



une belle vie immobilière

VENDRE ACHETER LOUER GÉRER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'IMMEUBLE RESIDENCE MAZELEYRE



**VOTRE AGENCE NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
LE CHESNAY
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT**

TÉLÉPHONE : 01.39.55.77.37

VOS INTERLOCUTEURS DÉDIÉS

Gestionnaire :

Mme PRUDHOMME CATHERINE
cprudhomme@nexity.fr
01.39.55.45.17

Assistant(e) :

Mme MARI Mélanie
MMARI@nexity.fr
01.39.55.70.23

Comptable

Mme COLOMBIER Nathalie
NCOLOMBIER@nexity.fr
01.39.55.77.37



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
LE CHESNAY
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Téléphone : 01.39.55.77.37

ADRESSE DE L'IMMEUBLE :
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

Immatriculation : AB8079253

LE CHESNAY ROCQUENCOURT, 09/12/2020

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Madame, Monsieur,

L'ordonnance n° 2020-304 du 25 mars 2020, autorise à titre dérogatoire, dans son article 22-2-1, le syndic à prévoir que les copropriétaires ne participent pas à l'assemblée générale par présence physique.

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir la convocation de votre assemblée générale qui se tiendra :

Le jeudi 14 janvier 2021 à 17h30

A titre exceptionnel, les votes des résolutions inscrites à l'ordre du jour interviendront exclusivement au moyen du formulaire de vote par correspondance joint à la présente convocation. Ce formulaire est personnalisé et peut être utilisé pour cette assemblée générale uniquement. Nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir en retour ce document au plus tard trois jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Comptant sur votre participation,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

NEXITY LE CHESNAY
Mme PRUDHOMME CATHERINE

Modalités de mise à disposition des pièces justificatives des charges :

Les pièces justificatives des charges de la copropriété sont mises à la disposition des copropriétaires par le syndic dans ses bureaux, Nexity Le Chesnay 34 RUE DE LA CELLE 78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY).

Elles seront consultables, sur rendez-vous uniquement, le :

- Vendredi 1 janvier 2021 de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

ORDRE DU JOUR

Point d'information n°1	Page 5
Désignation du Président de séance	
Point d'information n°2	Page 5
Scrutateur	
Point d'information n°3	Page 5
Secrétaire de séance	
Point d'information n°4	Page 5
Rapport d'activité du Conseil syndical	
Point d'information n°5	Page 5
Compte rendu sur l'état d'avancement des procédures en cours	
Résolution n°6	Page 6
Approbation des comptes de l'exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020	
Résolution n°7	Page 6
Quitus au Syndic pour sa gestion de l'exercice arrêté au 30/06/2020	
Résolution n°8	Page 6
Actualisation du budget prévisionnel de l'exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021	
Résolution n°9	Page 6
Approbation du budget prévisionnel de l'exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022	
Résolution n°10	Page 6
Renouvellement des membres du Conseil Syndical élu pour 3 ans lors de l'assemblée générale de 2017 et/ou désignation de nouveaux membres pour une durée de 3 ans	
Résolution n°11	Page 7
Montant des marchés et contrats à partir duquel la consultation du Conseil Syndical est rendue obligatoire (Article 21 de la loi du 10 juillet 1965)	
Résolution n°12	Page 7
Montant des marchés de travaux et des contrats à partir duquel une mise en concurrence est rendue obligatoire (article 21 de la loi du 10 juillet 1965)	
Résolution n°13	Page 7
Autorisation d'engagement à donner au Conseil Syndical	
Résolution n°14	Page 8
Mandat à donner par l'assemblée générale dans le cadre d'une décision prise à la majorité de l'Article 24 de la loi du 10 juillet 1965, conformément à l'Article 25 a) de la loi du 10 juillet 1965.	

Résolution n°15**Page 8**

Décision à prendre pour l'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques ou hybrides dans les parkings souterrains

PJ : Proposition ENEDIS - dossier DB21/024485 du 16/06/2020

Résolution n°16**Page 8**

Décision à prendre pour répondre à la demande de Mme LADAME concernant le remplacement des troènes et arbustes morts depuis l'année passée

PJ : courrier RAR de Mme LADAME du 24/09/2020

Résolution n°17**Page 9**

Décision à prendre pour répondre à la demande de M. DUCHESNE concernant son problème d'accès à sa place de parking très souvent squattée

PJ : courrier RAR de M. DUCHESNE du 07/10/2020

Résolution n°18**Page 9**

Décision à prendre concernant la réalisation et la gestion des travaux de réfection des conduites EF / EC et retour entre bâtiments G / H et F

Résolution n°19**Page 9**

Honoraires sur travaux votés par l'Assemblée Générale non compris dans le budget prévisionnel (Art 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965).

Point d'information n°20**Page 10**

Rappel concernant l'utilisation des terrasses

Résolution n°21**Page 10**

Souscription d'un contrat d'entretien / maintenance des toitures terrasses

Résolution n°22**Page 10**

Décision à prendre concernant la réalisation et la gestion des travaux de réfection de diverses étanchéités en toitures terrasses

Résolution n°23**Page 11**

Honoraires sur travaux votés par l'Assemblée Générale non compris dans le budget prévisionnel (Art 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965).

Résolution n°24**Page 11**

Autorisation à donner à M. LIMOSGES / Mme SALOMON pour effectuer les travaux d'installation d'une véranda (< 20m²) sur le toit de la terrasse privative

PJ : projet d'implantation et de consistance des travaux

Résolution n°25**Page 12**

Autorisation à donner à M. LIMOSGES / Mme SALOMON pour effectuer les travaux Aménagement de l'intérieur de l'appartement : murs porteurs à déposer (cuisine / salon) + radiateur entrée à déplacer (optionnel)

PJ : projet d'implantation et de consistance des travaux

Résolution n°26**Page 12**

Autorisation à donner à M. Mme CHARIGOT (bâtiment F) pour effectuer les travaux d'installation d'un abri / auvent d'une superficie totale de 17,70 m2 sur leur terrasse dans le même esprit que celles existantes dans la résidence

PJ : projet d'implantation et de consistance des travaux

Résolution n°27**Page 13**

Autorisation à donner à M. CHARIGOT (Bâtiment F) pour effectuer les travaux d'installation d'une parabole sur la terrasse

Résolution n°28**Page 13**

Entérinement de la décision de la mise à jour du Règlement de copropriété dans le cadre des dispositions de la Loi ELAN

PJ : proposition d'honoraires du 02/11/2020 du Cabinet AUDINEAU

Résolution n°29**Page 13**

Souscription au service Nexity Assistance Immeuble en cas d'urgence

Point d'information n°30**Page 14**

Information sur l'Espace Privé Clients (EPC)

Point d'information n°31**Page 15**

Administration et Gestion courante de la copropriété

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Point d'information N° 1 : Désignation du Président de séance

Conformément aux dispositions de l'article 22-3 de l'ordonnance n° 2020-304 du 25 mars 2020, lorsque les décisions sont prises au seul moyen du vote par correspondance, le président du conseil syndical, ou à défaut, l'un de ses membres, ou en leur absence, l'un des copropriétaires votant désigné par le syndic, assure les missions qui incombent au président de séance.

Ainsi M. DUVIVIER (Conseil syndical), est désigné en qualité de Président de séance.

Point d'information N° 2 : Scrutateur

L'assemblée générale prenant ses décisions au seul moyen du vote par correspondance, sans copropriétaire présent, elle ne désigne pas de scrutateur.

Point d'information N° 3 : Secrétaire de séance

Le présent procès-verbal des décisions issues des votes émis par correspondance par les copropriétaires est établi par Mme PRUDHOMME, représentant la société NEXITY LAMY, en qualité de syndic.

Point d'information N° 4 : Rapport d'activité du Conseil syndical

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil syndical joint à la convocation, sur l'activité du Conseil pendant l'exercice clos, prend bonne note de l'action de l'ensemble de ses membres et les en remercie.

Point d'information N° 5 : Compte rendu sur l'état d'avancement des procédures en cours

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de l'analyse des dossiers contentieux en cours, déclare être parfaitement informée.

Deux copropriétaires identifiés par le service Contentieux dont les dossiers seront prochainement transmis à l'avocat pour assignation :

- LAMY
- MATHOU

Quatre dossiers en cours l'an passé soldés :

- Dossier Indivision BELFORT DE BARROS
 - Dossier GARABIOL
 - Dossier OKOTO TOSODU MULEDI
 - Dossier BOUCHE
-

Résolution N° 6 : Approbation des comptes de l'exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 24

L'Assemblée Générale approuve sans réserve en leur forme, teneur et imputation, les comptes de l'exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020 tels qu'ils figurent aux annexes jointes à la convocation de l'Assemblée Générale et qui font ressortir :

- un montant total de charges nettes de 486 705,38 € pour les opérations courantes
- un montant total de charges nettes de 55 094,63 € soit un solde débiteur de - 2 532,94 € par rapport au montant appelé de 52 561,69 € pour les travaux et opérations exceptionnelles (annexe 4)

Résolution N° 7 : Quitus au Syndic pour sa gestion de l'exercice arrêté au 30/06/2020

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 24

L'Assemblée Générale donne quitus au Syndic pour sa gestion de l'exercice arrêté au 30/06/2020.

Résolution N° 8 : Actualisation du budget prévisionnel de l'exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 24

Lors de l'Assemblée Générale du 02/12/2019, le budget prévisionnel de la copropriété, pour l'exercice comptable en cours du 01/07/2020 au 30/06/2021 a été adopté pour un montant de 530 000,00 €.

L'Assemblée décide de ne pas ajuster le budget initialement voté pour cet exercice et de le laisser à 530 000,00 €.

Aucune régularisation des provisions de charges ne sera donc nécessaire.

Résolution N° 9 : Approbation du budget prévisionnel de l'exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 24

Conformément aux dispositions de l'article 43 du décret du 17 mars 1967, l'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel joint à la convocation pour l'exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Le budget, détaillé par postes de dépenses, a été élaboré par le Syndic assisté du Conseil Syndical, arrêté à la somme de 530 000,00 € et sera appelé par provisions trimestrielles exigibles le 1er jour de la période fixée.

L'adoption de ce budget permettra au Syndic d'exercer à l'encontre des copropriétaires défaillants la faculté d'exiger par anticipation les provisions non encore échues relatives à l'exécution dudit budget et ce par saisie du président du tribunal judiciaire statuant selon la procédure accélérée au fond, conformément aux dispositions prévues à l'article 19-2 de la loi du 10 juillet 1965.

Le montant de ce budget pourra être révisé lors de la prochaine Assemblée Générale en fonction des dépenses réelles de l'exercice en cours et de l'évolution à attendre des charges courantes de fonctionnement.

Résolution N° 10 : Renouvellement des membres du Conseil Syndical élu pour 3 ans lors de l'assemblée générale de 2017 et/ou désignation de nouveaux membres pour une durée de 3 ans

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 25 / Article 25-1

Sont actuellement membres du Conseil Syndical :

Elus pour 3 ans lors de l'Assemblée du 11/12/2017 :

Mme NASSE
MM. BARBE - BECHERUCCI - DUVIVIER et GINER (pour SAGEAU HOLDING)

Elus pour 3 ans lors de l'Assemblée du 03/12/2018 :

MM. DICI et LEROOY

Elus pour 3 ans lors de l'Assemblée du 02/12/2019 :

Mmes BREUVART et MASSA
MM. GRANSART et PAOLI

Il convient de procéder au renouvellement des mandats des membres élus lors de l'assemblée générale de 2017 et/ou à la désignation de nouveaux membres.

Sont candidats :

- M. BARBE
- M. DUVIVIER
- M. GINER (pour SAGEAU HOLDING)
- M. GRELLEY

En conséquence, l'Assemblée Générale désigne :

- M
- M
- M

en qualité de nouveaux membres du Conseil Syndical en remplacement des membres de 2017, conformément aux dispositions du règlement de copropriété et/ou aux dispositions des articles 21 et 25 de la loi du 10 juillet 1965 et du décret du 17 mars 1967, et ce pour une durée de 3 ans et jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de la copropriété arrêtés au 30/06/2023.

Résolution N° 11 : Montant des marchés et contrats à partir duquel la consultation du Conseil Syndical est rendue obligatoire (Article 21 de la loi du 10 juillet 1965)

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 25 / Article 25-1

Conformément aux dispositions prévues à l'Article 21 de la loi du 10 juillet 1965, l'Assemblée Générale fixe à la somme de 1 500,00 € HT le montant des marchés et contrats à partir duquel la consultation du Conseil Syndical est rendue obligatoire.

Résolution N° 12 : Montant des marchés de travaux et des contrats à partir duquel une mise en concurrence est rendue obligatoire (article 21 de la loi du 10 juillet 1965)

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 25 / Article 25-1

Conformément aux dispositions prévues à l'article 21 de la loi du 10 juillet 1965, l'Assemblée Générale décide de fixer à 3 000,00 € HT le montant des marchés de travaux et des contrats à partir duquel une mise en concurrence est rendue obligatoire dans la limite des montants soumis à l'avis du Conseil Syndical.

Résolution N° 13 : Autorisation d'engagement à donner au Conseil Syndical

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 25 / Article 25-1

Conformément à l'Article 21 du Décret du 17 mars 2007, l'Assemblée Générale autorise le Conseil Syndical pendant la durée du mandat en cours, à décider de certaines dépenses entrant dans le cadre de la gestion courante de l'immeuble, jusqu'à un montant maximum de 10 000,00 € TTC.

Le Conseil Syndical rendra compte lors de chaque Assemblée Général de l'exécution de cette délégation.

Résolution N° 14 : Mandat à donner par l'assemblée générale dans le cadre d'une décision prise à la majorité de l'Article 24 de la loi du 10 juillet 1965, conformément à l'Article 25 a) de la loi du 10 juillet 1965.

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 25 / Article 25-1

Conformément à l'article 21 du décret du 17 mars 1967, l'Assemblée Générale délègue pouvoir au Conseil Syndical

à effet de faire effectuer les travaux de remise en état des colonnes EP / EU dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 20 000,00 € TTC, inclus au budget de l'année en cours.

En conséquence, l'Assemblée Générale fixe à 20 000,00 € TTC le montant maximum des dépenses effectuées en vertu de la présente délégation pour la réalisation des travaux de remise en état des colonnes EP / EU au cours de l'exercice 2020 / 2021.

Les ordres de travaux seront adressés par le Conseil Syndical au syndic qui validera.

Le Conseil Syndical rendra compte à l'Assemblée Générale de l'exécution de cette délégation.

Résolution N° 15 : Décision à prendre pour l'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques ou hybrides dans les parkings souterrains

PJ : Proposition ENEDIS - dossier DB21/024485 du 16/06/2020

Clé de répartition : 0016 - 2 Parkings souterrains - Article 24

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de la proposition de l'entreprise ENEDIS, joint à la convocation, de l'avis du Conseil Syndical et après en avoir délibéré décide de mandater ENEDIS pour créer une infrastructure de recharge pour véhicules électriques ou hybrides dans les parkings souterrains selon schéma 1 du document joint, à savoir :

- création de colonnes électriques horizontales permettant de desservir l'ensemble des places des parkings souterrains

Cette solution permettra de relier chaque copropriétaire qui en fera la demande avec une ligne dédiée et un compteur associé, à ses frais.

Le chiffrage estimatif de l'infrastructure donné par ENEDIS pour cette installation, s'élève à : 9 336,65 € HT, soit 10 820,31 € TTC, auquel il conviendra d'ajouter 15 % d'aléas soit un total de : 12 443,35 € TTC.

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires y afférents seront répartis selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense en charges particulières "PARKINGS RESIDENTS SOUTERRAINS / 108".

L'assemblée générale autorise le syndic à procéder aux appels de fonds correspondant aux travaux pour un montant arrondi à 12 500,00 € TTC (honoraires de syndic offerts à titre commercial), selon les modalités suivantes :

Montant : 100 %, exigibilité : 01/04/2021

de telle manière que le syndic soit toujours en mesure de régler les situations des entreprises aux dates convenues dans leur devis

Résolution N° 16 : Décision à prendre pour répondre à la demande de Mme LADAME concernant le remplacement des troènes et arbustes morts depuis l'année passée

PJ : courrier RAR de Mme LADAME du 24/09/2020

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 24

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance, de la demande de Mme LADAME, des conditions essentielles des devis demandés pour répondre à cette demande, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer des travaux d'espaces verts ci-après.

A cet effet, l'assemblée générale retient le devis de la société :

- MACHADO "poste 1" (devis du 07/10/2020) pour un montant de 3 190,00 € TTC
- MUGO (devis 2010 - 00870 du 29/10/2020) pour un montant de 1 920,00 € TTC

L'assemblée générale précise que le coût des travaux sera répartis selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense : charges COMMUNES GENERALES et compris au budget de l'année en cours.

Résolution N° 17 : Décision à prendre pour répondre à la demande de M. DUCHESNE concernant son problème d'accès à sa place de parking très souvent squattée

PJ : courrier RAR de M. DUCHESNE du 07/10/2020

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 24

Afin de répondre à la demande de M. DUSCHESNE, le Conseil Syndical proposera à l'ordre du jour de la prochaine assemblée un dossier concernant la fermeture de la résidence au moyen d'une barrière à l'entrée de la résidence.

Résolution N° 18 : Décision à prendre concernant la réalisation et la gestion des travaux de réfection des conduites EF / EC et retour entre bâtiments G / H et F

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 24

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, de l'avis du Conseil Syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux de réfection des conduites EF / EC et retour entre bâtiments G / H et F.

A cet effet, l'assemblée générale retient la proposition présentée par l'entreprise :

- ONEA AUREL (devis n° D2000 74 du 11/10/2020) pour un montant de 46 419,27 €uros TTC
- AZURELO (devis n° 03173 du 07/09/2020) pour un montant de 47 924,02. €uros TTC
- LECAMME (devis n° 2020-7330 du 16/01/2020) pour un montant de 29 117,00 €uros TTC
- LECAMME (devis n° 2020-8210 du 26/11/2020) pour un montant de 26 805,90 €uros TTC

soit un total de : 55 922,90 € TTC

auquel il faut ajouter un montant d'aléas de 2 000,00 € TTC pour le percement de la tranchée nécessaire par le jardinier (selon devis MACHADO - Poste 2 : 1 815,00 € TTC).

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires y afférents seront répartis selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense : charges COMMUNES GENERALES.

L'assemblée générale autorise le syndic à procéder aux appels de fonds correspondant aux travaux pour un montant de __ ____,__ € TTC (hors honoraires de syndic votés en résolution 19 et ajoutés en sus lors de l'établissement des appels de fonds), selon les modalités suivantes :

Montant : 50 %, exigibilité : 01/04/2020

Montant : 50 %, exigibilité : 01/06/2020

de telle manière que le syndic soit toujours en mesure de régler les situations des entreprises aux dates convenues dans leur devis

Résolution N° 19 : Honoraires sur travaux votés par l'Assemblée Générale non compris dans le budget prévisionnel (Art 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965).

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 24

Conformément à l'ART 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965, l'Assemblée Générale ayant pris connaissance du barème d'honoraires du Syndic pour suivi administratif, comptable et financier du dossier, ci-dessous rappelé, décide que les honoraires du Syndic au titre des travaux votés par la présente Assemblée Générale à la résolution n° 18, répartis et appelés selon les mêmes modalités, sont ramenés à 3 % HT du montant total HT de l'opération

Pour information, barème des honoraires applicables par tranche de travaux

Montants HT de l'opération	Taux HT :
• de 0 à 15 000 € HT	300 €
• de 15 000 à 100 000 € HT	3,5 %
• de 100 000 à 250 000 € HT	3,0 %
• de 250 000 à 500 000 € HT	2,5 %
• supérieur à 500 000 € HT	2,0 %

Point d'information N° 20 : Rappel concernant l'utilisation des terrasses

Afin que tout copropriétaire bénéficiant d'une terrasse l'utilise ou s'assure qu'elle soit utilisée par ses locataires dans de bonnes conditions en respectant les règles, ci-annexé à la présente convocation :

- la notice d'utilisation des terrasses avec dalles sur plots
- la notice sur l'aménagement végétal

Résolution N° 21 : Souscription d'un contrat d'entretien / maintenance des toitures terrasses

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - **Article 24**

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des contrat notifiés et après en avoir délibéré, décide de souscrire un contrat d'entretien / maintenance des toitures terrasses.

A cet effet, l'Assemblée Générale retient la proposition de l'entreprise :

- SOPRASSISTANCE (offre PG CE 200 189) pour un montant annuel de 7 127,50 € HT, soit 7 840,25 € TTC
- IMPERFRANCE (offre 2980 TT 20) pour un montant annuel de 9 980,00 € HT, soit 10 978,00 € TTC
- ITEC (offre 20-78133 du 09.12.2020) pour un montant annuel de 15 995,70 € HT, soit 17 595,27 € TTC
- TTREBAT (offre 220935) pour un montant annuel de 19 590,50 € HT, soit 21 549,55 € TTC
- MAIGNE (offre dm20 37529) pour un montant annuel de 20 440,00 € HT, soit 22 484,00 € TTC
- SMAC (offre 7 AB 2292) pour un montant annuel de 28 000,00 € HT, soit 30 800,00 € TTC

et prend acte que le coût du contrat sera réparti, conformément aux modalités prévues au règlement de copropriété et aux dispositions de l'ART 10 de la loi du 10 juillet 1965, selon la clé de répartition : charges Communes Générales et financé dans le cadre du budget prévisionnel de la copropriété.

Résolution N° 22 : Décision à prendre concernant la réalisation et la gestion des travaux de réfection de diverses étanchéités en toitures terrasses

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - **Article 24**

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, de l'avis du Conseil Syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux de réfection de diverses étanchéités en toitures terrasses.

A cet effet, l'assemblée générale retient la proposition présentée par l'entreprise :

- ITEC (devis n°20-78131 du 09/12/2020) pour un montant de 25 807,54 € TTC

- ONEA AUREL (devis n° D2000 du 15/11/2020) pour un montant de 12 177,00 €uros TTC

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires y afférents seront répartis selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense : charges COMMUNES GENERALES.

L'assemblée générale autorise le syndic à procéder aux appels de fonds correspondant aux travaux pour un montant de __ ____,__ € TTC (hors honoraires de syndic votés en résolution 23 et ajoutés en sus lors de l'établissement des appels de fonds), selon les modalités suivantes :

Montant : 100 %, exigibilité : 01/05/2021

de telle manière que le syndic soit toujours en mesure de régler les situations des entreprises aux dates convenues dans leur devis

Résolution N° 23 : Honoraires sur travaux votés par l'Assemblée Générale non compris dans le budget prévisionnel (Art 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965).

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 24

Conformément à l'ART 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965, l'Assemblée Générale ayant pris connaissance du barème d'honoraires du Syndic pour suivi administratif, comptable et financier du dossier, ci-dessous rappelé, décide que les honoraires du Syndic au titre des travaux votés par la présente Assemblée Générale à la résolution n° 22, répartis et appelés selon les mêmes modalités, sont ramenés à 3 % HT du montant total HT de l'opération

Pour information, barème des honoraires applicables par tranche de travaux

Montants HT de l'opération	Taux HT :
• de 0 à 15 000 € HT	300 €
• de 15 000 à 100 000 € HT	3,5 %
• de 100 000 à 250 000 € HT	3,0 %
• de 250 000 à 500 000 € HT	2,5 %
• supérieur à 500 000 € HT	2,0 %

Résolution N° 24 : Autorisation à donner à M. LIMOSGES / Mme SALOMON pour effectuer les travaux d'installation d'une véranda (< 20m²) sur le toit de la terrasse privative PJ : projet d'implantation et de consistance des travaux

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 25 / Article 25-1

L'Assemblée Générale, en application de l'article 25-b de la loi du 10 juillet 1965, après avoir constaté que la destination de l'immeuble était respectée, autorise les copropriétaires, M. LIMOSGES / Mme SALOMON, le souhaitant à effectuer, à leurs frais exclusifs, les travaux suivants :

- Installation d'une véranda (< 20m²) sur le toit de la terrasse privative

tels que définis aux descriptifs et plans joints à la présente convocation, précisant l'implantation et la consistance des travaux. sous réserve de :

- prévoir une installation entièrement démontable ;
Le démontage pourra être demandé en cas de réfection totale ou partielle de l'étanchéité de la terrasse.
- se conformer à la réglementation en vigueur ;
- faire effectuer les travaux sous la surveillance d'un architecte à leurs frais et en justifier ;
- faire valider avant tout commencement des travaux le projet des travaux envisagés par le prestataire en charge de l'entretien des terrasses avec transmission au conseil syndical et au syndic de cette validation ;

- souscrire une assurance " Dommages ouvrage " dans le cas où celle-ci serait obligatoire non seulement pour les travaux prévus mais également pour les existants et en transmettre copie au Syndic ;

- faire son affaire personnelle des autorisations administratives éventuellement nécessaires afin que le syndicat des copropriétaires ne soit jamais inquiété de ce chef.

Les copropriétaires resteront responsables vis-à-vis de la copropriété et des tiers de toutes les conséquences dommageables résultant de ces travaux.

Les conditions et modalités de réalisation de ces travaux devront être communiquées au Syndic qui pourra exercer un contrôle à tout moment.

Résolution N° 25 : Autorisation à donner à M. LIMOSGES / Mme SALOMON pour effectuer les travaux Aménagement de l'intérieur de l'appartement : murs porteurs à déposer (cuisine / salon) + radiateur entrée à déplacer (optionnel)

PJ : projet d'implantation et de consistance des travaux

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 25 / Article 25-1

L'Assemblée Générale, en application de l'article 25-b de la loi du 10 juillet 1965, après avoir constaté que la destination de l'immeuble était respectée, autorise les copropriétaires, M. LIMOSGES / Mme SALOMON, le souhaitant à effectuer, à leurs frais exclusifs, les travaux suivants :

- aménagement de l'intérieur de l'appartement : murs porteurs à déposer (cuisine / salon) + radiateur entrée à déplacer (optionnel)

tels que définis aux descriptifs et plans joints à la présente convocation, précisant l'implantation et la consistance des travaux. sous réserve de :

- se conformer à la réglementation en vigueur ;
- faire effectuer les travaux sous la surveillance d'un architecte à leurs frais et en justifier ;
- souscrire une assurance " Dommages ouvrage " dans le cas où celle-ci serait obligatoire non seulement pour les travaux prévus mais également pour les existants et en transmettre copie au Syndic ;
- faire son affaire personnelle des autorisations administratives éventuellement nécessaires afin que le syndicat des copropriétaires ne soit jamais inquiété de ce chef.

Les copropriétaires resteront responsables vis-à-vis de la copropriété et des tiers de toutes les conséquences dommageables résultant de ces travaux.

Les conditions et modalités de réalisation de ces travaux devront être communiquées au Syndic qui pourra exercer un contrôle à tout moment.

Résolution N° 26 : Autorisation à donner à M. Mme CHARIGOT (bâtiment F) pour effectuer les travaux d'installation d'un abri / auvent d'une superficie totale de 17,70 m2 sur leur terrasse dans le même esprit que celles existantes dans la résidence

PJ : projet d'implantation et de consistance des travaux

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 25 / Article 25-1

L'Assemblée Générale, en application de l'article 25-b de la loi du 10 juillet 1965, après avoir constaté que la destination de l'immeuble était respectée, autorise les copropriétaires, M. Mme CHARIGOT (bâtiment F) le souhaitant à effectuer, à leurs frais exclusifs, les travaux suivants :

- d'installation d'un abri / auvent d'une superficie totale de 17,70 m2 sur leur terrasse dans le même esprit que celles existantes dans la résidence

tels que définis aux descriptifs et plans joints à la présente convocation, précisant l'implantation et la consistance des travaux. sous réserve de :

- prévoir une installation entièrement démontable ;
Le démontage pourra être demandé en cas de réfection totale ou partielle de l'étanchéité de la terrasse.

- se conformer à la réglementation en vigueur ;
- faire effectuer les travaux sous la surveillance d'un architecte à leurs frais et en justifier ;
- faire valider avant tout commencement des travaux le projet des travaux envisagés par le prestataire en charge de l'entretien des terrasses avec transmission au conseil syndical et au syndic de cette validation ;
- souscrire une assurance " Dommages ouvrage " dans le cas où celle-ci serait obligatoire non seulement pour les travaux prévus mais également pour les existants et en transmettre copie au Syndic ;
- faire son affaire personnelle des autorisations administratives éventuellement nécessaires afin que le syndicat des copropriétaires ne soit jamais inquiété de ce chef.

Les copropriétaires resteront responsables vis-à-vis de la copropriété et des tiers de toutes les conséquences dommageables résultant de ces travaux.

Les conditions et modalités de réalisation de ces travaux devront être communiquées au Syndic qui pourra exercer un contrôle à tout moment.

Résolution N° 27 : Autorisation à donner à M. CHARIGOT (Bâtiment F) pour effectuer les travaux d'installation d'une parabole sur la terrasse

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 25 / Article 25-1

L'Assemblée Générale, en application de l'article 25-b de la loi du 10 juillet 1965, après avoir constaté que la destination de l'immeuble était respectée, autorise M. CHARIGOT (Bâtiment F), copropriétaire le souhaitant à effectuer, à ses frais exclusifs, les travaux d'installation d'une parabole sur la terrasse afin de pouvoir recevoir les émissions de Canalsat, sous réserve de :

- de limitation de la taille de la parabole à moins de 70 cm de diamètre
- se conformer à la réglementation en vigueur ;
- faire effectuer les travaux par un professionnel à ses frais et en justifier ;
- faire son affaire personnelle des autorisations administratives éventuellement nécessaires afin que le syndicat des copropriétaires ne soit jamais inquiété de ce chef.

Le copropriétaire restera responsable vis-à-vis de la copropriété et des tiers de toutes les conséquences dommageables résultant de ces travaux.

Les conditions et modalités de réalisation de ces travaux devront être communiquées au Syndic qui pourra exercer un contrôle à tout moment.

Résolution N° 28 : Entérinement de la décision de la mise à jour du Règlement de copropriété dans le cadre des dispositions de la Loi ELAN

PJ : proposition d'honoraires du 02/11/2020 du Cabinet AUDINEAU

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 24

Conformément aux articles 59 et 209 II de la loi ELAN, les syndicats des copropriétaires ont jusqu'au 24 novembre 2021 pour mettre leur règlement de copropriété en conformité avec la Loi ELAN.

Pour faire suite à la demande RAR de M. PERRET, et afin de ne pas perdre du temps au vu de la crise sanitaire, le conseil syndical a validé la proposition d'honoraires adressée par le Cabinet AUDINEAU le 02/11/2020 pour un montant de 2 400,00 € TTC.

Coût de la dépense comprise au budget de l'année en cours.

Résolution N° 29 : Souscription au service Nexity Assistance Immeuble en cas d'urgence

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 25 / Article 25-1

NEXITY LAMY propose aux copropriétés le prolongement de sa mission de syndic en mettant en place un service téléphonique en dehors des jours et heures ouvrables de l'agence. Ainsi la mission de syndic donnée par la copropriété à NEXITY LAMY permettra d'assurer une permanence, via la mise à disposition d'un conseiller pour prendre en charge et suivre une intervention, en accompagnant la copropriété avec sérénité dans des situations d'urgence, en dehors des jours et heures ouvrables.

La prestation a pour but de missionner les entreprises pour faire face à des situations d'urgence et à des dysfonctionnements majeurs survenant dans les parties communes ou sur les éléments d'équipements communs de l'immeuble.

Cette assistance n'a pas vocation à prendre en charge des demandes administratives juridiques ou encore comptables qui seront redirigées par le conseiller au gestionnaire habituel de la copropriété.

NEXITY ASSISTANCE IMMEUBLE missionnera les entreprises sous contrat avec la copropriété ou celles qui interviennent habituellement pour son compte. Au cas où ces prestataires ne disposeraient pas de services d'astreinte, NEXITY ASSISTANCE IMMEUBLE mandatera une entreprise susceptible de prendre des mesures conservatoires et / ou de nature à mettre un terme au dysfonctionnement constaté. Ces entreprises sont référencées pour leurs qualité et compétence d'intervention à des coûts maîtrisés.

NEXITY ASSISTANCE IMMEUBLE est à la disposition de tous les résidents de l'immeuble via un numéro d'appel d'urgence.

La mission de NEXITY ASSISTANCE IMMEUBLE consistant en un prolongement du contrat de syndic de NEXITY LAMY, sa durée est donc calée sur celle de ce dernier. Elle prendra donc effet le 01/07/2020 pour prendre fin le 30/06/2021.

Le syndicat des copropriétaires pourra toutefois y mettre un terme en cours de contrat par décision de l'assemblée générale, à la date anniversaire de celui-ci (mandat pluriannuel), NEXITY ASSISTANCE IMMEUBLE est facturé sur la base de 8,25 € HT par lot principal / an, majoré du taux de TVA en vigueur à la date de facturation. Soit au taux de TVA de 20 %, un montant TTC / lot principal / an de 9,90 €.

Pour les copropriétés comportant 25 lots et moins, NEXITY ASSISTANCE IMMEUBLE sera facturé sur la base d'un forfait annuel de 208,33 € HT soit 250,00 € TTC au taux de TVA en vigueur de 20 %.

L'assemblée générale après avoir entendu toutes explications du syndic et après en avoir délibéré décide de souscrire à NEXITY ASSISTANCE IMMEUBLE. Le montant de la rémunération annuelle est fixée à 1 163,25 € HT, soit 1 395,90 € TTC.

S'agissant de la prolongation du mandat de syndic, la rémunération fixée ci-dessus sera répartie en charges communes générales.

L'assemblée générale prend acte de la suspension du service en cas de perte du mandat de syndic.

Point d'information N° 30 : Information sur l'Espace Privé Clients (EPC)

NEXITY LAMY met à disposition de ses clients un ESPACE PRIVE CLIENT (EPC) gratuit, sécurisé, disponible 24h /24 et 7j / 7, accessible depuis un ordinateur, une tablette et leur permettant d'accéder immédiatement à l'intégralité de leurs informations personnelles et celles de leur copropriété.

Après avoir activé leur EPC les copropriétaires peuvent notamment :

- Consulter la situation de leurs comptes (charges, travaux, avances, fonds travaux)
- Accéder à l'ensemble de leurs documents : fiche synthétique d'immeuble, appel de fonds, compte individuel de charges, copie de la convocation d'assemblée générale et derniers procès-verbaux, règlement de copropriété, contrat de syndic, carnet d'entretien...
- Payer leurs charges en ligne
- Demander à recevoir par email leurs documents (1) : appel de fonds, compte individuel de charges
- Consulter la liste des membres du CS et des fournisseurs de leur immeuble, le calendrier et les comptes rendus de visite de leur immeuble
- Déclarer un incident/panne ou déposer toutes demandes (comptable, information, document, ...) puis suivre en temps réel leurs avancements

Par ailleurs les membres du Conseil Syndical disposent d'un espace spécifique et exclusif dans lequel ils peuvent :

- Suivre le budget, les dépenses et la situation de trésorerie de leur copropriété
- Consulter l'attestation d'immatriculation, les factures de charges et les relevés bancaires de la copropriété
- Découvrir les actualités pratiques et réglementaires dédiées aux Conseils Syndicaux

Votre Espace Client est accessible depuis www.mynexity.fr et requiert un code d'activation transmis sur simple demande en agence et disponible sur chaque appel de fonds.

Votre login de connexion est votre adresse email, vous pouvez demander une régénération de votre mot de passe si vous l'avez oublié.

(1) Uniquement en cas de règlement par prélèvement automatique

Point d'information N° 31 : Administration et Gestion courante de la copropriété

**DÉFINITION DES MAJORITÉS REQUISES PAR LES ARTICLES 24, 25 ET 26 DE LA LOI N°65.557 DU 10
JUILLET 1965**

- Article 24 (Art. 24) : Majorité des voix « exprimées » des copropriétaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.
- Article 25 (Art. 25) : Majorité des voix de tous les copropriétaires.
- Article 25-1 (Art. 25.1) : Lorsque l'assemblée générale des copropriétaires n'a pas décidé à la majorité des voix de tous les copropriétaires, en application de l'article 25 ou d'une autre disposition, mais que le projet a recueilli au moins le tiers de ces voix, la même assemblée se prononce à la majorité prévue à l'article 24 en procédant immédiatement à un second vote.
- Article 26 (Art. 26) : Majorité des membres du syndicat représentant au moins 2/3 des voix de l'ensemble.
- Article 26-1 (Art. 26.1) : Lorsque l'assemblée générale n'a pas décidé à la majorité prévue au premier alinéa de l'article 26 mais que le projet a au moins recueilli l'approbation de la moitié des membres du syndicat des copropriétaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, représentant au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, la même assemblée se prononce à la majorité des voix de tous les copropriétaires en procédant immédiatement à un second vote.



Le Conseil Syndical
conseil-syndical@mazeleyre.fr

Rapport d'activité du Conseil Syndical

*Etabli en vue de l'Assemblée Générale
 statuant sur l'exercice 2019-2020*

A l'occasion de l'Assemblée Générale de fin 2020, le Conseil Syndical vous présente son quinzième rapport annuel d'activité. Il a pour but de faire un tour d'horizon des événements et dossiers de l'exercice passé (juillet 2019/ juin 2020) dans notre copropriété et d'aborder les perspectives futures.

Bilan du Conseil Syndical

Le mode de fonctionnement du Conseil Syndical, présidé par Olivier PAOLI (Bat H), reste basé sur des réunions mensuelles (généralement en début de mois), réunions plénières auxquelles s'ajoutent la réunion de préparation à l'assemblée générale tenue en présence du syndic (deuxième quinzaine de septembre) et des points mensuels avec le syndic (Mme PRUDHOMME) pour le suivi régulier des travaux et dossiers en cours. Quelques réunions sont parfois tenues avec nos fournisseurs (par exemple avec SFFE pour la chaufferie...) selon les besoins ou pour le contrôle des comptes de l'exercice (généralement fin août).

Comme à son habitude, notre gardien M. GASPARD réalise des comptes rendus réguliers recensant les divers événements marquants, les travaux en cours, les devis, etc... Ces comptes rendus sont diffusés aux membres du Conseil Syndical et au Syndic. M.GASPARD diffuse également à l'intention de tous les résidents (par SMS et/ou liste de messagerie) quelques informations en cas d'événements marquants (travaux, incidents, recommandations...).

Le renouvellement reste limité au sein du Conseil Syndical (une petite dizaine de personnes), constitué d'un noyau restreint de copropriétaires. Nous continuons donc nos appels aux bonnes volontés pour étoffer et élargir le conseil syndical. Cela permettrait l'ajout de nouvelles compétences, l'apport d'avis différents, ce qui ne pourrait qu'être profitable à l'ensemble de la copropriété. Le suivi et le contrôle de la gestion de la copropriété doit être l'affaire de tous, des plus âgés aux plus jeunes, des plus anciens aux plus récents. Les membres du Conseil Syndical sont tous des bénévoles qui consacrent le temps qu'ils peuvent à cette activité. Ils sont vos représentants et nous demandons à tous d'être indulgents, de les aider dans leur travail et de leur faciliter la tâche.

Le Syndic Nexity

Pour rappel, Nexity Le Chesnay est le syndic de notre copropriété depuis fin 2016, à la suite du syndic précédent (Oralia Morel) qui n'avait pas souhaité poursuivre son mandat. Notre gestionnaire (Mme PRUDHOMME) et son assistante (Mme MARI) sont parfaitement au courant des affaires de la résidence, et connaissent l'ensemble des interlocuteurs. Cette stabilité est très appréciable. Les échanges restent réguliers, par mail ou par téléphone, pour le suivi et le traitement des dossiers en cours. Les réunions de travail mensuelles permettent un échange plus direct pour les décisions ou le déblocage d'un dossier.

Lors de la précédente Assemblée Générale, la reconduction du syndic NEXITY a été actée pour deux ans. Il n'y a donc pas cette année de résolution pour le choix d'un syndic.

Quelques dossiers traités cette année

➔ COVID

L'épidémie et le confinement ont eu un impact important sur la vie de chacun et sur le fonctionnement de la copropriété. Heureusement, nous n'avons cependant eu connaissance ni de décès imputable au virus ni de cluster de contamination au sein de la copropriété. Un grand merci à Mme Picard-Guedon (Bat B2), médecin généraliste, qui a permis parfois des consultations plus faciles au sein même de la résidence car "locales". La présence du Super U, souvent décrié pour ses nuisances, a aussi été un atout par sa proximité dans cette période délicate.

Les quatre derniers mois de l'exercice (mars-juin) se sont donc déroulés au ralenti, avec beaucoup de difficultés pour planifier des travaux ou même obtenir des devis. Nous avons été obligés de revoir les priorités et parfois décider dans l'urgence.

Durant la période de confinement (en même un peu après), les poubelles sont été mises en extérieur et les portes des paliers ouvertes pour permettre des accès plus sûrs. Le nettoyage régulier des bâtiments par Mme Gaspar a inclus notamment les poignées de porte et dans l'ensemble, les consignes sanitaires ont été respectées.

Les réunions de conseil syndical ont pu se faire à l'extérieur, d'autant plus qu'elles réunissaient un nombre très restreint de membres. Et nos gardiens (nos salariés), ont continué à faire leur maximum pour faciliter la vie des résidents et le bon fonctionnement de la résidence durant cette période spéciale.

La pandémie affecte également la tenue de l'Assemblée Générale initialement prévue le 1^{er} décembre dans les locaux de la Montgolfière. Au regard des incertitudes sur la disponibilité de la salle en raison des restrictions sanitaires, nous avons reporté plusieurs fois l'Assemblée Générale et envisagé de la tenir dans un des parkings de la résidence. La persistance des restrictions, ainsi que la décision du groupe Nexity de ne plus tenir d'Assemblée Générale en présentiel au moins jusqu'à fin janvier, a rendu inévitable une assemblée 100% vote par correspondance.

➔ Chauffage

Nous avons été confronté durant toute la période de chauffe à une consommation plus élevée que l'année précédente. Les nombreuses recherches et essais effectués durant toute la saison de chauffe ont permis d'éliminer certaines pistes (fonctionnement erratique du compteur, fuites, mauvais fonctionnement de certains éléments...), mais ne nous ont pas fourni une explication sûre et certaine. Après le rallumage du chauffage à fin septembre, plusieurs nouveaux essais en liaison avec SFFE notre chauffagiste, vérifiés grâce à un suivi précis de la consommation, ont permis de revenir pour le mois de novembre à une consommation globale du même ordre qu'il y a deux ans. Ces résultats, ainsi que ceux de début décembre, nous permettent d'envisager la saison de chauffe avec plus d'optimisme.

Dans notre réflexion, nous avons décidé de changer les compteurs de chaleur (parfois appelés intégrateurs) qui équipaient nos trois réseaux (chauffage résidence, chauffage U, production ECS). Les appareils en place dataient du siècle dernier et n'étaient ni fiables, ni maintenus. Ces nouveaux compteurs permettront d'avoir une meilleure visibilité sur les flux répartis entre nos trois utilisations, et de calculer avec précision les coûts, notamment pour l'eau chaude.

Au regard des prix en baisse sur le marché du gaz, nous avons profité de l'anniversaire de notre contrat de fourniture auprès de Gaz Européen (30 juin) pour le renégocier, en le prolongeant d'une année (donc jusqu'à fin juin 2023), tout en abaissant le prix du MWh. Il s'agit d'un contrat à prix fixe qui ne couvre que le tarif brut du gaz, excluant toutes les taxes dont nous ne sommes pas maître.

Les consommations et les coûts du gaz ont fait l'objet d'un suivi attentif tout au long de l'année. Pour l'exercice 2019/2020, la consommation s'établit à 2512 MWh, en hausse de plus de 15% par rapport à l'exercice précédent. Cela tient d'une part aux problèmes inexplicables rencontrés en chaufferie, d'autre part au fait que l'année dernière était notre record historique de plus faible consommation. Notre facture annuelle de gaz s'établit à 125k€ (125 187,14€), en hausse de 7,1%.

Pour rappel, la répartition des charges de chauffage est effectuée selon une grille définie par les émissions calorifiques des radiateurs avec un Delta T 50°C tel que défini par la norme NF CE 442. Suite au vote de l'AG du 19 novembre 2007, la grille initiale a été constituée en mai 2008 sur la base des relevés effectués par la société EUROTEC, puis approuvé par l'AG du 11 décembre 2008. Les mises à jour peuvent être effectuées annuellement en fonction des changements de radiateurs.

Pour l'exercice en cours, notre contrat d'approvisionnement de gaz jusqu'à fin juin 2023 nous offre une bonne visibilité à moyen terme. La TICGN (8.45€HT/MWh soit plus de 25k€ sur l'exercice écoulé) n'a pas évolué depuis le début 2019 mais la durée de ce gel n'est pas connue à ce jour. Nous devons donc continuer autant que possible nos efforts sur la consommation afin de maîtriser ce qui reste notre premier poste de dépenses (33%).

Concernant le confort intérieur, il est important de rappeler l'amélioration immédiate pouvant être apportée par un remplacement des convecteurs (plus de la moitié des 690 corps de chauffe sont encore d'origine, avec un âge approchant le demi-siècle) et surtout un changement des fenêtres (double ou triple vitrage), celles d'origine étant extrêmement peu isolées. Attention cependant à conserver une ventilation minimale afin d'éviter la condensation, l'humidité et les moisissures. Il est aussi rappelé que, pour des raisons de corrosion, les radiateurs en aluminium sont interdits (cf PV AG du 22 mai 2012).

➔ **Ravalement**

Le dernier ravalement dans la résidence date des années 1985-1986 (vote lors de l'AG du 23 octobre 1984). Plusieurs devis de ravalement vous avaient été proposés lors de l'AG Extraordinaire du 10 janvier 2017 mais aucun n'avait obtenu la majorité requise. La dernière assemblée générale de décembre 2019 a voté la mise à jour du dossier en collaboration avec l'architecte ayant travaillé sur le dossier d'origine. Mme BLANCHARD a procédé à cette remise à jour des offres précédentes et a remis un document comparatif.

En parallèle, la commission ravalement a contacté et échangé avec plusieurs copropriétés ayant mené un ravalement récent pour un retour d'expérience. Après contact avec un opérateur-conseil habilité par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), l'ensemble des aides disponibles s'avèrent très complexes et incertaines, mais d'un montant significatif (plusieurs centaines de milliers d'euros). Un recours à un cabinet spécialisé est envisagé au vu de la complexité de tous les aspects législatifs, financiers et administratifs.

A noter qu'il sera aussi nécessaire d'effectuer un DAAT (Diagnostic Amiante Avant Travaux), cette obligation ayant été introduite dans deux décrets en mai 2017. Il est également vraisemblable qu'un nouvel audit énergétique soit nécessaire, celui de 2016 n'utilisant pas les logiciels agréés par l'ANAH.

Le dossier est donc encore soumis à de fortes contraintes et risque de prendre encore quelque temps. Une fois le dossier complet, le principe d'une AG extraordinaire consacrée uniquement au ravalement reste évidemment acquis.

➔ **Dossiers divers**

Une campagne de renégociation a permis de remettre en concurrence une grande partie des contrats passés par la copropriété, parfois depuis très longtemps. Nous avons généralement obtenu soit un meilleur prix, soit un meilleur service, soit une extension du périmètre. Cela concerne notre assurance (ALLIANZ : gain de plus de 7000€ et suppression de la franchise), les ascenseurs (SCHINDLER : gain annuel de 3300€ et une intervention offerte), les extincteurs (BOYER->CHUBB : gain annuel de 120€ et intégration de prestations complémentaires), l'entretien des portes de garage (ATPE-> SEZAM : intégration de 2 dépannages gratuits), les espaces verts (CAMPOS->MUGO : gain annuel de 5762€), le curage des canalisations (EAV : gain annuel de 2810€), la désinfection des vide-ordures (SICRE LEMAIRE-> EAV : gain annuel de 411€). Soit plus de 20k€ pour une année complète.

A noter que le nouveau prestataire pour l'entretien des **espaces verts** ne nous a pas donné satisfaction. Nous remettons donc le contrat en concurrence au printemps, à son échéance annuelle.

Le remplacement régulier de **fontes** ou **canalisations** est nécessaire. Il est effectué au fil de l'eau en fonction de fuites ou d'un constat de vétusté. Nous avons également testé une nouvelle méthode de réparation des colonnes d'eaux usées à base d'un chemisage en résine. Plus chère que le remplacement des colonnes, cette méthode permet cependant d'éviter d'utiliser l'accès aux colonnes techniques dans les appartements, la plupart de ces accès nécessitant de casser les aménagements non démontables effectués par les copropriétaires.

Pour rappel, les **fuites** sont lourdes de conséquences (particulièrement celles produisant des dégâts dans le supermarché). A la suite de plusieurs fuites sur les réseaux d'évacuation, il est nécessaire rappeler à tous que les évacuations d'eaux usées (toilettes, douches, éviers...) ne sont pas des poubelles et qu'elles ne doivent pas être utilisées à cette fin. En particulier, lingettes, serviettes hygiéniques et autres tissus sont totalement à proscrire.

Les canalisations **eau froide et eau chaude** posent régulièrement quelques problèmes de par leur vétusté. Une grande longueur, responsable de multiples fuites dans le supermarché, doit être remplacée rapidement et nous avons opté pour des canalisations en PVC et pour un tracé différent passant au niveau de la dalle, avec une isolation intégrée. En raison du coût important, cette résolution vous est proposée lors de l'AG.

Les relevés des **compteurs d'eau** individuels restent toujours difficiles et parfois incomplets. Lors du dernier changement de prestataire et contre l'avis du conseil syndical, la majorité des copropriétaires avaient refusé lors de l'AG du 8 décembre 2011 l'utilisation d'un système de télé-relevé. Les relevés physiques (deux fois par an) restent donc nécessaires. Bien que plusieurs possibilités existent (relevé préliminaire par l'occupant et affichage sur sa porte, relevé par l'entreprise lors de son passage, remplissage et renvoi de la carte laissée en cas d'absence...), nous nous retrouvons avec un nombre important de compteurs non relevés, parfois sur plusieurs années. L'AG du 9 décembre 2013 a fixé des forfaits (30 m³ par compteur d'eau froide, 15 m³ par compteur d'eau chaude), mais leur application génère parfois de l'incompréhension. Le conseil syndical attire donc l'attention des copropriétaires sur l'importance des relevés et particulièrement celui du mois de juin. Enfin et pour information, l'ordonnance du 15 juillet 2020 a fixé au 1^{er} janvier 2027 la date butoir pour l'installation d'un dispositif de télé relève des compteurs d'eau individuels. Il est donc probable que nous vous proposerons dans un avenir rapproché le remplacement des compteurs actuels par des compteurs autorisant la télé relève. Dans l'attente, nous vous recommandons fortement de faciliter au mieux les deux relevés annuels (décembre et juin).

La **réception des colis** à la loge pose de plus en plus de problème. D'une part en raison du nombre exponentiel ces dernières années (plus de 50 colis par semaine). Certains peuvent être lourds ou de grande taille (rappelons que la loge ne dispose que d'un espace limité). Les livraisons anarchiques (essentiellement du fait des livreurs d'Amazon) se font hors des heures d'ouverture de la loge, ou même parfois durant le week-end, avec pour conséquence que les colis sont laissés au mieux dans l'entrée, au pire sur le trottoir ! Enfin, certains résidents peuvent mettre plusieurs jours à récupérer leur colis participant ainsi à l'engorgement de la loge.

Afin d'éviter des décisions drastiques (arrêt de la prise en charge des colis en loge), il convient que chacun suive des règles simples et de bon sens. Privilégiez la livraison à domicile si vous êtes présent en journée chez vous. En cas de commande susceptible d'être livrée durant le WE, choisissez un retrait en point-relais ou sur les points de collecte proches (bornes automatiques). Il en existe plusieurs à Vaucresson pour Amazon (gare de Vaucresson, station BP) ou pour Colissimo/ Chronopost (Super U, gare de Vaucresson). Le concept se déploie rapidement, pensez à tester et regarder régulièrement les possibilités. Evitez aussi de commander si vous êtes absent pour plusieurs jours...

La liste des **débiteurs** à fin juin qui vous est présentée permet de constater une décreue de l'ensemble des débits par rapport aux années précédentes. Pour information, le débit mentionné pour M. Garabiol a été soldé depuis, les impayés s'établissant aux environs de 32 k€ à fin septembre. La situation est suivie régulièrement et les actions (lettre de relance simple ou SMS de relance simple, mise en demeure avec recommandé, dernier avis avant poursuite, commandement d'huissier, contentieux...) déclenchées par le syndic. Malheureusement, certains dossiers dans le cas d'un copropriétaire décédé par exemple, peuvent rester ouverts pendant de longs mois.

Du côté des **gardiens**, l'organisation actuelle (tâches, horaires...) donne satisfaction. Lors de leurs congés, le ménage hebdomadaire dans les bâtiments est confié à la société REIS GROUPE tandis que le remplacement de Mme GASPAR à la loge a été assuré par M. Julien GRELLEY moyennant un aménagement des horaires d'ouverture. A noter qu'au mois d'août, une adaptation temporaire des horaires d'ouverture de la loge a été faite, afin de libérer le samedi.

➔ **Dépenses**

Les comptes de l'exercice 2019/2020 vous sont présentés lors de cette Assemblée Générale. Le montant global des dépenses s'établit à 486 705,38 euros. Il est en baisse par rapport à l'exercice précédent (499k€) et reste inférieur au budget prévisionnel (530 k€ budgétisés). Nous avons profité notamment de la réintégration du solde positif d'un compte d'attente datant de l'ancien contrat ascenseur OTIS (vers 2010) pour 7000€. Malgré les très nombreux travaux d'entretien nécessaires (canalisations, étanchéité...), nous vous proposons de garder le même budget prévisionnel. Il est nécessaire d'être conscient que cela ne sera pas nécessairement toujours le cas dans les prochaines années, puisqu'un effort continu doit être produit pour la réfection à la fois des canalisations d'arrivée d'eau froide et des fontes d'évacuation des eaux usées.

➔ **Assemblée Générale**

L'ordonnance du 30 octobre 2019 et le décret du 2 juillet 2020 ont défini les règles du vote par correspondance. Le formulaire de vote, selon le modèle fixé par l'arrêté, est joint à la convocation. Il doit être réceptionné par le syndic au plus tard trois jours francs avant la date de la réunion.

A fin septembre, 24 copropriétaires ont opté pour la convocation dématérialisée. Le processus peut être déclenché à partir de l'espace privé client Nexity. Afin de diminuer les coûts de reproduction et d'envoi, mais aussi d'alléger les procédures complexes d'envoi recommandé, nous vous recommandons d'envisager au plus vite de basculer vers la dématérialisation.

Les explications et avis du Conseil Syndical seront publiés courant décembre suite à sa réunion mensuelle. Nous vous invitons à les consulter sur le site mazeleyre.fr avant de procéder à votre vote par correspondance.

Le Conseil Syndical regrette bien entendu de ne pouvoir se présenter devant l'Assemblée Générale, présenter son action et répondre à toutes vos questions.

Perspectives

L'exercice précédent reste satisfaisant au niveau financier, dans la lignée des derniers exercices. Nous continuerons bien entendu toutes nos actions pour la maîtrise des coûts ainsi qu'un suivi précis du poste chauffage.

Au niveau de l'entretien, l'état du réseau des canalisations, de par sa longueur (plusieurs kilomètres) et son ancienneté (un demi-siècle), reste un poste important. La dégradation progressive de l'enrobé de la dalle nous amènera aussi à envisager des travaux limités de réfection. Enfin, le tracteur utilisé pour la sortie des poubelles arrive en fin de course (20 ans) et nous envisageons de le remplacer par un véhicule électrique.

Le prochain exercice verra également une refonte du calcul des coûts du chauffage et ECS grâce à l'utilisation des nouveaux compteurs de chaleur sur les trois usages (Chauffage habitations, chauffage U, ECS).

Cependant, le principal dossier reste bien entendu la possibilité d'un ravalement avec isolation thermique dont les bâtiments actuels ont grandement besoin.

Conclusions

Comme chaque année, ce rapport ne présente qu'un panorama très rapide des dossiers en cours, traités ou à traiter au sein de la copropriété. Nous vous invitons à nous faire parvenir vos réactions (conseil-syndical@mazeleyre.fr) ou à en discuter directement avec les conseillers syndicaux. Nous sommes à l'écoute de toutes vos propositions d'amélioration et nous apprécierons de pouvoir compter sur vos compétences et votre bonne volonté.

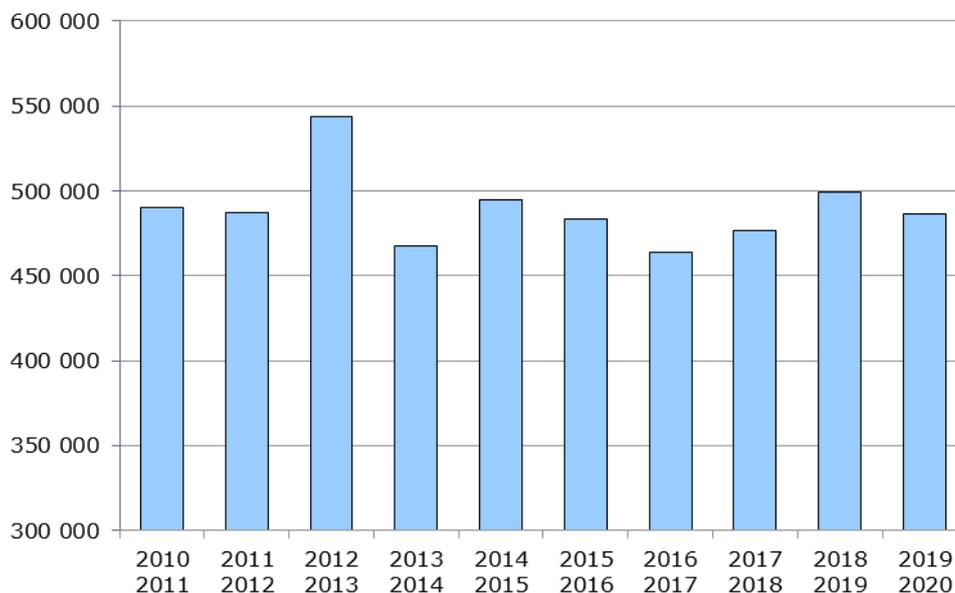
Nous tenons à remercier tous les membres du Conseil Syndical pour leur action et le temps consacré bénévolement durant cette année au suivi et à la gestion de la copropriété, ainsi que nos gardiens, M. et Mme GASPARD pour leur travail au quotidien, ainsi que leur implication pendant cette période difficile de pandémie.

Les membres du Conseil Syndical sont M. André BARBE (H), M. Claude BECHERUCCI (D), Mme Véronique BREUVART (A), M. Christian DICHI (H), M. Jean-François DUVIVIER (G), M. Patrice GRANSART €, M. Jean-François LEROOY (D), Mme Marie Odile MASSA (C - suppléante), Mme Aurélie NASSE (non résidente), M. Olivier PAOLI (H), M. Nicolas GINER (Sageau Holding).

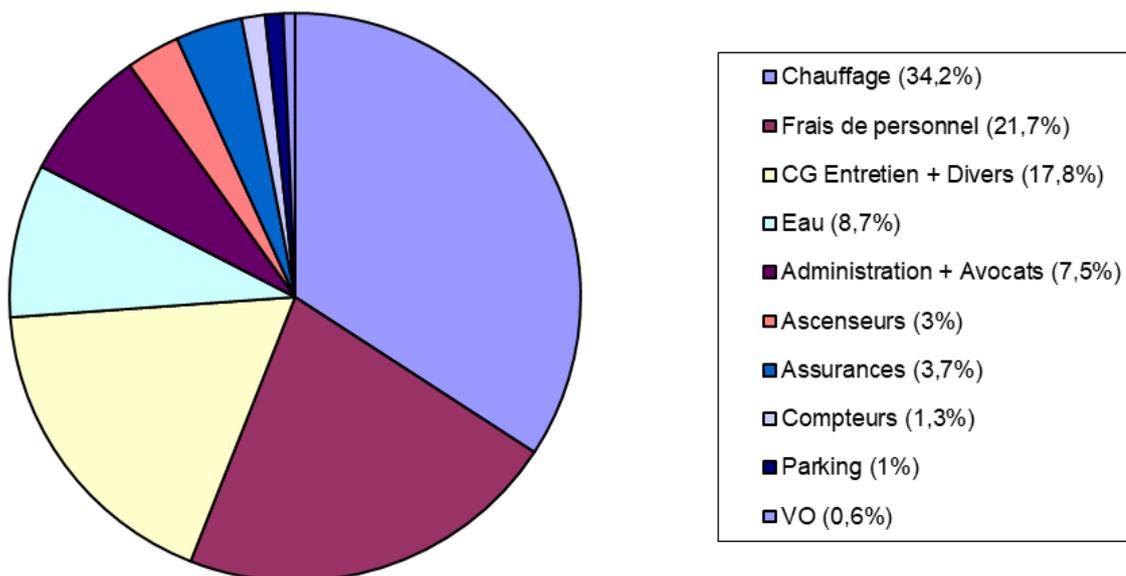
Document établi le 06/12/2020 par Olivier Paoli (H), président du Conseil Syndical de la résidence Mazeleyre et Jean-François Duvivier (G).

Chiffres clés de l'exercice 2019/2020

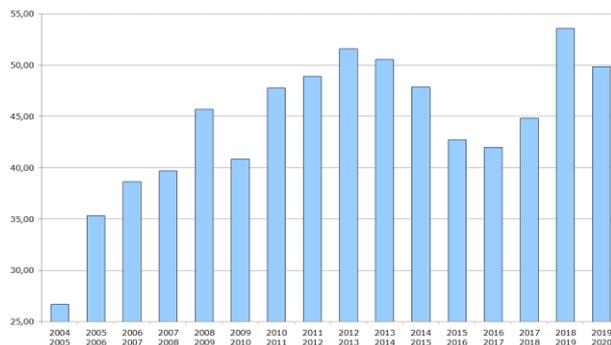
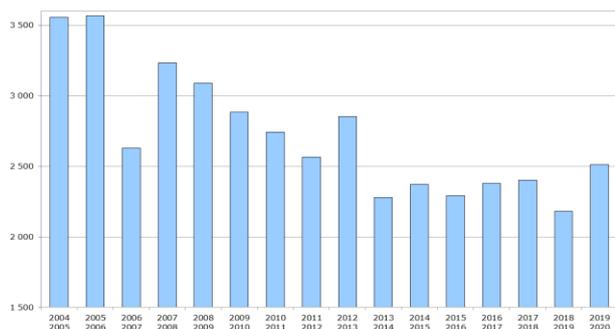
Montant des dépenses de l'exercice en euros (sur dix ans)



Répartition des dépenses par grands postes



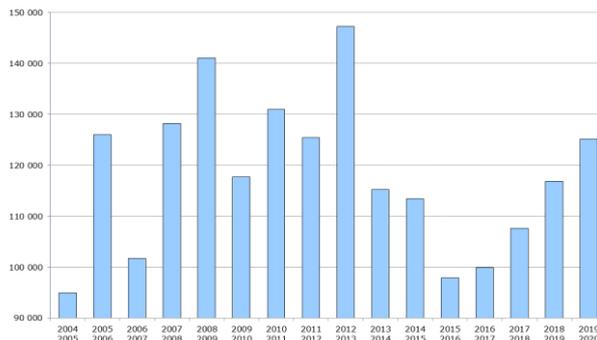
GAZ : Evolution sur seize ans



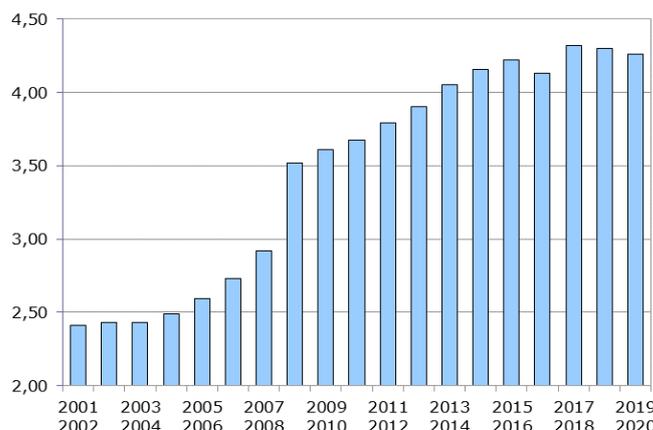
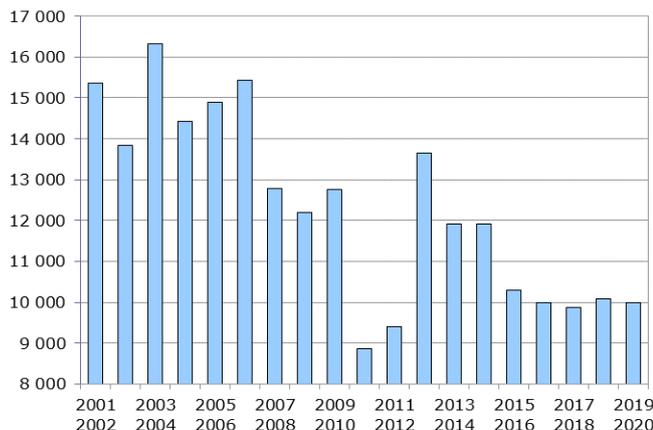
Consommation en MWh ↑

Coût total en euros ↓

↑ Coût du MWh en euros



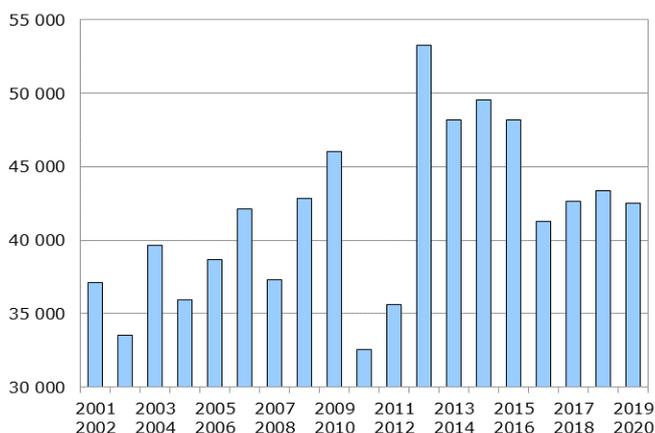
EAU : Evolution sur dix-neuf ans



Consommation en m³ ↑

Coût total en euros ↓

↑ Coût du m³ en euros



Résidence Mazeleyre
Calculs explicatifs pour la répartition des charges
de l'exercice 2019/2020

Calcul du prix du m3 d'eau froide : 4,26 €/m3

Reprise de provision du 30/06/2019 = -2798 m3 pour -12031,4 €
 Estimation du 26/09/2019 = 4649 m3 pour 19480,76 €
 Estimation du 19/03/2020 = 4972 m3 pour 21431,95 €
 Provision au 30/06/2020 = 3170 m3 pour 13662,7 €
 Consommation totale sur l'exercice = 9993 m3 pour 42544,01 € TTC
 Coût moyen sur l'exercice = 4,2574 arrondi à 4,26 €/m3

Calcul du coût combustible du MWh : 49,84 €/MWh

Total des factures Gaz = 125187,14 € pour 2511,831 MWh
 Coût moyen sur l'exercice = 125187,14 / 2511,831 = 49,839 €/MWh

Calcul du prix du m3 d'eau chaude : 14,89 €/m3

Coût brut de l'eau froide = 4,2574 €/m3
 Il faut 0,16 MWh pour réchauffer 1m3 d'eau froide, soit un coût de 0,16 x 49,839 = 7,9742 €/m3
 Consommation ECS pour les lots d'habitation (somme des relevés des compteurs) = 2540 m3
 Consommation ECS pour le lot Sageau Holding = 0 m3
 Le réchauffage ECS représente (2540 + 0) x 0,16 = 406,4 MWh
 Soit 406,4 / 2511,831 = 16,18 % de la production de la chaufferie
 Coût hors combustibles (contrats, électricité, entretien) sur l'exercice = 41688,54 €
 Coût hors combustibles imputables à l'ECS = 41688,54 x 16,18 % = 6744,97 €
 Soit un coût hors combustible = 6744,97 / (2540 + 0) = 2,6555 €/m3
 Coût total du m3 d'eau chaude = 4,2574 + 7,9742 + 2,6555 = 14,8871 arrondi à 14,89 €/m3

Imputation ECS pour Sageau Holding (0 €)

Consommation sur l'exercice = 8968 - 8968 = 0 m3
 Imputation Sageau Holding pour l'ECS = 0 x 14,89 = 0 €

Imputation chauffage pour Sageau Holding (29032,47 €)

Consommation sur l'exercice = 16413 - 15976 = 437 MWh
 Coût du combustible = 437 x 49,839 = 21779,64 €
 Part du chauffage Sageau Holding = 437 / 2511,831 = 17,4 %
 Coût hors combustibles (contrats, électricité, entretien) sur l'exercice = 41688,54 €
 Coût hors combustibles imputables au chauffage Sageau Holding = 41688,54 x 17,4 % = 7252,83 €
 Imputation Sageau Holding pour le chauffage = 21779,64 + 7252,83 = 29032,47 €

Imputation chauffage habitations (110843,01 €)

Coût total de la chaufferie = 125187,14 + 41688,54 = 166875,68 €
 Coûts imputés à l'ECS = 2540 m3 x (14,89 - 4,26) = 27000,2 € (cf nota bene)
 Coûts imputés à Sageau Holding = 29032,47 €
 Imputation chauffage habitation = 166875,68 - 27000,2 - 29032,47 = 110843,010 €

Répartition des MWh de la chaufferie

MWh combustible	2 511		} 16,2%
MWh ECS Sageau Holding (0 m3)	0	0,00%	
MWh ECS habitations (2540 m3)	406	16,18%	} 83,8%
MWh chauffage Sageau Holding	437	17,40%	
MWh chauffage habitations	1 668	66,41%	

Répartition des coûts de chauffage

Coût total chauffage	166 875,68		} 16,2%
Coût réchauffage ECS Sageau Holding	0,00	0,00%	
Coût réchauffage ECS habitations	27 000,20	16,18%	} 83,8%
Coût chauffage Sageau Holding	29 032,47	17,40%	
Coût chauffage habitations	110 843,01	66,42%	



Nexity Le Chesnay

34 RUE DE LA CELLE 78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

Téléphone 01.39.55.77.37 - Fax 01.39.55.70.55

NEXITY LAMY SAS au capital de 219388000€ SIREN 487530099

RCS Paris APE6832A-Carte pro T G S PT CPI 75012015000001224

délivrée par la CCI de Paris île de France - Garanties financières SOCAMAB, 16 rue Hoche 92919 la Défense Cedex

Réalisé 2018-2019
Comparatif Budget-Dépenses - Exercice 2019-2020
Actualisation budget 2020 / 2021 - Exercice : 01/10/2020 - 30/09/2021
Budget prévisionnel 2021 / 2022

Mandat MS0154633 - RESIDENCE MAZELEYRE**Ensemble immobilier : IM0243091 RESIDENCE MAZELEYRE****Adresse : 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON**

Groupe charges	Intitulé	Exercice 2018/2019 Réalisé	Exercice 2019/2020 du 01/07/2019 au 30/06/2020		AGO 2020 - Actualisation budget 2020 / 2021	AGO 2020 - Budget prévisionnel 2021 / 2022
			Budget	Dépenses		
0003-1	<u>Charges communes générales -</u>					
60110000	Eau froide	43 356,51	48 000,00	42 544,01	48 000,00	48 000,00
60110001	Eau aux compteurs privatifs	- 46 879,38	-	32 299,00	-	-
60400000	Achats produits entretien et petits équipements	13 057,58	15 000,00	3 100,22	13 000,00	13 000,00
60500000	Achats de matériel, équipements	-	-	1 462,74	1 500,00	1 500,00
61100000	Nettoyage des locaux	3 888,00	5 000,00	1 728,00	2 000,00	2 000,00
61210000	Locations de salles	390,00	500,00	325,00	350,00	350,00
61400001	Contrat Poste relevage	73,61	600,00	462,28	500,00	500,00
61405000	Contrat maintenance extincteurs	418,73	450,00	427,24	450,00	450,00
61407000	Contrat maintenance espaces verts	15 061,20	15 000,00	14 989,80	15 000,00	15 000,00
61410000	Contrat archivage	601,10	615,00	615,22	635,00	635,00
61421000	Contrat de maintenance canalisations	8 200,00	5 400,00	2 810,00	5 400,00	5 400,00
61424000	Contrat robinetterie	365,15	410,00	396,78	410,00	410,00
61499000	Contrats de maintenance divers	154,79	200,00	154,79	200,00	200,00
61550100	Entretien et petites réparations matériel	-	41 500,00	1 103,52	45 000,00	48 800,00
61520300	Entretien et petites réparations électricité	-	-	575,30	-	-
61520400	Entretien et petites réparations plomberie	21 457,15	-	13 944,56	-	-
61520500	Entretien et petites réparations peinture	-	-	6 048,90	-	-
61520600	Entretien et petites réparations étanchéité	6 817,21	-	3 869,25	-	-
61520800	Entretien et petites réparations portes et serrures	-	-	2 189,00	-	-
61520900	Entretien espaces verts	2 280,00	-	10 029,00	-	-
61521200	Entretien et réparations réseau eaux pluviales	73,70	-	8 690,00	-	-
61521300	Entretien et réparations réseau eaux usées	1 054,90	-	-	-	-
61521700	Entretien et petites réparations maçonnerie	3 722,62	-	8 286,85	-	-
61600001	Assurance tracteur	218,78	220,00	231,57	240,00	240,00
61610000	Assurance Multirisques	23 452,18	18 350,00	18 135,00	16 350,00	16 350,00
61630000	Assurance: franchises sur sinistres	4 000,00	-	547,46	-	-
61800000	Divers	1 194,97	200,00	2 680,00	1 000,00	1 000,00
61840000	Charges de copropriété (Syndicat Principal)	3 580,72	3 600,00	3 926,33	4 000,00	4 000,00
62110000	Rémunération du syndic Honoraires de gestion	29 350,00	29 790,00	29 790,00	30 240,00	30 240,00
62130100	Frais postaux	619,31	650,00	630,83	700,00	700,00
62130200	Frais postaux AG	1 086,94	1 500,00	1 228,26	1 500,00	1 500,00
62220200	Honoraires syndic sinistres	880,02	1 000,00	210,01	500,00	500,00
62220300	Honoraires syndic contentieux et impayés	1 430,03	1 500,00	690,00	500,00	500,00
62220610	Honoraires syndic vacances	920,02	1 000,00	-	-	-
62221100	Honoraires syndic AG et CS	1 269,98	1 500,00	1 551,23	1 500,00	1 600,00

Groupe charges	Intitulé	Exercice 2018/2019 Réalisé	Exercice 2019/2020 du 01/07/2019 au 30/06/2020		AGO 2020 - Actualisation budget 2020 / 2021	AGO 2020 - Budget prévisionnel 2021 / 2022
			Budget	Dépenses		
62310000	Avocats	11 510,00	5 000,00	759,17	1 000,00	1 000,00
62320000	Huissiers	-	400,00	175,54	300,00	300,00
62340000	Experts et bureaux d'étude	-	750,00	-	-	-
62360000	Divers tiers	860,00	2 000,00	1 800,00	2 000,00	2 000,00
62360001	Cotisation ARC	627,00	630,00	627,00	630,00	630,00
62400000	Frais du conseil syndical	277,61	200,00	-	-	-
62621000	Téléphone	577,36	300,00	289,96	300,00	300,00
62700000	Services bancaires et assimilés	12,00	-	12,00	-	-
63301000	Taxes foncières	865,00	870,00	882,00	1 450,00	1 450,00
63302000	Taxes ordures ménagères	190,00	200,00	194,00	320,00	320,00
64101000	Salaires gardiens et personnels immeubles	74 591,17	110 000,00	74 047,38	110 000,00	110 000,00
64190000	Reprise avantage en nature	- 2 628,18	-	2 758,04	-	-
64241000	Cotisations URSSAF	19 529,24	-	17 518,22	-	-
64243000	Cotisations Caisses de retraites	4 919,05	-	5 094,79	-	-
64244000	Cotisations Pôle emploi	2 964,59	-	2 994,09	-	-
64245000	Cotisations Prévoyance	503,44	-	447,09	-	-
64300000	Taxes sur salaires	6 753,00	-	7 174,00	-	-
64410000	Cotisations Médecine du travail	225,72	-	228,84	-	-
64430000	Cotisations Participation des employeurs à la formation	469,39	-	431,51	-	-
64520000	Cotisations aux mutuelles	750,39	-	734,88	-	-
66210000	Frais de Tenue de Compte	85,92	85,00	85,92	85,00	85,00
67890000	Ecart sur appels et répartition	- 2,01	-	0,80	-	-
71310000	Indemnités d'assurances - Opération courante	- 1 573,87	-	-	-	-
71410000	Produits divers (dont intérêts légaux dus par les copropriétaires) - Opération courante	- 1 700,00	-	5 770,00	-	-
	Sous total :	261 902,64	312 420,00	250 112,12	305 060,00	308 960,00
0009-1	<u>Cages d'escaliers - Bâtiment A</u>					
60210001	Electricité compteur n°646	216,19	250,00	245,26	250,00	250,00
61100000	Nettoyage des locaux	-	-	317,77	-	-
61520300	Entretien et petites réparations électricité	-	-	198,00	-	-
	Sous total :	216,19	250,00	761,03	250,00	250,00
0009-2	<u>Cages d'escaliers - Bâtiment B1</u>					
60210002	Electricité compteur n°006	152,35	200,00	204,17	250,00	250,00
61100000	Nettoyage des locaux	-	-	317,77	-	-
61520300	Entretien et petites réparations électricité	324,50	-	-	-	-
	Sous total :	476,85	200,00	521,94	250,00	250,00
0009-3	<u>Cages d'escaliers - Bâtiment B2</u>					
60210003	Electricité compteur n°929	169,54	200,00	185,06	200,00	200,00
61100000	Nettoyage des locaux	-	-	317,78	-	-
	Sous total :	169,54	200,00	502,84	200,00	200,00
0009-4	<u>Cages d'escaliers - Bâtiment C</u>					
60210004	Electricité compteur n°575	158,23	200,00	177,50	200,00	200,00
61100000	Nettoyage des locaux	-	-	317,78	-	-
	Sous total :	158,23	200,00	495,28	200,00	200,00
0009-5	<u>Cages d'escaliers - Bâtiment D</u>					
60210005	Electricité compteur n°802	165,86	200,00	187,25	200,00	200,00
61100000	Nettoyage des locaux	-	-	317,78	-	-
	Sous total :	165,86	200,00	505,03	200,00	200,00
0009-6	<u>Cages d'escaliers - Bâtiment E</u>					
60210006	Electricité compteur n°410	155,44	200,00	176,42	200,00	200,00
61100000	Nettoyage des locaux	-	-	317,78	-	-
61520300	Entretien et petites réparations électricité	165,00	-	-	-	-
	Sous total :	320,44	200,00	494,20	200,00	200,00

Groupe charges	Intitulé	Exercice 2018/2019 Réalisé	Exercice 2019/2020 du 01/07/2019 au 30/06/2020		AGO 2020 - Actualisation budget 2020 / 2021	AGO 2020 - Budget prévisionnel 2021 / 2022
			Budget	Dépenses		
0009-7	Cages d'escaliers - Bâtiment F					
60210007	Electricité compteur n°911	169,28	200,00	181,13	200,00	200,00
61100000	Nettoyage des locaux	72,00	-	317,78	-	-
	Sous total :	241,28	200,00	498,91	200,00	200,00
0009-8	Cages d'escaliers - Bâtiment G					
60210008	Electricité compteur n°838	198,43	250,00	231,16	250,00	250,00
61100000	Nettoyage des locaux	-	-	317,78	-	-
61520800	Entretien et petites réparations portes et serrures	159,50	-	-	-	-
	Sous total :	357,93	250,00	548,94	250,00	250,00
0009-9	Cages d'escaliers - Bâtiment H					
60210009	Electricité compteur n°876	151,77	200,00	166,57	200,00	200,00
61100000	Nettoyage des locaux	-	-	317,78	-	-
61520800	Entretien et petites réparations portes et serrures	773,07	-	-	-	-
	Sous total :	924,84	200,00	484,35	200,00	200,00
0010-1	Ascenseurs - Bâtiment A					
60210001	Electricité compteur n°646	432,30	450,00	490,40	510,00	510,00
61432000	Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 700,03	1 700,00	1 741,02	1 795,00	1 795,00
61521100	Entretien et petites réparations ventilations	-	-	319,00	-	-
61521600	Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	1 173,14	-	-	-	-
61800000	Divers	-	-	786,28	-	-
62634001	TELEPHONE LIGNE 01.47.01.09.76	340,96	350,00	72,42	-	-
	Sous total :	3 646,43	2 500,00	1 836,56	2 305,00	2 305,00
0010-2	Ascenseurs - Bâtiment B1					
60210002	Electricité compteur n°006	304,60	330,00	408,19	425,00	425,00
61432000	Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 700,03	1 700,00	1 741,02	1 795,00	1 795,00
61521100	Entretien et petites réparations ventilations	-	-	319,00	-	-
61521600	Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	882,07	-	-	-	-
61800000	Divers	-	-	786,28	-	-
62634002	TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.46	346,03	350,00	72,40	-	-
	Sous total :	3 232,73	2 380,00	1 754,33	2 220,00	2 220,00
0010-3	Ascenseurs - Bâtiment B2					
60210003	Electricité compteur n°929	338,96	350,00	370,02	400,00	400,00
61432000	Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 700,03	1 700,00	1 741,02	1 795,00	1 795,00
61521100	Entretien et petites réparations ventilations	-	-	319,00	-	-
61800000	Divers	-	-	786,28	-	-
62634003	TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.72	346,00	350,00	78,69	-	-
	Sous total :	2 384,99	2 400,00	1 722,45	2 195,00	2 195,00
0010-4	Ascenseurs - Bâtiment C					
60210004	Electricité compteur n°575	316,32	350,00	354,87	375,00	375,00
61432000	Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 700,03	1 700,00	1 741,02	1 795,00	1 795,00
61521100	Entretien et petites réparations ventilations	-	-	319,00	-	-
61800000	Divers	-	-	786,28	-	-
62634004	TELEPHONE LIGNE 01.47.01.07.68	78,53	350,00	-	-	-
	Sous total :	2 094,88	2 400,00	1 628,61	2 170,00	2 170,00
0010-5	Ascenseurs - Bâtiment D					
60210005	Electricité compteur n°802	331,57	350,00	374,36	400,00	400,00
61432000	Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 700,03	1 700,00	1 741,02	1 795,00	1 795,00
61521100	Entretien et petites réparations ventilations	-	-	319,00	-	-
61800000	Divers	-	-	786,30	-	-
62634005	TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.73	345,79	350,00	72,30	-	-
	Sous total :	2 377,39	2 400,00	1 720,38	2 195,00	2 195,00
0010-6	Ascenseurs - Bâtiment E					
60210006	Electricité compteur n°410	310,79	350,00	352,72	375,00	375,00
61432000	Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 700,04	1 700,00	1 741,02	1 795,00	1 795,00
61521100	Entretien et petites réparations ventilations	-	-	319,00	-	-
61521600	Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	3 052,73	-	927,94	-	-
61800000	Divers	-	-	786,31	-	-
62634006	TELEPHONE LIGNE 01.47.01.10.06	349,21	350,00	75,68	-	-
	Sous total :	5 412,77	2 400,00	2 630,05	2 170,00	2 170,00

Groupe charges	Intitulé	Exercice 2018/2019 Réalisé	Exercice 2019/2020 du 01/07/2019 au 30/06/2020		AGO 2020 - Actualisation budget 2020 / 2021	AGO 2020 - Budget prévisionnel 2021 / 2022
			Budget	Dépenses		
0010-7	<u>Ascenseurs - Bâtiment F</u>					
60210007	Electricité compteur n°911	338,41	350,00	362,11	375,00	375,00
61432000	Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 700,03	1 700,00	1 741,02	1 795,00	1 795,00
61521100	Entretien et petites réparations ventilations	-	-	319,00	-	-
61800000	Divers	-	-	786,31	-	-
62634007	TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.93	345,82	350,00	73,00	-	-
	<u>Sous total :</u>	2 384,26	2 400,00	1 708,82	2 170,00	2 170,00
0010-8	<u>Ascenseurs - Bâtiment G</u>					
60210008	Electricité compteur n°838	396,77	450,00	462,21	475,00	475,00
61432000	Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 700,03	1 700,00	1 741,02	1 795,00	1 795,00
61521100	Entretien et petites réparations ventilations	-	-	319,00	-	-
61521600	Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	469,01	-	-	-	-
61800000	Divers	-	-	786,31	-	-
62634008	TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.77	345,81	350,00	72,31	-	-
	<u>Sous total :</u>	2 911,62	2 500,00	1 808,23	2 270,00	2 270,00
0010-9	<u>Ascenseurs - Bâtiment H</u>					
60210009	Electricité compteur n°876	303,46	350,00	333,02	350,00	350,00
61432000	Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 700,80	1 700,00	1 742,56	1 795,00	1 795,00
61521100	Entretien et petites réparations ventilations	-	-	319,00	-	-
61521600	Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	455,40	-	-	-	-
61800000	Divers	-	-	786,31	-	-
62634009	TELEPHONE LIGNE 01.47.01.10.31	346,95	350,00	72,59	-	-
	<u>Sous total :</u>	2 806,61	2 400,00	1 680,86	2 145,00	2 145,00
0011-1	<u>Chauffage</u>					
60210011	Electricité compteur n°386	6 136,20	7 800,00	6 793,50	7 000,00	7 000,00
60310000	Chauffage	-	-	1 320,00	-	-
60320000	Gaz	116 873,34	120 000,00	125 187,14	130 000,00	130 000,00
60320001	Eau réchauffée	35 954,15	-	25 211,00	-	-
60320002	Chauffage SAGEAU HOLDING	23 695,30	-	29 032,47	-	-
60430000	Produits d'entretien traitement des eaux	410,30	-	18,45	-	-
61412000	Contrat P2 maintenance chaufferie	9 278,93	9 400,00	9 285,10	9 500,00	9 500,00
61413000	Contrat P3 maintenance chaufferie garantie totale	7 407,38	7 600,00	7 742,30	7 975,00	7 975,00
61413001	Contrat P3 Amortissement	3 004,96	3 100,00	3 824,75	3 950,00	3 950,00
61520400	Entretien et petites réparations plomberie	-	-	780,89	-	-
61521000	Entretien et petites réparations chaufferie	1 258,67	5 000,00	9 763,01	1 000,00	1 000,00
	<u>Sous total :</u>	84 720,33	152 900,00	110 434,77	159 425,00	159 425,00
0011-2	<u>Chauffage - CHAUFFAGE ESPACE 2001</u>					
60320002	Chauffage SAGEAU HOLDING	23 695,30	25 000,00	29 032,47	29 000,00	25 000,00
	<u>Sous total :</u>	23 695,30	25 000,00	29 032,47	29 000,00	25 000,00
0012-1	<u>Charges d'eau chaude - EAU CHAUDE</u>					
60110001	Eau aux compteurs privatifs	14 830,70	-	10 820,40	-	-
60320001	Eau réchauffée	36 731,85	-	27 000,20	-	-
	<u>Sous total :</u>	51 562,55	-	37 820,60	-	-
0013-1	<u>Charges d'eau froide - EAU FROIDE</u>					
60110001	Eau aux compteurs privatifs	32 809,00	-	23 344,80	-	-
	<u>Sous total :</u>	32 809,00	-	23 344,80	-	-
0016-1	<u>Parkings souterrains -</u>					
60210010	Electricité compteur n°375	3 313,29	3 450,00	3 692,01	3 700,00	3 800,00
61402000	Contrat maintenance portails, portes	720,67	750,00	537,22	725,00	725,00
61550100	Entretien et petites réparations matériel	-	1 500,00	-	-	-
61520800	Entretien et petites réparations portes et serrures	386,10	-	743,60	-	-
	<u>Sous total :</u>	4 420,06	5 700,00	4 972,83	4 425,00	4 525,00
0018-1	<u>Charges particulières - Compteur Eau Chaude</u>					
61428000	Contrat relevés et entretien compteurs	3 425,94	3 500,00	3 217,33	3 500,00	3 500,00
	<u>Sous total :</u>	3 425,94	3 500,00	3 217,33	3 500,00	3 500,00

Groupe charges	Intitulé	Exercice 2018/2019 Réalisé	Exercice 2019/2020 du 01/07/2019 au 30/06/2020		AGO 2020 - Actualisation budget 2020 / 2021	AGO 2020 - Budget prévisionnel 2021 / 2022
			Budget	Dépenses		
0018-2	Charges particulières - Compteur Eau Froide					
61428000	Contrat relevés et entretien compteurs	3 425,94	3 500,00	3 217,34	3 500,00	3 500,00
	<u>Sous total :</u>	3 425,94	3 500,00	3 217,34	3 500,00	3 500,00
0018-3	Charges particulières - Vides Ordures					
61416000	Contrat maintenance entreprise désinfection V.O.	3 179,23	3 300,00	3 250,31	3 300,00	3 300,00
	<u>Sous total :</u>	3 179,23	3 300,00	3 250,31	3 300,00	3 300,00
	Total	499 423,83	530 000,00	486 705,38	530 000,00	530 000,00



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MS0154633

RESIDENCE MAZELEYRE

IM0243091

BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 09/12/2020

Exercice comptable

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
0003-1 Charges communes générales					
60110000 Eau froide					
01/07/2019 PROVISION SEOP 2798 M3 à 4,30 € le m3	-12 031,40	0,00	-12 031,40	-12 031,40	
26/09/2019 SEOP ESTIMATION DU 12/09/2019 4649 M3	18 184,70	1 296,06	19 480,76	19 480,76	
19/03/2020 SEOP ESTIMATION DU 19/03/2020 4972 M3	19 950,80	1 481,15	21 431,95	21 431,95	
30/06/2020 PROVISION SEOP 3170 M3 à 4.31 € le m3	13 662,70	0,00	13 662,70	13 662,70	
Total 60110000 Eau froide	39 766,80	2 777,21	42 544,01	42 544,01	
60110001 Eau aux compteurs privatifs					
11/02/2020 Régul.eau froide LE GALLE (75 m3 à 4,30 €)	322,50	0,00	322,50	322,50	
11/02/2020 Régul.eau chaude LE GALLE (39 m3 à 4,30 €)	167,70	0,00	167,70	167,70	
04/03/2020 Régul.eau froide BRESSON (191 m3 à 4,30 €)	821,30	0,00	821,30	821,30	
04/03/2020 Régul.eau chaude BRESSON (115 m3 à 4,30 €)	494,50	0,00	494,50	494,50	
04/03/2020 Régul.eau chaude BREUVART (14 m3 à 4,30 €)	60,20	0,00	60,20	60,20	
30/06/2020 Comptabilisation des compteurs du 30/06/2020	-23 344,80	0,00	-23 344,80	-23 344,80	
30/06/2020 Comptabilisation des compteurs du 30/06/2020	-10 820,40	0,00	-10 820,40	-10 820,40	
Total 60110001 Eau aux compteurs privatifs	-32 299,00	0,00	-32 299,00	-32 299,00	
60400000 Achats produits entretien et petits équipements					
03/09/2019 REIS GROUPE FOURNITURE 4 BIDONS DE VO8	217,60	43,52	261,12	261,12	
18/10/2019 GASPAS REMBOURSEMENT DIVERS	516,34	103,27	619,61	619,61	
18/10/2019 DUVIVIER REMBOURSEMENT GUIDES AUPRES DE L'ARC	50,24	2,76	53,00	53,00	
17/01/2020 5S GROUPE AUBAGNE LIVRAISON PRODUITS ENTRETIEN	135,26	27,05	162,31	162,31	
29/01/2020 5S GROUPE AUBAGNE LIVRAISON COMPLEMENTAIRE PRODUITS ENTRETIEN	213,47	42,69	256,16	256,16	
14/02/2020 GASPAS REMBOURSEMENT DIVERS	247,29	49,46	296,75	296,75	
28/04/2020 M.PAOLI - TRUFFAUT SUPER U & PEINTURE - MATERIELS DIVERS	667,07	133,41	800,48	0,00	D
03/06/2020 M.PAOLI RBT FRAIS 4 PNEUS + MONTAGE	221,63	44,33	265,96	0,00	D
11/06/2020 GASPAS REMBT FRAIS DIVERS	320,69	64,14	384,83	384,83	
Total 60400000 Achats produits entretien et petits équipements	2 589,59	510,63	3 100,22	2 033,78	
60500000 Achats de matériel, équipements					
13/11/2019 BOYER RECHARGES EXTINCTEURS	402,90	80,58	483,48	0,00	D
19/12/2019 BOYER INCENDIE PROTECTION REMPLACEMENT EXTINCTEURS	704,25	140,85	845,10	0,00	D
19/12/2019 BOYER INCENDIE PROTECTION RECHARGE EXTINCTEUR	111,80	22,36	134,16	0,00	D
Total 60500000 Achats de matériel, équipements	1 218,95	243,79	1 462,74	0,00	
61100000 Nettoyage des locaux					
25/07/2019 REIS REMPLI pendant congés gardienne semaine 30	360,00	72,00	432,00	432,00	
23/09/2019 REIS GROUPE- REMPLACEMENT GARDIEN DU 11 ET 18/09/2019	720,00	144,00	864,00	864,00	
23/01/2020 REIS GROUPE- REMPLACEMENT GARDIEN LE 22 ET 23/01/2020	360,00	72,00	432,00	432,00	
Total 61100000 Nettoyage des locaux	1 440,00	288,00	1 728,00	1 728,00	
61210000 Locations de salles					
10/01/2020 VILLE DE VAUCRESSON LOCATION SALLE - AG 02.12.2019	325,00	0,00	325,00	0,00	D
Total 61210000 Locations de salles	325,00	0,00	325,00	0,00	
61400001 Contrat Poste relevage					
23/10/2019 AVH POMPE DE RELEVAGE ANNEE 2019	420,25	42,03	462,28	0,00	D
Total 61400001 Contrat Poste relevage	420,25	42,03	462,28	0,00	
61405000 Contrat maintenance extincteurs					



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES MS0154633
RÉSIDENCE MAZELEYRE IM0243091
OULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 09/12/2020

Exercice comptable
Du 01/07/2019 au 30/06/2020

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
01/11/2019 BOYER EXTINCTEURS ANNEE 2019	356,03	71,21	427,24	0,00	D
Total 61405000 Contrat maintenance extincteurs	356,03	71,21	427,24	0,00	
61407000 Contrat maintenance espaces verts					
30/07/2019 CAMPOS ESPACES VERTS JUILLET 2019	1 141,00	228,20	1 369,20	1 369,20	
04/09/2019 CAMPOS ESPACES VERTS AOUT 2019	1 141,00	228,20	1 369,20	1 369,20	
04/10/2019 CAMPOS ESPACES VERTS SEPTEMBRE 2019	1 141,00	228,20	1 369,20	1 369,20	
29/10/2019 CAMPOS ESPACES VERTS OCTOBRE 2019	1 141,00	228,20	1 369,20	1 369,20	
29/11/2019 CAMPOS ESPACES VERTS NOVEMBRE 2019	1 141,00	228,20	1 369,20	1 369,20	
29/12/2019 CAMPOS ESPACES VERTS DECEMBRE 2019	1 141,00	228,20	1 369,20	1 369,20	
29/01/2020 CAMPOS ESPACES VERTS JANVIER 2020	1 141,00	228,20	1 369,20	1 369,20	
29/02/2020 CAMPOS ESPACES VERTS FEVRIER 2020	1 141,00	228,20	1 369,20	1 369,20	
29/03/2020 CAMPOS ESPACES VERTS MARS 2020	1 141,00	228,20	1 369,20	1 369,20	
28/04/2020 MUGO - AVRIL 2020	740,83	148,17	889,00	889,00	
28/05/2020 MUGO - MAI 2020	740,83	148,17	889,00	889,00	
26/06/2020 MUGO - JUIN 2020	740,83	148,17	889,00	889,00	
Total 61407000 Contrat maintenance espaces verts	12 491,49	2 498,31	14 989,80	14 989,80	
61410000 contrat archivage					
05/07/2019 PRO ARCHIVES DU 01/07/2019 AU 30/06/2020	512,68	102,54	615,22	0,00	D
Total 61410000 contrat archivage	512,68	102,54	615,22	0,00	
61421000 Contrat de maintenance canalisations					
01/07/2019 REPRISE - EAV ENTRETIEN RESEAUX INTERIEURS ANNEE 2019	-8 200,00	0,00	-8 200,00	-8 200,00	
05/09/2019 EAV ENTRETIEN RESEAUX INTERIEURS ANNEE 2019	7 825,83	782,58	8 608,41	8 608,41	
23/09/2019 EAV AVOIR S/ENTRETIEN RESEAU ANNEE 2019	-7 825,83	-782,58	-8 608,41	-8 608,41	
23/09/2019 EAV ENTRETIEN RESEAUX INTERIEURS ANNEE 2019	4 900,00	490,00	5 390,00	5 390,00	
Total 61421000 Contrat de maintenance canalisations	-3 300,00	490,00	-2 810,00	-2 810,00	
61424000 Contrat robinetterie					
19/05/2020 SEVESC MAINTENANCE CLAPETS 2020	330,65	66,13	396,78	0,00	D
Total 61424000 Contrat robinetterie	330,65	66,13	396,78	0,00	
61499000 Contrats de maintenance divers					
03/12/2019 OCEA ALARME AVOIR S/ANNEE 2019	-140,72	-14,07	-154,79	0,00	D
Total 61499000 Contrats de maintenance divers	-140,72	-14,07	-154,79	0,00	
61520300 Entretien et petites réparations électricité					
19/03/2020 FJDM URGENT MISE A LA TERRE DES CANALISATIONS GAZ	523,00	52,30	575,30	0,00	D
Total 61520300 Entretien et petites réparations électricité	523,00	52,30	575,30	0,00	
61520400 Entretien et petites réparations plomberie					
25/07/2019 LECAMME - REMPLACEMENT COLLECTEUR	1 334,20	133,42	1 467,62	0,00	D
10/09/2019 LECAMME RECHERCHE DE FUITE - BAT H	588,40	58,84	647,24	0,00	D
31/12/2019 LECAMME REMPLACEMENT FONTE COULOIR CAVE	1 695,75	169,58	1 865,33	0,00	D
30/01/2020 LECAMME REPARATION FUITE S/COLONNE RECYCLAGE	229,20	22,92	252,12	0,00	D
10/02/2020 LECAMME FUITE SUR TAMPON DE DEGORGEMENT CAVE	65,00	6,50	71,50	0,00	D
20/02/2020 EAV CURAGE COLLECTEUR EU	572,50	57,25	629,75	0,00	D
31/03/2020 LECAMME - Réfection pied de chute des platines parking bat. B	1 440,00	144,00	1 584,00	0,00	D
31/03/2020 LECAMME - Réfection de la chute siphon parking	1 130,00	113,00	1 243,00	0,00	D
22/04/2020 LECAMME - Réparation fuite couloir VO bâtiment G	665,00	66,50	731,50	0,00	D
22/04/2020 LECAMME Réfection collecteur caniveau Bâtiment E	2 065,00	206,50	2 271,50	0,00	D



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

Edité le 09/12/2020

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES MS0154633

RESIDENCE MAZELEYRE IM0243091
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Exercice comptable
Du 01/07/2019 au 30/06/2020

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
27/04/2020 LECAMME CREATION ALIMENTATION JARDIN BAT. G	615,00	61,50	676,50	0,00	D
01/06/2020 ONEA AUREL - Remplacement tuyau d'évacuation	1 080,50	108,05	1 188,55	0,00	D
30/06/2020 VOISIN Rplct raccords fonte fissurés + modif. EFS chaufferie	1 196,32	119,63	1 315,95	0,00	D
Total 61520400 Entretien et petites réparations plomberie	12 676,87	1 267,69	13 944,56	0,00	
61520500 Entretien et petites réparations peinture					
09/06/2020 ONEA AUREL Peinture local poubelles	5 499,00	549,90	6 048,90	0,00	D
Total 61520500 Entretien et petites réparations peinture	5 499,00	549,90	6 048,90	0,00	
61520600 Entretien et petites réparations étanchéité					
11/06/2020 ONEA TRX D'ETANCHEITE	1 222,00	122,20	1 344,20	0,00	D
30/06/2020 ONEA REFECTION AUVENT	2 295,50	229,55	2 525,05	0,00	D
Total 61520600 Entretien et petites réparations étanchéité	3 517,50	351,75	3 869,25	0,00	
61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures					
11/11/2019 ONEA AUREL RESSERRAGE ET FIXATIONS GARDES-CORPS	1 990,00	199,00	2 189,00	0,00	D
Total 61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures	1 990,00	199,00	2 189,00	0,00	
61520900 Entretien espaces verts					
30/04/2020 MUGO Réengazonnement sur 40 m2	630,00	126,00	756,00	756,00	
29/06/2020 MACHADO travaux espaces verts	4 430,00	443,00	4 873,00	0,00	D
30/06/2020 MACHADO TRAVAUX ESPACES VERTS	4 000,00	400,00	4 400,00	0,00	D
Total 61520900 Entretien espaces verts	9 060,00	969,00	10 029,00	756,00	
61521200 Entretien et réparations réseau eaux pluviales					
30/06/2020 TELEREP Tvx réhabilitation intérieur 2 colonnes EP	7 900,00	790,00	8 690,00	0,00	D
Total 61521200 Entretien et réparations réseau eaux pluviales	7 900,00	790,00	8 690,00	0,00	
61521700 Entretien et petites réparations maçonnerie					
24/09/2019 ABSIDE SONDAGE ET PURGE NEZ BALCON ET FACADE	1 509,00	150,90	1 659,90	0,00	D
22/10/2019 ABSIDE SONDAGE ET PURGE NEZ DE BALCON ET FACADE	3 521,00	352,10	3 873,10	0,00	D
22/10/2019 ABSIDE AVOIR S/SONDAGE ET PURGE NEZ DE BALCONS	-90,00	-9,00	-99,00	0,00	D
01/06/2020 ONEA AUREL - Cerclage cheminée	984,00	98,40	1 082,40	0,00	D
30/06/2020 ONEA AUREL TRX ETANCHEITE	1 609,50	160,95	1 770,45	0,00	D
Total 61521700 Entretien et petites réparations maçonnerie	7 533,50	753,35	8 286,85	0,00	
61550100 Entretien et petites réparations matériel					
26/05/2020 M.PAOLI - MANUTAN - BALISE AUTORELEVABLE	1 003,20	100,32	1 103,52	0,00	D
Total 61550100 Entretien et petites réparations matériel	1 003,20	100,32	1 103,52	0,00	
61600001 Assurance tracteur					
05/01/2020 THELEM ASSURANCE TRACTEUR DU 01/02/2020 AU 31/01/2021	231,57	0,00	231,57	0,00	D
Total 61600001 Assurance tracteur	231,57	0,00	231,57	0,00	
61610000 Assurance Multirisques					
30/07/2019 ALLIANZ ASSURANCE du 01/07/2019 au 30/06/2020	18 350,81	0,00	18 350,81	0,00	D
18/11/2019 ALLIANZ ASSURANCE RBT DU 01/07/2019 AU 30/06/2020	-215,81	0,00	-215,81	0,00	D
Total 61610000 Assurance Multirisques	18 135,00	0,00	18 135,00	0,00	
61630000 Assurance: franchises sur sinistres					
01/07/2019 FRANCHISE SINISTRE M.DE SOUSA	350,00	0,00	350,00	0,00	D
15/10/2019 GMF ASSURANCES FRANCHISE DDE IND.FORTEAUX	197,46	0,00	197,46	0,00	D



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MS0154633

RESIDENCE MAZELEYRE

IM0243091

BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 09/12/2020

Exercice comptable

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
Total 61630000 Assurance: franchises sur sinistres	547,46	0,00	547,46	0,00	
61800000 Divers					
27/09/2019 GASPARD FONDS DE CAISSE DU 27/09/2019	400,00	0,00	400,00	0,00	D
18/10/2019 AIRCONTROL MESURES DE QUALITE DE L'AIR	1 650,00	330,00	1 980,00	0,00	D
13/01/2020 PAOLI REMBOURSEMENT ETRENNES EBOUEURS VEOLIA	272,73	27,27	300,00	0,00	D
Total 61800000 Divers	2 322,73	357,27	2 680,00	0,00	
61840000 Charges de copropriété (Syndicat Principal)					
01/07/2019 1er appel de provision de charges 2019-2020	1 377,14	75,74	1 452,88	0,00	D
01/10/2019 2ème appel de provision de charges 2019-2020	1 377,14	75,74	1 452,88	0,00	D
02/12/2019 Répartition des charges du 01/07/2018 au 30/06/2019	-2 137,23	0,00	-2 137,23	0,00	D
01/01/2020 Régularisation appels déjà effectués sur l'exercice 2019-2020	119,45	6,57	126,02	0,00	D
01/01/2020 3ème appel de provision de charges 2019-2020	1 436,86	79,03	1 515,89	0,00	D
01/04/2020 4ème appel de provision de charges 2019-2020	1 515,89	0,00	1 515,89	0,00	D
Total 61840000 Charges de copropriété (Syndicat Principal)	3 689,25	237,08	3 926,33	0,00	
62110000 Rémunération du syndic Honoraires de gestion					
05/07/2019 Appel honoraire de base 07/2019 (T)	6 114,58	1 222,92	7 337,50	0,00	D
05/10/2019 Appel honoraire de base 10/2019 (T)	6 114,58	1 222,92	7 337,50	0,00	D
05/01/2020 Régularisation honoraire de base : Exercice 2019 - 2020	183,33	36,67	220,00	0,00	D
05/01/2020 Appel honoraire de base 01/2020 (T)	6 206,25	1 241,25	7 447,50	0,00	D
05/04/2020 Appel honoraire de base 04/2020 (T)	6 206,25	1 241,25	7 447,50	0,00	D
Total 62110000 Rémunération du syndic Honoraires de gestion	24 824,99	4 965,01	29 790,00	0,00	
62130100 Frais postaux					
30/09/2019 Refacturation frais d'affranchissement	76,83	0,00	76,83	0,00	D
24/10/2019 Facture N° 1520196582SYN - Diffusion information trx resserrage garde-corps	18,81	0,00	18,81	0,00	D
31/12/2019 Refacturation frais d'affranchissement	151,49	0,00	151,49	0,00	D
31/03/2020 Refacturation frais d'affranchissement	226,11	0,00	226,11	0,00	D
30/06/2020 Refacturation frais d'affranchissement	157,59	0,00	157,59	0,00	D
Total 62130100 Frais postaux	630,83	0,00	630,83	0,00	
62130200 Frais postaux AG					
23/10/2019 Fact N° 1520196573SYN - Diffusion CV AG du 02.12.19	425,50	0,00	425,50	0,00	D
04/11/2019 Fact 1520196643SYN - Diff. CVAG 02.12.19 après élargement	74,00	0,00	74,00	0,00	D
28/11/2019 PARAGON Notification AG DU 02/12/2019	44,25	8,85	53,10	0,00	D
06/12/2019 Fact N° 1520197345SYN - Diffusion PVAG du 02.12.19	606,00	0,00	606,00	0,00	D
06/12/2019 Fact N° 1520197345SYN - Diffusion PVAG du 02.12.19	9,48	0,00	9,48	0,00	D
30/12/2019 PARAGON Notification AG du 02/12/2019	50,15	10,03	60,18	0,00	D
Total 62130200 Frais postaux AG	1 209,38	18,88	1 228,26	0,00	
62220200 Honoraires syndic sinistres					
06/08/2019 Facture N° 1520195112SYN - SIN39241 - DDE du 06/02/18 RIZK - BOURLES	91,67	18,33	110,00	0,00	D
26/11/2019 Facture N° 1520197208SYN - SIN54859 - DDE du 05/11/19 - Dossier GRANSART	183,34	36,67	220,01	0,00	D
14/01/2020 Avoir d'hono. N°152020374SYN - SIN54859 - DDE du 05/11/19 - GRANSART	-100,00	-20,00	-120,00	0,00	D
Total 62220200 Honoraires syndic sinistres	175,01	35,00	210,01	0,00	
62220300 Honoraires syndic contentieux et impayés					
04/07/2019 Facture N° 1520194125SYN - Dossier BOUCHE Réception du jugement	91,67	18,33	110,00	0,00	D
05/07/2019 Facture N° 1520194140SYN - DOSSIER OKOTO Réception du jugement	91,67	18,33	110,00	0,00	D
15/10/2019 Facture N° 1520196288SYN - dossier BELFORT : Réception du jugement	91,67	18,33	110,00	0,00	D



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MS0154633

RESIDENCE MAZELEYRE

IM0243091

BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 09/12/2020

Exercice comptable

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
15/10/2019 Facture N° 152020119285YN - Dossier Bouche : suivi EF (recherche solvabilité)	100,00	20,00	120,00	0,00	D
20/12/2019 Facture N° 152020119295YN - Dossier Bouche : suivi EF retour proposition echea	100,00	20,00	120,00	0,00	D
30/01/2020 Facture N° 152020119305YN - Dossier Bouche : suivi arrangement	100,00	20,00	120,00	0,00	D
Total 62220300 Honoraires syndic contentieux et impayés	575,01	114,99	690,00	0,00	
62221100 Honoraires syndic AG et CS					
18/09/2019 Facture N° 1520196311SYN - CS préparation AG	266,66	53,33	319,99	0,00	D
18/09/2019 Facture N° 1520196311SYN - CS préparation AG	87,50	17,50	105,00	0,00	D
10/10/2019 Fact N° 1520196312SYN-Rdv CS / Architecte 09.09.19	133,33	26,67	160,00	0,00	D
13/12/2019 Fact N° 1520197498SYN - Vacation AG 02/12/2019 – Dépassement heures	538,54	107,71	646,25	0,00	D
13/02/2020 Fact N° 1520207258SYN -Réunion ravalement 12.02.20	266,66	53,33	319,99	0,00	D
Total 62221100 Honoraires syndic AG et CS	1 292,69	258,54	1 551,23	0,00	
62310000 Avocats					
26/07/2019 AUDINEAU Audience plaidoirie indiv. BELFORT DE BARROS	500,00	100,00	600,00	0,00	D
18/10/2019 IND.BELFORT FRAIS AVOCAT	52,00	0,00	52,00	0,00	D
18/10/2019 IND.BELFORT FRAIS AVOCAT	53,17	0,00	53,17	0,00	D
17/01/2020 GOLDBERG COMMANDEMENT DE PAYER MARTIN-GARABIOL	45,00	9,00	54,00	0,00	D
Total 62310000 Avocats	650,17	109,00	759,17	0,00	
62320000 Huissiers					
19/11/2019 TEBOUL-NIVOLLET-LAVILLAT SIGNIFICATION JUGEMENT INDIV. BELFORT	163,71	11,83	175,54	0,00	D
Total 62320000 Huissiers	163,71	11,83	175,54	0,00	
62360000 Divers tiers					
17/07/2019 TGI NANTERRE PROVISION COMPLEMENTAIRE AF.PERRET	1 800,00	0,00	1 800,00	0,00	D
Total 62360000 Divers tiers	1 800,00	0,00	1 800,00	0,00	
62360001 Cotisation ARC					
12/12/2019 ARC COTISATION DU 01/02/2020 AU 31/01/2021	627,00	0,00	627,00	0,00	D
Total 62360001 Cotisation ARC	627,00	0,00	627,00	0,00	
62621000 Téléphone					
22/07/2019 SFR 07/2019	20,00	4,00	24,00	24,00	
30/08/2019 SFR 08/2019	20,00	4,00	24,00	24,00	
27/09/2019 SFR 09/2019	20,00	4,00	24,00	24,00	
25/10/2019 SFR 10/2019	20,00	4,00	24,00	24,00	
22/11/2019 SFR 11/2019	20,12	4,03	24,15	24,15	
20/12/2019 SFR 12/2019	21,25	4,25	25,50	25,50	
24/01/2020 SFR 01/2020	20,00	4,00	24,00	24,00	
21/02/2020 SFR 02/2020	20,26	4,05	24,31	24,31	
27/03/2020 SFR 03/2020	20,00	4,00	24,00	24,00	
19/05/2020 SFR 05/2020	24,00	0,00	24,00	24,00	
20/05/2020 SFR 04/2020	24,00	0,00	24,00	24,00	
19/06/2020 SFR 06/2020	24,00	0,00	24,00	24,00	
Total 62621000 Téléphone	253,63	36,33	289,96	289,96	
62700000 Services bancaires et assimilés					
28/02/2020 FRAIS RETOUR VIREMENT 55 GROUPE AUBAGNE	10,00	2,00	12,00	0,00	D
Total 62700000 Services bancaires et assimilés	10,00	2,00	12,00	0,00	
63301000 Taxes foncières					



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE IM0243091
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 09/12/2020

Exercice comptable
Du 01/07/2019 au 30/06/2020

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
08/08/2019 TAXES FONCIERES 2019	882,00	0,00	882,00	0,00	D
Total 63301000 Taxes foncières	882,00	0,00	882,00	0,00	
63302000 Taxes ordures ménagères					
08/08/2019 TAXES FONCIERES 2019	194,00	0,00	194,00	194,00	
Total 63302000 Taxes ordures ménagères	194,00	0,00	194,00	194,00	
64101000 Salaires gardiens et personnels immeubles					
25/07/2019 Paie de GASPAS ANTONIO juillet - 2019	2 910,79	0,00	2 910,79	2 183,09	D
25/07/2019 Paie de GASPAS MARIA juillet - 2019	2 352,70	0,00	2 352,70	1 764,53	D
28/08/2019 Paie de GASPAS ANTONIO août - 2019	2 910,79	0,00	2 910,79	2 183,09	D
28/08/2019 Paie de GASPAS MARIA août - 2019	2 352,70	0,00	2 352,70	1 764,53	D
26/09/2019 Paie de GASPAS ANTONIO septembre - 2019	2 973,79	0,00	2 973,79	2 230,34	D
26/09/2019 Paie de GRELLEY JULIEN septembre - 2019	377,51	0,00	377,51	377,51	
26/09/2019 Paie de GRELLEY JULIEN septembre - 2019	1 180,32	0,00	1 180,32	1 180,32	
26/09/2019 Paie de GASPAS MARIA septembre - 2019	2 352,70	0,00	2 352,70	1 764,53	D
24/10/2019 Paie de GASPAS ANTONIO octobre - 2019	3 241,57	0,00	3 241,57	2 431,18	D
24/10/2019 Paie de GASPAS MARIA octobre - 2019	2 598,20	0,00	2 598,20	1 948,65	D
26/11/2019 Paie de GASPAS ANTONIO novembre - 2019	2 960,80	0,00	2 960,80	2 220,60	D
26/11/2019 Paie de GASPAS MARIA novembre - 2019	2 384,30	0,00	2 384,30	1 788,23	D
19/12/2019 Paie de GASPAS ANTONIO décembre - 2019	5 856,38	0,00	5 856,38	4 392,29	D
19/12/2019 Paie de GASPAS MARIA décembre - 2019	4 768,60	0,00	4 768,60	3 576,45	D
29/01/2020 Paie de GASPAS ANTONIO janvier - 2020	2 993,36	0,00	2 993,36	2 245,02	D
29/01/2020 Paie de GRELLEY JULIEN janvier - 2020	644,74	0,00	644,74	644,74	
29/01/2020 Paie de GRELLEY JULIEN janvier - 2020	231,06	0,00	231,06	231,06	
29/01/2020 Paie de GASPAS MARIA janvier - 2020	2 384,30	0,00	2 384,30	1 788,23	D
26/02/2020 Paie de GASPAS ANTONIO février - 2020	2 954,07	0,00	2 954,07	2 215,55	D
26/02/2020 Paie de GASPAS MARIA février - 2020	2 384,30	0,00	2 384,30	1 788,23	D
25/03/2020 Paie de GASPAS ANTONIO mars - 2020	2 954,07	0,00	2 954,07	2 215,55	D
25/03/2020 Paie de GASPAS MARIA mars - 2020	2 384,30	0,00	2 384,30	1 788,23	D
24/04/2020 Paie de GASPAS ANTONIO avril - 2020	2 954,07	0,00	2 954,07	2 215,55	D
24/04/2020 Paie de GASPAS MARIA avril - 2020	2 384,30	0,00	2 384,30	1 788,23	D
27/05/2020 Paie de GASPAS ANTONIO mai - 2020	2 954,07	0,00	2 954,07	2 215,55	D
27/05/2020 Paie de GASPAS MARIA mai - 2020	2 384,30	0,00	2 384,30	1 788,23	D
25/06/2020 Paie de GASPAS ANTONIO juin - 2020	3 069,67	0,00	3 069,67	2 302,25	D
25/06/2020 Paie de GRELLEY JULIEN juin - 2020	1 765,32	0,00	1 765,32	1 765,32	
25/06/2020 Paie de GASPAS MARIA juin - 2020	2 384,30	0,00	2 384,30	1 788,23	D
Total 64101000 Salaires gardiens et personnels immeubles	74 047,38	0,00	74 047,38	56 585,27	
64190000 Reprise avantage en nature					
25/07/2019 Paie de GASPAS ANTONIO juillet - 2019	-223,36	0,00	-223,36	-167,52	D
28/08/2019 Paie de GASPAS ANTONIO août - 2019	-223,36	0,00	-223,36	-167,52	D
26/09/2019 Paie de GASPAS ANTONIO septembre - 2019	-205,95	0,00	-205,95	-154,46	D
24/10/2019 Paie de GASPAS ANTONIO octobre - 2019	-221,60	0,00	-221,60	-166,20	D
26/11/2019 Paie de GASPAS ANTONIO novembre - 2019	-219,81	0,00	-219,81	-164,86	D
19/12/2019 Paie de GASPAS ANTONIO décembre - 2019	-373,60	0,00	-373,60	-280,20	D
29/01/2020 Paie de GASPAS ANTONIO janvier - 2020	-211,65	0,00	-211,65	-158,74	D
26/02/2020 Paie de GASPAS ANTONIO février - 2020	-221,60	0,00	-221,60	-166,20	D
25/03/2020 Paie de GASPAS ANTONIO mars - 2020	-221,60	0,00	-221,60	-166,20	D
24/04/2020 Paie de GASPAS ANTONIO avril - 2020	-221,60	0,00	-221,60	-166,20	D
27/05/2020 Paie de GASPAS ANTONIO mai - 2020	-221,60	0,00	-221,60	-166,20	D
25/06/2020 Paie de GASPAS ANTONIO juin - 2020	-192,31	0,00	-192,31	-144,23	D



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MS0154633

RESIDENCE MAZELEYRE

IM0243091

BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 09/12/2020

Exercice comptable

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
Total 64190000 Reprise avantage en nature	-2 758,04	0,00	-2 758,04	-2 068,53	
64241000 Cotisations URSSAF					
25/07/2019 Cotisations URSSAF pour GASPAR ANTONIO juillet - 2019	662,76	0,00	662,76	497,07	D
25/07/2019 Cotisations URSSAF pour GASPAR MARIA juillet - 2019	544,47	0,00	544,47	408,35	D
28/08/2019 Cotisations URSSAF pour GASPAR ANTONIO août - 2019	662,76	0,00	662,76	497,07	D
28/08/2019 Cotisations URSSAF pour GASPAR MARIA août - 2019	544,47	0,00	544,47	408,35	D
26/09/2019 Cotisations URSSAF pour GASPAR ANTONIO septembre - 2019	678,14	0,00	678,14	508,61	D
26/09/2019 Cotisations URSSAF pour GRELLEY JULIEN septembre - 2019	88,44	0,00	88,44	88,44	
26/09/2019 Cotisations URSSAF pour GRELLEY JULIEN septembre - 2019	288,19	0,00	288,19	288,19	
26/09/2019 Cotisations URSSAF pour GASPAR MARIA septembre - 2019	544,47	0,00	544,47	408,35	D
24/10/2019 Cotisations URSSAF pour GASPAR ANTONIO octobre - 2019	743,52	0,00	743,52	557,64	D
24/10/2019 Cotisations URSSAF pour GASPAR MARIA octobre - 2019	665,86	0,00	665,86	499,40	D
26/11/2019 Cotisations URSSAF pour GASPAR ANTONIO novembre - 2019	674,96	0,00	674,96	506,22	D
26/11/2019 Cotisations URSSAF pour GASPAR MARIA novembre - 2019	589,12	0,00	589,12	441,84	D
19/12/2019 Cotisations URSSAF pour GASPAR ANTONIO décembre - 2019	1 381,97	0,00	1 381,97	1 036,48	D
19/12/2019 Cotisations URSSAF pour GASPAR MARIA décembre - 2019	1 404,72	0,00	1 404,72	1 053,54	D
29/01/2020 Cotisations URSSAF pour GASPAR ANTONIO janvier - 2020	685,92	0,00	685,92	514,44	D
29/01/2020 Cotisations URSSAF pour GRELLEY JULIEN janvier - 2020	155,64	0,00	155,64	155,64	
29/01/2020 Cotisations URSSAF pour GRELLEY JULIEN janvier - 2020	55,19	0,00	55,19	55,19	
29/01/2020 Cotisations URSSAF pour GASPAR MARIA janvier - 2020	550,23	0,00	550,23	412,67	D
26/02/2020 Cotisations URSSAF pour GASPAR ANTONIO février - 2020	676,25	0,00	676,25	507,19	D
26/02/2020 Cotisations URSSAF pour GASPAR MARIA février - 2020	550,23	0,00	550,23	412,67	D
25/03/2020 Cotisations URSSAF pour GASPAR ANTONIO mars - 2020	676,25	0,00	676,25	507,19	D
25/03/2020 Cotisations URSSAF pour GASPAR MARIA mars - 2020	550,23	0,00	550,23	412,67	D
24/04/2020 Cotisations URSSAF pour GASPAR ANTONIO avril - 2020	673,37	0,00	673,37	505,03	D
24/04/2020 Cotisations URSSAF pour GASPAR MARIA avril - 2020	550,23	0,00	550,23	412,67	D
27/05/2020 Cotisations URSSAF pour GASPAR ANTONIO mai - 2020	670,73	0,00	670,73	503,05	D
27/05/2020 Cotisations URSSAF pour GASPAR MARIA mai - 2020	550,23	0,00	550,23	412,67	D
25/06/2020 Cotisations URSSAF pour GASPAR ANTONIO juin - 2020	713,00	0,00	713,00	534,75	D
25/06/2020 Cotisations URSSAF pour GRELLEY JULIEN juin - 2020	436,64	0,00	436,64	436,64	
25/06/2020 Cotisations URSSAF pour GASPAR MARIA juin - 2020	550,23	0,00	550,23	412,67	D
Total 64241000 Cotisations URSSAF	17 518,22	0,00	17 518,22	13 394,69	
64243000 Cotisations Caisses de retraites					
25/07/2019 Cotisations Retraite pour GASPAR ANTONIO juillet - 2019	199,57	0,00	199,57	149,68	D
25/07/2019 Cotisations Retraite pour GASPAR MARIA juillet - 2019	153,70	0,00	153,70	115,28	D
28/08/2019 Cotisations Retraite pour GASPAR ANTONIO août - 2019	199,57	0,00	199,57	149,68	D
28/08/2019 Cotisations Retraite pour GASPAR MARIA août - 2019	153,71	0,00	153,71	115,28	D
26/09/2019 Cotisations Retraite pour GASPAR ANTONIO septembre - 2019	203,90	0,00	203,90	152,93	D
26/09/2019 Cotisations Retraite pour GRELLEY JULIEN septembre - 2019	35,47	0,00	35,47	35,47	
26/09/2019 Cotisations Retraite pour GRELLEY JULIEN septembre - 2019	88,11	0,00	88,11	88,11	
26/09/2019 Cotisations Retraite pour GASPAR MARIA septembre - 2019	153,71	0,00	153,71	115,28	D
24/10/2019 Cotisations Retraite pour GASPAR ANTONIO octobre - 2019	222,34	0,00	222,34	166,76	D
24/10/2019 Cotisations Retraite pour GASPAR MARIA octobre - 2019	186,00	0,00	186,00	139,50	D
26/11/2019 Cotisations Retraite pour GASPAR ANTONIO novembre - 2019	203,01	0,00	203,01	152,26	D
26/11/2019 Cotisations Retraite pour GASPAR MARIA novembre - 2019	165,65	0,00	165,65	124,24	D
19/12/2019 Cotisations Retraite pour GASPAR ANTONIO décembre - 2019	402,23	0,00	402,23	301,67	D
19/12/2019 Cotisations Retraite pour GASPAR MARIA décembre - 2019	383,36	0,00	383,36	287,52	D
29/01/2020 Cotisations Retraite pour GASPAR ANTONIO janvier - 2020	205,25	0,00	205,25	153,94	D
29/01/2020 Cotisations Retraite pour GRELLEY JULIEN janvier - 2020	47,89	0,00	47,89	47,89	
29/01/2020 Cotisations Retraite pour GRELLEY JULIEN janvier - 2020	18,76	0,00	18,76	18,76	



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MS0154633

RESIDENCE MAZELEYRE

IM0243091

BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 09/12/2020

Exercice comptable

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
29/01/2020 Cotisations Retraite pour GASPAR MARIA janvier - 2020	156,13	0,00	156,13	117,10	D
26/02/2020 Cotisations Retraite pour GASPAR ANTONIO février - 2020	202,56	0,00	202,56	151,92	D
26/02/2020 Cotisations Retraite pour GASPAR MARIA février - 2020	156,13	0,00	156,13	117,10	D
25/03/2020 Cotisations Retraite pour GASPAR ANTONIO mars - 2020	202,56	0,00	202,56	151,92	D
25/03/2020 Cotisations Retraite pour GASPAR MARIA mars - 2020	156,12	0,00	156,12	117,09	D
24/04/2020 Cotisations Retraite pour GASPAR ANTONIO avril - 2020	201,90	0,00	201,90	151,43	D
24/04/2020 Cotisations Retraite pour GASPAR MARIA avril - 2020	156,13	0,00	156,13	117,10	D
27/05/2020 Cotisations Retraite pour GASPAR ANTONIO mai - 2020	201,29	0,00	201,29	150,97	D
27/05/2020 Cotisations Retraite pour GASPAR MARIA mai - 2020	156,13	0,00	156,13	117,10	D
25/06/2020 Cotisations Retraite pour GASPAR ANTONIO juin - 2020	212,44	0,00	212,44	159,33	D
25/06/2020 Cotisations Retraite pour GRELLEY JULIEN juin - 2020	115,04	0,00	115,04	115,04	
25/06/2020 Cotisations Retraite pour GASPAR MARIA juin - 2020	156,13	0,00	156,13	117,10	D
Total 64243000 Cotisations Caisses de retraites	5 094,79	0,00	5 094,79	3 897,41	
64244000 Cotisations Pôle emploi					
25/07/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR ANTONIO juillet - 2019	117,48	0,00	117,48	88,11	D
25/07/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR MARIA juillet - 2019	95,29	0,00	95,29	71,47	D
28/08/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR ANTONIO août - 2019	117,48	0,00	117,48	88,11	D
28/08/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR MARIA août - 2019	95,29	0,00	95,29	71,47	D
26/09/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR ANTONIO septembre - 2019	120,03	0,00	120,03	90,02	D
26/09/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GRELLEY JULIEN septembre - 2019	15,29	0,00	15,29	15,29	
26/09/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GRELLEY JULIEN septembre - 2019	47,80	0,00	47,80	47,80	
26/09/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR MARIA septembre - 2019	95,29	0,00	95,29	71,47	D
24/10/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR ANTONIO octobre - 2019	130,88	0,00	130,88	98,16	D
24/10/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR MARIA octobre - 2019	105,22	0,00	105,22	78,92	D
26/11/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR ANTONIO novembre - 2019	119,51	0,00	119,51	89,63	D
26/11/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR MARIA novembre - 2019	96,57	0,00	96,57	72,43	D
19/12/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR ANTONIO décembre - 2019	236,78	0,00	236,78	177,59	D
19/12/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR MARIA décembre - 2019	193,12	0,00	193,12	144,84	D
29/01/2020 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR ANTONIO janvier - 2020	120,83	0,00	120,83	90,62	D
29/01/2020 Cotisations Pôle Emploi pour GRELLEY JULIEN janvier - 2020	26,11	0,00	26,11	26,11	
29/01/2020 Cotisations Pôle Emploi pour GRELLEY JULIEN janvier - 2020	9,37	0,00	9,37	9,37	
29/01/2020 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR MARIA janvier - 2020	96,57	0,00	96,57	72,43	D
26/02/2020 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR ANTONIO février - 2020	119,23	0,00	119,23	89,42	D
26/02/2020 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR MARIA février - 2020	96,57	0,00	96,57	72,43	D
25/03/2020 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR ANTONIO mars - 2020	119,23	0,00	119,23	89,42	D
25/03/2020 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR MARIA mars - 2020	96,57	0,00	96,57	72,43	D
24/04/2020 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR ANTONIO avril - 2020	119,23	0,00	119,23	89,42	D
24/04/2020 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR MARIA avril - 2020	96,57	0,00	96,57	72,43	D
27/05/2020 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR ANTONIO mai - 2020	119,23	0,00	119,23	89,42	D
27/05/2020 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR MARIA mai - 2020	96,57	0,00	96,57	72,43	D
25/06/2020 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR ANTONIO juin - 2020	123,92	0,00	123,92	92,94	D
25/06/2020 Cotisations Pôle Emploi pour GRELLEY JULIEN juin - 2020	71,49	0,00	71,49	71,49	
25/06/2020 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR MARIA juin - 2020	96,57	0,00	96,57	72,43	D
Total 64244000 Cotisations Pôle emploi	2 994,09	0,00	2 994,09	2 288,08	
64245000 Cotisations Prévoyance					
25/07/2019 Cotisations Prévoyance pour GASPAR ANTONIO juillet - 2019	19,72	0,00	19,72	14,79	D
25/07/2019 Cotisations Prévoyance pour GASPAR MARIA juillet - 2019	16,00	0,00	16,00	12,00	D
28/08/2019 Cotisations Prévoyance pour GASPAR ANTONIO août - 2019	19,72	0,00	19,72	14,79	D
28/08/2019 Cotisations Prévoyance pour GASPAR MARIA août - 2019	16,00	0,00	16,00	12,00	D
26/09/2019 Cotisations Prévoyance pour GASPAR ANTONIO septembre - 2019	20,16	0,00	20,16	15,12	D



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MS0154633

RESIDENCE MAZELEYRE
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

IM0243091

Edité le 09/12/2020

Exercice comptable
Du 01/07/2019 au 30/06/2020

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
26/09/2019 Cotisations Prévoyance pour GRELLEY JULIEN septembre - 2019	2,56	0,00	2,56	2,56	
26/09/2019 Cotisations Prévoyance pour GRELLEY JULIEN septembre - 2019	8,02	0,00	8,02	8,02	
26/09/2019 Cotisations Prévoyance pour GASPAR MARIA septembre - 2019	16,00	0,00	16,00	12,00	D
24/10/2019 Cotisations Prévoyance pour GASPAR ANTONIO octobre - 2019	21,98	0,00	21,98	16,49	D
24/10/2019 Cotisations Prévoyance pour GASPAR MARIA octobre - 2019	17,67	0,00	17,67	13,25	D
26/11/2019 Cotisations Prévoyance pour GASPAR ANTONIO novembre - 2019	20,06	0,00	20,06	15,05	D
26/11/2019 Cotisations Prévoyance pour GASPAR MARIA novembre - 2019	16,22	0,00	16,22	12,17	D
19/12/2019 Cotisations Prévoyance pour GASPAR ANTONIO décembre - 2019	39,75	0,00	39,75	29,81	D
19/12/2019 Cotisations Prévoyance pour GASPAR MARIA décembre - 2019	32,42	0,00	32,42	24,32	D
29/01/2020 Cotisations Prévoyance pour GASPAR ANTONIO janvier - 2020	15,52	0,00	15,52	11,64	D
29/01/2020 Cotisations Prévoyance pour GRELLEY JULIEN janvier - 2020	3,36	0,00	3,36	3,36	
29/01/2020 Cotisations Prévoyance pour GRELLEY JULIEN janvier - 2020	1,20	0,00	1,20	1,20	
29/01/2020 Cotisations Prévoyance pour GASPAR MARIA janvier - 2020	12,40	0,00	12,40	9,30	D
26/02/2020 Cotisations Prévoyance pour GASPAR ANTONIO février - 2020	15,31	0,00	15,31	11,48	D
26/02/2020 Cotisations Prévoyance pour GASPAR MARIA février - 2020	12,40	0,00	12,40	9,30	D
25/03/2020 Cotisations Prévoyance pour GASPAR ANTONIO mars - 2020	15,31	0,00	15,31	11,48	D
25/03/2020 Cotisations Prévoyance pour GASPAR MARIA mars - 2020	12,40	0,00	12,40	9,30	D
24/04/2020 Cotisations Prévoyance pour GASPAR ANTONIO avril - 2020	15,31	0,00	15,31	11,48	D
24/04/2020 Cotisations Prévoyance pour GASPAR MARIA avril - 2020	12,40	0,00	12,40	9,30	D
27/05/2020 Cotisations Prévoyance pour GASPAR ANTONIO mai - 2020	15,31	0,00	15,31	11,48	D
27/05/2020 Cotisations Prévoyance pour GASPAR MARIA mai - 2020	12,40	0,00	12,40	9,30	D
25/06/2020 Cotisations Prévoyance pour GASPAR ANTONIO juin - 2020	15,91	0,00	15,91	11,93	D
25/06/2020 Cotisations Prévoyance pour GRELLEY JULIEN juin - 2020	9,18	0,00	9,18	9,18	
25/06/2020 Cotisations Prévoyance pour GASPAR MARIA juin - 2020	12,40	0,00	12,40	9,30	D
Total 64245000 Cotisations Prévoyance	447,09	0,00	447,09	341,40	
64300000 Taxes sur salaires					
30/09/2019 Taxe sur salaires du 30/09/2019	1 481,00	0,00	1 481,00	1 481,00	
31/12/2019 Taxe sur salaires du 31/12/2019	2 436,00	0,00	2 436,00	2 436,00	
31/03/2020 Taxe sur salaires du 31/03/2020	1 605,00	0,00	1 605,00	1 605,00	
30/06/2020 Taxe sur salaires du 30/06/2020	1 652,00	0,00	1 652,00	1 652,00	
Total 64300000 Taxes sur salaires	7 174,00	0,00	7 174,00	7 174,00	
64410000 Cotisations Médecine du travail					
20/01/2020 ACMS COTISATION ANNEE 2020	190,70	38,14	228,84	0,00	D
Total 64410000 Cotisations Médecine du travail	190,70	38,14	228,84	0,00	
64430000 Cotisations Participation des employeurs à la formation professionnelle continue					
31/12/2019 Cotisations Formations du 31/12/2019	431,51	0,00	431,51	431,51	
Total 64430000 Cotisations Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	431,51	0,00	431,51	431,51	
64520000 Cotisations aux mutuelles					
25/07/2019 Cotisations Mutuelle pour GASPAR ANTONIO juillet - 2019	30,73	0,00	30,73	23,05	D
25/07/2019 Cotisations Mutuelle pour GASPAR MARIA juillet - 2019	30,73	0,00	30,73	23,05	D
28/08/2019 Cotisations Mutuelle pour GASPAR ANTONIO août - 2019	30,73	0,00	30,73	23,05	D
28/08/2019 Cotisations Mutuelle pour GASPAR MARIA août - 2019	30,73	0,00	30,73	23,05	D
26/09/2019 Cotisations Mutuelle pour GASPAR ANTONIO septembre - 2019	30,73	0,00	30,73	23,05	D
26/09/2019 Cotisations Mutuelle pour GASPAR MARIA septembre - 2019	30,73	0,00	30,73	23,05	D
24/10/2019 Cotisations Mutuelle pour GASPAR ANTONIO octobre - 2019	30,73	0,00	30,73	23,05	D
24/10/2019 Cotisations Mutuelle pour GASPAR MARIA octobre - 2019	30,73	0,00	30,73	23,05	D
26/11/2019 Cotisations Mutuelle pour GASPAR ANTONIO novembre - 2019	30,73	0,00	30,73	23,05	D
26/11/2019 Cotisations Mutuelle pour GASPAR MARIA novembre - 2019	30,73	0,00	30,73	23,05	D



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MS0154633

RESIDENCE MAZELEYRE

IM0243091

BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 09/12/2020

Exercice comptable

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
19/12/2019 Cotisations Mutuelle pour GASPAS ANTONIO décembre - 2019	30,73	0,00	30,73	23,05	D
19/12/2019 Cotisations Mutuelle pour GASPAS MARIA décembre - 2019	30,73	0,00	30,73	23,05	D
29/01/2020 Cotisations Mutuelle pour GASPAS ANTONIO janvier - 2020	30,51	0,00	30,51	22,88	D
29/01/2020 Cotisations Mutuelle pour GASPAS MARIA janvier - 2020	30,51	0,00	30,51	22,88	D
26/02/2020 Cotisations Mutuelle pour GASPAS ANTONIO février - 2020	30,51	0,00	30,51	22,88	D
26/02/2020 Cotisations Mutuelle pour GASPAS MARIA février - 2020	30,51	0,00	30,51	22,88	D
25/03/2020 Cotisations Mutuelle pour GASPAS ANTONIO mars - 2020	30,51	0,00	30,51	22,88	D
25/03/2020 Cotisations Mutuelle pour GASPAS MARIA mars - 2020	30,51	0,00	30,51	22,88	D
24/04/2020 Cotisations Mutuelle pour GASPAS ANTONIO avril - 2020	30,51	0,00	30,51	22,88	D
24/04/2020 Cotisations Mutuelle pour GASPAS MARIA avril - 2020	30,51	0,00	30,51	22,88	D
27/05/2020 Cotisations Mutuelle pour GASPAS ANTONIO mai - 2020	30,51	0,00	30,51	22,88	D
27/05/2020 Cotisations Mutuelle pour GASPAS MARIA mai - 2020	30,51	0,00	30,51	22,88	D
25/06/2020 Cotisations Mutuelle pour GASPAS ANTONIO juin - 2020	30,51	0,00	30,51	22,88	D
25/06/2020 Cotisations Mutuelle pour GASPAS MARIA juin - 2020	30,51	0,00	30,51	22,88	D
Total 64520000 Cotisations aux mutuelles	734,88	0,00	734,88	551,16	
66210000 Frais de Tenue de Compte					
30/09/2019 Frais de tenue de compte 3 trimestre 2019	17,90	3,58	21,48	0,00	D
31/12/2019 Frais de tenue de compte 4 trimestre 2019	17,90	3,58	21,48	0,00	D
31/03/2020 Frais de tenue de compte 1 trimestre 2020	17,90	3,58	21,48	0,00	D
30/06/2020 Frais de tenue de compte 2 trimestre 2020	17,90	3,58	21,48	0,00	D
Total 66210000 Frais de Tenue de Compte	71,60	14,32	85,92	0,00	
67890000 Ecart sur appels et répartition					
30/06/2020 écarts s/charges	-0,80	0,00	-0,80	0,00	D
Total 67890000 Ecart sur appels et répartition	-0,80	0,00	-0,80	0,00	
71410000 Produits divers (dont intérêts légaux dûs par les copropriétaires) - Opération couran					
08/07/2019 ARTICLE 700 SUITE JUGEMENT DU 04/06/2019 - M.ROUSSEL	-500,00	0,00	-500,00	0,00	D
08/07/2019 DOMMAGES ET INTERETS SUITE JUGEMENT DU 04/06/2019 - M.ROUSSEL	-600,00	0,00	-600,00	0,00	D
08/07/2019 ARTICLE 700 SUITE JUGEMENT DU 07/06/2019 M.OKOTO	-500,00	0,00	-500,00	0,00	D
08/07/2019 DOMMAGES ET INTERETS SUITE JUGEMENT DU 07/06/2019 M.OKOTO	-600,00	0,00	-600,00	0,00	D
18/10/2019 IND.BELFORT ARTICLE 700 SUITE JGT DU 07/10/2019	-2 000,00	0,00	-2 000,00	0,00	D
18/10/2019 IND.BELFORT DOMMAGES ET INTERETS SUITE JGT DU 07/10/2019	-1 000,00	0,00	-1 000,00	0,00	D
29/10/2019 Encaissement chèque 57VENTE 1 BADGE - FRANCK FAUVEL	-40,00	0,00	-40,00	0,00	D
29/10/2019 Encaissement chèque 1224 VENTE 1 EMETTEUR M. PEYRAT - 1 TELECOMMAND	-25,00	0,00	-25,00	0,00	D
29/10/2019 Encaissement chèque 6913294 VENTE 1 BADGE -ARNAUD ADAM	-40,00	0,00	-40,00	0,00	D
29/10/2019 Encaissement chèque 493 VENTE 1 EMETTEUR J-MICHEL BAILLET	-25,00	0,00	-25,00	0,00	D
29/10/2019 Encaissement chèque 4532326 VENTE 1 BADGE - POVES MONIQUE	-40,00	0,00	-40,00	0,00	D
29/10/2019 Encaissement chèque 4131377 VENTE 1 BADGE - CLAUDE LACOUR	-40,00	0,00	-40,00	0,00	D
11/12/2019 Vente 7 Emetteurs M.ACART	-280,00	0,00	-280,00	0,00	D
19/02/2020 Encaissement chèque 6913299 - 1 BADGE - AENAUD ADAM	-40,00	0,00	-40,00	0,00	D
19/02/2020 Encaissement chèque 2244019 FRANCOISE POURRAT	-40,00	0,00	-40,00	0,00	D
Total 71410000 Produits divers (dont intérêts légaux dûs par les copropriétaires) - Opération c	-5 770,00	0,00	-5 770,00	0,00	
Total 0003-1 Charges communes générales	231 804,64	18 307,48	250 112,12	110 021,54	
0009-1 Cages d'escaliers Bâtiment A					
60210001 Electricité compteur n°646					
07/08/2019 EDF COMPTEUR 646 FACTURE DU 07/08/2019 482 KWH	34,38	4,96	39,34	39,34	
07/10/2019 EDF COMPTEUR 646 FACTURE DU 07/10/2019 437 KWH	32,53	4,58	37,11	37,11	



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MS0154633

RESIDENCE MAZELEYRE

IM0243091

BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 09/12/2020

Exercice comptable

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
07/12/2019 EDF COMPTEUR 646 FACTURE DU 07/12/2019 518 KWH	36,11	5,30	41,41	41,41	
07/02/2020 EDF COMPTEUR 646 FACTURE DU 07/02/2020 481 KWH	34,76	4,99	39,75	39,75	
07/04/2020 EDF COMPTEUR 646 FACTURE DU 07/04/2020 315 KWH	38,37	5,71	44,08	44,08	
07/06/2020 EDF COMPTEUR 646 FACTURE DU 07/06/2020 543 KWH	37,92	5,65	43,57	43,57	
Total 60210001 Electricité compteur n°646	214,07	31,19	245,26	245,26	
61100000 Nettoyage des locaux					
30/06/2020 ONEA AUREL TRX CRISTALLISATION	288,88	28,89	317,77	317,77	
Total 61100000 Nettoyage des locaux	288,88	28,89	317,77	317,77	
61520300 Entretien et petites réparations électricité					
14/04/2020 EMA Dépannage interphone Mme BREUVART BAT A	180,00	18,00	198,00	198,00	
Total 61520300 Entretien et petites réparations électricité	180,00	18,00	198,00	198,00	
Total 0009-1 Cages d'escaliers Bâtiment A	682,95	78,08	761,03	761,03	
0009-2 Cages d'escaliers Bâtiment B1					
60210002 Electricité compteur n°006					
06/07/2019 EDF COMPTEUR 006 FACTURE DU 06/07/2019 329 KWH	26,46	3,49	29,95	29,95	
06/09/2019 EDF COMPTEUR 006 FACTURE DU 06/09/2019 359 KWH	28,44	3,85	32,29	32,29	
06/11/2019 EDF COMPTEUR 006 FACTURE DU 06/11/2019 430 KWH	33,19	4,58	37,77	37,77	
06/01/2020 EDF COMPTEUR 006 FACTURE DU 06/01/2020 386 KWH	30,32	4,14	34,46	34,46	
06/03/2020 EDF COMPTEUR 006 FACTURE DU 06/03/2020 367 KWH	30,06	4,04	34,10	34,10	
06/05/2020 EDF COMPTEUR 006 FACTURE DU 06/05/2020 169 KWH	31,28	4,32	35,60	35,60	
Total 60210002 Electricité compteur n°006	179,75	24,42	204,17	204,17	
61100000 Nettoyage des locaux					
30/06/2020 ONEA AUREL TRX CRISTALLISATION	288,88	28,89	317,77	317,77	
Total 61100000 Nettoyage des locaux	288,88	28,89	317,77	317,77	
Total 0009-2 Cages d'escaliers Bâtiment B1	468,63	53,31	521,94	521,94	
0009-3 Cages d'escaliers Bâtiment B2					
60210003 Electricité compteur n°929					
06/08/2019 EDF COMPTEUR 929 FACTURE DU 06/08/2019 269 KWH	25,02	3,09	28,11	28,11	
06/10/2019 EDF COMPTEUR 929 FACTURE DU 06/10/2019 271 KWH	25,22	3,12	28,34	28,34	
06/12/2019 EDF COMPTEUR 929 FACTURE DU 06/12/2019 257 KWH	24,59	3,00	27,59	27,59	
06/02/2020 EDF COMPTEUR 929 FACTURE DU 06/02/2020 301 KWH	26,79	3,40	30,19	30,19	
06/04/2020 EDF COMPTEUR 929 FACTURE DU 06/04/2020 133 KWH	26,76	3,39	30,15	30,15	
06/06/2020 EDF COMPTEUR 929 FACTURE DU 06/06/2020 490 KWH	35,51	5,17	40,68	40,68	
Total 60210003 Electricité compteur n°929	163,89	21,17	185,06	185,06	
61100000 Nettoyage des locaux					
30/06/2020 ONEA AUREL TRX CRISTALLISATION	288,89	28,89	317,78	317,78	
Total 61100000 Nettoyage des locaux	288,89	28,89	317,78	317,78	
Total 0009-3 Cages d'escaliers Bâtiment B2	452,78	50,06	502,84	502,84	
0009-4 Cages d'escaliers Bâtiment C					



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

Edité le 09/12/2020

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MS0154633

RESIDENCE MAZELEYRE

IM0243091

BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Exercice comptable

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
60210004 Electricité compteur n°575					
06/08/2019 EDF COMPTEUR 575 FACTURE DU 06/08/2019 262 KWH	24,72	3,03	27,75	27,75	
06/10/2019 EDF COMPTEUR 575 FACTURE DU 06/10/2019 274 KWH	25,35	3,15	28,50	28,50	
06/12/2019 EDF COMPTEUR 575 FACTURE DU 06/12/2019 312 KWH	27,02	3,48	30,50	30,50	
06/02/2020 EDF COMPTEUR 575 FACTURE DU 06/02/2020 287 KWH	26,17	3,28	29,45	29,45	
06/04/2020 EDF COMPTEUR 575 FACTURE DU 06/04/2020 166 KWH	26,53	3,35	29,88	29,88	
06/06/2020 EDF COMPTEUR 575 FACTURE DU 06/06/2020 320 KWH	27,79	3,63	31,42	31,42	
Total 60210004 Electricité compteur n°575	157,58	19,92	177,50	177,50	
61100000 Nettoyage des locaux					
30/06/2020 ONEA AUREL TRX CRISTALLISATION	288,89	28,89	317,78	317,78	
Total 61100000 Nettoyage des locaux	288,89	28,89	317,78	317,78	
Total 0009-4 Cages d'escaliers Bâtiment C	446,47	48,81	495,28	495,28	
0009-5 Cages d'escaliers Bâtiment D					
60210005 Electricité compteur n°802					
05/08/2019 EDF COMPTEUR 802 FACTURE DU 05/08/2019 318 KWH	27,52	3,55	31,07	31,07	
05/10/2019 EDF COMPTEUR 802 FACTURE DU 05/10/2019 294 KWH	26,55	3,35	29,90	29,90	
05/12/2019 EDF COMPTEUR 802 FACTURE DU 05/12/2019 302 KWH	26,92	3,42	30,34	30,34	
05/02/2020 EDF COMPTEUR 802 FACTURE DU 05/02/2020 347 KWH	29,14	3,83	32,97	32,97	
05/04/2020 EDF COMPTEUR 802 FACTURE DU 05/04/2020 306 KWH	27,68	3,54	31,22	31,22	
05/06/2020 EDF COMPTEUR 802 FACTURE DU 05/06/2020 319 KWH	28,10	3,65	31,75	31,75	
Total 60210005 Electricité compteur n°802	165,91	21,34	187,25	187,25	
61100000 Nettoyage des locaux					
30/06/2020 ONEA AUREL TRX CRISTALLISATION	288,89	28,89	317,78	317,78	
Total 61100000 Nettoyage des locaux	288,89	28,89	317,78	317,78	
Total 0009-5 Cages d'escaliers Bâtiment D	454,80	50,23	505,03	505,03	
0009-6 Cages d'escaliers Bâtiment E					
60210006 Electricité compteur n°410					
07/08/2019 EDF COMPTEUR 410 FACTURE DU 07/08/2019 276 KWH	25,33	3,15	28,48	28,48	
07/10/2019 EDF COMPTEUR 410 FACTURE DU 07/10/2019 279 KWH	25,57	3,19	28,76	28,76	
07/12/2019 EDF COMPTEUR 410 FACTURE DU 07/12/2019 278 KWH	25,53	3,18	28,71	28,71	
07/02/2020 EDF COMPTEUR 410 FACTURE DU 07/02/2020 310 KWH	27,20	3,48	30,68	30,68	
07/04/2020 EDF COMPTEUR 410 FACTURE DU 07/04/2020 145 KWH	26,13	3,26	29,39	29,39	
07/06/2020 EDF COMPTEUR 410 FACTURE DU 07/06/2020 301 KWH	26,94	3,46	30,40	30,40	
Total 60210006 Electricité compteur n°410	156,70	19,72	176,42	176,42	
61100000 Nettoyage des locaux					
30/06/2020 ONEA AUREL TRX CRISTALLISATION	288,89	28,89	317,78	317,78	
Total 61100000 Nettoyage des locaux	288,89	28,89	317,78	317,78	
Total 0009-6 Cages d'escaliers Bâtiment E	445,59	48,61	494,20	494,20	
0009-7 Cages d'escaliers Bâtiment F					
60210007 Electricité compteur n°911					



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MS0154633

RESIDENCE MAZELEYRE

IM0243091

BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 09/12/2020

Exercice comptable

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
06/08/2019 EDF COMPTEUR 911 FACTURE DU 06/08/2019 285 KWH	25,73	3,23	28,96	28,96	
06/10/2019 EDF COMPTEUR 911 FACTURE DU 06/10/2019 307 KWH	26,80	3,44	30,24	30,24	
06/12/2019 EDF COMPTEUR 911 FACTURE DU 06/12/2019 338 KWH	28,17	3,71	31,88	31,88	
06/02/2020 EDF COMPTEUR 911 FACTURE DU 06/02/2020 301 KWH	26,80	3,40	30,20	30,20	
06/04/2020 EDF COMPTEUR 911 FACTURE DU 06/04/2020 143 KWH	26,04	3,25	29,29	29,29	
06/06/2020 EDF COMPTEUR 911 FACTURE DU 06/06/2020 304 KWH	27,07	3,49	30,56	30,56	
Total 60210007 Electricité compteur n°911	160,61	20,52	181,13	181,13	
61100000 Nettoyage des locaux					
30/06/2020 ONEA AUREL TRX CRISTALLISATION	288,89	28,89	317,78	317,78	
Total 61100000 Nettoyage des locaux	288,89	28,89	317,78	317,78	
Total 0009-7 Cages d'escaliers Bâtiment F	449,50	49,41	498,91	498,91	
0009-8 Cages d'escaliers Bâtiment G					
60210008 Electricité compteur n°838					
07/08/2019 EDF COMPTEUR 838 FACTURE DU 07/08/2019 355 KWH	28,81	3,84	32,65	32,65	
07/10/2019 EDF COMPTEUR 838 FACTURE DU 07/10/2019 656 KWH	42,19	6,52	48,71	48,71	
07/12/2019 EDF COMPTEUR 838 FACTURE DU 07/12/2019 403 KWH	31,04	4,28	35,32	35,32	
07/02/2020 EDF COMPTEUR 838 FACTURE DU 07/02/2020 494 KWH	35,33	5,11	40,44	40,44	
07/04/2020 EDF COMPTEUR 838 FACTURE DU 07/04/2020 253 KWH	35,15	5,07	40,22	40,22	
07/06/2020 EDF COMPTEUR 838 FACTURE DU 07/06/2020 364 KWH	29,79	4,03	33,82	33,82	
Total 60210008 Electricité compteur n°838	202,31	28,85	231,16	231,16	
61100000 Nettoyage des locaux					
30/06/2020 ONEA AUREL TRX CRISTALLISATION	288,89	28,89	317,78	317,78	
Total 61100000 Nettoyage des locaux	288,89	28,89	317,78	317,78	
Total 0009-8 Cages d'escaliers Bâtiment G	491,20	57,74	548,94	548,94	
0009-9 Cages d'escaliers Bâtiment H					
60210009 Electricité compteur n°876					
06/08/2019 EDF COMPTEUR 876 FACTURE DU 06/08/2019 238 KWH	23,66	2,82	26,48	26,48	
06/10/2019 EDF COMPTEUR 876 FACTURE DU 06/10/2019 266 KWH	24,99	3,08	28,07	28,07	
06/12/2019 EDF COMPTEUR 876 FACTURE DU 06/12/2019 243 KWH	23,98	2,87	26,85	26,85	
06/02/2020 EDF COMPTEUR 876 FACTURE DU 06/02/2020 291 KWH	26,35	3,31	29,66	29,66	
06/04/2020 EDF COMPTEUR 876 FACTURE DU 06/04/2020 133 KWH	24,73	2,98	27,71	27,71	
06/06/2020 EDF COMPTEUR 876 FACTURE DU 06/06/2020 253 KWH	24,78	3,02	27,80	27,80	
Total 60210009 Electricité compteur n°876	148,49	18,08	166,57	166,57	
61100000 Nettoyage des locaux					
30/06/2020 ONEA AUREL TRX CRISTALLISATION	288,89	28,89	317,78	317,78	
Total 61100000 Nettoyage des locaux	288,89	28,89	317,78	317,78	
Total 0009-9 Cages d'escaliers Bâtiment H	437,38	46,97	484,35	484,35	
0010-1 Ascenseurs Bâtiment A					
60210001 Electricité compteur n°646					
07/08/2019 EDF COMPTEUR 646 FACTURE DU 07/08/2019 482 KWH	68,75	9,92	78,67	78,67	



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MS0154633

RESIDENCE MAZELEYRE

IM0243091

BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 09/12/2020

Exercice comptable

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
07/10/2019 EDF COMPTEUR 646 FACTURE DU 07/10/2019 437 KWH	65,04	9,17	74,21	74,21	
07/12/2019 EDF COMPTEUR 646 FACTURE DU 07/12/2019 518 KWH	72,19	10,60	82,79	82,79	
07/02/2020 EDF COMPTEUR 646 FACTURE DU 07/02/2020 481 KWH	69,49	9,99	79,48	79,48	
07/04/2020 EDF COMPTEUR 646 FACTURE DU 07/04/2020 315 KWH	76,71	11,43	88,14	88,14	
07/06/2020 EDF COMPTEUR 646 FACTURE DU 07/06/2020 543 KWH	75,80	11,31	87,11	87,11	
Total 60210001 Electricité compteur n°646	427,98	62,42	490,40	490,40	
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge					
01/07/2019 SCHINDLER 3E TRIMESTRE 2019	391,96	39,20	431,16	314,75	D
19/08/2019 SCHINDLER 4E TRIMESTRE 2019	391,96	39,20	431,16	314,75	D
18/03/2020 SCHINDLER 1E TRIMESTRE 2020	399,41	39,94	439,35	320,73	D
11/04/2020 SCHINDLER 2E TRIMESTRE 2020	399,41	39,94	439,35	320,73	D
Total 61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 582,74	158,28	1 741,02	1 270,94	
61521100 Entretien et petites réparations ventilations					
30/06/2020 ONEA AUREL TRX VMC ASC.	290,00	29,00	319,00	319,00	
Total 61521100 Entretien et petites réparations ventilations	290,00	29,00	319,00	319,00	
61800000 Divers					
30/06/2020 REPRISE AS OTIS SOLDE ANTERIEUR	-609,69	0,00	-609,69	0,00	D
30/06/2020 REPRISE AS OTIS SOLDE ANTERIEUR	-21,04	0,00	-21,04	0,00	D
30/06/2020 REPRISE AS OTIS SOLDE ANTERIEUR	-155,55	0,00	-155,55	0,00	D
Total 61800000 Divers	-786,28	0,00	-786,28	0,00	
62634001 TELEPHONE LIGNE 01.47.01.09.76					
16/07/2019 ORANGE LIGNE 01.47.01.09.76 FACTURE DU 16/07/2019	50,51	10,10	60,61	0,00	D
16/09/2019 ORANGE LIGNE 01.47.01.09.76 FACTURE DU 16/09/2019	48,88	9,78	58,66	0,00	D
17/01/2020 ORANGE REMBOURSEMENT DU 18/10/2019	-46,85	0,00	-46,85	0,00	D
Total 62634001 TELEPHONE LIGNE 01.47.01.09.76	52,54	19,88	72,42	0,00	
Total 0010-1 Ascenseurs Bâtiment A	1 566,98	269,58	1 836,56	2 080,34	
0010-2 Ascenseurs Bâtiment B1					
60210002 Electricité compteur n°006					
06/07/2019 EDF COMPTEUR 006 FACTURE DU 06/07/2019 329 KWH	52,89	6,98	59,87	59,87	
06/09/2019 EDF COMPTEUR 006 FACTURE DU 06/09/2019 359 KWH	56,85	7,71	64,56	64,56	
06/11/2019 EDF COMPTEUR 006 FACTURE DU 06/11/2019 430 KWH	66,36	9,15	75,51	75,51	
06/01/2020 EDF COMPTEUR 006 FACTURE DU 06/01/2020 386 KWH	60,62	8,27	68,89	68,89	
06/03/2020 EDF COMPTEUR 006 FACTURE DU 06/03/2020 367 KWH	60,11	8,08	68,19	68,19	
06/05/2020 EDF COMPTEUR 006 FACTURE DU 06/05/2020 169 KWH	62,54	8,63	71,17	71,17	
Total 60210002 Electricité compteur n°006	359,37	48,82	408,19	408,19	
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge					
01/07/2019 SCHINDLER 3E TRIMESTRE 2019	391,96	39,20	431,16	314,75	D
19/08/2019 SCHINDLER 4E TRIMESTRE 2019	391,96	39,20	431,16	314,75	D
18/03/2020 SCHINDLER 1E TRIMESTRE 2020	399,41	39,94	439,35	320,73	D
11/04/2020 SCHINDLER 2E TRIMESTRE 2020	399,41	39,94	439,35	320,73	D
Total 61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 582,74	158,28	1 741,02	1 270,94	
61521100 Entretien et petites réparations ventilations					
30/06/2020 ONEA AUREL TRX ASCENSEURS	290,00	29,00	319,00	319,00	



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MS0154633

RESIDENCE MAZELEYRE

IM0243091

BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 09/12/2020

Exercice comptable

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
Total 61521100 Entretien et petites réparations ventilations	290,00	29,00	319,00	319,00	
61800000 Divers					
30/06/2020 REPRISE AS OTIS SOLDE ANTERIEUR	-609,69	0,00	-609,69	0,00	D
30/06/2020 REPRISE AS OTIS SOLDE ANTERIEUR	-21,04	0,00	-21,04	0,00	D
30/06/2020 REPRISE AS OTIS SOLDE ANTERIEUR	-155,55	0,00	-155,55	0,00	D
Total 61800000 Divers	-786,28	0,00	-786,28	0,00	
62634002 TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.46					
16/07/2019 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.46 FACTURE DU 16/07/2019	50,51	10,10	60,61	0,00	D
16/09/2019 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.46 FACTURE DU 16/09/2019	48,87	9,77	58,64	0,00	D
17/01/2020 ORANGE REMBOURSEMENT DU 18/10/2019	-46,85	0,00	-46,85	0,00	D
Total 62634002 TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.46	52,53	19,87	72,40	0,00	
Total 0010-2 Ascenseurs Bâtiment B1	1 498,36	255,97	1 754,33	1 998,13	
0010-3 Ascenseurs Bâtiment B2					
60210003 Electricité compteur n°929					
06/08/2019 EDF COMPTEUR 929 FACTURE DU 06/08/2019 269 KWH	50,03	6,18	56,21	56,21	
06/10/2019 EDF COMPTEUR 929 FACTURE DU 06/10/2019 271 KWH	50,41	6,24	56,65	56,65	
06/12/2019 EDF COMPTEUR 929 FACTURE DU 06/12/2019 257 KWH	49,18	5,99	55,17	55,17	
06/02/2020 EDF COMPTEUR 929 FACTURE DU 06/02/2020 301 KWH	53,57	6,80	60,37	60,37	
06/04/2020 EDF COMPTEUR 929 FACTURE DU 06/04/2020 133 KWH	53,50	6,78	60,28	60,28	
06/06/2020 EDF COMPTEUR 929 FACTURE DU 06/06/2020 490 KWH	70,99	10,35	81,34	81,34	
Total 60210003 Electricité compteur n°929	327,68	42,34	370,02	370,02	
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge					
01/07/2019 SCHINDLER 3E TRIMESTRE 2019	391,96	39,20	431,16	314,75	D
19/08/2019 SCHINDLER 4E TRIMESTRE 2019	391,96	39,20	431,16	314,75	D
18/03/2020 SCHINDLER 1E TRIMESTRE 2020	399,41	39,94	439,35	320,73	D
11/04/2020 SCHINDLER 2E TRIMESTRE 2020	399,41	39,94	439,35	320,73	D
Total 61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 582,74	158,28	1 741,02	1 270,94	
61521100 Entretien et petites réparations ventilations					
30/06/2020 ONEA AUREL TRX ASCENSEURS	290,00	29,00	319,00	319,00	
Total 61521100 Entretien et petites réparations ventilations	290,00	29,00	319,00	319,00	
61800000 Divers					
30/06/2020 REPRISE AS OTIS SOLDE ANTERIEUR	-609,69	0,00	-609,69	0,00	D
30/06/2020 REPRISE AS OTIS SOLDE ANTERIEUR	-21,04	0,00	-21,04	0,00	D
30/06/2020 REPRISE AS OTIS SOLDE ANTERIEUR	-155,55	0,00	-155,55	0,00	D
Total 61800000 Divers	-786,28	0,00	-786,28	0,00	
62634003 TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.72					
16/07/2019 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.72 FACTURE DU 16/07/2019	50,29	10,06	60,35	0,00	D
16/09/2019 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.72 FACTURE DU 16/09/2019	48,74	9,75	58,49	0,00	D
17/01/2020 ORANGE REMBOURSEMENT DU 18/10/2019	-40,15	0,00	-40,15	0,00	D
Total 62634003 TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.72	58,88	19,81	78,69	0,00	
Total 0010-3 Ascenseurs Bâtiment B2	1 473,02	249,43	1 722,45	1 959,96	



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MS0154633

RESIDENCE MAZELEYRE

IM0243091

BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 09/12/2020

Exercice comptable

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
0010-4 Ascenseurs Bâtiment C					
60210004 Electricité compteur n°575					
06/08/2019 EDF COMPTEUR 575 FACTURE DU 06/08/2019 262 KWH	49,42	6,05	55,47	55,47	
06/10/2019 EDF COMPTEUR 575 FACTURE DU 06/10/2019 274 KWH	50,68	6,29	56,97	56,97	
06/12/2019 EDF COMPTEUR 575 FACTURE DU 06/12/2019 312 KWH	54,02	6,96	60,98	60,98	
06/02/2020 EDF COMPTEUR 575 FACTURE DU 06/02/2020 287 KWH	52,33	6,55	58,88	58,88	
06/04/2020 EDF COMPTEUR 575 FACTURE DU 06/04/2020 166 KWH	53,05	6,69	59,74	59,74	
06/06/2020 EDF COMPTEUR 575 FACTURE DU 06/06/2020 320 KWH	55,57	7,26	62,83	62,83	
Total 60210004 Electricité compteur n°575	315,07	39,80	354,87	354,87	
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge					
01/07/2019 SCHINDLER 3E TRIMESTRE 2019	391,96	39,20	431,16	314,75	D
19/08/2019 SCHINDLER 4E TRIMESTRE 2019	391,96	39,20	431,16	314,75	D
18/03/2020 SCHINDLER 1E TRIMESTRE 2020	399,41	39,94	439,35	320,73	D
11/04/2020 SCHINDLER 2E TRIMESTRE 2020	399,41	39,94	439,35	320,73	D
Total 61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 582,74	158,28	1 741,02	1 270,94	
61521100 Entretien et petites réparations ventilations					
30/06/2020 ONEA AUREL TRX ASCENSEURS	290,00	29,00	319,00	319,00	
Total 61521100 Entretien et petites réparations ventilations	290,00	29,00	319,00	319,00	
61800000 Divers					
30/06/2020 REPRISE AS OTIS SOLDE ANTERIEUR	-609,69	0,00	-609,69	0,00	D
30/06/2020 REPRISE AS OTIS SOLDE ANTERIEUR	-21,04	0,00	-21,04	0,00	D
30/06/2020 REPRISE AS OTIS SOLDE ANTERIEUR	-155,55	0,00	-155,55	0,00	D
Total 61800000 Divers	-786,28	0,00	-786,28	0,00	
Total 0010-4 Ascenseurs Bâtiment C	1 401,53	227,08	1 628,61	1 944,81	
0010-5 Ascenseurs Bâtiment D					
60210005 Electricité compteur n°802					
05/08/2019 EDF COMPTEUR 802 FACTURE DU 05/08/2019 318 KWH	55,01	7,10	62,11	62,11	
05/10/2019 EDF COMPTEUR 802 FACTURE DU 05/10/2019 294 KWH	53,08	6,70	59,78	59,78	
05/12/2019 EDF COMPTEUR 802 FACTURE DU 05/12/2019 302 KWH	53,82	6,85	60,67	60,67	
05/02/2020 EDF COMPTEUR 802 FACTURE DU 05/02/2020 347 KWH	58,25	7,67	65,92	65,92	
05/04/2020 EDF COMPTEUR 802 FACTURE DU 05/04/2020 306 KWH	55,34	7,07	62,41	62,41	
05/06/2020 EDF COMPTEUR 802 FACTURE DU 05/06/2020 319 KWH	56,16	7,31	63,47	63,47	
Total 60210005 Electricité compteur n°802	331,66	42,70	374,36	374,36	
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge					
01/07/2019 SCHINDLER 3E TRIMESTRE 2019	391,96	39,20	431,16	314,75	D
19/08/2019 SCHINDLER 4E TRIMESTRE 2019	391,96	39,20	431,16	314,75	D
18/03/2020 SCHINDLER 1E TRIMESTRE 2020	399,41	39,94	439,35	320,73	D
11/04/2020 SCHINDLER 2E TRIMESTRE 2020	399,41	39,94	439,35	320,73	D
Total 61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 582,74	158,28	1 741,02	1 270,94	
61521100 Entretien et petites réparations ventilations					
30/06/2020 ONEA AUREL TRX ASCENSEURS	290,00	29,00	319,00	319,00	
Total 61521100 Entretien et petites réparations ventilations	290,00	29,00	319,00	319,00	



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MS0154633

RESIDENCE MAZELEYRE

IM0243091

BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 09/12/2020

Exercice comptable

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
61800000 Divers					
30/06/2020 REPRISE AS OTIS SOLDE ANTERIEUR	-609,70	0,00	-609,70	0,00	D
30/06/2020 REPRISE AS OTIS SOLDE ANTERIEUR	-21,04	0,00	-21,04	0,00	D
30/06/2020 REPRISE AS OTIS SOLDE ANTERIEUR	-155,56	0,00	-155,56	0,00	D
Total 61800000 Divers	-786,30	0,00	-786,30	0,00	
62634005 TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.73					
16/07/2019 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.73 FACTURE DU 16/07/2019	50,53	10,11	60,64	0,00	D
16/09/2019 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.73 FACTURE DU 16/09/2019	48,76	9,75	58,51	0,00	D
17/01/2020 ORANGE REMBOURSEMENT DU 18/10/2019	-46,85	0,00	-46,85	0,00	D
Total 62634005 TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.73	52,44	19,86	72,30	0,00	
Total 0010-5 Ascenseurs Bâtiment D	1 470,54	249,84	1 720,38	1 964,30	
0010-6 Ascenseurs Bâtiment E					
60210006 Electricité compteur n°410					
07/08/2019 EDF COMPTEUR 410 FACTURE DU 07/08/2019 276 KWH	50,65	6,30	56,95	56,95	
07/10/2019 EDF COMPTEUR 410 FACTURE DU 07/10/2019 279 KWH	51,11	6,38	57,49	57,49	
07/12/2019 EDF COMPTEUR 410 FACTURE DU 07/12/2019 278 KWH	51,02	6,37	57,39	57,39	
07/02/2020 EDF COMPTEUR 410 FACTURE DU 07/02/2020 310 KWH	54,38	6,97	61,35	61,35	
07/04/2020 EDF COMPTEUR 410 FACTURE DU 07/04/2020 145 KWH	52,24	6,53	58,77	58,77	
07/06/2020 EDF COMPTEUR 410 FACTURE DU 07/06/2020 301 KWH	53,85	6,92	60,77	60,77	
Total 60210006 Electricité compteur n°410	313,25	39,47	352,72	352,72	
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge					
01/07/2019 SCHINDLER 3E TRIMESTRE 2019	391,96	39,20	431,16	314,75	D
19/08/2019 SCHINDLER 4E TRIMESTRE 2019	391,96	39,20	431,16	314,75	D
18/03/2020 SCHINDLER 1E TRIMESTRE 2020	399,41	39,94	439,35	320,73	D
11/04/2020 SCHINDLER 2E TRIMESTRE 2020	399,41	39,94	439,35	320,73	D
Total 61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 582,74	158,28	1 741,02	1 270,94	
61521100 Entretien et petites réparations ventilations					
30/06/2020 ONEA AUREL TRX ASCENSEURS	290,00	29,00	319,00	319,00	
Total 61521100 Entretien et petites réparations ventilations	290,00	29,00	319,00	319,00	
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge					
10/10/2019 SCHINDLER KIT FERME PORTE ASCENSEUR BAT.E	623,46	62,35	685,81	0,00	D
22/10/2019 SCHINDLER FOURNITURE KIT FERME PORTE ASCENSEUR BAT E	220,12	22,01	242,13	0,00	D
Total 61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	843,58	84,36	927,94	0,00	
61800000 Divers					
30/06/2020 REPRISE AS OTIS SOLDE ANTERIEUR	-609,70	0,00	-609,70	0,00	D
30/06/2020 REPRISE AS OTIS SOLDE ANTERIEUR	-21,05	0,00	-21,05	0,00	D
30/06/2020 REPRISE AS OTIS SOLDE ANTERIEUR	-155,56	0,00	-155,56	0,00	D
Total 61800000 Divers	-786,31	0,00	-786,31	0,00	
62634006 TELEPHONE LIGNE 01.47.01.10.06					
16/07/2019 ORANGE LIGNE 01.47.01.10.06 FACTURE DU 16/07/2019	50,88	10,18	61,06	0,00	D
16/09/2019 ORANGE LIGNE 01.47.01.10.06 FACTURE DU 16/09/2019	50,75	10,15	60,90	0,00	D
17/01/2020 ORANGE REMBOURSEMENT DU 18/10/2019	-46,28	0,00	-46,28	0,00	D
Total 62634006 TELEPHONE LIGNE 01.47.01.10.06	55,35	20,33	75,68	0,00	



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE IM0243091
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 09/12/2020

Exercice comptable
Du 01/07/2019 au 30/06/2020

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
Total 0010-6 Ascenseurs Bâtiment E	2 298,61	331,44	2 630,05	1 942,66	
0010-7 Ascenseurs Bâtiment F					
60210007 Electricité compteur n°911					
06/08/2019 EDF COMPTEUR 911 FACTURE DU 06/08/2019 285 KWH	51,44	6,46	57,90	57,90	
06/10/2019 EDF COMPTEUR 911 FACTURE DU 06/10/2019 307 KWH	53,59	6,87	60,46	60,46	
06/12/2019 EDF COMPTEUR 911 FACTURE DU 06/12/2019 338 KWH	56,31	7,42	63,73	63,73	
06/02/2020 EDF COMPTEUR 911 FACTURE DU 06/02/2020 301 KWH	53,57	6,80	60,37	60,37	
06/04/2020 EDF COMPTEUR 911 FACTURE DU 06/04/2020 143 KWH	52,06	6,49	58,55	58,55	
06/06/2020 EDF COMPTEUR 911 FACTURE DU 06/06/2020 304 KWH	54,13	6,97	61,10	61,10	
Total 60210007 Electricité compteur n°911	321,10	41,01	362,11	362,11	
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge					
01/07/2019 SCHINDLER 3E TRIMESTRE 2019	391,96	39,20	431,16	314,75	D
19/08/2019 SCHINDLER 4E TRIMESTRE 2019	391,96	39,20	431,16	314,75	D
18/03/2020 SCHINDLER 1E TRIMESTRE 2020	399,41	39,94	439,35	320,73	D
11/04/2020 SCHINDLER 2E TRIMESTRE 2020	399,41	39,94	439,35	320,73	D
Total 61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 582,74	158,28	1 741,02	1 270,94	
61521100 Entretien et petites réparations ventilations					
30/06/2020 ONEA AUREL TRX ASCENSEURS	290,00	29,00	319,00	319,00	
Total 61521100 Entretien et petites réparations ventilations	290,00	29,00	319,00	319,00	
61800000 Divers					
30/06/2020 REPRISE AS OTIS SOLDE ANTERIEUR	-609,70	0,00	-609,70	0,00	D
30/06/2020 REPRISE AS OTIS SOLDE ANTERIEUR	-21,05	0,00	-21,05	0,00	D
30/06/2020 REPRISE AS OTIS SOLDE ANTERIEUR	-155,56	0,00	-155,56	0,00	D
Total 61800000 Divers	-786,31	0,00	-786,31	0,00	
62634007 TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.93					
09/07/2019 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.93 FACTURE DU 09/07/2019	50,54	10,11	60,65	0,00	D
09/09/2019 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.93 FACTURE DU 09/09/2019	49,33	9,87	59,20	0,00	D
17/01/2020 ORANGE REMBOURSEMENT DU 18/10/2019	-46,85	0,00	-46,85	0,00	D
Total 62634007 TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.93	53,02	19,98	73,00	0,00	
Total 0010-7 Ascenseurs Bâtiment F	1 460,55	248,27	1 708,82	1 952,05	
0010-8 Ascenseurs Bâtiment G					
60210008 Electricité compteur n°838					
07/08/2019 EDF COMPTEUR 838 FACTURE DU 07/08/2019 355 KWH	57,59	7,69	65,28	65,28	
07/10/2019 EDF COMPTEUR 838 FACTURE DU 07/10/2019 656 KWH	84,37	13,03	97,40	97,40	
07/12/2019 EDF COMPTEUR 838 FACTURE DU 07/12/2019 403 KWH	62,05	8,57	70,62	70,62	
07/02/2020 EDF COMPTEUR 838 FACTURE DU 07/02/2020 494 KWH	70,65	10,22	80,87	80,87	
07/04/2020 EDF COMPTEUR 838 FACTURE DU 07/04/2020 253 KWH	70,28	10,14	80,42	80,42	
07/06/2020 EDF COMPTEUR 838 FACTURE DU 07/06/2020 364 KWH	59,56	8,06	67,62	67,62	
Total 60210008 Electricité compteur n°838	404,50	57,71	462,21	462,21	
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge					
01/07/2019 SCHINDLER 3E TRIMESTRE 2019	391,96	39,20	431,16	314,75	D



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MS0154633

RESIDENCE MAZELEYRE
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

IM0243091

Edité le 09/12/2020

Exercice comptable
Du 01/07/2019 au 30/06/2020

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
19/08/2019 SCHINDLER 4E TRIMESTRE 2019	391,96	39,20	431,16	314,75	D
18/03/2020 SCHINDLER 1E TRIMESTRE 2020	399,41	39,94	439,35	320,73	D
11/04/2020 SCHINDLER 2E TRIMESTRE 2020	399,41	39,94	439,35	320,73	D
Total 61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 582,74	158,28	1 741,02	1 270,94	
61521100 Entretien et petites réparations ventilations					
30/06/2020 ONEA AUREL TRX ASCENSEURS	290,00	29,00	319,00	319,00	
Total 61521100 Entretien et petites réparations ventilations	290,00	29,00	319,00	319,00	
61800000 Divers					
30/06/2020 REPRISE AS OTIS SOLDE ANTERIEUR	-609,70	0,00	-609,70	0,00	D
30/06/2020 REPRISE AS OTIS SOLDE ANTERIEUR	-21,05	0,00	-21,05	0,00	D
30/06/2020 REPRISE AS OTIS SOLDE ANTERIEUR	-155,56	0,00	-155,56	0,00	D
Total 61800000 Divers	-786,31	0,00	-786,31	0,00	
62634008 TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.77					
16/07/2019 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.77 FACTURE DU 16/07/2019	50,54	10,11	60,65	0,00	D
16/09/2019 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.77 FACTURE DU 16/09/2019	48,76	9,75	58,51	0,00	D
17/01/2020 ORANGE REMBOURSEMENT DU 18/10/2019	-46,85	0,00	-46,85	0,00	D
Total 62634008 TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.77	52,45	19,86	72,31	0,00	
Total 0010-8 Ascenseurs Bâtiment G	1 543,38	264,85	1 808,23	2 052,15	
0010-9 Ascenseurs Bâtiment H					
60210009 Electricité compteur n°876					
06/08/2019 EDF COMPTEUR 876 FACTURE DU 06/08/2019 238 KWH	47,30	5,63	52,93	52,93	
06/10/2019 EDF COMPTEUR 876 FACTURE DU 06/10/2019 266 KWH	49,98	6,15	56,13	56,13	
06/12/2019 EDF COMPTEUR 876 FACTURE DU 06/12/2019 243 KWH	47,93	5,75	53,68	53,68	
06/02/2020 EDF COMPTEUR 876 FACTURE DU 06/02/2020 291 KWH	52,68	6,63	59,31	59,31	
06/04/2020 EDF COMPTEUR 876 FACTURE DU 06/04/2020 133 KWH	49,42	5,97	55,39	55,39	
06/06/2020 EDF COMPTEUR 876 FACTURE DU 06/06/2020 253 KWH	49,53	6,05	55,58	55,58	
Total 60210009 Electricité compteur n°876	296,84	36,18	333,02	333,02	
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge					
01/07/2019 SCHINDLER 3E TRIMESTRE 2019	392,29	39,23	431,52	315,01	D
19/08/2019 SCHINDLER 4E TRIMESTRE 2019	392,29	39,23	431,52	315,01	D
18/03/2020 SCHINDLER 1E TRIMESTRE 2020	399,78	39,98	439,76	321,02	D
11/04/2020 SCHINDLER 2E TRIMESTRE 2020	399,78	39,98	439,76	321,02	D
Total 61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 584,14	158,42	1 742,56	1 272,07	
61521100 Entretien et petites réparations ventilations					
30/06/2020 ONEA AUREL TRX ASCENSEURS	290,00	29,00	319,00	319,00	
Total 61521100 Entretien et petites réparations ventilations	290,00	29,00	319,00	319,00	
61800000 Divers					
30/06/2020 REPRISE AS OTIS SOLDE ANTERIEUR	-609,70	0,00	-609,70	0,00	D
30/06/2020 REPRISE AS OTIS SOLDE ANTERIEUR	-21,05	0,00	-21,05	0,00	D
30/06/2020 REPRISE AS OTIS SOLDE ANTERIEUR	-155,56	0,00	-155,56	0,00	D
Total 61800000 Divers	-786,31	0,00	-786,31	0,00	
62634009 TELEPHONE LIGNE 01.47.01.10.31					



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MS0154633

RESIDENCE MAZELEYRE

IM0243091

BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 09/12/2020

Exercice comptable

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
16/07/2019 ORANGE LIGNE 01.47.01.10.31 FACTURE DU 16/07/2019	50,54	10,11	60,65	0,00	D
16/09/2019 ORANGE LIGNE 01.47.01.10.31 FACTURE DU 16/09/2019	48,99	9,80	58,79	0,00	D
17/01/2020 ORANGE REMBOURSEMENT DU 18/10/2019	-46,85	0,00	-46,85	0,00	D
Total 62634009 TELEPHONE LIGNE 01.47.01.10.31	52,68	19,91	72,59	0,00	
Total 0010-9 Ascenseurs Bâtiment H	1 437,35	243,51	1 680,86	1 924,09	

0011-1 Chauffage 2017-2018

60210011 Electricité compteur n°386

05/07/2019 EDF COMPTEUR 386 FACTURE DU 05/07/2019 5634 KWH	740,61	142,41	883,02	883,02	
05/09/2019 EDF COMPTEUR 386 FACTURE DU 05/09/2019 2414 KWH	358,42	65,31	423,73	423,73	
05/11/2019 EDF COMPTEUR 386 FACTURE DU 05/11/2019 5582 KWH	770,61	147,94	918,55	918,55	
05/01/2020 EDF COMPTEUR 386 FACTURE DU 05/01/2020 9206 KWH	1 243,02	242,41	1 485,43	1 485,43	
05/03/2020 EDF COMPTEUR 386 FACTURE DU 05/03/2020 9922 KWH	1 354,05	264,48	1 618,53	1 618,53	
06/05/2020 EDF COMPTEUR 386 FACTURE DU 06/05/2020 4300 KWH	1 225,35	238,89	1 464,24	1 464,24	
Total 60210011 Electricité compteur n°386	5 692,06	1 101,44	6 793,50	6 793,50	

60310000 Chauffage

30/04/2020 ECOTEC : AUDIT DE LA CHAUFFERIE	1 100,00	220,00	1 320,00	0,00	D
Total 60310000 Chauffage	1 100,00	220,00	1 320,00	0,00	

60320000 Gaz

31/07/2019 GAZ EUROPEEN FACTURE DU 31/07/2019 43445 KWH	2 582,96	379,10	2 962,06	2 962,06	
29/08/2019 GAZ EUROPEEN FACTURE DU 29/08/2019 44360 KWH	2 637,67	385,89	3 023,56	3 023,56	
30/09/2019 GAZ EUROPEEN FACTURE DU 30/09/2019 50767 KWH	2 877,55	433,87	3 311,42	3 311,42	
31/10/2019 GAZ EUROPEEN FACTURE DU 31/10/2019 175133 KWH	7 502,14	1 363,37	8 865,51	8 865,51	
30/11/2019 GAZ EUROPEEN FACTURE DU 30/11/2019 373936 KWH	14 977,01	2 853,75	17 830,76	17 830,76	
31/12/2019 GAZ EUROPEEN FACTURE DU 31/12/2019 379084 KWH	15 138,07	2 890,56	18 028,63	18 028,63	
31/01/2020 GAZ EUROPEEN FACTURE DU 31/01/2020 389370 KWH	15 703,31	2 999,05	18 702,36	18 702,36	
05/03/2020 GAZ EUROPEEN FACTURE DU 05/03/2020 374628 KWH	15 160,25	2 890,40	18 050,65	18 050,65	
31/03/2020 GAZ EUROPEEN FACTURE DU 31/03/2020 326618 KWH	13 248,04	2 521,67	15 769,71	15 769,71	
30/04/2020 GAZ EUROPEEN FACTURE DU 30/04/2020 172 948 KWH	7 369,07	1 354,73	8 723,80	8 723,80	
31/05/2020 GAZ EUROPEEN FACTURE DU 31/05/2020 134250 KWH	5 861,59	1 059,38	6 920,97	6 920,97	
30/06/2020 GAZ EUROPEEN FACTURE DU 30/06/2020 47292 KWH	2 595,35	402,36	2 997,71	2 997,71	
Total 60320000 Gaz	105 653,01	19 534,13	125 187,14	125 187,14	

60320001 Eau réchauffée

11/02/2020 Régul.eau rechauffe LE GALLE (39 m3 à 10,65 €)	415,35	0,00	415,35	415,35	
04/03/2020 Régul.eau rechauffe BRESSON (115 m3 à 10,65 €)	1 224,75	0,00	1 224,75	1 224,75	
04/03/2020 Régul.eau rechauffe BREUVART (14 m3 à 10,65 €)	149,10	0,00	149,10	149,10	
30/06/2020 Comptabilisation des compteurs du 30/06/2020	-27 000,20	0,00	-27 000,20	-27 000,20	
Total 60320001 Eau réchauffée	-25 211,00	0,00	-25 211,00	-25 211,00	

60320002 Chauffage SAGEAU HOLDING

30/06/2020 PART CHAUFFAGE SAGEAU HOLDING	-29 032,47	0,00	-29 032,47	-29 032,47	
Total 60320002 Chauffage SAGEAU HOLDING	-29 032,47	0,00	-29 032,47	-29 032,47	

60430000 Produits d'entretien traitement des eaux

20/09/2019 DISTRISSEL LIVRAISON SEL ADOUCISSEUR	510,30	102,06	612,36	612,36	
20/02/2020 SFFE APPROVISIONNEMENT BIDON TRAITEMENT EAU	354,35	35,44	389,79	389,79	
09/06/2020 SFFE REMBT PASTILLES 19.02 AU 20.09.2019	-850,50	-170,10	-1 020,60	-1 020,60	



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MS0154633

RESIDENCE MAZELEYRE

IM0243091

BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 09/12/2020

Exercice comptable
Du 01/07/2019 au 30/06/2020

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
Total 60430000 Produits d'entretien traitement des eaux	14,15	-32,60	-18,45	-18,45	
61412000 Contrat P2 maintenance chaufferie					
01/07/2019 SFFE ENTRETIEN DU 01/07/2019 AU 30/09/2019	2 284,21	274,11	2 558,32	2 558,32	
01/10/2019 SFFE ENTRETIEN DU 01/10/2019 AU 31/12/2019	2 296,99	275,64	2 572,63	2 572,63	
01/01/2020 SFFE ENTRETIEN DU 01/01/2020 AU 31/03/2020	2 306,36	276,76	2 583,12	2 583,12	
01/04/2020 SFFE ENTRETIEN DU 01/04/2020 AU 30/06/2020	1 384,00	187,03	1 571,03	1 571,03	
Total 61412000 Contrat P2 maintenance chaufferie	8 271,56	1 013,54	9 285,10	9 285,10	
61413000 Contrat P3 maintenance chaufferie garantie totale					
01/07/2019 SFFE ENTRETIEN DU 01/07/2019 AU 30/09/2019	1 670,89	200,51	1 871,40	0,00	D
01/10/2019 SFFE ENTRETIEN DU 01/10/2019 AU 31/12/2019	1 683,08	201,97	1 885,05	0,00	D
01/01/2020 SFFE ENTRETIEN DU 01/01/2020 AU 31/03/2020	1 688,51	202,62	1 891,13	0,00	D
01/04/2020 SFFE ENTRETIEN DU 01/04/2020 AU 30/06/2020	1 907,69	187,03	2 094,72	0,00	D
Total 61413000 Contrat P3 maintenance chaufferie garantie totale	6 950,17	792,13	7 742,30	0,00	
61413001 Contrat P3 Amortissement					
01/07/2019 SFFE ENTRETIEN DU 01/07/2019 AU 30/09/2019	670,75	80,49	751,24	0,00	D
01/10/2019 SFFE ENTRETIEN DU 01/10/2019 AU 31/12/2019	670,75	80,49	751,24	0,00	D
01/01/2020 SFFE ENTRETIEN DU 01/01/2020 AU 31/03/2020	670,75	80,49	751,24	0,00	D
01/04/2020 SFFE ENTRETIEN DU 01/04/2020 AU 30/06/2020	1 384,00	187,03	1 571,03	0,00	D
Total 61413001 Contrat P3 Amortissement	3 396,25	428,50	3 824,75	0,00	
61520400 Entretien et petites réparations plomberie					
30/06/2020 VOISIN Rplct raccords fonte fissurés + modif. EFS chaufferie	709,90	70,99	780,89	0,00	D
Total 61520400 Entretien et petites réparations plomberie	709,90	70,99	780,89	0,00	
61521000 Entretien et petites réparations chaufferie					
09/06/2020 SFFE - Remplacement de 3 compteurs d'énergie	3 993,96	399,40	4 393,36	0,00	D
30/06/2020 SFFE Rplct 3 compteurs d'énergie en mécanique	4 881,50	488,15	5 369,65	0,00	D
Total 61521000 Entretien et petites réparations chaufferie	8 875,46	887,55	9 763,01	0,00	
Total 0011-1 Chauffage 2017-2018	86 419,09	24 015,68	110 434,77	87 003,82	
0011-2 Chauffage CHAUFFAGE ESPACE 2001					
60320002 Chauffage SAGEAU HOLDING					
30/06/2020 PART CHAUFFAGE SAGEAU HOLDING	29 032,47	0,00	29 032,47	29 032,47	
Total 60320002 Chauffage SAGEAU HOLDING	29 032,47	0,00	29 032,47	29 032,47	
Total 0011-2 Chauffage CHAUFFAGE ESPACE 2001	29 032,47	0,00	29 032,47	29 032,47	
0012-1 Charges d'eau chaude EAU CHAUDE: 01/07/2019 au 30/06/2020					
60110001 Eau aux compteurs privatifs					
30/06/2020 Comptabilisation des compteurs du 30/06/2020	10 820,40	0,00	10 820,40	10 820,40	
Total 60110001 Eau aux compteurs privatifs	10 820,40	0,00	10 820,40	10 820,40	
60320001 Eau réchauffée					
30/06/2020 Comptabilisation des compteurs du 30/06/2020	27 000,20	0,00	27 000,20	27 000,20	
Total 60320001 Eau réchauffée	27 000,20	0,00	27 000,20	27 000,20	



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MS0154633

RESIDENCE MAZELEYRE

IM0243091

BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 09/12/2020

Exercice comptable

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
Total 0012-1 Charges d'eau chaude EAU CHAUDE: 01/07/2019 au 30/06/2020	37 820,60	0,00	37 820,60	37 820,60	
0013-1 Charges d'eau froide EAU FROIDE: 01/07/2019 au 30/06/2020					
60110001 Eau aux compteurs privatifs 30/06/2020 Comptabilisation des compteurs du 30/06/2020	23 344,80	0,00	23 344,80	23 344,80	
Total 60110001 Eau aux compteurs privatifs	23 344,80	0,00	23 344,80	23 344,80	
Total 0013-1 Charges d'eau froide EAU FROIDE: 01/07/2019 au 30/06/2020	23 344,80	0,00	23 344,80	23 344,80	
0016-1 Parkings souterrains					
60210010 Electricité compteur n°375					
07/08/2019 EDF COMPTEUR 375 FACTURE DU 07/08/2019 3105 KWH	439,09	81,66	520,75	520,75	
07/10/2019 EDF COMPTEUR 375 FACTURE DU 07/10/2019 3420 KWH	479,92	89,80	569,72	569,72	
07/12/2019 EDF COMPTEUR 375 FACTURE DU 07/12/2019 4006 KWH	559,05	105,63	664,68	664,68	
07/02/2020 EDF COMPTEUR 375 FACTURE DU 07/02/2020 4152 KWH	580,35	109,80	690,15	690,15	
04/04/2020 EDF COMPTEUR 375 FACTURE DU 04/04/2020 3643 KWH	517,16	97,71	614,87	614,87	
07/06/2020 EDF COMPTEUR 375 FACTURE DU 07/06/2020 3717 KWH	532,11	99,73	631,84	631,84	
Total 60210010 Electricité compteur n°375	3 107,68	584,33	3 692,01	3 692,01	
61402000 Contrat maintenance portails, portes					
08/07/2019 ATPE ENTRETIEN PORTE PARKING 2EME SEMESTRE 2019	330,80	33,08	363,88	363,88	
31/01/2020 ATPE ENTRETIEN PORTE PARKING 1ER SEMESTRE 2020	337,58	33,76	371,34	371,34	
26/05/2020 ATPE AVOIR S/INTERVENTION 11/2019	-180,00	-18,00	-198,00	-198,00	
Total 61402000 Contrat maintenance portails, portes	488,38	48,84	537,22	537,22	
61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures					
02/09/2019 NAEL ET FILS REMISE EN PLACE RAMPE ESCALIER	300,00	30,00	330,00	330,00	
21/11/2019 ATPE REMPLACEMENT PILES S/PALPEUR	196,00	19,60	215,60	215,60	
22/11/2019 ATPE DEPANNAGE PORTE BASCULANTE	180,00	18,00	198,00	198,00	
Total 61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures	676,00	67,60	743,60	743,60	
Total 0016-1 Parkings souterrains	4 272,06	700,77	4 972,83	4 972,83	
0018-1 Charges particulières Compteur Eau Chaude					
61428000 Contrat relevés et entretien compteurs					
01/07/2019 TECHEM RELEVÉ COMPTEURS DU 01/07/2019 AU 30/06/2020	3 104,60	484,22	3 588,82	3 588,82	
18/07/2019 TECHEM AVOIR S/ RELEVÉ COMPTEURS DU 01/07/2019 AU 30/06/2020	-309,57	-61,92	-371,49	-371,49	
Total 61428000 Contrat relevés et entretien compteurs	2 795,03	422,30	3 217,33	3 217,33	
Total 0018-1 Charges particulières Compteur Eau Chaude	2 795,03	422,30	3 217,33	3 217,33	
0018-2 Charges particulières Compteur Eau Froide					
61428000 Contrat relevés et entretien compteurs					
01/07/2019 TECHEM RELEVÉ COMPTEURS DU 01/07/2019 AU 30/06/2020	3 104,60	484,22	3 588,82	3 588,82	
18/07/2019 TECHEM AVOIR S/ RELEVÉ COMPTEURS DU 01/07/2019 AU 30/06/2020	-309,56	-61,92	-371,48	-371,48	
Total 61428000 Contrat relevés et entretien compteurs	2 795,04	422,30	3 217,34	3 217,34	
Total 0018-2 Charges particulières Compteur Eau Froide	2 795,04	422,30	3 217,34	3 217,34	



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MS0154633

RESIDENCE MAZELEYRE
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

IM0243091

Edité le 09/12/2020

Exercice comptable
Du 01/07/2019 au 30/06/2020

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
0018-3 Charges particulières Vides Ordures					
61416000 Contrat maintenance entreprise désinfection V.O.					
01/07/2019 SICRE LEMAIRE ENTRETIEN VO 2EME SEMESTRE 2019	1 468,49	146,85	1 615,34	1 615,34	
07/01/2020 SICRE LEMAIRE ENTRETIEN VO 1ER SEMESTRE 2020	1 486,34	148,63	1 634,97	1 634,97	
Total 61416000 Contrat maintenance entreprise désinfection V.O.	2 954,83	295,48	3 250,31	3 250,31	
Total 0018-3 Charges particulières Vides Ordures	2 954,83	295,48	3 250,31	3 250,31	
TOTAL CHARGES IMMEUBLE (euros)	439 718,18	46 987,20	486 705,38	324 512,09	

Dont récupérable	324 512,09
Dont non récupérable	162 193,29
Dont non déductible	324 512,09

D* : Déductible



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT
(LE CHESNAY)

Annexe 1
Etat financier après répartition au 30/06/2020

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

I – SITUATION FINANCIERE ET TRESORERIE		01/07/2018- 30/06/2019	01/07/2019- 30/06/2020	01/07/2018- 30/06/2019	01/07/2019- 30/06/2020
501 SDC RES MAZELEYRE TX		64 617,88€DB	90 754,33€DB	65 098,80€CR	91 733,08€CR
512 SDC RES MAZELEYRE		100 307,82€DB	123 785,61€DB	9 123,22€CR	5 555,00€CR
Total I		164 925,70€DB	214 539,94€DB	74 222,02€CR	97 288,08€CR
105 FONDS TRAVAUX ALLUR 120 Soldes en attente sur travaux et opérations exceptionnelles					

II – CREANCES NETTES DE DEPRECIATIONS		01/07/2018- 30/06/2019	01/07/2019- 30/06/2020	01/07/2018- 30/06/2019	01/07/2019- 30/06/2020
401 ATS - ATPE** (Société - FR43304153760)		9 063,02€DB	198 00€DB	1 369,20€CR	418,47€CR
401 SFFE *****		18 814,30€DB	35 183,90€DB	960,00€CR	
45011000 Centralisateur Copropriétaires - budget prévisionnel (comptabilité auxiliaire)		1 402,97€DB	8 373,70€DB	3 806,98€CR	2 997,71€CR
45021000 Centralisateur Copropriétaires - travaux et opérations exceptionnelles (comptabilité auxiliaire)		398,47€DB	914,59€DB	106,34€CR	
45051000 Centralisateur Copropriétaires - fonds travaux ALUR		12 673,78€DB	7,71€DB	82,50€CR	610,71€CR
471 Régularisation charges courantes		17 490,00€DB	11 243,96€DB	6 048,26€CR	2 271,50€CR
486 Charges constatées ou payées d'avance					9 273,00€CR
671 AGO 2018 - Tvx cristallisation des 9 halls d'entrée et des paliers					
671 Travaux décidés par l'AG - Honoraires suivi dossier		360,03€DB			1 778,00€CR
				1 932,70€CR	10 026,50€CR
				184,41€CR	
				1 615,34€CR	
				27 308,06€CR	2 096,84€CR
				7 868,79€CR	27 722,35€CR
				365,18€CR	8 781,74€CR
				1 113,85€CR	118,46€CR
				3 270,52€CR	1 020,81€CR
				270,72€CR	2 105,90€CR
				28 319,35€CR	257,98€CR
				193,96€CR	75 226,38€CR
					1 724,16€CR
401 5S GROUPE AUBAGNE					
401 CAMPOS JARDINAGE					
401 COHEN et associés					
401 GAZ EUROPEEN (Société - FR22510764335)					
401 GOLDBERG (Cabinet - FR30393551122)					
401 HONORAIRES SYNDIC					
401 LECAMME					
401 MACHADO					
401 MUGO					
401 ONEA AJUREL					
401 SIBRAN CHEENNE DIEBOLD HUISSIERS					
401 SICRE LEMAIRE (SARL - FR2841057070900015)					
401 VOISIN S					
408 Fournisseurs - Factures non parvenues					
431 URSSAF					
432 Mutuelles					
432 Prévoyance					
432 Retraite					
442 Prélèvements à la source (impôt sur le revenu)					
45011000 Centralisateur Copropriétaires - budget prévisionnel (comptabilité auxiliaire)					
45021000 Centralisateur Copropriétaires - travaux et opérations exceptionnelles (comptabilité auxiliaire)					



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT
(LE CHESNAY)

Annexe 1
Etat financier après répartition au 30/06/2020

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

			45051000 Centralisateur Copropriétaires - fonds travaux ALUR	1 223,47€CR	1 179,61€CR
			456 Copropriétaires partis non soldés	25 563,60€CR	25 563,60€CR
			471 Régularisation charges courantes	20 576,24€CR	
			671 AG10/12/15 AUDIT ENERGETIQUE	876,79€CR	
			702 AGO 2018 - Tvx cristallisation des 9 halls d'entrée et des paliers	17 850,00€CR	
Total II	60 202,57€DB	55 921,86€DB	Total II	150 906,25€CR	173 173,72€CR
Total général (I + II)	225 128,27€DB	270 461,80€DB	Total général (I + II)	225 128,27€CR	270 461,80€CR

RECAPITULATIF PAR CLASSE DE COMPTE

	01/07/2018- 30/06/2019	01/07/2019- 30/06/2020
Classe 1	75 098,80€CR	97 288,08€CR
Classe 4	89 826,90€CR	117 251,86€CR
Classe 5	164 925,70€DB	214 539,94€DB
Total récapitulatif	0,00€	0,00€



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 1
Etat financier après répartition au 30/06/2020
Détail des copropriétaires
Seuls les comptes non soldés apparaissent

MS0154633
RESIDENCE
MAZELEYRE
BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420
VAUCRESSON

N° Compte	Libellé	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
450113244651001	SCI A.V.C.		282,08
450112745899001	Madame ACART Jacqueline	664,40	
450110418583002	Monsieur et Madame ADAM Arnaud	1 379,63	
450110235871002	Monsieur et Madame BAILLET		1 911,42
450110235926002	Monsieur et Madame BARBE ANDRE		1 083,51
450110235925002	Monsieur et Madame BARBIER CHARLES		1 390,76
450112745907001	Madame BARON Anne		174,84
450112745909001	Monsieur et Madame BAUDOIN Patrice		263,19
450110236035002	Monsieur et Madame BÉCHERUCCI .		265,70
450112745915001	Indivision BELFORT DE BARROS .	1 709,50	
450111774741002	Monsieur et Madame BELMONT JACQUES		29,31
450112745917001	Madame BERGER Marie-Louise		1 822,96
450113079450001	Madame BEUNEUX Valérie		244,77
450110236314002	Monsieur et Madame BLANDIOT		115,06
450112745921001	Indivision BOESSE / CARTIER / JOURDAIN		515,92
450111978318001	Madame BONNEAU Catherine	202,04	
450110236413003	Monsieur BONS CEDRIC		464,37
450110236422002	Madame BORDES GISLAINE		2 341,56
450110236458002	Monsieur et Madame BOUCHE Joel	10 860,67	
450110236459002	Madame BOUCHERON Marie-José		1 101,39
450110236507002	Madame BOULANGER Régine	197,57	
450112745933001	Madame BRANDES Irmine		281,53
450110236630002	Monsieur et Madame BRESSON MARCEL	428,93	
450110236631002	Monsieur BRESSON MICHEL		1 122,57
450110236638002	Monsieur BREUVART JACQUES		52,57
450110236791002	Monsieur CALINAUD Bernard		226,92
450110236994002	Monsieur et Madame CHAIGNEAU	11,17	
450110237035002	Monsieur et Madame CHAPUT		1 014,22
450112745949001	SCI CHARCO		661,90
450113299361001	Monsieur et Madame CHARIGOT - JEANNERET		147,10
450110237058002	Monsieur CHARREL J.		1 480,34
450112745950001	Monsieur et Madame CHAUDRON Charles-Antoine	145,99	
450110237092002	Monsieur et Madame CHAUDRON Thierry		413,23
450110237112002	Monsieur CHEDEVILLE		246,78
450110237228002	Monsieur et Madame COELHO TEIXEIRA	116,12	
450110237316002	Madame CONTELLEC JOSEPHINE		84,92
450112967262001	Madame COQUELET Sophie		451,20
450112745956001	SCI CREPIN	135,10	
450113160065002	SCI CRESCEND'HOUSE		0,01
450110237459002	Madame CROPAT Sophie		186,68



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 1
Etat financier après répartition au 30/06/2020
Détail des copropriétaires
Seuls les comptes non soldés apparaissent

MS0154633
RESIDENCE
MAZELEYRE
BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420
VAUCRESSON

N° Compte	Libellé	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
450110237486002	Monsieur et Madame DA MOTA TEIXEIRA		499,19
450112745960001	Monsieur et Madame DAGRAU Franck		39,40
450112745961001	Madame DAUGABEL Nadège		713,36
450112745963001	Madame DE JONQUIERES Monique		257,96
450110275127002	Monsieur et Madame DE LISLEFERME Jean-Luc	698,09	
450112980670001	Monsieur DE SOUSA E COSTA LEONEL	518,31	
450110237746002	Monsieur et Madame DECOCK		697,57
450112745966001	Madame DEFONTAINE Laurence		549,58
450113178740001	Monsieur DENDOUNE Samir		65,10
450110237964002	Monsieur et Madame DICI CHRISTIAN		1 353,55
450110238135002	Monsieur et Madame DUCHESNE		1 129,92
450110238239002	Monsieur DUVIVIER Jean François		196,23
450112745976001	Madame ESCUDIER .		242,87
450112745982001	Monsieur FARAGUE Shérif		754,85
450112745983001	Monsieur FAUVEL Franck		84,79
450112745985001	Monsieur FENAUX Jean Marc		541,76
450110242425002	Madame FERAUD / ROBERT Danielle		526,26
450112745994001	Monsieur et Madame FLORENT Bruno		247,07
450112745970001	Indivision FORTEAUX - HENRY Michel - Catherine		573,87
450110237985002	Indivision FORTEAUX - HENRY Michel - Catherine		754,86
450110238570002	Madame FOULON CHRISTINE		107,54
450112745996001	Monsieur FRANCHITTI Fabien	138,28	
450110238632002	Monsieur et Madame FREYRIA Jean		2 760,51
450112746004001	Monsieur GAUTIER Christian		443,09
450112746007001	Madame GICQUEL Caroline		546,48
450112746186001	Monsieur GINER Nicolas		16 613,21
450110238948002	Monsieur et Madame GIRAUD Lucien	258,74	
450112842729001	Madame GOUJET Isabelle		360,33
450113098987001	Monsieur et Madame GRANSART P	848,07	
450110239107004	Monsieur et Madame GRELLEY Pierre	3 138,17	
450110239107003	Monsieur et Madame GRELLEY Pierre	1 291,99	
450112746012001	Monsieur et Madame HESS - GIGANON Edouard - Fanny		223,77
450112863168001	SCI ISIS		138,94
450110239593002	Madame JACQ Agnès		547,19
450110239738002	Monsieur et Madame JUMEAU		1 865,60
450112746022001	Madame KOUDLANSKI Marie Pierre		10,17
450110236992002	Monsieur et Madame KOUL Abhimanyu	319,91	
450112746063001	SCI LA VALLEE DU PRESIDIAL		336,85
450110239956002	Madame LADAME Arlette		1 072,53
450112746080001	Monsieur et Madame LAIDET Philippe		171,21



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 1
Etat financier après répartition au 30/06/2020
Détail des copropriétaires
Seuls les comptes non soldés apparaissent

MS0154633
RESIDENCE
MAZELEYRE
BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420
VAUCRESSON

N° Compte	Libellé	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
450112746083001	Monsieur et Madame LAMY Antoine	2 447,17	
450110240107002	Madame LAVERNE .		735,82
450112745906001	Madame LE GALLE Sophie		466,86
450112746089001	Monsieur et Madame LECHARPENTIER Janine		49,61
450112851760001	Monsieur LEGER Eric		247,65
450110240486002	Monsieur et Madame LEROOY		853,59
450112746092001	Monsieur et Madame LIMOGES - SALOMON Ulrich - Muriel	680,85	
450112746100001	Madame MACAUDIERE Lisa		699,46
450112746104001	Madame MAISONS Odette et Alain		696,21
450113280086001	Monsieur MARTIN Sebastien	121,74	
450112746000001	Indivision MARTIN-GARABIOL Daphné-Galien	4 010,94	
450113173154001	Madame MASSA Marie-Odile		953,83
450110240926002	Monsieur et Madame MATHOU		51,03
450110332775002	Madame MEERSCHART Dominique		197,08
450112746113001	Madame MERLOT .		815,73
450113223977001	Monsieur MOREAU Thierry		131,03
450112980718001	Monsieur et Madame MOTHES / LONNET Kelian / Marion		261,99
450112746114002	Monsieur et Madame NASSE Sébastien		6,80
450112746114001	Monsieur et Madame NASSE Sébastien	116,00	
450110241408002	Monsieur NEGRIER .	719,29	
450113175009001	Indivision NEUILLET / THIVOLET Matthieu et Laura		266,10
450112746120001	Indivision NICOLAS - CASTELLI .	250,03	
450112746122001	Madame OKOTO TOSODU MULEDI Audrey		1 054,45
450112985693001	Madame OUAHOUDI Sarah	266,98	
450112746123001	Monsieur et Madame PAOLI Olivier	371,36	
450112746171001	Société PARAVISTA		620,84
450110241653002	Madame PARIS Christine		438,91
450112746172001	Monsieur et Madame PERRET Bernard		35,74
450113000784001	Monsieur et Madame PEYRAT Jimmy	413,52	
450112746175001	SCI PICARD-GUEDON		323,17
450110242006002	Monsieur POIRIER Jacques		1 087,17
450110242009002	Monsieur et Madame POIRIER Jacques Marie-Thérèse		622,82
450112944156001	Madame POURRAT Françoise		29,54
450110242198002	Monsieur et Madame RADWANSKI Pierre	528,85	
450110242287002	Madame RENAUDIN - BECHERUCCI .		494,20
450110242297002	Indivision RENOUL / CORMARY	1 509,86	
450110242369002	Monsieur et Madame RIBOT/LEGENDRE STEPHAN	147,83	
450112746182001	Madame RIZK Christine		2 595,27
450112746183001	Madame ROBERT Jacqueline		527,01
450112746190001	Monsieur SALMON Dimitri	43,67	



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 1
Etat financier après répartition au 30/06/2020
Détail des copropriétaires
Seuls les comptes non soldés apparaissent

MS0154633
RESIDENCE
MAZELEYRE
BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420
VAUCRESSON

N° Compte	Libellé	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
450112746196001	Madame SILLIOC Marie-Thérèse		1 177,85
450112747752001	Syndicat SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE MAZELEYRE		2 227,02
450110243104002	Madame TACQUENET MARTINE		1 136,48
450110243155002	Monsieur et Madame TEIXEIRA MANUEL		392,77
450111619075002	Madame TONFONI Mylène		99,41
450112746199001	Monsieur TRENGA Christophe	479,62	
450110243404002	Madame VALES .		1 230,88
450112776891001	SARL VALJEAN	13,51	
450112746201001	Madame VATTAIRE Sophie		44,68
450110243463002	SCI VAUCRESSON REPUBLIQUE		116,03
450110243528002	Indivision VERRIER C/O MR VERRIER PIERRE		97,83
450110243608002	Madame VINEIS Odette		755,67
450112746206001	Madame VUKOVIC Ivana		684,00
450112746207001	Monsieur et Madame WIART Jean-Louis		121,77
450113078961001	Monsieur et Madame ZIDI Samir et Coralie		77,66
450213244651001	SCI A.V.C.	67,58	
450212745899001	Madame ACART Jacqueline	125,66	
450210418583002	Monsieur et Madame ADAM Arnaud	0,25	
450210235871002	Monsieur et Madame BAILLET	0,16	
450210235926002	Monsieur et Madame BARBE ANDRE	0,29	
450210235925002	Monsieur et Madame BARBIER CHARLES	0,19	
450212745907001	Madame BARON Anne	77,14	
450212745909001	Monsieur et Madame BAUDOIN Patrice	0,14	
450210236035002	Monsieur et Madame BECHERUCCI .	0,19	
450212745915001	Indivision BELFORT DE BARROS .	369,10	
450212745917001	Madame BERGER Marie-Louise	0,19	
450213079450001	Madame BEUNEUX Valérie	0,10	
450210236314002	Monsieur et Madame BLANDIOT	0,19	
450212745921001	Indivision BOESSE / CARTIER / JOURDAIN	83,31	
450211978318001	Madame BONNEAU Catherine	0,31	
450210236413003	Monsieur BONS CEDRIC	80,29	
450210236422002	Madame BORDES GISLAINE	0,29	
450210236458002	Monsieur et Madame BOUCHE Joel	549,59	
450210236459002	Madame BOUCHERON Marie-José	83,31	
450210236507002	Madame BOULANGER Régine	0,16	
450212745933001	Madame BRANDES Irmine	0,10	
450210236630002	Monsieur et Madame BRESSON MARCEL	0,19	
450210236631002	Monsieur BRESSON MICHEL	0,31	
450210236638002	Monsieur BREUVART JACQUES	0,16	
450210236791002	Monsieur CALINAUD Bernard	0,16	



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 1
Etat financier après répartition au 30/06/2020
Détail des copropriétaires
Seuls les comptes non soldés apparaissent

MS0154633
RESIDENCE
MAZELEYRE
BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420
VAUCRESSON

N° Compte	Libellé	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
450210236994002	Monsieur et Madame CHAIGNEAU	0,14	
450210237035002	Monsieur et Madame CHAPUT	0,16	
450213299361001	M. et Mme CHARIGOT - JEANNERET	0,15	
450210237058002	Monsieur CHARREL J.	0,29	
450212745950001	Monsieur et Madame CHAUDRON Charles-Antoine	242,56	
450210237092002	Monsieur et Madame CHAUDRON Thierry	68,71	
450210237112002	Monsieur CHEDEVILLE	0,10	
450210237228002	Monsieur et Madame COELHO TEIXEIRA	0,13	
450210237316002	Madame CONTELLEC JOSEPHINE	0,16	
450212967262001	Madame COQUELET Sophie	85,32	
450212745956001	SCI CREPIN	0,14	
450213160065002	SCI CRESCEND'HOUSE		162,06
450210237459002	Madame CROPAT Sophie	0,16	
450210237486002	Monsieur et Madame DA MOTA TEIXEIRA	82,30	
450212745960001	Monsieur et Madame DAGRAU Franck	0,19	
450212745961001	Madame DAUGABEL Nadège	0,10	
450212745963001	Madame DE JONQUIERES Monique		9,71
450210275127002	Monsieur et Madame DE LISLEFERME Jean-Luc	0,06	
450212980670001	Monsieur DE SOUSA E COSTA LEONEL	0,14	
450210237746002	Monsieur et Madame DECOCK	0,19	
450212745966001	Madame DEFONTAINE Laurence	252,20	
450213178740001	Monsieur DENDOUNE Samir	0,14	
450210237964002	Monsieur et Madame DICI CHRISTIAN	0,19	
450210238135002	Monsieur et Madame DUCHESNE	80,29	
450210238239002	Monsieur DUVIVIER Jean François	0,10	
450212745976001	Madame ESCUDIER .	235,67	
450212745982001	Monsieur FARAGUE Shérif	0,15	
450212745983001	Monsieur FAUVEL Franck	79,16	
450212745985001	Monsieur FENAUX Jean Marc		340,09
450210242425002	Madame FERAUD / ROBERT Danielle	0,14	
450212745994001	Monsieur et Madame FLORENT Bruno	0,06	
450212745970001	Indivision FORTEAUX - HENRY Michel - Catherine	0,15	
450210237985002	Indivision FORTEAUX - HENRY Michel - Catherine	0,15	
450210238570002	Madame FOULON CHRISTINE	0,14	
450212745996001	Monsieur FRANCHITTI Fabien	0,15	
450210238632002	Monsieur et Madame FREYRIA Jean	0,30	
450212746004001	Monsieur GAUTIER Christian	0,16	
450212746007001	Madame GICQUEL Caroline	78,15	
450210238948002	Monsieur et Madame GIRAUD Lucien	0,10	
450212842729001	Madame GOUJET Isabelle	315,49	



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 1
Etat financier après répartition au 30/06/2020
Détail des copropriétaires
Seuls les comptes non soldés apparaissent

MS0154633
RESIDENCE
MAZELEYRE
BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420
VAUCRESSON

N° Compte	Libellé	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
450213098987001	Monsieur et Madame GRANSART P	310,13	
450210239107004	Monsieur et Madame GRELLEY Pierre	0,25	
450210239107003	Monsieur et Madame GRELLEY Pierre	91,62	
450212746012001	Monsieur et Madame HESS - GIGANON Edouard - Fanny	0,14	
450212863168001	SCI ISIS	0,14	
450210239593002	Madame JACQ Agnès	77,14	
450210239738002	Monsieur et Madame JUMENTAU	0,18	
450212746022001	Madame KOUDLANSKI Marie Pierre	75,63	
450210236992002	Monsieur et Madame KOUL Abhimanyu	0,14	
450212746063001	SCI LA VALLEE DU PRESIDIAL	64,06	
450210239956002	Madame LADAME Arlette	0,14	
450212746080001	Monsieur et Madame LAIDET Philippe	0,14	
450212746083001	Monsieur et Madame LAMY Antoine	224,39	
450210240107002	Madame LAVERNE .	91,62	
450212745906001	Madame LE GALLE Sophie	0,14	
450212746089001	Monsieur et Madame LECHARPENTIER Janine	464,83	
450212851760001	Monsieur LEGER Eric	0,16	
450210240486002	Monsieur et Madame LEROOY	0,29	
450212746092001	Monsieur et Madame LIMOGES - SALOMON Ulrich - Muriel	0,18	
450212746100001	Madame MACAUDIERE Lisa	0,19	
450212746104001	Madame MAISONS Odette et Alain	0,14	
450213280086001	M. MARTIN Sebastien	0,10	
450212746000001	Indivision MARTIN-GARABIOL Daphné-Galien	762,84	
450213173154001	Madame MASSA Marie-Odile	0,10	
450210240926002	Monsieur et Madame MATHOU	537,75	
450210332775002	Madame MEERSCHART Dominique	89,23	
450212746113001	Madame MERLOT .	0,10	
450213223977001	Monsieur MOREAU Thierry	69,85	
450212980718001	Monsieur et Madame MOTHES / LONNET Kelian / Marion	66,95	
450212746114002	Monsieur et Madame NASSE Sébastien	0,06	
450212746114001	Monsieur et Madame NASSE Sébastien	0,32	
450210241408002	Monsieur NEGRIER .	213,11	
450213175009001	Indivision NEUILLET / THIVOLET Matthieu et Laura	0,18	
450212746120001	Indivision NICOLAS - CASTELLI .	80,29	
450212746122001	Madame OKOTO TOSODU MULEDI Audrey	78,15	
450212985693001	Madame OUAHOUDI Sarah	73,37	
450212746123001	Monsieur et Madame PAOLI Olivier	0,18	
450212746171001	Société PARAVISTA	0,12	
450210241653002	Madame PARIS Christine	266,59	
450212746172001	Monsieur et Madame PERRET Bernard	0,18	



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 1
Etat financier après répartition au 30/06/2020
Détail des copropriétaires
Seuls les comptes non soldés apparaissent

MS0154633
RESIDENCE
MAZELEYRE
BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420
VAUCRESSON

N° Compte	Libellé	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
450213000784001	Monsieur et Madame PEYRAT Jimmy	0,21	
450212746175001	SCI PICARD-GUEDON	77,77	
450210242006002	Monsieur POIRIER Jacques		628,13
450210242009002	Monsieur et Madame POIRIER Jacques Marie-Thérèse		324,82
450212944156001	Madame POURRAT Françoise	401,07	
450210242198002	Monsieur et Madame RADWANSKI Pierre	0,15	
450210242287002	Madame RENAUDIN - BECHERUCCI .	95,02	
450210242297002	Indivision RENOUL / CORMARY	547,95	
450210242369002	Monsieur et Madame RIBOT/LEGENDRE STEPHAN	0,21	
450212746182001	Madame RIZK Christine	0,32	
450212746183001	Madame ROBERT Jacqueline	0,14	
450212746190001	Monsieur SALMON Dimitri	0,12	
450212746196001	Madame SILLIOC Marie-Thérèse	0,14	
450210243104002	Madame TACQUENET MARTINE	82,30	
450210243155002	Monsieur et Madame TEIXEIRA MANUEL	0,10	
450211619075002	Madame TONFONI Mylène	0,06	
450212746199001	Monsieur TRENGA Christophe	0,10	
450210243404002	Madame VALES .	0,32	
450212776891001	SARL VALJEAN	0,10	
450212746201001	Madame VATTAIRE Sophie	0,10	
450210243463002	SCI VAUCRESSON REPUBLIQUE	0,14	
450210243608002	Madame VINEIS Odette		259,35
450212746206001	Madame VUKOVIC Ivana	0,21	
450212746207001	Monsieur et Madame WIART Jean-Louis	0,06	
450213078961001	Monsieur et Madame ZIDI Samir et Coralie	562,74	
450510235871002	Monsieur et Madame BAILLET		37,85
450510235925002	Monsieur et Madame BARBIER CHARLES		47,71
450512745907001	Madame BARON Anne		23,46
450512745909001	Monsieur et Madame BAUDOIN Patrice		29,89
450510236035002	Monsieur et Madame BECHERUCCI .		47,71
450512745915001	Indivision BELFORT DE BARROS .	30,93	
450512745917001	Madame BERGER Marie-Louise		48,53
450510236422002	Madame BORDES GISLAINE		67,47
450510236458002	Monsieur et Madame BOUCHE Joel	332,26	
450510236459002	Madame BOUCHERON Marie-José		25,07
450510236791002	Monsieur CALINAUD Bernard		33,61
450510237035002	Monsieur et Madame CHAPUT		34,14
450510237092002	Monsieur et Madame CHAUDRON Thierry		19,46
450510237459002	Madame CROPAT Sophie		39,99
450510237486002	Monsieur et Madame DA MOTA TEIXEIRA		22,95



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 1
Etat financier après répartition au 30/06/2020
Détail des copropriétaires
Seuls les comptes non soldés apparaissent

MS0154633
RESIDENCE
MAZELEYRE
BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420
VAUCRESSON

N° Compte	Libellé	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
450512745961001	Madame DAUGABEL Nadège		22,15
450510237964002	Monsieur et Madame DICI CHRISTIAN		48,00
450512745985001	Monsieur FENAUX Jean Marc		28,81
450510238632002	Monsieur et Madame FREYRIA Jean		75,20
450512746007001	Madame GICQUEL Caroline		23,72
450512746012001	Monsieur et Madame HESS - GIGANON Edouard - Fanny		31,75
450510239593002	Madame JACQ Agnès		21,60
450510239738002	Monsieur et Madame JUMEAU		47,45
450510239956002	Madame LADAME Arlette		30,93
450512746083001	Monsieur et Madame LAMY Antoine	86,32	
450512746089001	Monsieur et Madame LECHARPENTIER Janine	34,14	
450512746000001	Indivision MARTIN-GARABIOL Daphné-Galien	279,56	
450510240926002	Monsieur et Madame MATHOU		35,75
450510332775002	Madame MEERSCHART Dominique		22,42
450512746113001	Madame MERLOT .		22,95
450510241408002	Monsieur NEGRIER .	16,54	
450512746172001	Monsieur et Madame PERRET Bernard		37,61
450510242009002	Monsieur et Madame POIRIER Jacques Marie-Thérèse		24,28
450512944156001	Madame POURRAT Françoise	18,15	
450510242287002	Madame RENAUDIN - BECHERUCCI .		26,66
450510242297002	Indivision RENOUL / CORMARY	116,69	
450512746182001	Madame RIZK Christine		74,70
450512746196001	Madame SILLIOC Marie-Thérèse		32,81
450510243104002	Madame TACQUENET MARTINE		24,81
450510243155002	Monsieur et Madame TEIXEIRA MANUEL		25,60
450512776891001	SARL VALJEAN		22,68
450510243528002	Indivision VERRIER C/O MR VERRIER PIERRE		21,89
	Total 45011	35 183,90	75 226,38
	Total 45021	8 373,70	1 724,16
	Total 45031	0,00	0,00
	Total 45041	0,00	0,00
	Total 45051	914,59	1 179,61
	Total	44 472,19	78 130,15



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 1
Etat financier après répartition au 30/06/2020
Détail des fournisseurs

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

N° Compte	Libellé	Débets	Crédits
Fournisseurs			
4011 0000285 001	HONORAIRES SYNDIC		610,71
4011 0045175 001	ATS - ATPE**	198,00	
4011 0058436 001	5S GROUPE AUBAGNE		418,47
4011 0118854 001	MACHADO		9 273,00
4011 0145127 001	VOISIN S		2 096,84
4011 0281306 001	GAZ EUROPEËN		2 997,71
4011 0465969 001	MUGO		1 778,00
4011 0524910 001	LECAMME		2 271,50
4011 0525508 001	ONEA AUREL		10 026,50
	Total	198,00	29 472,73



NEXITY LE CHESNAY

Annexe 2
Compte de gestion général de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2019 au 30/06/2020
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2021 au 30/06/2022

MS0154633
 RESIDENCE MAZELEYRE
 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE
 92420 VAUCRESSON

	Pour approbation des comptes				Pour le vote du budget prévisionnel			
	Exercice clos		Exercice clos		Exercice clos		Exercice clos	
	précédent approuvé	budget voté	réalisé à approuver	prévisionnel en cours voté	prévisionnel en cours voté	prévisionnel à voter	prévisionnel à voter	
01/07/2018 - 30/06/2019	01/07/2019 - 30/06/2020	01/07/2019 - 30/06/2020	01/07/2020 - 30/06/2021	01/07/2020 - 30/06/2021	01/07/2021 - 30/06/2022	01/07/2020 - 30/06/2021	01/07/2021 - 30/06/2022	

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES							
	189 295,51	224 480,00	192 998,99	224 480,00	237 835,00	70 Appels de fonds	530 000,00
60 Achats de matières et fournitures							530 000,00
61 Services extérieurs	151 920,10	144 995,00	154 049,12	144 495,00	141 140,00	71 Autres produits	5 770,00
62 Autres services extérieurs	52 265,37	49 370,00	38 353,39	49 870,00	39 170,00		
63 Impôts, taxes et versements assimilés	1 055,00	1 070,00	1 076,00	1 070,00	1 770,00		
64 Charges de personnel	108 077,81	110 000,00	105 912,76	110 000,00	110 000,00		
66 Charges financières	85,92	85,00	85,92	85,00	85,00		
67 Charges exceptionnelles	-2,01		-0,80				
Sous-total	502 697,70	530 000,00	492 475,38	530 000,00	530 000,00	Sous-total	530 000,00
Solde (excédent s/opérations courantes affecté aux copropriétaires)	20 576,24		43 302,48			Solde (insuffisance s/opérations courantes affecté aux copropriétaires)	0,00
Total I	523 273,94	530 000,00	535 777,86	530 000,00	530 000,00	Total I	535 777,86
PRODUITS POUR OPERATIONS COURANTES							
	520 000,07	530 000,00	530 007,86				530 000,00

CHARGES POUR TRAVAUX ET AUTRES OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	
67 Charges exceptionnelles	17 850,03
Solde (excédent)	52 561,69
Total II	55 094,63

PRODUITS POUR TRAVAUX ET AUTRES OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	
70 Appels de fonds	17 850,03
Solde (insuffisance)	52 561,69
Total II	55 094,63



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 3
Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2019 au 30/06/2020
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2021 au 30/06/2022

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES

	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent approuvé 01/07/2018 - 30/06/2019	Exercice clos budget voté 01/07/2019 - 30/06/2020	Exercice clos réalisé à approuver 01/07/2019 - 30/06/2020	Budget prévisionnel en cours voté 01/07/2020 - 30/06/2021	Budget prévisionnel à voter 01/07/2021 - 30/06/2022
0003 - 1 - Charges communes générales					
60110000 Eau froide	43 356,51	48 000,00	42 544,01	48 000,00	48 000,00
60110001 Eau aux complexes privatifs	-46 879,38		-32 299,00		
60400000 Achats produits entretien et petits équipements	13 057,58	15 000,00	3 100,22	15 000,00	13 000,00
60500000 Achats de matériel, équipements			1 462,74		1 500,00
61100000 Nettoyage des locaux	3 888,00	5 000,00	1 728,00	5 000,00	2 000,00
61210000 Locations de salles	390,00	500,00	325,00	500,00	350,00
61400001 Contrat Poste relevage	73,61	600,00	462,28	600,00	500,00
61405000 Contrat maintenance extincteurs	418,73	450,00	427,24	450,00	450,00
61407000 Contrat maintenance espaces verts	15 061,20	15 000,00	14 989,80	11 000,00	15 000,00
61421000 Contrat archivage	601,10	615,00	615,22	615,00	635,00
61421000 Contrat de maintenance canalisations	8 200,00	5 400,00	-2 810,00	5 400,00	5 400,00
61424000 Contrat robinetterie	365,15	410,00	366,78	410,00	410,00
61499000 Contrats de maintenance divers	154,79	200,00	-154,79	200,00	200,00
61520300 Entretien et petites réparations électricité			575,30		
61520400 Entretien et petites réparations plomberie	21 457,15		13 944,56		
61520500 Entretien et petites réparations peinture			6 048,90		
61520600 Entretien et petites réparations étanchéité	6 817,21		3 869,25		
61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures			2 189,00		
61520900 Entretien espaces verts	2 280,00		10 029,00		
61521200 Entretien et réparations réseau eaux pluviales	73,70		8 690,00		
61521300 Entretien et réparations réseau eaux usées	1 054,90				
61521700 Entretien et petites réparations maçonnerie	3 722,62				
61550100 Entretien et petites réparations matériel		41 500,00	8 286,85		45 000,00
61600001 Assurance tracteur	218,78	220,00	1 103,52	45 000,00	45 000,00
61610000 Assurance Multirisques	23 452,18	18 350,00	231,57	220,00	240,00
61630000 Assurance franchises sur sinistres	4 000,00		547,46	18 350,00	16 350,00
61800000 Divers	1 194,97	200,00	2 680,00	200,00	1 000,00
61840000 Charges de copropriété (Syndicat Principal)	3 580,72	3 600,00	3 926,33	3 600,00	4 000,00
62110000 Rémunération du syndic Honoraires de gestion	29 350,00		29 790,00		
62111000 Honoraires syndic gestion courante		29 790,00		30 240,00	30 240,00



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 3
Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2019 au 30/06/2020
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2021 au 30/06/2022

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES						
	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel		
	Exercice précédent approuvé 01/07/2018 - 30/06/2019	Exercice clos budget voté 01/07/2019 - 30/06/2020	Exercice clos réalisé à approuver 01/07/2019 - 30/06/2020	Budget prévisionnel en cours voté 01/07/2020 - 30/06/2021	Budget prévisionnel à voter 01/07/2021 - 30/06/2022	
62130100 Frais postaux	619.31	650.00	630.83	700.00	700.00	700.00
62130200 Frais postaux AG	1 086.94	1 500.00	1 228.26	1 500.00	1 500.00	1 500.00
62220200 Honoraires syndic sinistres	880.02	1 000.00	210.01	1 000.00	500.00	500.00
62220300 Honoraires syndic contentieux et impayés	1 430.03	1 500.00	690.00	1 500.00	500.00	500.00
62220610 Honoraires syndic vacations	920.02	1 000.00		1 000.00	0.00	0.00
62221100 Honoraires syndic AG et CS	1 269.98	1 500.00	1 551.23	1 500.00	1 500.00	1 500.00
62310000 Avocats	11 510.00	5 000.00	759.17	5 000.00	1 000.00	1 000.00
62320000 Huissiers		400.00	175.54	400.00	300.00	300.00
62340000 Experts et bureaux d'étude		750.00		750.00	0.00	0.00
62360000 Divers tiers	860.00	2 000.00	1 800.00	2 000.00	2 000.00	2 000.00
62360001 Cotisation ARC	627.00	630.00	627.00	630.00	630.00	630.00
62400000 Frais du conseil syndical	277.61	200.00		200.00	0.00	0.00
62621000 Téléphone	577.36	300.00	289.96	300.00	300.00	300.00
62700000 Services bancaires et assimilés	12.00		12.00			
63301000 Taxes foncières	865.00	870.00	882.00	870.00	1 450.00	1 450.00
63302000 Taxes ordures ménagères	190.00	200.00	194.00	200.00	320.00	320.00
64101000 Salaires gardiens et personnels immeubles	74 591.17	110 000.00	74 047.38	110 000.00	110 000.00	110 000.00
64190000 Reprise avantage en nature	-2 628.18		-2 758.04			
64241000 Cotisations URSSAF	19 529.24		17 518.22			
64243000 Cotisations Caisses de retraites	4 919.05		5 094.79			
64244000 Cotisations Pôle emploi	2 964.59		2 994.09			
64245000 Cotisations Prévoyance	503.44		447.09			
64300000 Taxes sur salaires	6 753.00		7 174.00			
64410000 Cotisations Médecine du travail	225.72		228.84			
64430000 Cotisations Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	469.39		431.51			
64520000 Cotisations aux mutuelles	750.39		734.88			
66210000 Frais de Tenue de Compte	85.92	85.00	85.92	85.00	85.00	85.00
67990000 Ecart sur appels et répartition	-2.01		-0.80			
Total des charges	265 176.51	312 420.00	255 882.12	312 420.00	305 060.00	305 060.00
71310000 Indemnités d'assurances - Opération courante	-1 573.87					
71410000 Produits divers (dont intérêts légaux dus par les copropriétaires) - Opération courante	-1 700.00		-5 770.00			



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 3
Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2019 au 30/06/2020
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2021 au 30/06/2022

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

	CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES					
	Pour approbation des comptes					
	Exercice précédent 01/07/2018 - 30/06/2019	Exercice clos budget voté 01/07/2019 - 30/06/2020	Exercice clos réalisé à approuver 01/07/2019 - 30/06/2020	Budget prévisionnel en cours voté 01/07/2020 - 30/06/2021	Budget prévisionnel à voter 01/07/2021 - 30/06/2022	
Total des produits	-3 273,87	0,00	-5 770,00	0,00	0,00	0,00
Net	261 902,64	312 420,00	250 112,12	312 420,00	305 060,00	
0009 - 1 - Cages d'escaliers - Bâtiment A						
60210001 Electricité compteur n°646	216,19	250,00	245,26	250,00	250,00	
61100000 Nettoyage des locaux			317,77			
61520300 Entretien et petites réparations électricité			198,00			
Total des charges	216,19	250,00	761,03	250,00	250,00	
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Net	216,19	250,00	761,03	250,00	250,00	
0009 - 2 - Cages d'escaliers - Bâtiment B1						
60210002 Electricité compteur n°006	152,35	200,00	204,17	200,00	250,00	
61100000 Nettoyage des locaux			317,77			
61520300 Entretien et petites réparations électricité						
Total des charges	324,50	200,00	521,94	200,00	250,00	
Total des produits	476,85	0,00	0,00	0,00	0,00	
Net	476,85	200,00	521,94	200,00	250,00	
0009 - 3 - Cages d'escaliers - Bâtiment B2						
60210003 Electricité compteur n°929	169,54	200,00	185,06	200,00	200,00	
61100000 Nettoyage des locaux			317,78			
Total des charges	169,54	200,00	502,84	200,00	200,00	
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Net	169,54	200,00	502,84	200,00	200,00	
0009 - 4 - Cages d'escaliers - Bâtiment C						
60210004 Electricité compteur n°575	158,23	200,00	177,50	200,00	200,00	
61100000 Nettoyage des locaux			317,78			
Total des charges	158,23	200,00	495,28	200,00	200,00	
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Net	158,23	200,00	495,28	200,00	200,00	
0009 - 5 - Cages d'escaliers - Bâtiment D						
60210005 Electricité compteur n°802	165,86	200,00	187,25	200,00	200,00	
61100000 Nettoyage des locaux			317,78			
Total des charges	165,86	200,00	505,03	200,00	200,00	
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 3
Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2019 au 30/06/2020
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2021 au 30/06/2022

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES

	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent approuvé 01/07/2018 - 30/06/2019	Exercice clos budget voté 01/07/2019 - 30/06/2020	Exercice clos réalisé à approuver 01/07/2019 - 30/06/2020	Budget prévisionnel en cours voté 01/07/2020 - 30/06/2021	Budget prévisionnel à voter 01/07/2021 - 30/06/2022
Net	165,86	200,00	505,03	200,00	200,00
0009 - 6 - Cages d'escaliers - Bâtiment E					
60210006 Electricité compteur n°410	155,44	200,00	176,42	200,00	200,00
61100000 Nettoyage des locaux			317,78		
61520300 Entretien et petites réparations électricité	165,00	200,00	494,20	200,00	200,00
Total des charges	320,44	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des produits	320,44	200,00	494,20	200,00	200,00
Net					
0009 - 7 - Cages d'escaliers - Bâtiment F					
60210007 Electricité compteur n°911	169,28	200,00	181,13	200,00	200,00
61100000 Nettoyage des locaux	72,00	200,00	317,78	200,00	200,00
Total des charges	241,28	0,00	498,91	0,00	0,00
Total des produits	241,28	200,00	498,91	200,00	200,00
Net					
0009 - 8 - Cages d'escaliers - Bâtiment G					
60210008 Electricité compteur n°838	198,43	250,00	231,16	250,00	250,00
61100000 Nettoyage des locaux			317,78		
61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures	159,50	250,00	548,94	250,00	250,00
Total des charges	357,93	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des produits	357,93	250,00	548,94	250,00	250,00
Net					
0009 - 9 - Cages d'escaliers - Bâtiment H					
60210009 Electricité compteur n°876	151,77	200,00	166,57	200,00	200,00
61100000 Nettoyage des locaux			317,78		
61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures	773,07	200,00	484,35	200,00	200,00
Total des charges	924,84	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des produits	924,84	200,00	484,35	200,00	200,00
Net					
0010 - 1 - Ascenseurs - Bâtiment A					
60210001 Electricité compteur n°646	432,30	450,00	490,40	450,00	510,00
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1700,03	1700,00	1741,02	1700,00	1795,00
61521100 Entretien et petites réparations ventilations			319,00		
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	1173,14				



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 3
Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2019 au 30/06/2020
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2021 au 30/06/2022

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES

	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent approuvé 01/07/2018 - 30/06/2019	Exercice clos budget voté 01/07/2019 - 30/06/2020	Exercice clos réalisé à approuver 01/07/2019 - 30/06/2020	Budget prévisionnel en cours voté 01/07/2020 - 30/06/2021	Budget prévisionnel à voter 01/07/2021 - 30/06/2022
61800000 Divers			-786,28		
62634001 TELEPHONE LIGNE 01.47.01.09.76	340,96	350,00	72,42	350,00	0,00
Total des charges	3 646,43	2 500,00	1 836,56	2 500,00	2 305,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	3 646,43	2 500,00	1 836,56	2 500,00	2 305,00
0010 - 2 - Ascenseurs - Bâtiment B1					
60210002 Electricité compteur n°006	304,60	330,00	408,19	330,00	425,00
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 700,03	1 700,00	1 741,02	1 700,00	1 795,00
61521100 Entretien et petites réparations ventilations			319,00		
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge					
61800000 Divers	882,07		-786,28		
62634002 TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.46	346,03	350,00	72,40	350,00	0,00
Total des charges	3 232,73	2 380,00	1 754,33	2 380,00	2 220,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	3 232,73	2 380,00	1 754,33	2 380,00	2 220,00
0010 - 3 - Ascenseurs - Bâtiment B2					
60210003 Electricité compteur n°929	338,96	350,00	370,02	350,00	400,00
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 700,03	1 700,00	1 741,02	1 700,00	1 795,00
61521100 Entretien et petites réparations ventilations			319,00		
61800000 Divers			-786,28		
62634003 TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.72	346,00	350,00	78,69	350,00	0,00
Total des charges	2 384,99	2 400,00	1 722,45	2 400,00	2 195,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	2 384,99	2 400,00	1 722,45	2 400,00	2 195,00
0010 - 4 - Ascenseurs - Bâtiment C					
60210004 Electricité compteur n°575	316,32	350,00	354,87	350,00	375,00
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 700,03	1 700,00	1 741,02	1 700,00	1 795,00
61521100 Entretien et petites réparations ventilations			319,00		
61800000 Divers			-786,28		
62634004 TELEPHONE LIGNE 01.47.01.07.68	78,53	350,00		350,00	0,00
Total des charges	2 094,88	2 400,00	1 628,61	2 400,00	2 170,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	2 094,88	2 400,00	1 628,61	2 400,00	2 170,00



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 3
Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2019 au 30/06/2020
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2021 au 30/06/2022

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES

	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent approuvé 01/07/2018 - 30/06/2019	Exercice clos budget voté 01/07/2019 - 30/06/2020	Exercice clos réalisé à approuver 01/07/2019 - 30/06/2020	Budget prévisionnel en cours voté 01/07/2020 - 30/06/2021	Budget prévisionnel à voter 01/07/2021 - 30/06/2022
0010 - 5 - Ascenseurs - Bâtiment D					
60210005 Electricité compteur n°802	331,57	350,00	374,36	350,00	400,00
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 700,03	1 700,00	1 741,02	1 700,00	1 795,00
61521100 Entretien et petites réparations ventilations			319,00		
61800000 Divers			-786,30		
62634005 TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.73	345,79	350,00	72,30	350,00	0,00
Total des charges	2 377,39	2 400,00	1 720,38	2 400,00	2 195,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	2 377,39	2 400,00	1 720,38	2 400,00	2 195,00
0010 - 6 - Ascenseurs - Bâtiment E					
60210006 Electricité compteur n°410	310,79	350,00	352,72	350,00	375,00
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 700,04	1 700,00	1 741,02	1 700,00	1 795,00
61521100 Entretien et petites réparations ventilations			319,00		
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	3 052,73		927,94		
61800000 Divers			-786,31		
62634006 TELEPHONE LIGNE 01.47.01.10.06	349,21	350,00	75,68	350,00	0,00
Total des charges	5 412,77	2 400,00	2 630,05	2 400,00	2 170,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	5 412,77	2 400,00	2 630,05	2 400,00	2 170,00
0010 - 7 - Ascenseurs - Bâtiment F					
60210007 Electricité compteur n°911	338,41	350,00	362,11	350,00	375,00
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 700,03	1 700,00	1 741,02	1 700,00	1 795,00
61521100 Entretien et petites réparations ventilations			319,00		
61800000 Divers			-786,31		
62634007 TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.93	345,82	350,00	73,00	350,00	0,00
Total des charges	2 384,26	2 400,00	1 708,82	2 400,00	2 170,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	2 384,26	2 400,00	1 708,82	2 400,00	2 170,00
0010 - 8 - Ascenseurs - Bâtiment G					
60210008 Electricité compteur n°838	396,77	450,00	462,21	450,00	475,00
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 700,03	1 700,00	1 741,02	1 700,00	1 795,00
61521100 Entretien et petites réparations ventilations			319,00		
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	469,01				



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 3
Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2019 au 30/06/2020
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2021 au 30/06/2022

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES						
	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel		
	Exercice précédent approuvé 01/07/2018 - 30/06/2019	Exercice clos budget voté 01/07/2019 - 30/06/2020	Exercice clos réalisé à approuver 01/07/2019 - 30/06/2020	Budget prévisionnel en cours voté 01/07/2020 - 30/06/2021	Budget prévisionnel à voter 01/07/2021 - 30/06/2022	
61800000 Divers			-786,31			
62634008 TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.77	345,81	350,00	72,31	350,00	350,00	0,00
Total des charges	2 911,62	2 500,00	1 808,23	2 500,00	2 270,00	2 270,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	2 911,62	2 500,00	1 808,23	2 500,00	2 270,00	2 270,00
0010 - 9 - Ascenseurs - Bâtiment H						
60210009 Electricité compteur n°876	303,46	350,00	333,02	350,00	350,00	350,00
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 700,80	1 700,00	1 742,56	1 700,00	1 795,00	1 795,00
61521100 Entretien et petites réparations ventilations			319,00			
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	455,40					
61800000 Divers			-786,31			
62634009 TELEPHONE LIGNE 01.47.01.10.31	346,95	350,00	72,59	350,00	350,00	0,00
Total des charges	2 806,61	2 400,00	1 680,86	2 400,00	2 145,00	2 145,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	2 806,61	2 400,00	1 680,86	2 400,00	2 145,00	2 145,00
0011 - 1 - Chauffage - 2017-2018						
60210000 Electricité		7 800,00			7 800,00	
60210011 Electricité compteur n°386	6 136,20		6 793,50			
60310000 Chauffage			1 320,00			
60320000 Gaz	116 873,34	120 000,00	125 187,14	120 000,00	130 000,00	
60320001 Eau réchauffée	-35 954,15		-25 211,00			
60320002 Chauffage SAGEAU HOLDING	-23 695,30		-29 032,47			
60430000 Produits d'entretien traitement des eaux	410,30		-18,45			
61412000 Contrat P2 maintenance chauffage	9 278,93	9 400,00	9 285,10	9 400,00	9 500,00	
61413000 Contrat P3 maintenance chauffage garantie totale	7 407,38	7 600,00	7 742,30	7 600,00	7 975,00	
61413001 Contrat P3 Amortissement	3 004,96	3 100,00	3 824,75	3 100,00	3 950,00	
61520400 Entretien et petites réparations plomberie			780,89			
61521000 Entretien et petites réparations chauffage	1 258,67	5 000,00	9 763,01	5 000,00	1 000,00	
Total des charges	84 720,33	152 900,00	110 434,77	152 900,00	159 425,00	159 425,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	84 720,33	152 900,00	110 434,77	152 900,00	159 425,00	159 425,00
0011 - 2 - Chauffage - CHAUFFAGE ESPACE 2001						
60320002 Chauffage SAGEAU HOLDING	23 695,30	25 000,00	29 032,47	25 000,00	29 000,00	



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 3
Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2019 au 30/06/2020
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2021 au 30/06/2022

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES

	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent approuvé 01/07/2018 - 30/06/2019	Exercice clos budget voté 01/07/2019 - 30/06/2020	Exercice clos réalisé à approuver 01/07/2019 - 30/06/2020	Budget prévisionnel en cours voté 01/07/2020 - 30/06/2021	Budget prévisionnel à voter 01/07/2021 - 30/06/2022
Total des charges	23 695,30	25 000,00	29 032,47	25 000,00	29 000,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	23 695,30	25 000,00	29 032,47	25 000,00	29 000,00
0012 - 1 - Charges d'eau chaude - EAU CHAUDE: 01/07/2019 au 30/06/2020					
60110001 Eau aux compteurs privés	14 830,70		10 820,40		
60320001 Eau réchauffée	36 731,85		27 000,20		
Total des charges	51 562,55	0,00	37 820,60	0,00	0,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	51 562,55	0,00	37 820,60	0,00	0,00
0013 - 1 - Charges d'eau froide - EAU FROIDE: 01/07/2019 au 30/06/2020					
60110001 Eau aux compteurs privés	32 809,00		23 344,80		
Total des charges	32 809,00	0,00	23 344,80	0,00	0,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	32 809,00	0,00	23 344,80	0,00	0,00
0016 - 1 - Parkings souterrains					
60210010 Electricité compteur n°375	3 313,29	3 450,00	3 692,01	3 450,00	3 700,00
61402000 Contrat maintenance portails, portes	720,67	750,00	537,22	750,00	725,00
61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures	386,10		743,60		
61550100 Entretien et petites réparations matériel		1 500,00		1 500,00	0,00
Total des charges	4 420,06	5 700,00	4 972,83	5 700,00	4 425,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	4 420,06	5 700,00	4 972,83	5 700,00	4 425,00
0018 - 1 - Charges particulières - Compteur Eau Chaude					
61428000 Contrat relevés et entretien compteurs	3 425,94	3 500,00	3 217,33	3 500,00	3 500,00
Total des charges	3 425,94	3 500,00	3 217,33	3 500,00	3 500,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	3 425,94	3 500,00	3 217,33	3 500,00	3 500,00
0018 - 2 - Charges particulières - Compteur Eau Froide					
61428000 Contrat relevés et entretien compteurs	3 425,94	3 500,00	3 217,34	3 500,00	3 500,00
Total des charges	3 425,94	3 500,00	3 217,34	3 500,00	3 500,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	3 425,94	3 500,00	3 217,34	3 500,00	3 500,00
0018 - 3 - Charges particulières - Vides Ordures					



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 3
Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2019 au 30/06/2020
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2021 au 30/06/2022

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

	CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES					
	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel		
	Exercice précédent 01/07/2018 - 30/06/2019	Exercice clos budget voté 01/07/2019 - 30/06/2020	Exercice clos réalisé à approuver 01/07/2019 - 30/06/2020	Budget prévisionnel en cours voté 01/07/2020 - 30/06/2021	Budget prévisionnel à voter 01/07/2021 - 30/06/2022	
61416000 Contrat maintenance entreprise désinfection V.O.	3 179,23	3 300,00	3 250,31	3 300,00	3 300,00	3 300,00
Total des charges	3 179,23	3 300,00	3 250,31	3 300,00	3 300,00	3 300,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	3 179,23	3 300,00	3 250,31	3 300,00	3 300,00	3 300,00
TOTAL CHARGES NETTES	499 423,83	530 000,00	486 706,38	530 000,00	530 000,00	530 000,00
Provisions copropriétaires	520 000,07	530 000,00	530 007,86	530 000,00	530 000,00	530 000,00
Solde (excédent ou insuffisance s/opérations courantes affecté aux copropriétaires)	-20 576,24		-43 302,48			



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT
(LE CHESNAY)

Annexe 4
Compte de gestion pour travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles
hors budget prévisionnel
de l'exercice clos réalisé du 01/07/2019 au 30/06/2020

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

	Exercice clos dépenses votées	Exercice clos réalisé à approuver	
		DEPENSES	PROVISIONS APPELEES, EMPRUNTS ET SUBVENTIONS RECUS, AFFECTATION DU FONDS DE TRAVAUX
TRAVAUX DE L'ARTICLE 14-2			
AGO 2019 - Réf. des 9 cages d'escaliers			
0009 - 1 Cages d'escaliers			
Fournisseurs	5 625,40	5 627,60	
Honoraires Travaux	214,77	214,87	
Total	5 840,17	5 842,47	
Produits affectés			
Total provisions appelées			5 840,17
Total			-2,30
0009 - 2 Cages d'escaliers			
Fournisseurs	5 625,40	6 837,60	
Honoraires Travaux	214,79	261,07	
Total	5 840,19	7 098,67	
Produits affectés			
Total provisions appelées			5 840,19
Total			-1258,48
0009 - 3 Cages d'escaliers			
Fournisseurs	5 625,40	6 837,60	
Honoraires Travaux	214,79	261,07	
Total	5 840,19	7 098,67	
Produits affectés			
Total provisions appelées			5 840,19
Total			-1258,48
0009 - 4 Cages d'escaliers			
Fournisseurs	5 625,40	5 627,60	
Honoraires Travaux	214,79	214,87	
Total	5 840,19	5 842,47	
Produits affectés			
Total provisions appelées			5 840,19
Total			-1258,48



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT
(LE CHESNAY)

Annexe 4
Compte de gestion pour travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles
hors budget prévisionnel
de l'exercice clos réalisé du 01/07/2019 au 30/06/2020

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

	Exercice clos dépenses votées	Exercice clos réalisé à approuver		SOLDE
		DEPENSES	PROVISIONS APPELEES, EMPRUNTS ET SUBVENTIONS RECUS, AFFECTATION DU FONDS DE TRAVAUX	
Total			5 840,19	-2,28
0009 - 9 Cages d'escaliers				
Fournisseurs	5 625,40	5 627,60		
Honoraires Travaux	214,79	214,87		
Total	5 840,19	5 842,47		
Produits affectés				
Total provisions appelées			5 840,19	
Total			5 840,19	-2,28
Total AGO 2019 - Réf. des 9 cages d'escaliers	52 561,69	55 094,63	52 561,69	
Solde (insuffisance)				-2 532,94
TOTAL TRAVAUX ARTICLE 14-2	52 561,69	55 094,63	52 561,69	-2 532,94
OPERATIONS EXCEPTIONNELLES				
TOTAL OPERATIONS EXCEPTIONNELLES		0,00	0,00	0,00
TOTAL TRAVAUX DE L'ARTICLE 14-2 ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	52 561,69	55 094,63	52 561,69	-2 532,94



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 5
Etat des travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles votes
non encore clôturés
à la fin de l'exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

	A		B		C		D		E=D-C		F	
	TRAVAUX VOTES (montant et date)		TRAVAUX PAYES (montant et date)		TRAVAUX REALISES (montant et date)		PROVISIONS APPELÉES, EMPRUNTS ET SUBVENTIONS RECUS, AFFECTATION DU FONDS DE TRAVAUX (montant et date)		SOLDE EN ATTENTE SUR TRAVAUX		SUBVENTIONS ET EMPRUNTS A RECEVOIR (montant et date)	
Reprise trottoirs sente Mazeleyre et rue Caze												
0003 - 1 - Charges communes générales	10 000,00	11/12/2017			6 645,00	13/11/2019	10 000,00	02/05/2018				
Total	10 000,00				6 645,00		10 000,00		3 355,00			
Total Reprise trottoirs sente Mazeleyre et rue Caze	10 000,00				6 645,00		10 000,00		3 355,00			
AGO 2019 / Actualisation de l'étude du ravalement												
0003 - 1 - Charges communes générales	2 200,00	02/12/2019					2 200,00	01/01/2020				
Total	2 200,00						2 200,00		2 200,00			
Total AGO 2019 / Actualisation de l'étude du ravalement	2 200,00						2 200,00		2 200,00			
TOTAL	12 200,00		0,00		6 645,00		12 200,00		5 555,00			



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Projet d'état individuel de répartition

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

Copropriétaire	Total quote- parts	Total appels	Solde débiteurs	Solde créditeurs
Charges courantes				
CP1472347 - SCI A.V.C.	1 468,96 €	1 751,04 €		282,08 €
CP1297278 - Mme ACART Jacqueline	2 633,64 €	1 969,24 €	664,40 €	
CP1297279 - M. et Mme ADAM Arnaud	6 833,91 €	5 954,28 €	879,63 €	
CP1297281 - M. et Mme BAILLET	1 900,38 €	3 049,44 €		1 149,06 €
CP1297283 - M. et Mme BARBE ANDRE	4 610,17 €	5 693,68 €		1 083,51 €
CP1297284 - M. et Mme BARBIER CHARLES	3 252,54 €	3 714,64 €		462,10 €
CP1297288 - Mme BARON Anne	2 438,36 €	2 090,56 €	347,80 €	
CP1297290 - M. et Mme BAUDOIN Patrice	2 885,51 €	2 518,96 €	366,55 €	
CP1297292 - M. et Mme BECHERUCCI .	4 542,00 €	3 846,16 €	695,84 €	
CP1297293 - Indivision BELFORT DE BARROS .	2 977,85 €	2 631,00 €	346,85 €	
CP1441904 - M. et Mme BELMONT JACQUES	122,81 €	152,12 €		29,31 €
CP1297295 - Mme BERGER Marie-Louise	3 050,89 €	3 899,08 €		848,19 €
CP1409899 - Mme BEUNEUX Valérie	2 177,87 €	2 422,64 €		244,77 €
CP1297296 - M. et Mme BLANDIOT	3 460,58 €	3 575,64 €		115,06 €
CP1297298 - Indivision BOESSE / CARTIER / JOURDAIN	1 735,48 €	2 251,40 €		515,92 €
CP1297300 - Mme BONNEAU Catherine	6 963,96 €	6 761,92 €	202,04 €	
CP1297301 - M. BONS CEDRIC	1 648,27 €	2 112,64 €		464,37 €
CP1297303 - Mme BORDES GISLAINE	4 525,84 €	5 493,92 €		968,08 €
CP1297306 - M. et Mme BOUCHÉ Joel	2 546,92 €	2 814,92 €		268,00 €
CP1297307 - Mme BOUCHERON Marie-José	2 004,26 €	2 484,52 €		480,26 €
CP1297308 - Mme BOULANGER Régine	3 032,93 €	2 835,36 €	197,57 €	
CP1297309 - Mme BRANDES Irmine	2 175,19 €	2 456,72 €		281,53 €
CP1297310 - M. et Mme BRESSON MARCEL	3 450,25 €	3 021,32 €	428,93 €	
CP1297311 - M. BRESSON MICHEL	5 150,79 €	6 273,36 €		1 122,57 €
CP1297313 - M. BREUVART JACQUES	3 480,39 €	3 574,84 €		94,45 €
CP1297317 - M. CALINAUD Bernard	4 121,58 €	3 478,80 €	642,78 €	
CP1297321 - M. et Mme CHAIGNEAU	3 290,69 €	3 331,52 €		40,83 €
CP1297323 - M. et Mme CHAPUT	2 656,93 €	2 936,92 €		279,99 €
CP1488523 - M. et Mme CHARIGOT - JEANNERET	3 538,14 €	3 685,24 €		147,10 €
CP1297327 - M. CHARREL J.	4 656,48 €	5 675,68 €		1 019,20 €



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Projet d'état individuel de répartition

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

Copropriétaire	Total quote-parts	Total appels	Solde débiteurs	Solde créditeurs
CP1297329 - M. et Mme CHAUDRON Charles-Antoine	3 343,83 €	3 197,84 €	145,99 €	
CP1297328 - M. et Mme CHAUDRON Thierry	1 993,42 €	1 925,32 €	68,10 €	
CP1297330 - M. CHEDEVILLE	1 786,58 €	2 033,36 €		246,78 €
CP1297332 - M. et Mme COELHO TEIXEIRA	2 557,00 €	2 440,88 €	116,12 €	
CP1297333 - Mme CONTELLEC JOSEPHINE	2 663,88 €	2 748,80 €		84,92 €
CP1373471 - Mme COQUELET Sophie	1 791,52 €	2 242,72 €		451,20 €
CP1297335 - SCI CREPIN	2 965,86 €	2 830,76 €	135,10 €	
CP1297337 - Mme CROPAT Sophie	3 924,27 €	3 288,76 €	635,51 €	
CP1297612 - M. et Mme DA MOTA TEIXEIRA	1 981,41 €	1 984,48 €		3,07 €
CP1297340 - M. et Mme DAGRAU Franck	3 494,12 €	3 533,52 €		39,40 €
CP1297341 - Mme DAUGABEL Nadège	1 927,64 €	2 112,80 €		185,16 €
CP1297343 - Mme DE JONQUIERES Monique	2 303,12 €	2 561,08 €		257,96 €
CP1297345 - M. et Mme DE LISLEFERME Jean-Luc	2 285,21 €	1 587,12 €	698,09 €	
CP1377798 - M. DE SOUSA E COSTA LEONEL	3 798,27 €	3 279,96 €	518,31 €	
CP1297346 - M. et Mme DECOCK	4 083,71 €	4 781,28 €		697,57 €
CP1297347 - Mme DEFONTAINE Laurence	3 192,22 €	3 741,80 €		549,58 €
CP1445544 - M. DENDOUNE Samir	2 807,26 €	2 872,36 €		65,10 €
CP1297348 - M. et Mme DICI CHRISTIAN	3 243,25 €	3 677,44 €		434,19 €
CP1297353 - M. et Mme DUCHESNE	831,80 €	1 961,72 €		1 129,92 €
CP1297355 - M. DUVIVIER Jean François	2 021,65 €	2 217,88 €		196,23 €
CP1297357 - Mme ESCUDIER .	1 538,01 €	1 780,88 €		242,87 €
CP1297359 - M. FARAGUE Shérif	2 140,91 €	2 895,76 €		754,85 €
CP1297360 - M. FAUVEL Franck	2 447,65 €	2 532,44 €		84,79 €
CP1297361 - M. FENAUX Jean Marc	3 407,34 €	3 202,48 €	204,86 €	
CP1297490 - Mme FERAUD / ROBERT Danielle	2 613,98 €	3 140,24 €		526,26 €
CP1297366 - M. et Mme FLORENT Bruno	1 291,13 €	1 538,20 €		247,07 €
CP1297350 - Indivision FORTEAUX - HENRY Michel - Catherine	2 722,97 €	3 296,84 €		573,87 €
CP1297351 - Indivision FORTEAUX - HENRY Michel - Catherine	2 559,02 €	3 313,88 €		754,86 €
CP1297367 - Mme FOULON CHRISTINE	2 515,02 €	2 622,56 €		107,54 €
CP1297368 - M. FRANCHITTI Fabien	3 631,36 €	3 493,08 €	138,28 €	



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Projet d'état individuel de répartition

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

Copropriétaire	Total quote-parts	Total appels	Solde débiteurs	Solde créditeurs
CP1297370 - M. et Mme FREYRIA Jean	5 115,09 €	6 300,48 €		1 185,39 €
CP1297373 - M. GAUTIER Christian	2 743,91 €	3 187,00 €		443,09 €
CP1297375 - Mme GICQUEL Caroline	2 165,08 €	2 151,64 €	13,44 €	
CP1297613 - M. et Mme GIRAUD Lucien	2 305,10 €	2 046,36 €	258,74 €	
CP1333226 - Mme GOUJET Isabelle	2 188,27 €	2 548,60 €		360,33 €
CP1418700 - M. et Mme GRANSART P	2 975,42 €	2 945,28 €	30,14 €	
CP1297377 - M. et Mme GRELLEY Pierre	8 103,08 €	6 970,04 €	1 133,04 €	
CP1297380 - M. et Mme HESS - GIGANON Edouard - Fanny	3 084,23 €	2 646,40 €	437,83 €	
CP1338019 - SCI ISIS	2 879,14 €	3 018,08 €		138,94 €
CP1297383 - Mme JACQ Agnès	1 793,51 €	1 872,56 €		79,05 €
CP1297386 - M. et Mme JUMEAU	3 725,40 €	4 472,80 €		747,40 €
CP1297388 - Mme KOUDLANSKI Marie Pierre	2 105,03 €	2 115,20 €		10,17 €
CP1297319 - M. et Mme KOUL Abhimanyu	3 053,43 €	2 733,52 €	319,91 €	
CP1297402 - SCI LA VALLEE DU PRESIDIAL	1 681,75 €	2 018,60 €		336,85 €
CP1297410 - Mme LADAME Arlette	2 225,97 €	2 638,80 €		412,83 €
CP1297413 - M. et Mme LAIDET Philippe	2 732,31 €	2 903,52 €		171,21 €
CP1297415 - M. et Mme LAMY Antoine	1 197,06 €	1 520,36 €		323,30 €
CP1297417 - Mme LAVERNE .	1 884,78 €	2 620,60 €		735,82 €
CP1297287 - Mme LE GALLE Sophie	2 104,30 €	2 571,16 €		466,86 €
CP1297420 - M. et Mme LECHARPENTIER Janine	2 530,91 €	2 685,72 €		154,81 €
CP1334956 - M. LEGER Eric	3 107,99 €	3 355,64 €		247,65 €
CP1297423 - M. et Mme LEROOY	4 535,81 €	5 389,40 €		853,59 €
CP1297424 - M. et Mme LIMOGES - SALOMON Ulrich - Muriel	4 031,21 €	3 350,36 €	680,85 €	
CP1297429 - Mme MACAUDIERE Lisa	2 773,26 €	3 472,72 €		699,46 €
CP1297435 - Mme MAISONS Odette et Alain	2 461,83 €	3 158,04 €		696,21 €
CP1480178 - M. MARTIN Sebastien	2 033,06 €	1 911,32 €	121,74 €	
CP1297371 - Indivision MARTIN-GARABIOL Daphné-Galien	3 725,77 €	5 576,40 €		1 850,63 €
CP1443440 - Mme MASSA Marie-Odile	989,93 €	1 943,76 €		953,83 €
CP1297436 - M. et Mme MATHOU	2 176,84 €	2 813,20 €		636,36 €
CP1297439 - Mme MEERSCHART Dominique	2 407,57 €	2 083,72 €	323,85 €	



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Projet d'état individuel de répartition

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

Copropriétaire	Total quote-parts	Total appels	Solde débiteurs	Solde créditeurs
CP1297441 - Mme MERLOT .	1 720,62 €	2 029,08 €		308,46 €
CP1465308 - M. MOREAU Thierry	1 429,13 €	1 560,16 €		131,03 €
CP1377801 - M. et Mme MOTHES / LONNET Kelian / Marion	1 901,85 €	2 163,84 €		261,99 €
CP1297443 - M. et Mme NASSE Sébastien	7 732,88 €	7 623,68 €	109,20 €	
CP1297446 - M. NEGRIER .	1 963,16 €	1 728,08 €	235,08 €	
CP1444171 - Indivision NEUILLET / THIVOLET Matthieu et Laura	2 921,82 €	3 187,92 €		266,10 €
CP1297449 - Indivision NICOLAS - CASTELLI .	2 583,11 €	2 333,08 €	250,03 €	
CP1297451 - Mme OKOTO TOSODU MULEDI Audrey	1 470,92 €	2 166,28 €		695,36 €
CP1379092 - Mme OUAHOUDI Sarah	2 199,74 €	1 932,76 €	266,98 €	
CP1297452 - M. et Mme PAOLI Olivier	3 884,48 €	3 513,12 €	371,36 €	
CP1297474 - Société PARAVISTA	2 139,64 €	2 760,48 €		620,84 €
CP1297475 - Mme PARIS Christine	1 672,85 €	2 111,76 €		438,91 €
CP1297476 - M. et Mme PERRET Bernard	4 082,36 €	3 294,48 €	787,88 €	
CP1382063 - M. et Mme PEYRAT Jimmy	4 637,52 €	4 224,00 €	413,52 €	
CP1297478 - SCI PICARD-GUEDON	1 624,91 €	1 948,08 €		323,17 €
CP1297479 - M. POIRIER Jacques	5 075,59 €	6 162,76 €		1 087,17 €
CP1297480 - M. POIRIER Jean-François	2 265,63 €	2 310,76 €		45,13 €
CP1365060 - Mme POURRAT Françoise	1 110,51 €	1 589,40 €		478,89 €
CP1297484 - M. et Mme RADWANSKI Pierre	3 745,01 €	3 268,16 €	476,85 €	
CP1297485 - Mme RENAUDIN - BÉCHERUCCI .	2 778,80 €	2 618,40 €	160,40 €	
CP1297486 - Indivision RENOUL / CORMARY	2 582,19 €	3 315,96 €		733,77 €
CP1297487 - M. et Mme RIBOT/LEGENDRE STEPHAN	4 438,87 €	4 291,04 €	147,83 €	
CP1297488 - Mme RIZK Christine	5 122,28 €	6 174,04 €		1 051,76 €
CP1297489 - Mme ROBERT Jacqueline	2 094,39 €	2 621,40 €		527,01 €
CP1297491 - Société SAGEAU HOLDING	113 364,23 €	129 977,44 €		16 613,21 €
CP1297493 - M. SALMON Dimitri	3 039,99 €	3 048,32 €		8,33 €
CP1297498 - Mme SILLIÖC Marie-Thérèse	2 287,45 €	2 772,24 €		484,79 €
CP1298106 - Syndicat SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE L'IMMEUBLE MAZELEYRE	4 379,45 €	6 063,56 €		1 684,11 €
CP1297499 - Mme TACQUENET MARTINE	1 882,77 €	2 415,40 €		532,63 €
CP1297500 - M. et Mme TEIXEIRA MANUEL	2 756,93 €	2 519,76 €	237,17 €	



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Projet d'état individuel de répartition

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

Copropriétaire	Total quote-parts	Total appels	Solde débiteurs	Solde créditeurs
CP1297502 - Mme TONFONI Mylène	1 494,71 €	1 594,12 €		99,41 €
CP1297503 - M. TRENGA Christophe	2 566,66 €	2 087,04 €	479,62 €	
CP1297504 - Mme VALES .	4 467,72 €	5 698,60 €		1 230,88 €
CP1307175 - SARL VALJEAN	2 494,66 €	1 984,92 €	509,74 €	
CP1297506 - Mme VATTAIRE Sophie	2 042,48 €	2 087,16 €		44,68 €
CP1297507 - SCI VAUCRESSON REPUBLIQUE	3 018,85 €	3 134,88 €		116,03 €
CP1297511 - Mme VINEIS Odette	2 876,97 €	3 684,64 €		807,67 €
CP1297512 - Mme VUKOVIC Ivana	3 877,40 €	4 561,40 €		684,00 €
CP1297514 - M. et Mme WIART Jean-Louis	1 427,03 €	1 548,80 €		121,77 €
CP1409679 - M. et Mme ZIDI Samir et Coralie	3 516,70 €	3 594,36 €		77,66 €
Reliquat répartition	-0,90 €	0,00 €		0,90 €
Total	486 705,38 €	530 016,44 €		43311,06 €
BT221477 - AGO 2019 - Réf. des 9 cages d'escaliers				
CP1472347 - SCI A.V.C.	381,20 €	313,62 €	67,58 €	
CP1297278 - Mme ACART Jacqueline	251,22 €	251,12 €	0,10 €	
CP1297279 - M. et Mme ADAM Arnaud	642,67 €	642,42 €	0,25 €	
CP1297281 - M. et Mme BAILLET	411,90 €	411,74 €	0,16 €	
CP1297283 - M. et Mme BARBE ANDRE	728,57 €	728,28 €	0,29 €	
CP1297284 - M. et Mme BARBIER CHARLES	480,25 €	480,06 €	0,19 €	
CP1297288 - Mme BARON Anne	435,14 €	358,00 €	77,14 €	
CP1297290 - M. et Mme BAUDOIN Patrice	355,80 €	355,66 €	0,14 €	
CP1297292 - M. et Mme BECHERUCCI .	480,83 €	480,64 €	0,19 €	
CP1297293 - Indivision BELFORT DE BARROS .	358,72 €	358,58 €	0,14 €	
CP1297295 - Mme BERGER Marie-Louise	489,59 €	489,40 €	0,19 €	
CP1409899 - Mme BEUNEUX Valérie	260,58 €	260,48 €	0,10 €	
CP1297296 - M. et Mme BLANDIOT	487,85 €	487,66 €	0,19 €	
CP1297298 - Indivision BOESSE / CARTIER / JOURDAIN	469,93 €	386,62 €	83,31 €	
CP1297300 - Mme BONNEAU Catherine	807,42 €	807,11 €	0,31 €	
CP1297301 - M. BONS CEDRIC	452,89 €	372,60 €	80,29 €	
CP1297303 - Mme BORDES GISLAINE	740,25 €	739,96 €	0,29 €	
CP1297306 - M. et Mme BOUCHE Joel	363,98 €	363,84 €	0,14 €	
CP1297307 - Mme BOUCHERON Marie-José	469,93 €	386,62 €	83,31 €	
CP1297308 - Mme BOULANGER Régine	401,38 €	401,22 €	0,16 €	
CP1297309 - Mme BRANDES Irmine	262,32 €	262,22 €	0,10 €	
CP1297310 - M. et Mme BRESSON MARCEL	479,09 €	478,90 €	0,19 €	
CP1297311 - M. BRESSON MICHEL	802,17 €	801,86 €	0,31 €	
CP1297313 - M. BREUVART JACQUES	394,38 €	394,22 €	0,16 €	
CP1297317 - M. CALINAUD Bernard	394,38 €	394,22 €	0,16 €	
CP1297321 - M. et Mme CHAIGNEAU	361,64 €	361,50 €	0,14 €	
CP1297323 - M. et Mme CHAPUT	401,38 €	401,22 €	0,16 €	
CP1488523 - M. et Mme CHARIGOT - JEANNERET	396,11 €	395,96 €	0,15 €	
CP1297327 - M. CHARREL J.	739,07 €	738,78 €	0,29 €	
CP1297329 - M. et Mme CHAUDRON Charles-Antoine	484,93 €	484,74 €	0,19 €	
CP1297328 - M. et Mme CHAUDRON Thierry	387,59 €	318,88 €	68,71 €	



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Projet d'état individuel de répartition

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

Copropriétaire	Total quote-parts	Total appels	Solde débiteurs	Solde créditeurs
CP1297330 - M. CHEDEVILLE	250,06 €	249,96 €	0,10 €	
CP1297332 - M. et Mme COELHO TEIXEIRA	341,19 €	341,06 €	0,13 €	
CP1297333 - Mme CONTELLEC JOSEPHINE	411,90 €	411,74 €	0,16 €	
CP1373471 - Mme COQUELET Sophie	481,28 €	395,96 €	85,32 €	
CP1297335 - SCI CREPIN	367,48 €	367,34 €	0,14 €	
CP1297337 - Mme CROPAT Sophie	407,80 €	407,64 €	0,16 €	
CP1297612 - M. et Mme DA MOTA TEIXEIRA	464,25 €	381,95 €	82,30 €	
CP1297340 - M. et Mme DAGRAU Franck	490,77 €	490,58 €	0,19 €	
CP1297341 - Mme DAUGABEL Nadège	246,56 €	246,46 €	0,10 €	
CP1297343 - Mme DE JONQUIERES Monique	341,19 €	341,06 €	0,13 €	
CP1297345 - M. et Mme DE LISLEFERME Jean-Luc	163,58 €	163,52 €	0,06 €	
CP1377798 - M. DE SOUSA E COSTA LEONEL	361,64 €	361,50 €	0,14 €	
CP1297346 - M. et Mme DECOCK	489,01 €	488,82 €	0,19 €	
CP1297347 - Mme DEFONTAINE Laurence	504,20 €	504,00 €	0,20 €	
CP1445544 - M. DENDOUNE Samir	352,30 €	352,16 €	0,14 €	
CP1297348 - M. et Mme DICI CHRISTIAN	497,77 €	497,58 €	0,19 €	
CP1297353 - M. et Mme DUCHESNE	452,89 €	372,60 €	80,29 €	
CP1297355 - M. DUVIVIER Jean François	244,80 €	244,70 €	0,10 €	
CP1297357 - Mme ESCUDIER .	400,36 €	329,38 €	70,98 €	
CP1297359 - M. FARAGUE Shérif	377,43 €	377,28 €	0,15 €	
CP1297360 - M. FAUVEL Franck	446,51 €	367,35 €	79,16 €	
CP1297361 - M. FENAUX Jean Marc	330,69 €	330,56 €	0,13 €	
CP1297490 - Mme FERAUD / ROBERT Danielle	361,64 €	361,50 €	0,14 €	
CP1297366 - M. et Mme FLORENT Bruno	160,66 €	160,60 €	0,06 €	
CP1297350 - Indivision FORTEAUX - HENRY Michel - Catherine	396,11 €	395,96 €	0,15 €	
CP1297351 - Indivision FORTEAUX - HENRY Michel - Catherine	396,11 €	395,96 €	0,15 €	
CP1297367 - Mme FOULON CHRISTINE	355,80 €	355,66 €	0,14 €	
CP1297368 - M. FRANCHITTI Fabien	396,11 €	395,96 €	0,15 €	
CP1297370 - M. et Mme FREYRIA Jean	755,42 €	755,12 €	0,30 €	
CP1297373 - M. GAUTIER Christian	401,38 €	401,22 €	0,16 €	
CP1297375 - Mme GICQUEL Caroline	440,83 €	362,68 €	78,15 €	
CP1297613 - M. et Mme GIRAUD Lucien	244,22 €	244,12 €	0,10 €	
CP1333226 - Mme GOUJET Isabelle	535,96 €	440,94 €	95,02 €	
CP1418700 - M. et Mme GRANSART P	300,30 €	300,18 €	0,12 €	
CP1297377 - M. et Mme GRELLEY Pierre	1 165,87 €	1 074,00 €	91,87 €	
CP1297380 - M. et Mme HESS - GIGANON Edouard - Fanny	363,98 €	363,84 €	0,14 €	
CP1338019 - SCI ISIS	355,80 €	355,66 €	0,14 €	
CP1297383 - Mme JACQ Agnès	435,14 €	358,00 €	77,14 €	
CP1297386 - M. et Mme JUMEAU	463,90 €	463,72 €	0,18 €	
CP1297388 - Mme KOUDLANSKI Marie Pierre	426,63 €	351,00 €	75,63 €	
CP1297319 - M. et Mme KOUL Abhimanyu	367,48 €	367,34 €	0,14 €	
CP1297402 - SCI LA VALLEE DU PRÉSIDENTIAL	361,32 €	297,26 €	64,06 €	
CP1297410 - Mme LADAME Arlette	358,72 €	358,58 €	0,14 €	
CP1297413 - M. et Mme LAIDET Philippe	363,98 €	363,84 €	0,14 €	
CP1297415 - M. et Mme LAMY Antoine	381,20 €	313,62 €	67,58 €	
CP1297417 - Mme LAVERNE .	516,78 €	425,16 €	91,62 €	
CP1297287 - Mme LE GALLE Sophie	363,98 €	363,84 €	0,14 €	
CP1297420 - M. et Mme LECHARPENTIER Janine	401,38 €	401,22 €	0,16 €	
CP1334956 - M. LEGER Eric	407,80 €	407,64 €	0,16 €	
CP1297423 - M. et Mme LEROOY	755,43 €	755,14 €	0,29 €	
CP1297424 - M. et Mme LIMOGES - SALOMON Ulrich - Muriel	446,96 €	446,78 €	0,18 €	
CP1297429 - Mme MACAUDIERE Lisa	488,43 €	488,24 €	0,19 €	



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Projet d'état individuel de répartition

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

Copropriétaire	Total quote-parts	Total appels	Solde débiteurs	Solde créditeurs
CP1297435 - Mme MAISONS Odette et Alain	355,80 €	355,66 €	0,14 €	
CP1480178 - M. MARTIN Sebastien	250,06 €	249,96 €	0,10 €	
CP1297371 - Indivision MARTIN-GARABIOL Daphné-Galien	739,65 €	739,36 €	0,29 €	
CP1443440 - Mme MASSA Marie-Odile	245,38 €	245,28 €	0,10 €	
CP1297436 - M. et Mme MATHOU	392,61 €	392,46 €	0,15 €	
CP1297439 - Mme MEERSCHART Dominique	503,30 €	414,07 €	89,23 €	
CP1297441 - Mme MERLOT .	251,22 €	251,12 €	0,10 €	
CP1465308 - M. MOREAU Thierry	393,98 €	324,13 €	69,85 €	
CP1377801 - M. et Mme MOTHES / LONNET Kelian / Marion	377,65 €	310,70 €	66,95 €	
CP1297443 - M. et Mme NASSE Sébastien	975,70 €	975,32 €	0,38 €	
CP1297446 - M. NEGRIER .	362,03 €	297,85 €	64,18 €	
CP1444171 - Indivision NEUILLET / THIVOLET Matthieu et Laura	463,30 €	463,12 €	0,18 €	
CP1297449 - Indivision NICOLAS - CASTELLI .	452,89 €	372,60 €	80,29 €	
CP1297451 - Mme OKOTO TOSODU MULEDI Audrey	440,83 €	362,68 €	78,15 €	
CP1379092 - Mme OUAHOUDI Sarah	413,85 €	340,48 €	73,37 €	
CP1297452 - M. et Mme PAOLI Olivier	465,64 €	465,46 €	0,18 €	
CP1297474 - Société PARAVISTA	300,30 €	300,18 €	0,12 €	
CP1297475 - Mme PARIS Christine	452,89 €	372,60 €	80,29 €	
CP1297476 - M. et Mme PERRET Bernard	446,96 €	446,78 €	0,18 €	
CP1382063 - M. et Mme PEYRAT Jimmy	538,67 €	538,46 €	0,21 €	
CP1297478 - SCI PICARD-GUEDON	438,69 €	360,92 €	77,77 €	
CP1297479 - M. POIRIER Jacques	628,64 €	628,40 €	0,24 €	
CP1297480 - M. POIRIER Jean-François	503,30 €	414,07 €	89,23 €	
CP1365060 - Mme POURRAT Françoise	401,08 €	329,98 €	71,10 €	
CP1297484 - M. et Mme RADWANSKI Pierre	392,61 €	392,46 €	0,15 €	
CP1297485 - Mme RENAUDIN - BECHERUCCI .	535,96 €	440,94 €	95,02 €	
CP1297486 - Indivision RENOUL / CORMARY	355,80 €	355,66 €	0,14 €	
CP1297487 - M. et Mme RIBOT/LEGENDRE STEPHAN	535,75 €	535,54 €	0,21 €	
CP1297488 - Mme RIZK Christine	810,35 €	810,03 €	0,32 €	
CP1297489 - Mme ROBERT Jacqueline	352,30 €	352,16 €	0,14 €	
CP1297493 - M. SALMON Dimitri	311,40 €	311,28 €	0,12 €	
CP1297498 - Mme SILLIOC Marie-Thérèse	355,80 €	355,66 €	0,14 €	
CP1297499 - Mme TACQUENET MARTINE	464,25 €	381,95 €	82,30 €	
CP1297500 - M. et Mme TEIXEIRA MANUEL	259,40 €	259,30 €	0,10 €	
CP1297502 - Mme TONFONI Mylène	163,58 €	163,52 €	0,06 €	
CP1297503 - M. TRENGA Christophe	252,40 €	252,30 €	0,10 €	
CP1297504 - Mme VALES .	808,60 €	808,29 €	0,31 €	
CP1307175 - SARL VALJEAN	252,40 €	252,30 €	0,10 €	
CP1297506 - Mme VATAIRE Sophie	244,22 €	244,12 €	0,10 €	
CP1297507 - SCI VAUCRESSON REPUBLIQUE	355,80 €	355,66 €	0,14 €	
CP1297511 - Mme VINEIS Odette	489,01 €	488,82 €	0,19 €	
CP1297512 - Mme VUKOVIC Ivana	535,75 €	535,54 €	0,21 €	
CP1297514 - M. et Mme WIART Jean-Louis	163,00 €	162,94 €	0,06 €	
CP1409679 - M. et Mme ZIDI Samir et Coralie	495,43 €	495,24 €	0,19 €	
Reliquat répartition	0,26 €	0,23 €	0,03 €	
Total budget	55 094,63 €	52 561,69 €	2 532,94 €	

N°Dossier : DB21/024485
Interlocuteur Enedis : Mr DUGARD Jordan
Téléphone : 0760903941
Mail : jordan.dugard@enedis.fr

Nom client : Nexity
Adresse : 34 rue de la Celle
Commune : 78150 Le Chesnay

Date et lieu : à Massy le 16/06/20

Objet : votre projet d'installation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) pour la copropriété : 18 boulevard de la République VAUCRESSON (92)

Madame, Monsieur,

Suite à votre sollicitation concernant votre projet d'installation d'une infrastructure de recharges de véhicules électriques (IRVE) dans le parking de la copropriété référencée en objet, nous avons le plaisir de vous adresser dans le dossier figurant en pièce jointe, les chiffrages estimatifs des travaux, pour la part incombant à Enedis, pour les différentes solutions de raccordement au Réseau Public de Distribution de votre projet d'Infrastructure de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) rappelées ci-dessous :

Schéma de raccordement 1 : Création de colonnes électriques horizontales permettant de desservir l'ensemble des places de parking

Schéma de raccordement 2 : Création d'un nouveau compteur dédié

Ils comprennent uniquement les travaux incombant à Enedis, à savoir :

- Les études, l'approvisionnement des matériels de distribution publique, la réalisation des travaux électriques selon la norme NFC-14100 ;
- La pose du chemin de câble pour la colonne horizontale et les percements de diamètre inférieur ou égal à 50 mm.

Ainsi, ces chiffrages ne comprennent pas les prestations ci-dessous :

- Les travaux de génie civil (percements de diamètre supérieur à 50 mm, terrassements et travaux VRD en domaine privé, encastréments de coffret, ...)
- Les travaux électriques à réaliser par votre électricien selon la norme NFC-15100, qui sont, suivant les cas et la solution retenue, à la charge de la copropriété ou de chacun des copropriétaires (câble de terre, protections électriques, sous comptages, câblages des circuits terminaux et pose des bornes, ...).

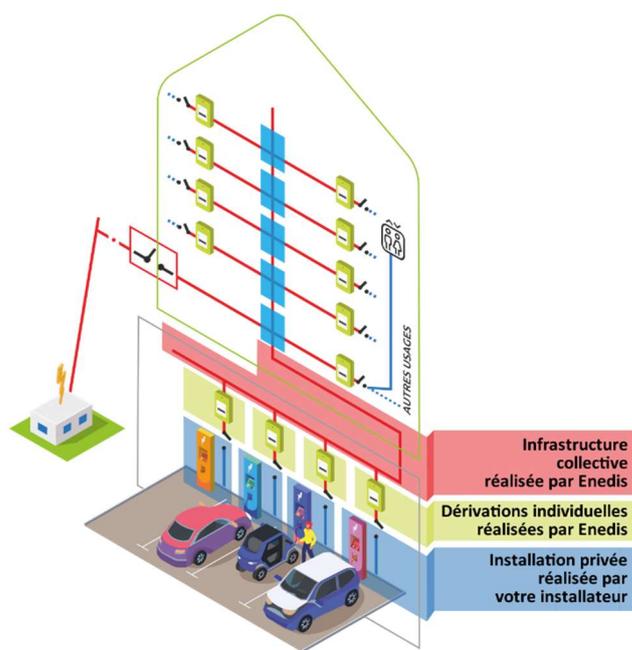
Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Votre interlocuteur Enedis

Pièce jointe : détail du chiffrage estimatif des travaux

Détail des solutions

Schéma 1 : création de colonnes électriques horizontales permettant de desservir l'ensemble des places de parking



La prestation Enedis consiste à installer une colonne électrique alimentée depuis le Réseau Public de Distribution dans l'ensemble du parking (infrastructure collective) et à y connecter des dérivations individuelles alimentant les points de livraison situés sur les places de parking des utilisateurs qui en font la demande. Chaque point de livraison est équipé d'un compteur du gestionnaire de réseau de distribution (Linky). Chaque utilisateur est indépendant dans le choix de son installateur et de son fournisseur d'électricité.

Le chiffrage estimatif de l'infrastructure collective, à la charge de la copropriété, est : **9 836.65 € HT**.

La création d'une dérivation individuelle est à la charge du client en faisant la demande.

Son coût estimatif est :

- 176,23 € HT si réalisée en même temps que l'infrastructure collective
- 545,40 € HT, pour toute demande ultérieure

Les travaux relatifs à l'installation électrique privée sont de la responsabilité de l'utilisateur et à sa charge. Ils doivent être effectués par des professionnels qualifiés.

* A savoir

L'installation proposée est évolutive sur deux aspects :

- D'une part, dans l'enceinte de votre copropriété, l'infrastructure collective (câbles, chemins de câbles, ...) réalisée par Enedis est construite pour desservir les besoins en électricité de l'ensemble des places du parking.
- D'autre part, sur le domaine public, le réseau de distribution d'électricité, alimentant votre copropriété, a été dimensionné pour délivrer une puissance à votre infrastructure de recharge permettant d'alimenter, à ce jour, la totalité des places de parking dont vous avez demandé le raccordement et, a minima, 20% des besoins du parking. Le calcul a été fait conformément aux recommandations du Guide Séquelec GP13.

Cette installation est évolutive puisque dans le futur, si un copropriétaire souhaite électrifier sa place de parking, il n'aura plus qu'à demander à Enedis le raccordement de sa place de parking (point de livraison) à l'installation collective jusqu'à sa place.

Dans le cas où le nombre d'utilisateurs viendrait à dépasser la capacité du raccordement de votre copropriété (usages domestiques + usages parking selon le pourcentage évoqué ci-dessus), il est conseillé de voter, dès à présent, une résolution permettant à la copropriété de prendre en charge dans l'avenir le coût d'une adaptation de cette puissance.

Plans du parking

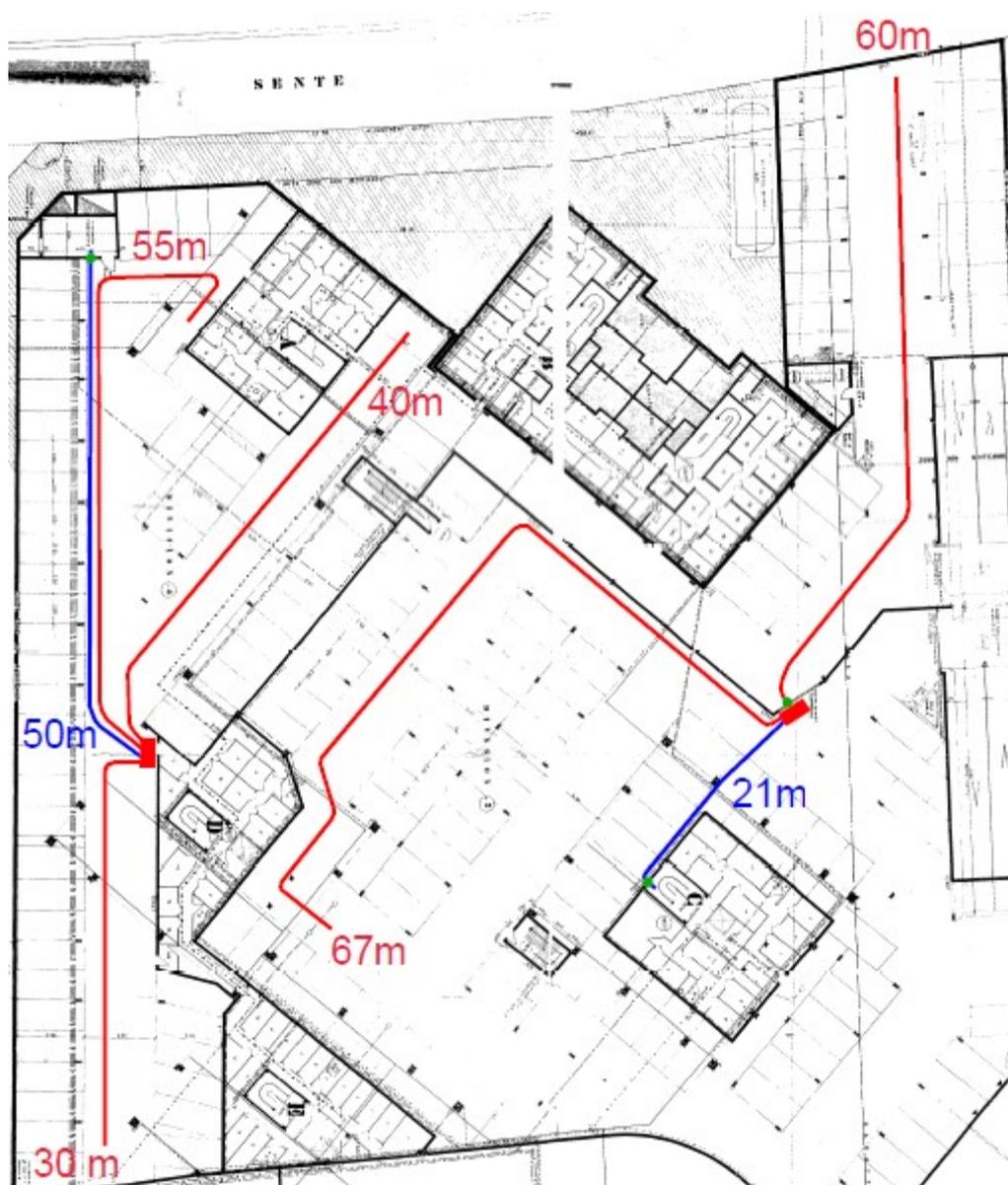
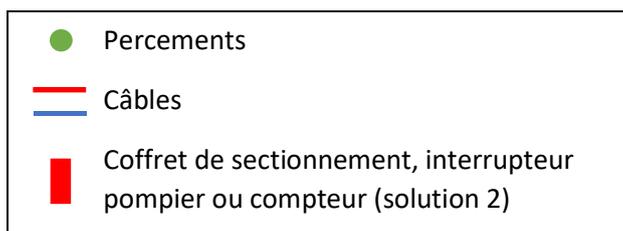
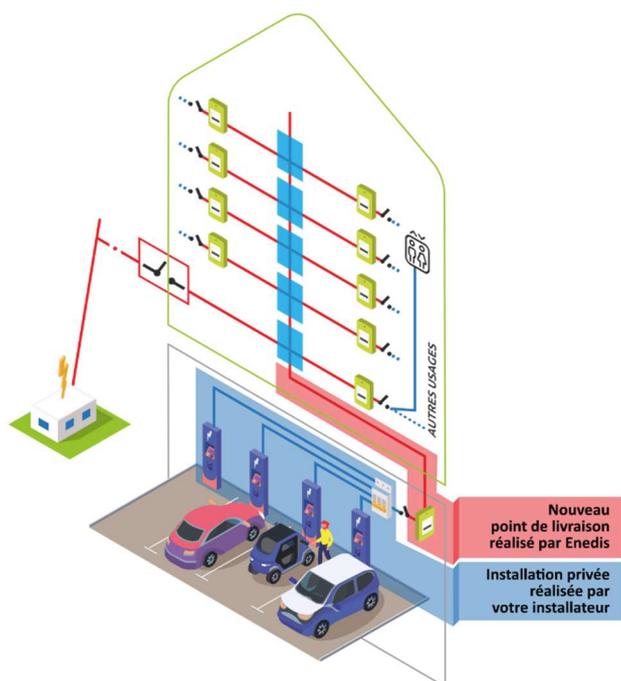


Schéma 2 : création d'un nouveau point de livraison dédié



La prestation Enedis consiste à créer un nouveau Point de Livraison d'électricité dédié et équipé d'un compteur du gestionnaire de réseau de distribution.

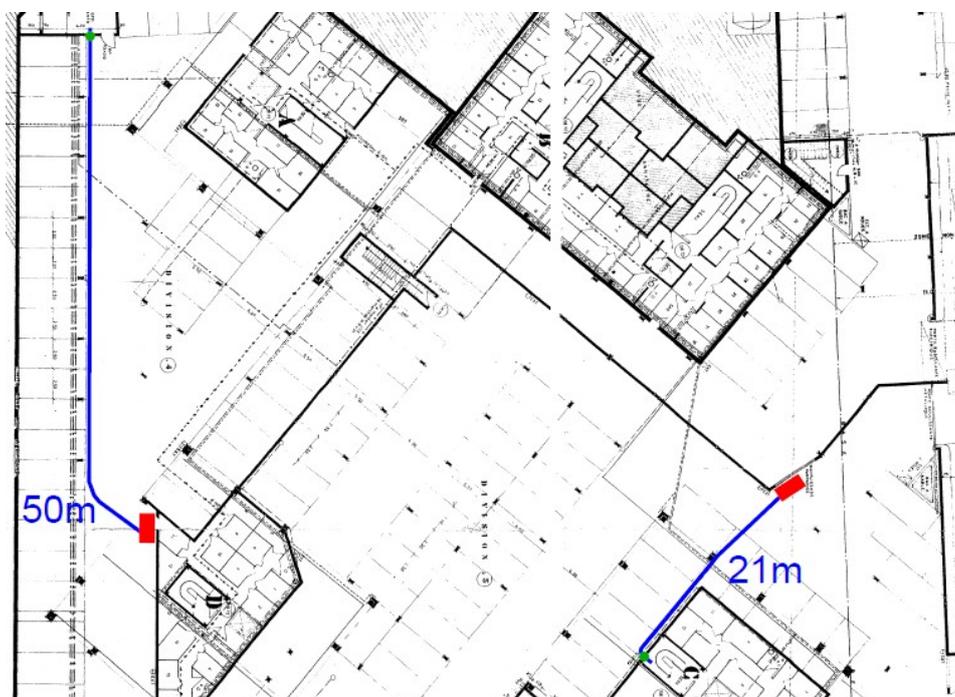
Le chiffrage estimatif des travaux de création de ce point de livraison, à la charge de la copropriété, est : **4 514.75 € HT.**

Les travaux en aval du Point De Livraison (installation privée) sont de votre responsabilité et à votre charge. Ils sont à faire réaliser par des professionnels qualifiés (installations électriques, équipement de protection, sous comptage, alimentation des box, chemin de câbles, bornes de recharge, ...).

Un contrat de fourniture d'électricité devra ensuite être souscrit par la copropriété auprès du fournisseur de son choix.

Il reviendra à votre copropriété de gérer ensuite la répartition des charges entre les utilisateurs.

Plans du parking



Bon à savoir

Aides disponibles

Il existe différentes aides pour faciliter l'investissement dans une infrastructure de recharge pour véhicule électrique.

La fourniture et l'équipement d'un point de charge sont éligibles à une subvention dans le cadre du programme ADVENIR. Par ailleurs, en juillet 2019, le Gouvernement a annoncé que 3 000 copropriétés bénéficieront d'une aide au financement à 50 % par le programme ADVENIR pour l'installation d'un équipement collectif de bornes de recharge (cf *tableau ci-dessous*).

Des aides locales peuvent également contribuer au financement des solutions d'infrastructure de recharge.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2020, tout propriétaire, imposable ou non, domicilié en France, qui installe une infrastructure de recharge à son domicile, peut bénéficier du crédit d'impôt transition énergétique (CITE) d'un montant forfaitaire de 300 €. Seules les habitations principales achevées depuis plus de deux ans sont éligibles.

Enfin, le taux de TVA applicable pour les travaux d'installation de borne de recharge est réduit à 5,5 %, sous condition d'éligibilité.

Dispositif Advenir			
	Taux aide total	Plafond TTC	Plafond avec bonus pilotage énergétique TTC
Résidentiel collectif : Borne à usage privé	50%	600 € HT	960 € HT
Résidentiel collectif : Borne partagée	50%	1 300 € HT	1 660 € HT
« Plan 3000 copros » Résidentiel collectif : Infrastructure collective	50%	4 000€ jusqu'à 50 places +75 € par place supplémentaire au-delà de 50 places dans la limite de 15 000 € au total par copropriété (~200 places)	
« Plan 3000 copros » Travaux de voiries en extérieur pour infrastructure collective	50%	3 000 € par immeuble (cumulable avec aide infrastructure collective)	

Pour en savoir plus : <http://advenir.mobi/>

Professionnels habilités pour l'installation des bornes de recharge

Conformément à l'article 22 du décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017, les bornes de recharge pour véhicules électriques doivent être installées par des professionnels habilités, titulaires d'une qualification IRVE délivrée par un organisme de qualification accrédité.

Vous trouverez des listes d'installateurs qualifiés auprès des organismes suivant :

- QUALIFELEC – <http://www.qualifelec.fr>
- AFNOR – <https://certificats-attestations.afnor.org/>
- Advenir – <http://advenir.mobi>

Optimisation de la puissance

Quelle que soit la solution de raccordement mise en œuvre, nous vous informons que la mise en place d'un système de pilotage des bornes de recharge permet de limiter la puissance totale et d'optimiser la recharge en heures creuses.



SARL MACHADO



JARDINAGE

12 rue de versailles

92 410 VILLE D'AVRAY

Portable : 06 71 66 89 09

Fait à Ville d'avray : le 07 octobre 2020
 Ce devis est valable pendant 3 mois
 E-mail : sarl-machado1@hotmail.fr

RESIDENCE MAZELEYRE
 18 rue de la république
 92 420 VAUCRESSON

Monsieur, Madame, suite à votre demande nous vous adressons notre meilleure proposition pour votre résidence.

TRAVAUX COMPRENANT :

Poste n°1

Suite à la canicule de cette année :

La haie de troène à côté de la façade de l'immeuble à beaucoup souffert

Il y aura 50 pieds environ à remplacer

Enlèvement des pieds existant morts qui seront remplacés par des nouveaux pieds d'environ 1m de hauteur

Apport de terreau et plombage à l'eau

Montant Total HT 2 900€

Poste n°2

Concernant le passage du tuyau d'eau du parking de super u dans le jardin de la résidence

Création d'une tranchée d'environ 20m de long par 30 cm de profondeur

Le tuyau sera passé par le plombier

Le rebouchage de la tranchée, l'engazonnement et le découpage du petit chemin qui traverse, sera refait à l'identique

Montant Total HT 1 650€

Enlèvement des déblais en décharge
 Et nettoyage de fin de chantier

Avec fourniture et main d'œuvre comprise :

Montant Total HT 3 650€

TVA à 10% 365€

Montant total TTC..... 4 015€

Bon pour accord du client :

Bon pour accord de la S.A.R.L :

Adresse chantier

NEXITY LE CHESNAY MAZELEYRE
Résidence MAZELEYRE
18 boulevard de la République
92420 VAUCRESSON

Adresse de facturation

NEXITY
34 rue de la Celle
78150 LE CHESNAY

Devis N°

2010-00870

Date

29/10/2020

Références

Plantations Troenes

Code client: 2NEXITY32

Etabli par: Philippe Bouysset

Page

1

Référence	Désignation	Qte	P.U. HT		P.U. Net	Montant HT	
CREAEV	REPLACEMENT TROENES 100/120 Arrachage et évacuation de 50 sujets morts Création des trous de plantations et apport de terre végétale amendée. Plombage hydrique. Arrosages réguliers par vos soins, Aucune garantie des végétaux.	50.00	32.00		32.00	1600.00	1

Taux TVA	Montant HT	Port & Embal.	Montant TVA	Total HT
20.00	1600.00		320.00	1600.00

Bon pour accord**Signature + cachet****A:****Le:**

Total HT 1600.00

Total TVA 320.00

Total TTC 1920.00

Net à payer en EUROS 1920.00



**Facture proforma n°D-200074
du 11/10/2020**

Chantier : Nexity Lamy - VAUCRESSON
18 Boulevard de la République
92420 VAUCRESSON

Nexity Lamy
34 rue de la Celle

78150 LE CHESNAY

Travaux : Modification de l'alimentation de l'arrivée de l'eau

N°	Désignation	Qté	U	PUHT	Montant H.T
1	DU PARKING N°2 JUSQU'A L'ENTREE DE L'ENTREPOT DU SUPER U				7 911,00
1.1	Etablissement de prise d'eau froide et chaude	2,70		80,000	216,00
1.2	Fourniture et pose de robinet d'arrêt	2,70		100,000	270,00
1.3	Percement du mur et mise en place de fourreau de protection + reprise et raccords de maçonnerie	2,70		250,000	675,00
1.4	Fourniture et pose d'un tube en PVC pour l'alimentation d'eau froide et chaude (y compris la fourniture et pose de toutes les pièces de raccord)	2,70		2 500,000	6 750,00
2	DE L'ENTREPOT DU SUPER U JUSQU'AU LOCAL A VELO DU BATIMENT G				7 966,62
2.1	Percement du mur et mise en place de fourreau de protection + reprise et raccords de maçonnerie	2,70		450,600	1 216,62
2.2	Fourniture et pose d'un tube en PVC pour l'alimentation d'eau (y compris la fourniture et pose de toutes les pièces de raccord)	2,70		2 500,000	6 750,00
3	DE L'ENTREE DU LOCAL A VELO JUSQU'AU LOCAL DU CONSEIL SYNDICAL				8 181,00
3.1	Percement du mur et mise en place de fourreau de protection + reprise et raccords de maçonnerie	2,70		250,000	675,00
3.2	Etablissement de prise d'eau froide et chaude	2,70		80,000	216,00
3.3	Fourniture et pose de robinet d'arrêt	2,70		100,000	270,00
3.4	Fourniture et pose d'un tube en PVC pour l'alimentation d'eau froide et chaude (y compris la fourniture et pose de toutes les pièces de raccord)	2,70		2 600,000	7 020,00
4	DE LA TRANCHEE DU JARDIN ET DE L'ALLEE JUSQU'AU BATIMENT E				7 450,00
4.1	Percement du mur et mise en place de fourreau de protection + reprise et raccords de maçonnerie	2,70		250,000	675,00
4.2	Passage de la canalisation en PVC (y compris protection + fermeture de la tranchée) et Fourniture et pose d'un tube en PVC pour l'alimentation d'eau froide et chaude (y compris la fourniture et pose de toutes les pièces de raccord)	2,71		2 500,000	6 775,00
5	DE L'ENTREE DU SOUS-SOL DU BATIMENT F JUSQU'AU DEPART DE L'ALIMENTATION PRINCIPALE				7 128,00
5.1	Percement du mur et mise en place de fourreau de protection + reprise et raccords de maçonnerie	2,70		140,000	378,00
5.2	Fourniture et pose d'un tube en PVC pour l'alimentation d'eau froide et chaude(y compris la fourniture et pose de toutes les pièces de raccord)	2,70		2 500,000	6 750,00
6	AUTRES TRAVAUX A REALISER				3 562,70

6.1	Fermeture générale de l'eau froide et chaude+ réouverture après la finalisation des travaux	2,70	60,000	162,00
6.2	Location d'une nacelle	1,00	3 200,700	3 200,70
6.3	Débarras du chantier	1,00	200,000	200,00

Devis (EUR)

Total H.T	42 199,32
TVA	4 219,93
Total T.T.C	46 419,25

% TVA	Base	Total TVA
10,00	42 199,32	4 219,93

Validité de l'offre : **11/01/2021**

Mode de règlement : Règlement par virement

Conditions de règlement :

Règlement comptant

Si le cas échéant, des travaux supplémentaires seront ajoutés dans la facture finale des travaux.

Signature Entreprise

SOCIETE AZURELO

PLOMBERIE - CHAUFFAGE

societe.azurelo@laposte.net

SYNDIC NEXITY Le Chesnay

34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY

DEVIS PLOMBERIE

Le 07 septembre 2020

Référence : 03173

Indice BT50 :

Lieu d'exécution des travaux : 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE - 92420 VAUCRESSON

Désignation	Un	Quantité	Prix Unitaire	Total H.T.
Messieurs, Vous trouverez ci-dessous le devis concernant les travaux à exécuter dans l'immeuble cité en référence.				
CHANGEMENT DE L'ALIMENTATION DE L'ARRIVER D'EAU FROIDE, EAU CHAUDE ET RECYCLAGE. =====				
Pour ces travaux, fermeture générale de la production d'eau froide de l'Immeuble. Purge des canalisations, attente. Réouverture après travaux, vérification et essais.	U	1,00	70,00	70,00
<u>DANS LE PARKING N° 2 ET JUSQU'A L'ENTREE DE L'ENTREPOT DU MAGASIN SUPER U.</u>				
Etablissement de prise eau froide sur alimentation general avec fourniture et pose de robinet d'arrêt avec purge de 50/60 à boisseau sphérique.	U	1,00	285,44	285,44
Etablissement de prise eau chaude sur alimentation general avec fourniture et pose de robinet d'arrêt avec purge de 50/60 à boisseau sphérique.	U	1,00	285,44	285,44
Etablissement de prise eau chaude (recyclage) sur alimentation general avec fourniture et pose de robinet d'arrêt avec purge de 26/34 à boisseau sphérique.	U	1,00	209,29	209,29
Percement de mur, mise en place de fourreau de protection. Reprise et raccords de maçonnerie	u	3,00	218,14	654,42

Désignation	Un	Quantité	Prix Unitaire	Total H.T.
Fourniture et pose d'une d'alimentation d'eau froide en tube galvanisé de 50 sur colliers en acier galvanisé. En parcours de canalisation, fourniture et pose de toutes pièces de raccords à souder ou laiton. <u>Cette Canalisation est prévue sur 28.m de longueur environ</u>	U	1,00	3 307,69	3 307,69
Fourniture et pose d'une d'alimentation d'eau chaude en tube galvanisé de 50 sur colliers en acier galvanisé. En parcours de canalisation, fourniture et pose de toutes pièces de raccords à souder ou laiton. <u>Cette Canalisation est prévue sur 28.m de longueur environ</u>	U	1,00	3 307,69	3 307,69
Fourniture et pose d'une d'alimentation d'eau (recyclage) en tube galvanisé de 26 sur colliers en acier galvanisé. En parcours de canalisation, fourniture et pose de toutes pièces de raccords à souder ou laiton. <u>Cette Canalisation est prévue sur 28.m de longueur environ</u>	U	1,00	2 132,81	2 132,81
<u>DANS L'ENTREPOT DU MAGASIN SUPER U EN SOUS PLAFOND JUSQU'A LE LOCAL A VELO DU BATIMENT G.</u>				
Percement de mur, mise en place de fourreau de protection. Reprise et raccords de maçonnerie	u	3,00	113,14	339,42
Location d'une nacelle pour la mise en place d'une nouvelle canalisation EF.	U	1,00	4 284,03	4 284,03
Fourniture et pose d'une d'alimentation d'eau en tube galvanisé de 50 sur colliers en acier galvanisé. En parcours de canalisation, fourniture et pose de toutes pièces de raccords à souder ou laiton. <u>Cette Canalisation est prévue sur 18.m de longueur environ</u>	U	1,00	3 109,51	3 109,51
Fourniture et pose d'une d'alimentation d'eau chaude en tube galvanisé de 50 sur colliers en acier galvanisé. En parcours de canalisation, fourniture et pose de toutes pièces de raccords à souder ou laiton. <u>Cette Canalisation est prévue sur 18.m de longueur environ</u>	U	1,00	3 109,51	3 109,51
Fourniture et pose d'une d'alimentation d'eau (recyclage) en tube galvanisé de 26 sur colliers en acier galvanisé. En parcours de canalisation, fourniture et pose de toutes pièces de raccords à souder ou laiton. <u>Cette Canalisation est prévue sur 18.m de longueur environ</u>	U	1,00	2 250,71	2 250,71

Désignation	Un	Quantité	Prix Unitaire	Total H.T.
<u>DEPUIS LE COULOIR A L'ENTREE DU LOCAL VELO JUSQU'AU LOCAL DU CONSEIL SYNDICAL.</u>				
Percement de mur, mise en place de fourreau de protection. Reprise et raccords de maçonnerie	u	3,00	113,14	339,42
Etablissement de prise eau froide sur alimentation general avec fourniture et pose de robinet d'arrêt avec purge de 40/49 à boisseau sphérique.	U	1,00	235,23	235,23
Etablissement de prise eau chaude sur alimentation general avec fourniture et pose de robinet d'arrêt avec purge de 40/49 à boisseau sphérique.	U	1,00	235,23	235,23
Etablissement de prise eau chaude (recyclage) sur alimentation general avec fourniture et pose de robinet d'arrêt avec purge de 26/34 à boisseau sphérique.	U	1,00	209,29	209,29
Fourniture et pose d'une d'alimentation d'eau en tube galvanisé de 40 sur colliers en acier galvanisé. En parcours de canalisation, fourniture et pose de toutes pièces de raccords à souder ou laiton. <u>Cette Canalisation est prévue sur 25.m de longueur environ</u>	U	1,00	3 212,53	3 212,53
Fourniture et pose d'une d'alimentation d'eau en tube galvanisé de 40 sur colliers en acier galvanisé. En parcours de canalisation, fourniture et pose de toutes pièces de raccords à souder ou laiton. <u>Cette Canalisation est prévue sur 25.m de longueur environ</u>	U	1,00	3 212,53	3 212,53
Fourniture et pose d'une d'alimentation d'eau en tube galvanisé de 26 sur colliers en acier galvanisé. En parcours de canalisation, fourniture et pose de toutes pièces de raccords à souder ou laiton. <u>Cette Canalisation est prévue sur 25.m de longueur environ</u>	U	1,00	2 009,37	2 009,37
<u>DANS LA TRANCHEE REALISE PAR LE JARDINIER DE LA RESIDANCE DANS LE JARDIN ET ALLEE GOUDRONNEE JUSQU'AU BATIMENT F</u>				
Percement de mur, mise en place de fourreau de protection. Reprise et raccords de maçonnerie	u	3,00	148,14	444,42
Passage de canalisation en PE y compris toutes protection du matériau avec grillage d'avertisseur après passage de l'alimentation (trancher non prévu dans notre devis) Fourniture et pose d'une d'alimentation d'eau en tube PE de	U	1,00	2 543,21	2 543,21

Désignation	Un	Quantité	Prix Unitaire	Total H.T.
25. En parcours de canalisation, fourniture et pose de toutes pièces de raccords y compris toutes protection du matériau. <u>Cette Canalisation est prévue sur 15.m de longueur environ</u>				
Fourniture et pose d'une d'alimentation d'eau en tube PE de 25. En parcours de canalisation, fourniture et pose de toutes pièces de raccords y compris toutes protection du matériau. <u>Cette Canalisation est prévue sur 15.m de longueur environ</u>	U	1,00	1 350,00	1 350,00
Fourniture et pose d'une d'alimentation d'eau en tube PE de 20. En parcours de canalisation, fourniture et pose de toutes pièces de raccords y compris toutes protection du matériau. <u>Cette Canalisation est prévue sur 15.m de longueur environ</u>	ml	1,00	1 260,00	1 260,00
<u>DANS L'ENTREE DU SOUS-SOL DU BATIMENT F JUSQU'AU DEPART DE L'ALIMENTATION PRINCIPALE.</u>				
Percement de mur, mise en place de fourreau de protection. Reprise et raccords de maçonnerie	u	3,00	113,14	339,42
Fourniture et pose d'une d'alimentation d'eau en tube galvanisé de 30 sur colliers en acier galvanisé. En parcours de canalisation, fourniture et pose de toutes pièces de raccords à souder ou laiton. <u>Cette Canalisation est prévue sur 15.m de longueur environ</u>	U	1,00	3 062,69	3 062,69
Fourniture et pose d'une d'alimentation d'eau en tube galvanisé de 30 sur colliers en acier galvanisé. En parcours de canalisation, fourniture et pose de toutes pièces de raccords à souder ou laiton. <u>Cette Canalisation est prévue sur 15.m de longueur environ</u>	U	1,00	2 782,69	2 782,69
Fourniture et pose d'une d'alimentation d'eau en tube galvanisé de 26 sur colliers en acier galvanisé. En parcours de canalisation, fourniture et pose de toutes pièces de raccords à souder ou laiton. <u>Cette Canalisation est prévue sur 15.m de longueur environ</u>	U	1,00	1 847,91	1 847,91
Mise en sacs, transport et manutention de gravois provenant des travaux réalisés. Enlèvement des gravois	U	1,00	246,90	246,90

Désignation	Un	Quantité	Prix Unitaire	Total H.T.
aux décharges.				

TOTAL.....	43 567,29
Total T.V.A. 10,00 %	4 356,73
NET A PAYER en Euros.....	47 924,02

CONDITIONS DE PAIEMENT : 30% à la commande.
30% au démarrage des travaux.
Acompte mensuel, suivant avancement.
Le solde à réception de facture.

La validité de ce Devis est de 2 Mois. Passé ce délai il sera actualisé en fonction de la variation de l'indice BT.

Ce devis s'entend pour la totalité des travaux envisagés. Au cas ou un accord partiel est donné pour un ouvrage déterminé, une nouvelle proposition sera établie.

Dans l'attente de vos ordres, auxquels nous apporterons tous nos soins, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments distingués.

N.B. - Pour accord, veuillez nous retourner un exemplaire de ce devis daté et signé.



Plomberie, Chauffage et Couverture

20, Rue Thiers - 78110 LE VESINET

Tél : 01.39.76.05.62

contact@lecamme.fr

Adresse de chantier :

RESIDENCE MAZELEYRE - VAUCRESSON

18 Boulevard de la République

Gardien : M. Antonio GASPARD (06.28.07.77.15.)

92420 VAUCRESSON

NEXITY LAMY

34, Rue de la Celle

78150 LE CHESNAY

Le Vésinet, le jeudi 26 novembre 2020

DEVIS N°2020-8210

Objet : REFECTON DES CANALISATIONS EC ET RETOUR EC SOUS-SOL

LIBELLE	QTE	U	P.U.	TOTAL HT
<p>LES TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU CHAUDE SANITAIRE PREVUS DANS NOTRE DEVIS EST PREVU EN MEME TEMPS QUE LE RESEAU EAU FROIDE DEPUIS LE PARKING RESIDENT N°2 AU SOUS-SOL :</p> <p>Arrêt général EC de la résidence par chauffagiste. Depuis couloir cave bâtiment G, création d'un té et vanne d'arrêt à purge d'isolement et mise en place d'une nouvelle alimentation EC et retour EC en acier diamètre 2" jusqu'au parking résident n°2, soit 28 ml environ. Location d'une nacelle, mise en place de cette nouvelle alimentation EC et retour EC en acier 2" en sous-plafond des entrepôt du magasin SUPER U et arrivée dans le local à vélo du bâtiment G, soit 30 ml environ. Depuis le local à vélo, mise en place d'une alimentation EC et retour EC en acier 2", raccordement du réseau d'eau chaude et retour EC existant dans le couloir de cave du bâtiment G qui sera conservé.</p> <p>Dans la tranchée élargie pour l'alimentation EF, Depuis le local conseil syndical jusqu'au sous-sol du bâtiment F, mise en place d'une alimentation multicouche EC et retour EC 26 et 20, soit 15 ml environ. Mise en place d'un grillage avertisseur et comblement, compactage de la terre conservée. Depuis l'entrée du sous-sol du bâtiment F jusqu'au départ des canalisations EC et retour EC existantes, création d'une alimentation multicouche EC et retour EC soit 15 ml environ.</p> <p>Raccordement sur les canalisations existantes. Mise sous fourreau des nouvelles canalisations EC et retour EC par coquille laine de roche avec revêtement aluminium Deconnection des anciennes arrivées d'EC et retour EC. Remise en eau par le chauffagiste et essais.</p>				
Fournitures de plomberie	1,00	ENS	7 985,00 €	7 985,00 €
Isolation coque laine de roche	176,00	ml	19,00 €	3 344,00 €
Location nacelle 1 jour	1,00	ENS	240,00 €	240,00 €
Main d'oeuvre de Compagnons	1,00	ENS	12 800,00 €	12 800,00 €

Sarl au capital de 40 000 € - SIRET 345 300 628 000 20 - APE : 4322A - TVA FR 96 345 300 628

RIB : BOPC Fleurance - IBAN FR76 1780 7000 1885 3219 2304 366 - BIC CCBPFRPPTLS

MMA - CABINET HAYE COURTAGES D'ASSURANCES - 10 RUE DE MAUBEUGE - 75009 PARIS

CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE N° 000 000 144 630 310

DEVIS N° 2020-8210

LIBELLE	QTE	U	P.U.	TOTAL HT
<p>Nota : L'intervention du chauffagiste est nécessaire. Nota : Les résidus/ débris présents dans les canalisations peuvent s'accumuler sur les éléments sanitaires tels que chasse d'eau, robinetteries, robinets d'arrêt et provoquer des disfonctionnements. L'intervention sur ces éléments privatifs et leur remplacement éventuels ne sont pas prévus à notre devis et feront l'objet d'un supplément.</p>				

Date de validité : 25/12/2020

10CONDITIONS DE PAIEMENT : 40 % à la commande, le solde à réception de facture.**Pour accord, renvoyer devis daté, signé + attestation T.V.A. 10% dument remplie, datée et signée Acompte.**NOS PRIX SONT ETABLIS SUR LA BASE DU TAUX DE TVA EN VIGUEUR A LA DATE DE LA REMISE DE L'OFFRE.
TOUTE VARIATION ULTERIEURE DE CE TAUX, IMPOSEE PAR LA LOI, SERA REPERCUTEE SUR LES PRIX.

TOTAL HT	24 369,00 €
TVA 10,0%	2 436,90 €
TOTAL TTC	26 805,90 €

client : (date et signature)



Plomberie, Chauffage et Couverture

20, Rue Thiers - 78110 LE VESINET

Tél : 01.39.76.05.62

contact@lecamme.fr

Adresse de chantier :

RESIDENCE MAZELEYRE - VAUCRESSON

18 Boulevard de la République

Gardien : M. Antonio GASPARD (06.28.07.77.15.)

92420 VAUCRESSON

NEXITY LAMY

34, Rue de la Celle

78150 LE CHESNAY

Le Vésinet, le jeudi 16 janvier 2020

DEVIS N°2020-7330

Objet : CREATION DE 2 NOUVELLES ALIMENTATIONS POUR LE LOCAL CHAUFFERIE (BAT G) ET LE BATIMENT F

LIBELLE	QTE	U	P.U.	TOTAL HT
DEPUIS LE PARKING RESIDENT N°2 AU SOUS-SOL :				
Arrêt général EF de la résidence.				
Sur l'alimentation en fer galvanisé existante dans le parking n°2, création d'un té et vanne d'arrêt à purge d'isolement et mise en place d'une nouvelle alimentation EF en fer galvanisé diamètre 2" jusqu'à l'entrée de l'entrepôt du magasin SUPER U, soit 28 ml environ.				
Location d'une nacelle, mise en place de cette nouvelle alimentation EF en fer galvanisé 2" en sous-plafond des entrepôt du magasin SUPER U et arrivée dans le local à vélo du bâtiment G, soit 30 ml environ.				
Depuis le local à vélo, mise en place d'une alimentation EF en fer galvanisé 2", passage par le couloir de cave jusqu'à l'entrée du local chaufferie, raccordement sur le réseau existant, soit 18 ml environ.				
Depuis le couloir à l'entrée du local vélo, création d'un piquage sur la nouvelle alimentation EF et mise en place d'une nouvelle alimentation EF en fer galvanisé 1"1/2 jusqu'au local conseil syndical, soit 25 ml environ.				
Réalisation d'une tranchée au sol dans le jardin et allée goudronnée jusqu'au bâtiment F. Conservation d'une partie de la terre.				
Percement jusqu'au sous-sol du bâtiment F.				
Depuis le local conseil syndical jusqu'au sous-sol du bâtiment F, mise en place d'une alimentation PE 25, soit 15 ml environ. Mise en place d'un grillage avertisseur et comblement, compactage de la terre conservée.				
Depuis l'entrée du sous-sol du bâtiment F jusqu'au départ de l'alimentation principale existante, création d'une alimentation en fer galvanisé 1"1/4, soit 15 ml environ.				
Rebouchage usuel des percements.				
Raccordement sur les canalisations existantes.				
Deconnection des anciennes arrivées d'EF.				
Remise en eau et essais.				
Fournitures de plomberie	1,00	ENS	6 550,00 €	6 550,00 €
Location nacelle 3 jours	1,00	ENS	720,00 €	720,00 €
Main d'oeuvre de Compagnons	1,00	ENS	19 200,00 €	19 200,00 €

Sarl au capital de 40 000 € - SIRET 345 300 628 000 20 - APE : 4322A - TVA FR 96 345 300 628

RIB : BOPC Fleurance - IBAN FR76 1780 7000 1885 3219 2304 366 - BIC CCBPFRPPTLS

MMA - CABINET HAYE COURTAGES D'ASSURANCES - 10 RUE DE MAUBEUGE - 75009 PARIS

CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE N° 000 000 144 630 310

DEVIS N° 2020-7330

LIBELLE	QTE	U	P.U.	TOTAL HT
<p>Nota :</p> <p>Nota : La coupure général d'eau froide peut impacter la chaufferie, Un rendez-vous avant l'intervention ou au moment de l'intervention est souhaitable.</p> <p>Nota : Les résidus/ débris présents dans les canalisations peuvent s'accumuler sur les éléments sanitaires tels que chasse d'eau, robinetteries, robinets d'arrêt et provoquer des dysfonctionnements. L'intervention sur ces éléments privatifs et leur remplacement éventuels ne sont pas prévus à notre devis et feront l'objet d'un supplément.</p>				

Date de validité : 15/02/2020

10CONDITIONS DE PAIEMENT : 40 % à la commande, le solde à réception de facture.**Pour accord, renvoyer devis daté, signé + attestation T.V.A. 10% dûment remplie, datée et signée Acompte.**NOS PRIX SONT ETABLIS SUR LA BASE DU TAUX DE TVA EN VIGUEUR A LA DATE DE LA REMISE DE L'OFFRE.
TOUTE VARIATION ULTERIEURE DE CE TAUX, IMPOSEE PAR LA LOI, SERA REPERCUTEE SUR LES PRIX.

TOTAL HT	26 470,00 €
TVA 10,0%	2 647,00 €
TOTAL TTC	29 117,00 €

client : (date et signature)

SARL MACHADO**JARDINAGE****12 rue de versailles****92 410 VILLE D'AVRAY****Portable : 06 71 66 89 09**

Fait à Ville d'avray : le 07 octobre 2020
 Ce devis est valable pendant 3 mois
 E-mail : sarl-machado1@hotmail.fr

RESIDENCE MAZELEYRE
 18 rue de la république
 92 420 VAUCRESSON

DEVIS

Monsieur, Madame, suite à votre demande nous vous adressons notre meilleure proposition pour votre résidence.

TRAVAUX COMPRENANT :**Poste n°1****Suite à la canicule de cette année :**

La haie de troène à côté de la façade de l'immeuble a beaucoup souffert

Il y aura 50 pieds environ à remplacer

Enlèvement des pieds existants morts qui seront remplacés par des nouveaux pieds d'environ 1m de hauteur

Apport de terreau et plombage à l'eau

Montant Total HT 2 900€**Poste n°2**

Concernant le passage du tuyau d'eau du parking de super u dans le jardin de la résidence

Création d'une tranchée d'environ 20m de long par 30 cm de profondeur

Le tuyau sera passé par le plombier

Le rebouchage de la tranchée, l'engazonnement et le découpage du petit chemin qui traverse, sera refait à l'identique

Montant Total HT 1 650€

Enlèvement des déblais en décharge
 Et nettoyage de fin de chantier

Avec fourniture et main d'œuvre comprise :**Montant Total HT 3 650€****TVA à 10% 365€****Montant total TTC..... 4 015€**

Bon pour accord du client :

Bon pour accord de la S.A.R.L :



NOTICE D'UTILISATION POUR UNE TERRASSE ACCESSIBLE PRIVATIVE AVEC DALLES SUR PLOTS

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE :

- Nettoyer périodiquement votre terrasse. Enlever les mousses et végétation pouvant obstruer les joints.
- Après déplacement de la (des) dalle(s) amovible(s) située(s) au dessus des évacuations d'eau pluviales et éventuellement des trop-pleins vérifier le bon écoulement. Nettoyer les grilles de protection ainsi que les trop pleins et dégager les détritux qui pourraient les obstruer, par un lavage au jet en évitant toute projection au-dessus des relevés. Cette opération doit être effectuée régulièrement (une ou deux fois par an).
- Dans le cas de dalles en bois, celles-ci peuvent nécessiter un entretien spécifique suivant l'essence du bois, notamment pour des raisons d'aspect et de conservation.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

- Installer des jardinières amovibles de moins de 90 kilos (pleines).

CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS FAIRE

- Ne pas déposer vous-même les dalles autres que celles citées ci-dessus. Faites appel à un spécialiste.
- Ne rien fixer dans les joints des dalles ; par exemple utiliser des piètements du commerce pour l'installation de vos parasols.
- Ne jamais faire de feu directement sur les dalles, mais installer un barbecue avec pieds et interposition d'une tôle de protection et d'un bac à braises.
- Ne pas jeter de mégots incandescents qui pourraient s'introduire dans les joints.
- Ne jamais déverser des produits agressifs même en les vidant dans les évacuations d'eaux pluviales (solvant, huile, essence).
- Ne pas utiliser de produits herbicides.
- Ne pas installer de charges lourdes dont le poids total et permanent dépasse les 90 kilos.
- N'apporter aucun aménagement au revêtement de votre terrasse sans l'avis d'un spécialiste. Des modifications sont susceptibles d'apporter des surcharges, une réduction de hauteur (seuils). Des désordres pourraient en résulter qui engageraient votre responsabilité.

Pour tout aménagement que vous voudriez apporter (par exemple, installation de pergolas, serre, couvertures de loggias), adressez vous à votre syndic.

Par le respect de ces quelques recommandations, vous assurerez à votre terrasse, longévité et bon fonctionnement. Vous en tirerez ainsi toutes les satisfactions et les plaisirs que vous en attendez, mais éviterez aussi de provoquer des nuisances toujours désagréables à ceux qu'elle abrite.

TERRASSE JARDIN

NOTICE D'UTILISATION



Votre bâtiment comporte une ou plusieurs terrasses avec revêtement d'étanchéité qui assure(nt) le clos et le couvert des locaux sous-jacents. La longévité et le bon fonctionnement de cette (ces) terrasse(s) nécessitent un minimum de précautions. La condition de durabilité ne peut être pleinement satisfaite que si cet (ces) ouvrage(s) est (sont) entretenu(s) conformément aux documents de référence ci-dessous.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE :

- DTU 43.1 (novembre 2004) - Etanchéité des toitures-terrasses et toitures inclinées avec éléments porteurs en maçonnerie en climat de plaine
- DTU 43.1 (juillet 1994) - Travaux d'étanchéité des toitures-terrasses avec éléments porteurs en maçonnerie (uniquement valable pour les travaux en climat de montagne)
- DTU 43.5 - Réfection des ouvrages d'étanchéité des toitures-terrasses ou inclinées

CE QUI DOIT ÊTRE FAIT :

- ◆ Il est recommandé qu'un contrat d'entretien soit passé entre le maître d'ouvrage et l'entreprise, définissant la nature des prestations. En l'absence d'un tel contrat, le maître d'ouvrage peut être amené à justifier de l'entretien régulier des ouvrages qu'il aura diligenté.
En tout état de cause, assurer le libre accès aux regards de visite des évacuations d'eaux pluviales (les végétaux ligneux sont interdits sur 0,40 m tout autour des regards).

CE QUI PEUT ÊTRE FAIT :

- ◆ Choisir son aménagement végétal en sélectionnant des espèces autorisées tout en respectant certaines dispositions nécessaires contre les relevés d'étanchéité (zone stérile, hauteur des relevés visible, ...).
- ◆ Employer des produits désherbants compatibles avec les éléments constituant l'étanchéité (voir notice du fabricant de désherbant).
- ◆ Tout aménagement sur la toiture-terrasse doit faire l'objet de l'intervention d'une entreprise spécialisée.
Des modifications sont notamment susceptibles d'apporter des surcharges, une réduction de hauteur (seuils, garde-corps, relevés d'étanchéité, ...). Des désordres pourraient en résulter qui engageraient

CE QUI NE DOIT PAS ÊTRE FAIT :

- ◆ Utiliser à proximité des relevés d'étanchéité des outils susceptibles de les endommager (tondeuse à gazon, motoculteur, débroussailleuse, taille haie, etc).
- ◆ Perforer le revêtement d'étanchéité des parties courantes ou des relevés pour le passage de câbles, de gaines diverses et pour la pose de tuteurs.
- ◆ Envisager un apport de terre végétale supplémentaire (la hauteur du relevé d'étanchéité doit toujours être de 0,15 m minimum au dessus du niveau de la terre).
- ◆ Planter des végétaux interdits en aménagement de terrasse jardin (voir liste jointe).

┌ Cachet de l'entreprise ┐

Par le respect de ces quelques recommandations, vous assurez à la terrasse, longévité et bon fonctionnement. Vous en tirez ainsi toutes les satisfactions que vous en attendez et vous évitez également de provoquer des nuisances toujours désagréables pour ceux qu'elle abrite.

Septembre 2010

AMENAGEMENT VEGETAL DES TERRASSES JARDINS LISTE DES PLANTES INTERDITES



NOM OU CATÉGORIE		DÉSIGNATION BOTANIQUE
Bambous (tous genres et espèces)		Arundinaria fragesii Fragesia murielae (= Arundinaria murielae) Fragesia nitida (= Sinarundinaria nitida) Phyllostachys, sp Pleioblastus aleosus Pleioblastus pumilus Pseudosasa japonica Sinarundinaria fastuosa
Joncs de Chine		Miscanthus floridus Miscanthus sacchariflorus Miscanthus sinensis
Graminées géantes agressives	Canne de Provence Spartine	Arundo donax Carex glauca Alymus racemosus Phragmites australis Spartina pectinata
<u>Arbustes:</u> Amélanchier Clethra Gaultheria Argousier Sureau noir Alaterne Arbre aux papillons Renouées		Amélanchier, sp Clethra alnifolia Gaultheria shallon Hippophae rhamnoides Sambucus nigra Rhamnus franula Buddleia davidii Polygonum, sp
<u>Arbres:</u> Saule marsault Saule pleureur Peuplier blanc Peuplier noir Peupliers hybrides Vernis du Japon Cyprès chauve		Salix caprea Salix babylonica Populus alba Populus nigra Populus X Ailanthus altissima Taxodium distichum
<u>Tous arbres à grand développement du type:</u> Acacia Marronnier Frêne Grands érables Palmiers		

Septembre 2010

Note : Cette liste de plantes interdites concerne également les jardinières avec étanchéité

SOPRASSISTANCE

Etanchéité & Service

CONTRAT D'ENTRETIEN DES TOITURES-TERRASSES

N° P6/CE 20 0189

Page 1/6

ENTRE LES SOUSSIGNES :**SDC Residence Mazeleyre
S/C - NEXITY
34 rue de la Celle****78150 LE CHESNAY**

ET 'Ci-après le client'

**SOPREMA ENTREPRISES SAS
SECTEUR SOPRASSISTANCE****62, rue Transversale****92238 GENNEVILLIERS****Tél: 01.46.88.05.20****Fax: 01.46.88.05.21**

'Ci-après le fournisseur'

POUR L'IMMEUBLE :**Residence Mazeleyre****18 Boulevard de la Republique****92420 VAUCRESSON****ETANT PREALABLEMENT RAPPELE:**

L'entretien périodique est une obligation à la charge du maître d'ouvrage ou de son mandataire, il conditionne la durabilité d'une toiture terrasse et de ce fait, contribue au maintien du patrimoine étant notamment prescrit par les différents D.T.U. et recommandations professionnelles.

**WWW.SOPREMA-ENTREPRISES.COM**

IL A ETE CONVENU ET ARRETE LES DISPOSITIONS SUIVANTES

I - OBJET DU CONTRAT

a) Par le présent contrat d'entretien le client confie à SOPREMA ENTREPRISES SAS, l'entretien périodique des toitures terrasses ci-après désignées, conformément aux conditions ci-après définies. Il est précisé que l'entretien des terrasses à usage privatif, à la charge de l'occupant (loggias, étage en retrait, etc) peut faire l'objet éventuellement d'une convention particulière.

Par ailleurs, il est spécifié que les prestations prévues au présent contrat, ne constituent pas un acte de construction et que, par conséquent, les articles 1792 et suivants du Code civil ne sauraient leurs être applicables.

b) Désignation des lieux:

TERRASSE ACCESSIBLE PROTECTION DALLES SUR PLOTS

Personne à contacter :

c) L'entretien sera assuré par les soins de SOPREMA ENTREPRISES SAS en lieu et place du client, conformément aux préconisations des DTU cités ci-dessous et suivant les définitions des prestations décrites à l'article II du présent contrat :

- annexe A du DTU 43.3 pour les éléments porteurs en acier
- annexe A du DTU 43.1 pour les éléments porteurs en béton
- annexe A du DTU 43.2 (pente \geq 5%)
- annexe AI du DTU 43.4 (éléments porteurs en bois)
- annexe C du DTU 40.35 (couverture en plaques d'acier nervurées)
- annexe C du DTU 43.5 (réfection des ouvrages d'étanchéité)
- décret 92.158 du 20/02/92 et arrêté du 19/03/93 fixant les travaux dangereux pour lesquels le plan de prévention doit être écrit.

II - DEFINITIONS DES PRESTATIONS D'ENTRETIEN

a) SOPREMA ENTREPRISES SAS effectuera l'entretien normal des toitures terrasses, désignées à l'article I.b., à sa diligence, après avoir informé le client du jour de l'intervention. Le client devra assurer la parfaite accessibilité des lieux pour la date prévue.

Le client devra fournir à l'entreprise toute information susceptible d'avoir une incidence sur l'hygiène et la sécurité du personnel SOPREMA ENTREPRISES SAS pendant la durée de l'intervention.

b) Pour toutes interventions en dehors du périmètre du présent contrat le fournisseur garantit le meilleur délai ainsi qu'un prix préférentiel.

c) Lors de chaque visite, les prestations suivantes seront effectuées :

pour tous les types de terrasses :

- l'examen général des ouvrages d'étanchéité visibles : partie courante, relevés et accessoires,
- la vérification et le nettoyage des orifices des évacuations d'eaux pluviales et trop pleins,
- l'enlèvement des mousses, herbes, végétations et autres objets par ratissage général ou balayage,
- la descente des débris et menus objets au pied du bâtiment, leur chargement et leur transport à une décharge publique.

pour les terrasses accessibles - protection dalles sur plots

- l'inspection des ouvrages complémentaires visibles et adjacents aux ouvrages d'étanchéité, notamment bandeaux, murs en élévation, acrotères, garde-corps, pénétrations, solins, becquets, couvertines,
- l'emploi d'un désherbant n'est pas visé ; il fera l'objet d'un chiffrage particulier.

III - PRESTATIONS EXCLUES DU CONTRAT

Sont exclues du présent contrat, les prestations suivantes :

pour tous les types de terrasses :

- dégorgement des canalisations en dehors du niveau des terrasses,
- d'une manière générale, les vérifications et travaux relevant d'un autre corps d'état (notamment le désenfumage).

pour les terrasses accessibles - protection dalles sur plots

- le calage et le réglage des dalles sur plots ainsi que le remplacement d'éléments défectueux,
- les réparations sur les ouvrages d'étanchéité, de protection et d'accessoires qui feront l'objet d'un chiffrage.

Pendant la durée du contrat, SOPREMA ENTREPRISES SAS ne pourra être tenue pour responsable d'événements indépendants de sa volonté tels que :

- obstacles à l'écoulement normal des eaux pluviales,
- objets obstruant les évacuations d'eaux pluviales (balles, bâches, sachets ...),
- accumulation de neige sur la toiture.

IV - COMPTE RENDU D'ACTIVITE

A la suite de chaque visite, SOPREMA ENTREPRISES SAS adressera au client un rapport précisant :

a) la date de l'intervention,

b) un résumé des constatations et observations faites afin d'attirer l'attention du client concernant :

- les désordres apparents sur l'étanchéité des toitures terrasses,
- les désordres apparents intéressant les ouvrages autres que l'étanchéité, visibles au niveau des toitures terrasses,

- l'usage abusif des toitures terrasses ainsi que toute activité inhabituelle sur celles-ci,
- l'activité d'un autre corps d'état et, d'une manière générale, les conséquences de l'intervention de tout tiers.

A la demande du client, ces désordres pourront faire l'objet d'un devis pour une exécution par SOPREMA ENTREPRISES SAS.

V - DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat d'entretien est conclu pour une période de 1 an et prendra effet le premier jour suivant la signature par SOPREMA ENTREPRISES SAS.

Il se renouvellera pour des périodes de même durée, par tacite reconduction sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception 3 mois avant l'échéance du contrat.

VI - CONDITIONS DE PRIX

L'exécution du contrat se fera TOUS LES ANS en 1 intervention.

Le coût facturé dans l'année d'intervention sera :

TERRASSE ACCESSIBLE DALLES SUR PLOTS**NOTA:**

-L'ensemble des effets personnels stockés sur les terrasses dalles sur plots devront être impérativement débarrassés avant notre intervention (chaises, tables de jardin, pot de fleurs, pelouse synthétique etc....)

-Les accès aux terrasses dalles sur plots devront se faire obligatoirement par les appartements

-La facture sera éditée dans sa globalité même si un copropriétaire ou locataire est absent lors de notre intervention

Batiment A	m ²	340	2,50	850,00
Batiment B1-B2	m ²	471	2,50	1 177,50
Batiment C	m ²	340	2,50	850,00
Batiment D	m ²	340	2,50	850,00
Batiment E	m ²	340	2,50	850,00
Batiment F	m ²	340	2,50	850,00
Batiment G,Chaufferie	m ²	340	2,50	850,00

Batiment H	m ²	340	2,50	850,00
------------	----------------	-----	------	--------

Total HT en Euros:	7 127,50
---------------------------	-----------------

TVA 10 % :	712,75
------------	--------

Total TTC en Euros:	7 840,25
----------------------------	-----------------

Ce prix est ferme pour l'année en cours, puis sera actualisé chaque année suivante, à l'aide des coefficients mensuels d'actualisation publiés au Moniteur des Travaux Publics et du Batiment selon la formule:

$$P = P_0 \times BT50 / BT50_0$$

où: BT50 est l'indice d'entretien rénovation (dernier indice publié au mois d'exécution).
BT50₀ est l'indice de base octobre 2020

VII - CONDITIONS DE REGLEMENT

Le règlement des factures établies par SOPREMA ENTREPRISES SAS se fera par Virement 30 jrs date de facture

Tout retard dans les paiements entraînera automatiquement, selon les conditions de la Loi LME, et sans autre avis, des intérêts de retard aux taux directeur de la Banque Centrale Européenne, augmentés de 10 points.

VIII - RESOLUTION DES DIFFERENDS

Tout différend se rapportant au présent contrat et à son exécution, non réglé à l'amiable, relèvera du Tribunal compétent du lieu de la prestation.

Offre émise le 29/10/2020, valable deux mois.

Le Client:

Le Fournisseur
Bruno FERRAND

Date d'acceptation de l'offre
cachet et signature,
suivi de la mention manuscrite
'Bon pour accord'

Date de prise d'effet du contrat
Cachet et signature



**ETANCHEITE
COUVERTURE
MACONNERIE**

12 Rue Saint Merry

91310 Linas

Tél : 01.69.63.49.80

Fax : 01.69.63.49.81

Email : imperfrance@gmail.com

Contrat n° CT2980/TT/20	Date 15/10/2020	Client CL/NEXITY LE
Nombre de Passage 1 Passage / an	Référence	

SDC RESIDENCE MAZELEYRE

C/O NEXITY LE CHESNAY

34 Rue de la Celle

78150 Le Chesnay

Affaire : 18 Boulevard République - 92 420 VAUCRESSON

Contrat d'entretien

Contrat d'entretien annuel des toitures terrasses.

A) Présentation :

Les prestations du présent contrat ne comprennent pas les travaux relevant d'un autre corps d'état et les réparations dues au titre de la responsabilité décennale, et sont conformes au DTU.

Une visite annuelle sera réalisée dans le cadre du présent contrat.

B) Désignation du bâtiment :

Terrasses accessibles dalles sur plots.

C) Prestations prévues :

- . Nettoyage des terrasses en parties planes, enlèvement des mousses, végétations et détritux divers.
- . Contrôle du complexe d'étanchéité en parties courantes, y compris protections existantes.
- . Contrôle de l'étanchéité en parties verticales, y compris protections en têtes.
- . Nettoyage et vérification du bon fonctionnement des évacuations d'eaux pluviales, y compris remplacement des protections détériorées.
- . Examen de l'ensemble des accessoires de toitures.
- . Contrôle des couvertines.
- . Contrôle des lanterneaux existants et vérification de leur bon fonctionnement.
- . Descente à pied d'oeuvre des détritux et gravats.
- . Chargement et transport aux décharges publiques appropriées.



**ETANCHEITE
COUVERTURE
MACONNERIE**

12 Rue Saint Merry

91310 Linas

Tél : 01.69.63.49.80

Fax : 01.69.63.49.81

Email : imperfrance@gmail.com

Contrat n°	Date	Client
CT2980/TT/20	15/10/2020	CL/NEXITY LE
Nombre de Passage	Référence	
1 Passage / an		

SDC RESIDENCE MAZELEYRE

C/O NEXITY LE CHESNAY

34 Rue de la Celle

78150 Le Chesnay

Affaire : 18 Boulevard République - 92 420 VAUCRESSON

Contrat d'entretien

D) Rapport d'intervention :

Un rapport d'intervention sera établi suite au passage sur place des techniciens confirmés.

Celui-ci présentera la nature spécifique des prestations réalisées, accompagné d'un rapport photographique commenté.

Un diagnostic complet sera établi avec les préconisations techniques à prévoir, ainsi que l'estimatif budgétaire détaillé des travaux nécessaires.

E) Durée du contrat :

Le présent contrat est conclu pour une durée d'une année et se terminera le 31 Décembre 2020.

Il se renouvellera de plein droit par tacite reconduction pour la même durée.

Chaque partie pourra résilier le présent contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant le délai de préavis de 3 mois avant la fin de la durée contractuelle.

Le contrat pourra être résilié par le client sans préavis en cas de vente de l'immeuble.

F) Conditions de la prestation :

Le montant de la prestation du présent contrat est consenti pour la période du :

01/01/2020 au 31/12/2020



**ETANCHEITE
COUVERTURE
MACONNERIE**

12 Rue Saint Merry

91310 Linas

Tél : 01.69.63.49.80

Fax : 01.69.63.49.81

Email : imperfrance@gmail.com

Contrat n°	Date	Client
CT2980/TT/20	15/10/2020	CL/NEXITY LE
Nombre de Passage	Référence	
1 Passage / an		

SDC RESIDENCE MAZELEYRE

C/O NEXITY LE CHESNAY

34 Rue de la Celle

78150 Le Chesnay

Affaire : 18 Boulevard République - 92 420 VAUCRESSON

Contrat d'entretien

Dans le cas où la durée du présent contrat excéderait une année, le montant de celui-ci sera révisé de plein droit le 1er janvier de chaque année.

La première révision devant avoir lieu le 1er janvier 2021, conformément aux variations de l'indice INSEE du coût de la construction.

Si l'indice INSEE cessait d'être publié, il serait remplacé par un autre indice, choisi d'un commun accord entre les parties ou, à défaut, par un expert nommé par le président du Tribunal de Grande Instance du lieu de la situation de l'immeuble.

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
5	9 980,00	10,00	998,00

Total HT	9 980,00
Net HT	9 980,00
Total TVA	998,00
Total TTC	10 978,00
NET A PAYER	10 978,00

N°	Conditions de règlement
CT2980/TT/20	Virement sous 30 jours

IMPER FRANCE
Etanchéité - Couverture - Maçonnerie
12, rue Saint Merry
91310 Linas
Tél : 01 69 63 49 80 - Fax : 01 69 63 49 81
RCS Evry : 519 721 716

Pénalités de retard (taux annuel) : 10,00%

Bon pour accord :

Le :





ETANCHEITE – COUVERTURE - MAÇONNERIE

Plan de repérage



12 Rue Saint Merry – 91 310 LINAS

Tel : 01.69.63.49.80 – Fax : 01.69.63.49.81 – Email : imperfrance@gmail.com

SAS au capital de 190 000 € - RCS EVRY 519 721 716 – SIRET 519 721 716 00032 – APE 4399A





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N°1301-SD

N°13948*05
(09-2016)**ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹****① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT :**

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :
 Adresse : Code postal : Commune :

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- maison ou immeuble individuel immeuble collectif appartement individuel
 autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
 des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
 des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble

 un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usageAdresse² : Commune : Code postal :dont je suis : propriétaire locataire autre (précisez votre qualité) :**③ NATURE DES TRAVAUX**J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux : n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement). n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage huisseries extérieures cloisons intérieures installations sanitaires et de plomberie installations électriques
 système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

 n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %. ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction. J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts - CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI). J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.**④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES**

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à, le

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.



Isolation du Toit Étanchéité et Couverture

S.A.S. capital 462 000 € - R.C.S. PARIS B 320 290 851 - APE 4399 A - TVA FR 71 320 290 851

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY SOUS BOIS

Siège social : 103, bd Macdonald - 75019 Paris

info@itecsa.fr

- Accueil : 01 48 94 12 00
- Entretien : 01 48 94 18 18
- Dépannage : 01 48 94 86 30
- Travaux : 01 48 94 86 29

Rosny-Sous-Bois, le 09/12/2020

CONTRAT D'ENTRETIEN

N° 20 / 78133

Lieu d'intervention : 18, Boulevard de la République
92420 VAUCRESSON

Entre les soussignés :

Société ITEC
12/14 Rue Lavoisier
93110 Rosny s/s Bois
Représentée par **GHAZALI Ibrahim**

et

Nexity Agence Le Chesnay

34 rue de la Celle

78150 LE CHESNAY

Agissant pour le compte des Copropriétaires

Il a été convenu et arrêté les dispositions suivantes :

L'entretien périodique conditionne la durabilité d'une toiture-terrasse et de ce fait, contribue au maintien du Patrimoine. Un tel entretien est prescrit entre autres dans les différents DTU, normes et recommandations professionnelles.

1. OBJET DU CONTRAT

Par le présent contrat, le Client confie à la Société ITEC, l'entretien périodique des toitures-terrasses de type accessible avec protection en dalles sur plots, conformément aux conditions ci-après.

Lieu des prestations :

Résidence MAZELEYRE
18, Boulevard de la République
92420 VAUCRESSON

Surface Totale : 2924m²

2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Examen général des ouvrages d'étanchéité visibles,
- Inspection de tous les ouvrages complémentaires visibles sur la toiture-terrasse, notamment souches, édicules, lanterneaux, acrotères, ventilations, zinguerie, etc...
- Nettoyage de l'étanchéité sous les dalles
- Vérification et nettoyage des orifices des évacuations d'eaux pluviales et trop pleins,
- Descente et évacuation des débris et menus objets.
- Vérification des maçonneries et des garde-corps

A la suite de cette visite, un rapport sera adressé au Maître d'Ouvrage, précisant :

- 1) la date de l'intervention,
- 2) l'opportunité de réaliser certains travaux sortant du cadre du contrat d'entretien pour lesquels un devis pourra être établi,
- 3) les constatations et observations faites, afin d'attirer l'attention sur certains points particuliers
- 4) l'état avant et après l'entretien assorti de photographies,
- 5) les désordres apparents constatés sur des ouvrages relevant d'autres corps d'état que le nôtre.



ACTIVITÉS :

Étanchéité des terrasses, Couverture, Résine, Parking, Entretien, Dépannage et Recherche de fuites.

QUALIFICATIONS QUALIBAT :

Étanchéité : 3212, Couverture : 3101, 3142, 3152, 3161, Résine : 3241.





Isolation du Toit Étanchéité et Couverture

S.A.S. capital 462 000 € - R.C.S. PARIS B 320 290 851 - APE 4399 A - TVA FR 71 320 290 851

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY SOUS BOIS

Siège social : 103, bd Macdonald - 75019 Paris

info@itecsa.fr

- Accueil : 01 48 94 12 00
- Entretien : 01 48 94 18 18
- Dépannage : 01 48 94 86 30
- Travaux : 01 48 94 86 29

a) Travaux d'entretien et maintenance :

- Etablissement d'un compte rendu décrivant en détail l'état de vos terrasses.
 - Vérification du bon écoulement des eaux pluviales et changement si nécessaire de la crapaudine ou du garde-grève.
 - Dépose des dalles là où nécessaire pour :
 - * Enlèvement par moyens manuels ou par aspirateur, de la boue et des débris végétaux ou autre.
 - * Vérification et nettoyage des départs E.P. et remplacement si nécessaire de la crapaudine ou des garde-grève.
 - * Lavage au jet d'eau, à la pression de service, de l'étanchéité des parties courantes et des plots.
 - * Vérification de l'étanchéité des parties courantes, des relevés et réalisation de menues retouches.
 - Remise en place et recalage des dalles déposées.
 - Enlèvement et évacuation aux décharges publiques de tous les gravois et débris.
 - Réalisation d'un devis détaillé au cas où nous constaterions des dégradations importantes et d'un coût élevé.
- N.B. : La surface du dallage ne sera pas lavé au nettoyeur haute pression.**

b) Travaux de réparations

- Réalisation de petites réparations aux droit de solins, zingueries, joints pompe, sorties en plomb, etc..
 - **Nos réparations contractuelles**, s'il y a lieu, **sont limitées à 10%** de la valeur HT du présent contrat, au delà, il sera établi un devis détaillé des travaux à entreprendre, faisant apparaître la différence à facturer en sus du contrat.
- Sont exclus : les couvertines métalliques, les travaux de maçonnerie.

3/ Conditions particulières :

- Les terrasses devront être débarrassées des objets pouvant les encombrer (grosses jardinières, caisses à arbustes, mobilier de jardin, etc...) aucun élément lourd ne sera déplacé.
- Les départs E.P. devront être facilement accessibles.
- Un point d'eau et une prise électrique devront être laissés à notre disposition sur chaque terrasse.
- Les terrasses non accessibles par une échelle depuis la terrasse de l'immeuble devront être libres d'accès par les appartements.
- Les entretiens de toutes les terrasses devront se réaliser sans interruption de temps suivant un planning d'intervention établi une quinzaine de jours avant l'intervention.

3. DATE D'EFFET DU CONTRAT :

A la signature du présent contrat (sauf mention particulière du client).

4. CONDITIONS DE PRIX & DE REGLEMENT :

Les prestations définies dans le présent contrat seront exécutées au prix indiqué dans l'encadré de l'annexe et dont détail ci-dessus.

Notre prix est valeur **DECEMBRE 2020**, il sera révisable et actualisable (voir annexe).

Le règlement se fera par virement bancaire ou chèque, 30 jours maximum après réception de notre rapport et facture.

1 Entretien de la (des) terrasse (s) dalles sur plots une fois par an, suivant prestations définies ci-avant, pour le prix indiqué ci-contre	M2	2.719,0	5,80	15.770,20
2 Entretien de la (des) terrasse (s) ardoisée une fois par an, suivant prestations définies ci-avant, pour le prix indiqué ci-contre	M2	205,0	1,10	225,50

ANNEXE N° 1 AU PRESENT CONTRAT D'ENTRETIEN



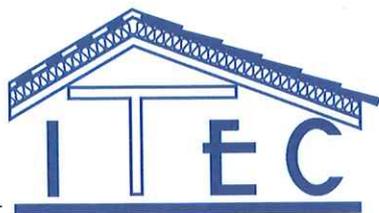
ACTIVITÉS :

Étanchéité des terrasses, Couverture, Résine, Parking, Entretien, Dépannage et Recherche de fuites.

QUALIFICATIONS QUALIBAT :

Étanchéité : 3212, Couverture : 3101, 3142, 3152, 3161, Résine : 3241.





Isolation du Toit Etanchéité et Couverture

S.A.S. capital 462 000 € - R.C.S. PARIS B 320 290 851 - APE 4399 A - TVA FR 71 320 290 851

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY SOUS BOIS

Siège social : 103, bd Macdonald - 75019 Paris
info@itecsa.fr

- Accueil : 01 48 94 12 00
- Entretien : 01 48 94 18 18
- Dépannage : 01 48 94 86 30
- Travaux : 01 48 94 86 29

1/ Localisation :

Terrasses accessibles en dalles sur plots refaites par nos soins en 2008/2009 comme indiquée ci-dessous:

- Terrasses accessibles en DSP du bâtiment A au 4ème étage 332m²
- Edicule en chape ardoisée au 5ème étage du bâtiment A 19m²
- Terrasses accessibles en DSP du bâtiment B1/B2 au 4ème étage 395m²
- Edicule en chape ardoisée au 5ème étage du bâtiment B1/B2 72m²
- Terrasses accessibles en DSP du bâtiment C au 4ème étage 332m²
- Edicule en chape ardoisée au 5ème étage du bâtiment C 19m²
- Terrasses accessibles en DSP du bâtiment D au 4ème étage 332m²
- Edicule en chape ardoisée au 5ème étage du bâtiment D 19m²
- Terrasses accessibles en DSP du bâtiment E au 4ème étage 332m²
- Edicule en chape ardoisée au 5ème étage du bâtiment E 19m²
- Terrasses accessibles en DSP du bâtiment F au 4ème étage 332m²
- Edicule en chape ardoisée au 5ème étage du bâtiment F 19m²
- Terrasses accessibles en DSP du bâtiment G au 4ème étage 332m²
- Edicule en chape ardoisée au 5ème étage du bâtiment G 19m²
- Terrasses accessibles en DSP du bâtiment H au 4ème étage 332m²
- Edicule en chape ardoisée au 5ème étage du bâtiment H 19m²

Pour une surface d'environ 2719 m² pour les terrasses en DSP
Et 205m² pour les édicules en chape auto-protégée

2/ Travaux complémentaires à réaliser la 1ère année :

Sans objet.

3/ Périodicité :

Les travaux objets du présent seront réalisés : 1 fois tous les deux ans.

4/ Durée du contrat et résiliation :

Le présent contrat est conclu pour une durée minimum de 12 mois, qui prendra effet à la date de son acceptation. Il se renouvellera à chaque échéance par tacite reconduction.

Par la suite, il pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties à tout moment sous réserve que cette résiliation soit adressée par lettre recommandée avec Accusé Réception, au moins **30 jours avant la date anniversaire du contrat.**

5/ Actualisation :

Notre contrat sera revalorisé tous les ans suivant la formule ci-après :

Montant du contrat X $\frac{\text{indice BT.01 à la date de facturation}}{\text{indice BT.01 de Décembre 2020}}$

6/ Cession :

a) Si le propriétaire change, le contrat continue au profit du nouveau propriétaire, sauf résiliation de sa part, suivant



ACTIVITÉS :

Étanchéité des terrasses, Couverture, Résine, Parking, Entretien, Dépannage et Recherche de fuites.

QUALIFICATIONS QUALIBAT :

Étanchéité : 3212, Couverture : 3101, 3142, 3152, 3161, Résine : 3241.





Isolation du Toit Étanchéité et Couverture

S.A.S. capital 462 000 € - R.C.S. PARIS B 320 290 851 - APE 4399 A - TVA FR 71 320 290 851

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY SOUS BOIS

Siège social : 103, bd Macdonald - 75019 Paris
info@itecsa.fr

- Accueil : 01 48 94 12 00
- Entretien : 01 48 94 18 18
- Dépannage : 01 48 94 86 30
- Travaux : 01 48 94 86 29

les conditions de l'article 5 du présent contrat.

b) Si le gestionnaire change, le contrat continue de plein droit avec le nouveau gestionnaire, sauf résiliation de sa part, suivant les conditions de l'article 5 du présent contrat.

8/ Nota Bene :

Ce contrat ne pourra prendre effet avant la réalisation préalable des travaux d'entretien ponctuel chiffrés dans notre devis N°20/78131 pour un montant de 23461.40 € HT.

Fait en double exemplaire à Rosny sous Bois le 09/12/2020.

L'ENTREPRENEUR



LE CLIENT

Nom et Qualité du Signataire

Mention manuscrite : "Lu et Approuvé"

L'original devra nous revenir dûment signé

Personne à contacter **GHAZALI Ibrahim**
pour tous renseignements 01.48.94.43.84

MONTANT HT DU CONTRAT: 15.995,70	
<i>(hors éventuels travaux de remise à niveau)</i>	
T.V.A. à 10,00 %	: 1.599,57
TOTAL T.T.C. (en Euro)	: 17.595,27



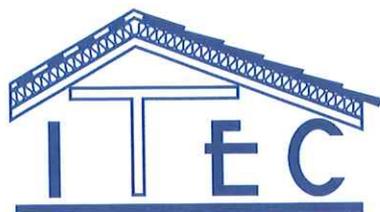
ACTIVITÉS :

Étanchéité des terrasses, Couverture, Résine, Parking, Entretien, Dépannage et Recherche de fuites.

QUALIFICATIONS QUALIBAT :

Étanchéité : 3212, Couverture : 3101, 3142, 3152, 3161, Résine : 3241.





Isolation du Toit Étanchéité et Couverture

S.A.S. capital 462 000 € - R.C.S. PARIS B 320 290 851 - APE 4399 A - TVA FR 71 320 290 851

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY SOUS BOIS

Siège social : 103, bd Macdonald - 75019 Paris
info@itecsa.fr

- Accueil : 01 48 94 12 00
- Entretien : 01 48 94 18 18
- Dépannage : 01 48 94 86 30
- Travaux : 01 48 94 86 29

Rosny-Sous-Bois, le 09/12/2020

CONTRAT D'ENTRETIEN

N° 20 / 78133

Lieu d'intervention : 18, Boulevard de la République
92420 VAUCRESSON

Entre les soussignés :

Société ITEC
12/14 Rue Lavoisier
93110 Rosny s/s Bois
Représentée par **GHAZALI Ibrahim**

et

Nexity Agence Le Chesnay

34 rue de la Celle

78150 LE CHESNAY

Agissant pour le compte des Copropriétaires

Il a été convenu et arrêté les dispositions suivantes :

L'entretien périodique conditionne la durabilité d'une toiture-terrasse et de ce fait, contribue au maintien du Patrimoine. Un tel entretien est prescrit entre autres dans les différents DTU, normes et recommandations professionnelles.

1. OBJET DU CONTRAT

Par le présent contrat, le Client confie à la Société ITEC, l'entretien périodique des toitures-terrasses de type accessible avec protection en dalles sur plots, conformément aux conditions ci-après.

Lieu des prestations :

Résidence MAZELEYRE
18, Boulevard de la République
92420 VAUCRESSON

Surface Totale : 2924m²

2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

- Examen général des ouvrages d'étanchéité visibles,
- Inspection de tous les ouvrages complémentaires visibles sur la toiture-terrasse, notamment souches, édicules, lanterneaux, acrotères, ventilations, zinguerie, etc...
- Nettoyage de l'étanchéité sous les dalles
- Vérification et nettoyage des orifices des évacuations d'eaux pluviales et trop pleins,
- Descente et évacuation des détritres et menus objets.
- Vérification des maçonneries et des garde-corps

A la suite de cette visite, un rapport sera adressé au Maître d'Ouvrage, précisant :

- 1) la date de l'intervention,
- 2) l'opportunité de réaliser certains travaux sortant du cadre du contrat d'entretien pour lesquels un devis pourra être établi,
- 3) les constatations et observations faites, afin d'attirer l'attention sur certains points particuliers
- 4) l'état avant et après l'entretien assorti de photographies,
- 5) les désordres apparents constatés sur des ouvrages relevant d'autres corps d'état que le nôtre.



ACTIVITÉS :

Étanchéité des terrasses, Couverture, Résine, Parking, Entretien, Dépannage et Recherche de fuites.

QUALIFICATIONS QUALIBAT :

Étanchéité : 3212, Couverture : 3101, 3142, 3152, 3161, Résine : 3241.





Isolation du Toit Étanchéité et Couverture

S.A.S. capital 462 000 € - R.C.S. PARIS B 320 290 851 - APE 4399 A - TVA FR 71 320 290 851

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY SOUS BOIS

Siège social : 103, bd Macdonald - 75019 Paris
info@itecsa.fr

- Accueil : 01 48 94 12 00
- Entretien : 01 48 94 18 18
- Dépannage : 01 48 94 86 30
- Travaux : 01 48 94 86 29

a) Travaux d'entretien et maintenance :

- Etablissement d'un compte rendu décrivant en détail l'état de vos terrasses.
 - Vérification du bon écoulement des eaux pluviales et changement si nécessaire de la crapaudine ou du garde-grève.
 - Dépose des dalles là où nécessaire pour :
 - * Enlèvement par moyens manuels ou par aspirateur, de la boue et des débris végétaux ou autre.
 - * Vérification et nettoyage des départs E.P. et remplacement si nécessaire de la crapaudine ou des des garde-grève.
 - * Lavage au jet d'eau, à la pression de service, de l'étanchéité des parties courantes et des plots.
 - * Vérification de l'étanchéité des parties courantes, des relevés et réalisation de menues retouches.
 - Remise en place et recalage des dalles déposées.
 - Enlèvement et évacuation aux décharges publiques de tous les gravois et débris.
 - Réalisation d'un devis détaillé au cas où nous constaterions des dégradations importantes et d'un coût élevé.
- N.B. : La surface du dallage ne sera pas lavé au nettoyeur haute pression.**

b) Travaux de réparations

- Réalisation de petites réparations aux droit de solins, zingueries, joints pompe, sorties en plomb, etc..
 - **Nos réparations contractuelles, s'il y a lieu, sont limitées à 10%** de la valeur HT du présent contrat, au delà, il sera établi un devis détaillé des travaux à entreprendre, faisant apparaître la différence à facturer en sus du contrat.
- Sont exclus : les couvertines métalliques, les travaux de maçonnerie.

3/ Conditions particulières :

- Les terrasses devront être débarrassées des objets pouvant les encombrer (grosses jardinières, caisses à arbustes, mobilier de jardin, etc...) aucun élément lourd ne sera déplacé.
- Les départs E.P. devront être facilement accessibles.
- Un point d'eau et une prise électrique devront être laissés à notre disposition sur chaque terrasse.
- Les terrasses non accessibles par une échelle depuis la terrasse de l'immeuble devront être libres d'accès par les appartements.
- Les entretiens de toutes les terrasses devront se réaliser sans interruption de temps suivant un planning d'intervention établi une quinzaine de jours avant l'intervention.

3.DATE D'EFFET DU CONTRAT :

A la signature du présent contrat (sauf mention particulière du client).

4. CONDITIONS DE PRIX & DE REGLEMENT :

Les prestations définies dans le présent contrat seront exécutées au prix indiqué dans l'encadré de l'annexe et dont détail ci-dessus.

Notre prix est valeur **DECEMBRE 2020**, il sera révisable et actualisable (voir annexe).

Le règlement se fera par virement bancaire ou chèque, 30 jours maximum après réception de notre rapport et facture.

1 Entretien de la (des) terrasse (s) dalles sur plots une fois par an, suivant prestations définies ci-avant, pour le prix indiqué ci-contre	M2	2.719,0	5,80	15.770,20
2 Entretien de la (des) terrasse (s) ardoisée une fois par an, suivant prestations définies ci-avant, pour le prix indiqué ci-contre	M2	205,0	1,10	225,50

ANNEXE N° 1 AU PRESENT CONTRAT D'ENTRETIEN



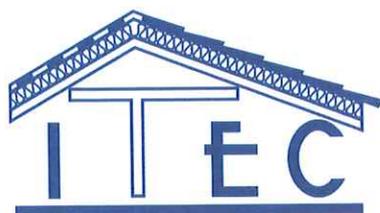
ACTIVITÉS :

Étanchéité des terrasses, Couverture, Résine, Parking, Entretien, Dépannage et Recherche de fuites.

QUALIFICATIONS QUALIBAT :

Étanchéité : 3212, Couverture : 3101, 3142, 3152, 3161, Résine : 3241.





Isolation du Toit Etanchéité et Couverture

S.A.S. capital 462 000 € - R.C.S. PARIS B 320 290 851 - APE 4399 A - TVA FR 71 320 290 851

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY SOUS BOIS

Siège social : 103, bd Macdonald - 75019 Paris
info@itecsa.fr

- Accueil : 01 48 94 12 00
- Entretien : 01 48 94 18 18
- Dépannage : 01 48 94 86 30
- Travaux : 01 48 94 86 29

1/ Localisation :

Terrasses accessibles en dalles sur plots refaites par nos soins en 2008/2009 comme indiquée ci-dessous:

- Terrasses accessibles en DSP du bâtiment A au 4ème étage 332m²
- Edicule en chape ardoisée au 5ème étage du bâtiment A 19m²
- Terrasses accessibles en DSP du bâtiment B1/B2 au 4ème étage 395m²
- Edicule en chape ardoisée au 5ème étage du bâtiment B1/B2 72m²
- Terrasses accessibles en DSP du bâtiment C au 4ème étage 332m²
- Edicule en chape ardoisée au 5ème étage du bâtiment C 19m²
- Terrasses accessibles en DSP du bâtiment D au 4ème étage 332m²
- Edicule en chape ardoisée au 5ème étage du bâtiment D 19m²
- Terrasses accessibles en DSP du bâtiment E au 4ème étage 332m²
- Edicule en chape ardoisée au 5ème étage du bâtiment E 19m²
- Terrasses accessibles en DSP du bâtiment F au 4ème étage 332m²
- Edicule en chape ardoisée au 5ème étage du bâtiment F 19m²
- Terrasses accessibles en DSP du bâtiment G au 4ème étage 332m²
- Edicule en chape ardoisée au 5ème étage du bâtiment G 19m²
- Terrasses accessibles en DSP du bâtiment H au 4ème étage 332m²
- Edicule en chape ardoisée au 5ème étage du bâtiment H 19m²

**Pour une surface d'environ 2719 m² pour les terrasses en DSP
 Et 205m² pour les édicules en chape auto-protégée**

2/ Travaux complémentaires à réaliser la 1ère année :

Sans objet.

3/ Périodicité :

Les travaux objets du présent seront réalisés : **1 fois tous les deux ans.**

4/ Durée du contrat et résiliation :

Le présent contrat est conclu pour une durée minimum de 12 mois, qui prendra effet à la date de son acceptation. Il se renouvellera à chaque échéance par tacite reconduction.

Par la suite, il pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties à tout moment sous réserve que cette résiliation soit adressée par lettre recommandée avec Accusé Réception, au moins **30 jours avant la date anniversaire du contrat.**

5/ Actualisation :

Notre contrat sera revalorisé tous les ans suivant la formule ci-après :

Montant du contrat X $\frac{\text{indice BT.01 à la date de facturation}}{\text{indice BT.01 de Décembre 2020}}$

6/ Cession :

a) Si le propriétaire change, le contrat continue au profit du nouveau propriétaire, sauf résiliation de sa part, suivant



ACTIVITÉS :

Étanchéité des terrasses, Couverture, Résine, Parking, Entretien, Dépannage et Recherche de fuites.

QUALIFICATIONS QUALIBAT :

Étanchéité : 3212, Couverture : 3101, 3142, 3152, 3161, Résine : 3241.





Isolation du Toit Étanchéité et Couverture

S.A.S. capital 462 000 € - R.C.S. PARIS B 320 290 851 - APE 4399 A - TVA FR 71 320 290 851

Bureaux : 12/14, rue Lavoisier - 93110 ROSNY SOUS BOIS

Siège social : 103, bd Macdonald - 75019 Paris
info@itecsa.fr

- Accueil : 01 48 94 12 00
- Entretien : 01 48 94 18 18
- Dépannage : 01 48 94 86 30
- Travaux : 01 48 94 86 29

les conditions de l'article 5 du présent contrat.

b) Si le gestionnaire change, le contrat continue de plein droit avec le nouveau gestionnaire, sauf résiliation de sa part, suivant les conditions de l'article 5 du présent contrat.

8/ Nota Bene :

Ce contrat ne pourra prendre effet avant la réalisation préalable des travaux d'entretien ponctuel chiffrés dans notre devis N°20/78131 pour un montant de 23461.40 € HT.

Fait en double exemplaire à Rosny sous Bois le 09/12/2020.

L'ENTREPRENEUR



L'original devra nous revenir dûment signé

LE CLIENT

Nom et Qualité du Signataire
Mention manuscrite : "Lu et Approuvé"

Personne à contacter **GHAZALI Ibrahim**
pour tous renseignements 01.48.94.43.84

MONTANT HT DU CONTRAT: 15.995,70	
<i>(hors éventuels travaux de remise à niveau)</i>	
T.V.A. à 10,00 %	: 1.599,57
TOTAL T.T.C. (en Euro)	: 17.595,27



ACTIVITÉS :

Étanchéité des terrasses, Couverture, Résine, Parking, Entretien, Dépannage et Recherche de fuites.

QUALIFICATIONS QUALIBAT :

Étanchéité : 3212, Couverture : 3101, 3142, 3152, 3161, Résine : 3241.





Etanchéité toiture-terrasse
 Membrane bitumeuse
 Revêtements résines
 Sécurisation et entretien terrasse
 Ravalement. Joints de façades

Cabinet NEXITY
 34, Rue de la Celle
 78150 LE CHESNAY

N/REF : RL/GV/CF

Coignières, le 26 Novembre 2020

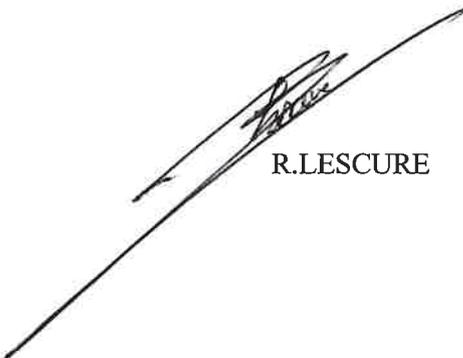
Objet :Résidence « Mazeleyre » 18, Boulevard de la République 92420 VAUCRESSON

A l'attention de Madame PRUDOMME

Madame,

Faisant suite à votre demande, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint notre proposition de prix concernant l'affaire citée en référence.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.


 R.LESCURE



Etanchéité toiture-terrasse
 Membrane bitumeuse
 Revêtements résines
 Sécurisation et entretien terrasse
 Ravalement. Joints de façades

Cabinet NEXITY
 34, Rue de la Celle
 78150 LE CHESNAY

N/REF : RL/GV/CF

Coignièrès, le 26 Novembre 2020

Etude réalisée par Monsieur LESCURE

A l'attention de Madame PRUDOMME

DEVIS N° 220935

Modifié

CHANTIER : Résidence « Mazeleyre » 18, Boulevard de la République 92420 VAUCRESSON

DESCRIPTION DES TRAVAUX : Contrat d'entretien annuel (1 visite/an) des terrasses accessibles dalles sur plots

Nota : pour bénéficier d'une TVA 10%, veuillez nous adresser l'attestation simplifiée dûment remplie. En cas de contestation par l'administration du taux appliqué, vous vous engagez à nous rembourser sous 15 jours les sommes dues.



DEVIS N° 220935 Modifié

I- CONTRAT TYPE

La copropriété de la résidence 18 boulevard de la République 92420 VAUCRESSON

Représentée par le cabinet NEXITY domicilié 34, rue de la Celle 78150 LE CHESNAY-

Confie à la SAS TTREBAT Z.I. des Marais – 8 rue des Osiers à Coignières, l'entretien des toitures terrasses accessibles dalles sur plots du

Sur terrasse accessible avec protection par dalles 50 x 50 x 5 cm posées sur plots en P.V.C. réglables

La Société effectuera **1 visite annuelle** de la toiture désignée dans le présent contrat.

Lors de cette visite, la Société TTREBAT procédera à :

En partie courante : étanchéité de type bicouche élastomère posée en indépendance sur isolant thermique en mousse de polyuréthane.

L'examen général des ouvrages d'étanchéité visibles

Dépose d'une rangée sur 2 de dalles 50 x 50 x 5cm posées sur plots en PVC réglables (stockage à proximité pour réemploi des dalles)

Le nettoyage général et l'enlèvement des déchets, feuilles, boues et salissures sur complexe d'étanchéité situé sous les dalles

Le lavage du complexe d'étanchéité

La remise en place des dalles 50 x 50 cm sur plots (1 rangée sur 2)

La descente des détritres et menus objets au pied du bâtiment et à l'enlèvement de ceux-ci par sacs unitaires pour évacuation en décharge

En relevés : étanchéité avec protection par feuille d'aluminium 8/100^{ème}

La vérification des relevés d'étanchéité y compris recollage joint s'il y a lieu

Travaux annexes

Le repérage des entrées d'eaux pluviales afin de matérialiser les emplacements d'entrées d'eaux pluviales,

La vérification et le nettoyage des orifices des évacuations d'eaux pluviales et trop plein,

Le remplacement des garde-grèves en acier galvanisé avec grille amovible au droit de chaque entrée d'eau pluviale, si endommagés ou oxydés,



Travaux non compris : le lavage du dessus des dalles actuelles

Réparations (non facturées si exécutées lors de la visite d'entretien)

Sont incluses dans ce contrat 2 réparations mineures, si nécessaire par terrasse, exemple

- Réfection relevés (limitée à 2 ml)

A la suite de chaque visite, joint à la facture, la Société adressera au Cabinet NEXITY. un rapport (avec photographies) détaillé précisant :

1°) la date d'intervention,
2°) le rapport général y compris si nécessaire les observations afin d'attirer l'attention du Maître d'Ouvrage sur certains points particuliers tels que :

- . L'usage abusif des toitures terrasses,
- . Les conséquences, sur les toitures terrasses, de l'intervention de tiers.

II - CONDITIONS DE PRIX

Toutes les prestations ci-dessus seront exécutées au prix de :

DESCRIPTION	QUANTITE	U	P.U. HT.	P.T. HT.
Bâtiment A	263	m ²	7,30	1 919,90 €
Bâtiment B1 et B2	406	m ²	7,30	2 963,80 €
Bâtiment C	330	m ²	7,30	2 409,00 €
Bâtiment D	310	m ²	7,30	2 263,00 €
Bâtiment E	300	m ²	7,30	2 190,00 €
Bâtiment F	330	m ²	7,30	2 409,00 €
Bâtiment G	323	m ²	7,30	2 357,90 €
Bâtiment H	323	m ²	7,30	2 357,90 €
Nettoyage des casquettes	9	u	80,00	720,00 €
TOTAL m²	2585			
TOTAL HORS TAXES				19 590,50 €
T.V.A.				10% 1 959,05 €
TOTAL T.T.C				21 549,55 €

TREBAT
Z.I. Les Marais
08 Rue des Osiers
78310 COIGNIERES
Tél. 01 30 49 07 07
Fax: 01 30 49 10 82
N° S. VERSAILLES B 384 489 064

Prix forfaitaire et non révisable pour la première période.



Il sera ré actualisable au renouvellement de chaque période, sur la base de l'index BT 53; dernier indice connu au moment de la signature du contrat par référence au dernier indice connu à la date de facturation.

III - DATE D'INTERVENTION

Les travaux définis au présent contrat seront exécutés le -----* trimestre de l'année civile

* à déterminer lors de la signature du contrat.

IV - DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une période qui débutera le 01 Janvier 2021.

A l'expiration de la première période, il se renouvellera par tacite reconduction pour une durée de **1 an**. Chacune des parties pourra y mettre fin à charge pour lui de prévenir l'autre, par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins 3 mois pleins avant l'expiration de l'année en cours.

V - CONDITIONS DE REGLEMENT

Le prix forfaitaire annuel sera payé par chèque dans le mois qui suivra la réception du rapport établi par la Société TTREBAT à chacune de ces visites.

Cabinet NEXITY *

Fait en 2 exemplaires,
Le : 26 Novembre 2020

À : Coignières
La SAS TTREBAT

TTREBAT
ZI des Marais
08 ruelles Osie
78315 COIGNIERES
Tél. 01 30 49 07
Fax 01 30 49 10
RCS VERSAILLES B 384 48

*Nom et qualité du signataire et mention manuscrite « lu et approuvé ».

Vitry sur Seine, le 02/11/2020

NEXITY LE CHESNAY
34, rue de la Celle - BP 50
78152 LE CHESNAY Cedex

Devis : ML DM20-37529

Origine du devis :

DEVIS

Descriptif estimatif des travaux à exécuter :

Travaux d'étanchéité bitumineuse

Maître de l'ouvrage :

Syndicat des copropriétaires du
18 boulevard de la république - 92 420 Vaucresson

Maître de l'oeuvre :

Lieu d'exécution :

Résidence Mazeleyre - 18 boulevard de la république
92 420 Vaucresson

Descriptif Sommaire

Contrat d'entretien des toitures terrasses
accessible dalles sur plots

Maigne Etancheité

Le Client

Le présent devis est complété par des conditions de paiement, auxquelles les Parties qui en ont pris connaissance, donnent un caractère contractuel.

Bon pour commande

Date, signature & Cachet.

N°	Désignation	U.	Qté	PVU	PVT
1	Toiture terrasse accessible dalles sur plots				
1.1	Compris : - Dépose partielle des dalles sur plots - Examen général des ouvrages d'étanchéité directement visibles - Inspection de tous les ouvrages complémentaires directement visibles sur la toiture notamment souches, édicules, lanterneaux, acrotères, ventilations, zinguerie, etc.. - Vérification des relevés d'étanchéité - Vérification et nettoyage des entrées d'eaux pluviales et trop-pleins - Enlèvement des mousses, herbes, feuilles mortes, végétation et détritux - Enlèvement des boues et limons sous les dalles - Enlèvement des détritux et menus objets - Remise en place des dalles sur plots <u>Surface estimative :</u> Bâtiment A : 360 m ² Bâtiment B : 470 m ² Bâtiment C : 350 m ² Bâtiment D : 350 m ² Bâtiment E : 350 m ² Bâtiment F : 350 m ² Bâtiment G : 350 m ² Bâtiment H : 350 m ² <i>Note : Les prestations de l'entreprise ne comprennent pas :</i> - la fourniture ni l'utilisation d'un produit désherbant ou démoussant. - l'accès des équipes et du matériel se fera par les appartements				
		ENS	1,000	20 440,00	20 440,00
					20 440,00

Montant H.T.	20 440,00 €
T.V.A. à 10,00	2 044,00 €
Montant T.T.C.	22 484,00 €



ANTONY, le 27 Octobre 2020

IDF ETANCHEITE
5 avenue des Frères Lumière
92160 ANTONY
Tél : 01.55.59.24.20 - Fax :
E-mail : idfns@smac-sa.com

NEXITY

A l'attention de PRUDHOMME Catherine

34 RUE DE LA CELLE

78150 LE CHESNAY

Nos Réf. : 7 AB 2292 - CHAFG

Objet : Contrat d'entretien Eco

Affaire : RESIDENCE MAZELEYRE - VAUCRESSON

Suivi par : BERTHELOT Alain

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande de contrat d'entretien pour vos toitures terrasses, et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Ces ouvrages nécessitent un entretien, nous vous proposons donc un contrat annuel des toitures terrasses de vos ouvrages.

Si vous l'acceptez, nous vous prions de bien vouloir nous retourner les deux exemplaires du contrat joint dûment datés et signés.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information,

Et, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Chef de service commercial

Julien AUDAT



Pourquoi mettre en place un contrat d'entretien de toiture terrasses ?

Pour des raisons de sécurité et de longévité de vos bâtiments.

Même si les assureurs n'imposent pas toujours la mise en place de contrat d'entretien dans leurs contrats relatifs au bâti, en cas de sinistre pendant la période de garantie décennale, les tribunaux imputent très souvent une part de responsabilité très importante au maître d'ouvrage qui n'en a pas souscrit.

Dans ce cas il est donc indispensable de souscrire un contrat d'entretien dès la réception des travaux. Ainsi vous ne mettez pas en danger les personnes occupant votre bâtiment et vous prolongerez également la durée de vie de vos toitures terrasses.

Si vous le souhaitez, afin d'approfondir le sujet nous vous invitons à consulter les annexes des DTU 43.1, 43.3, 43.4 et 43.5.

- **ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES TOITURES TERRASSES**
- **INTERVENTIONS SUR FUITES**
- **DIAGNOSTICS**
- **RÉPARATIONS**

www.smac-sa.com
www.smacassistanceservice.com

Société par Actions Simplifiée au capital de 4 300 300 Euros
682 040 837 RCS Nanterre
N° d'identification TVA : FR 61 682 040 837



DES BÂTIMENTS À L'ÉPREUVE DU TEMPS



CONTRAT D'ENTRETIEN ECO

OUVRAGES D'ETANCHEITE POUR TOITURES TERRASSES

**CONTRAT N° 7 AB 2292 - CHAFG
RESIDENCE MAZELEYRE - VAUCRESSON**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

Nom : PRUDHOMME Catherine

Adresse : 34 RUE DE LA CELLE - 78150 LE CHESNAY

Agissant pour le compte de : NEXITY, en sa qualité de Gestionnaire

Adresse des ouvrages : RESIDENCE MAZELEYRE - 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE - 92420 VAUCRESSON

D'une part,

ci-après désigné "le Client",

Et :

L'entreprise : SMAC

Société à Actions Simplifiée au capital de 4.300.000 Euros

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 682 040 837

Adresse du siège : 143 avenue de Verdun 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Prise en son agence de : IDF ETANCHEITE située IDF ETANCHEITE 5 avenue des Frères Lumière - 92160 ANTONY

Représentée par Julien AUDAT, en sa qualité de Chef de service commercial

D'autre part,

ci-après désignée "SMAC"

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

L'entretien technique et un usage conforme à leur destination conditionnent la durabilité des toitures et contribuent au maintien du patrimoine immobilier.

Le Client est gestionnaire d'un bâtiment RESIDENCE MAZELEYRE sis à 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE - 92420 VAUCRESSON (ci-après "le Bâtiment") comprenant les revêtements assurant l'étanchéité de ce bâtiment.

SMAC n'a pas réalisé les travaux d'étanchéité et/ou de couverture des Toitures-Terrasses dudit/desdits Bâtiment(s).



IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

1. DEFINITION

Les Toitures-Terrasses sont les toitures comportant un revêtement d'étanchéité mis en oeuvre sur un élément porteur de pente faible, accessibles et circulables sans mise en place de moyens spéciaux. Elles sont définies précisément à l'article 2 ci-dessous.

2. OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat (ci-après "le Contrat") porte sur l'entretien par SMAC des Toitures-Terrasses du Bâtiment (ci après "les Prestations"), telle qu'elles sont limitativement énumérées à l'article 3.

Localisation : RESIDENCE MAZELEYRE - 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE - 92420 VAUCRESSON

Description des Toitures - Terrasses : NETTOYAGE UNIQUEMENT EN SOUS FACE DE LA PROTECTION LOURDE DES TOITURES TERRASSES ACCESSIBLES EN DALLES SUR PLOTS PAR DEPOSE DES DALLES AU POURTOUR DANS LA MESURE OU CELA EST POSSIBLE D'ACCEDEZ POUR VERIFICATION DES RELEVES ET D'UN RANG SUR TROIS EN PARTIE COURANTE

NON PREVU DEPLACEMENT DES JARDINIERS TROP LOURDES ET TRAVAUX SOUS LES CABANNES BOIS OU AUTRES

Surface : 2810

La personne représentant le Client est : PRUDHOMME Catherine

Les Prestations seront effectuées par l'agence SMAC ci-après désignée : IDF ETANCHEITE 5 avenue des Frères Lumière - 92160 ANTONY

3. PRESTATIONS

3.1 Contenu des Prestations

Le Client a souscrit l'offre Toitures terrasses Eco.

Il est précisé que la réalisation des opérations annuelles d'entretien consiste dans : :

- l'examen visuel des parties apparentes et des accessoires des revêtements d'étanchéité,
- l'enlèvement des herbes, mousses, végétations, menus détritiques et menus objets,
- la vérification du bon fonctionnement des orifices d'évacuation des eaux pluviales et trop-pleins et leur nettoyage,
- la remise en place des protections meubles (gravillons non compris dalles sur plots) des revêtements d'étanchéité ou le balayage des revêtements d'étanchéité auto-protégés.

3.2 Périodicité

L'entretien technique des Toitures-Terrasses est effectué une fois par an, à des dates à convenir entre les parties.



3.3 Prestations exclues du contrat

Ne sont pas comprises dans Prestations les prestations suivantes :

- l'enlèvement des objets lourds ou encombrants,
- la réparation des revêtements d'étanchéité, à l'exception des dérogations expresses prévues et de leurs accessoires ou des ouvrages émergents ou installations techniques,
- le dégorgement des canalisations d'évacuation des eaux pluviales en dessous du niveau des Toitures-Terrasses,
- la réfection totale ou partielle de la Toiture-Terrasse,
- Et généralement tous travaux non décrits à l'article 3.1 qui doivent faire l'objet d'un devis complémentaire.

3.4 Compte-rendu

Un rapport de visite est adressé au Client dans le mois suivant la (les) visite(s) périodique(s) ou réalisation de Prestations, formulant toutes les observations utiles quant à la bonne utilisation des Toitures-Terrasses et signalant tous abus ou anomalies éventuels pouvant être à l'origine de désordres déjà constatés ou susceptibles de se produire.

Les travaux ou fournitures non compris dans le Contrat qui apparaissent nécessaires ou utiles au bon fonctionnement des Toitures-Terrasses sont indiqués dans le rapport de visite. Ils peuvent être exécutés par SMAC, lorsqu'ils relèvent de sa spécialité, sur la base de devis et commandes du Client qui interviendront hors du champ du Contrat.

4. HYGIENE ET SECURITE

- 4.1** Préalablement à chaque intervention de SMAC, le Client prend toutes mesures utiles pour permettre un accès facile des personnels de SMAC aux Toitures-Terrasses et fournit à SMAC toutes informations utiles susceptibles d'avoir une incidence sur l'hygiène et la sécurité de ses personnels pendant la durée de la visite
- 4.2** Lorsque l'intervention de SMAC est une opération dans un établissement d'une entreprise au sens du Code du Travail, les parties s'engagent mutuellement à prendre toutes les mesures prescrites dans les Articles R 4511-1 et suivants dudit Code.

5. RESPONSABILITE

- 5.1** Les Prestations n'étant pas des actes de construction au sens notamment des articles 1792 et suivants du code civil, elles ne sont pas susceptibles de prolonger les garanties légales auxquelles SMAC est tenu au titre des travaux qu'elle a réalisés antérieurement au Contrat ni d'imputer à SMAC, en tout ou partie, les garanties légales relatives aux travaux qu'elle n'a pas réalisés antérieurement.

De même, la garde juridique des Toitures-Terrasses n'est pas transférée à SMAC à un moment quelconque de l'exécution du Contrat

- 5.2** SMAC ne peut être tenu pour responsable du mauvais comportement d'une Toiture-Terrasse entre deux visites que pour autant qu'il résulte de l'inexécution prouvée du Contrat.



5.3 SMAC ne peut être tenu pour responsable ni des conséquences du retard ou du défaut d'exécution des prestations préconisées dans son rapport ni des dommages causés aux Toitures-Terrasses par des phénomènes naturels (tempête, foudre, grêle, ...) ou par des phénomènes accidentels (incendie, dégradations, ...) ou par un usage anormal ou abusif. En tout état de cause, la responsabilité de SMAC est limitée aux seuls dommages directs à l'exclusion de toutes pertes financières ou d'exploitation et ne peut excéder le prix annuel forfaitaire de la Prestation concernée.

6. PRIX

6.1 Les Prestations seront effectuées moyennant le versement d'un prix annuel forfaitaire de **28.000,00** EUROS Hors Taxes, valeur mois : Octobre année : 2020, la TVA étant facturée en sus.

6.2 Ce prix est révisé annuellement au 1er janvier selon la formule suivante :

$$P = P_o \times S/S_o, \text{ dans laquelle}$$

P est le prix révisé,

P_o est le prix de base arrêté au § 6.1 ci-dessus,

S est la dernière moyenne nationale des indices élémentaires mensuels des salaires régionaux dans les industries du BTP connue à la date d'établissement de la facture,

S_o est la moyenne des indices élémentaires des salaires régionaux dans les industries du BTP du mois et de l'année fixés au § 6.1 ci-dessus.

7. PAIEMENT

Le paiement du prix est exigible à 30 jours de la date d'émission de la facture.

Tout retard de paiement ouvrira droit au paiement d'intérêts de retard d'un montant égal à trois fois le taux d'interêt légal et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

8. DUREE

Le Contrat prend effet le jour de sa signature par les deux parties pour une première période qui prendra fin le 31 décembre de l'année civile en cours.

Le Contrat se renouvellera ensuite, de plein droit, d'année civile en année civile par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties au moins trois mois avant l'expiration de l'année civile en cours, par lettre recommandée avec avis de réception.

9. RESILIATION

9.1 Le Contrat pourra être résilié par l'une des parties, sans autre formalité que l'envoi à l'autre partie d'un courrier adressé sous la forme recommandée avec avis de réception, en cas d'inexécution par l'autre des parties de ses obligations malgré une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception, restée sans effet pendant un mois.



9.2 Le Contrat ne peut être cédé ou transféré par le Client sans l'accord préalable et écrit de SMAC. A défaut, SMAC peut résilier le Contrat sans autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception.

Fait le 27/10/2020

En deux originaux dont un exemplaire pour chacune des parties.

Pour le Client,

Pour SMAC,

PRUDHOMME Catherine

Julien AUDAT



IDF ETANCHEITE
5 avenue des Frères Lumière
92160 ANTONY
Tél : 01.55.59.24.20 - Fax :
E-mail : idfns@smac-sa.com

ANTONY, le 27 Octobre 2020

NEXITY

A l'attention de PRUDHOMME Catherine

34 RUE DE LA CELLE

78150 LE CHESNAY

Nos Réf. : 7 AB 2292 - CHAFG

Objet : Contrat d'entretien Eco

Affaire : RESIDENCE MAZELEYRE - VAUCRESSON

Suivi par : BERTHELOT Alain

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande de contrat d'entretien pour vos toitures terrasses, et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Ces ouvrages nécessitent un entretien, nous vous proposons donc un contrat annuel des toitures terrasses de vos ouvrages.

Si vous l'acceptez, nous vous prions de bien vouloir nous retourner les deux exemplaires du contrat joint dûment datés et signés.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information,

Et, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Chef de service commercial

Julien AUDAT



Pourquoi mettre en place un contrat d'entretien de toiture terrasses ?

Pour des raisons de sécurité et de longévité de vos bâtiments.

Même si les assureurs n'imposent pas toujours la mise en place de contrat d'entretien dans leurs contrats relatifs au bâti, en cas de sinistre pendant la période de garantie décennale, les tribunaux imputent très souvent une part de responsabilité très importante au maître d'ouvrage qui n'en a pas souscrit.

Dans ce cas il est donc indispensable de souscrire un contrat d'entretien dès la réception des travaux. Ainsi vous ne mettez pas en danger les personnes occupant votre bâtiment et vous prolongerez également la durée de vie de vos toitures terrasses.

Si vous le souhaitez, afin d'approfondir le sujet nous vous invitons à consulter les annexes des DTU 43.1, 43.3, 43.4 et 43.5.

- **ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES TOITURES TERRASSES**
- **INTERVENTIONS SUR FUITES**
- **DIAGNOSTICS**
- **RÉPARATIONS**

www.smac-sa.com
www.smacassistanceservice.com

Société par Actions Simplifiée au capital de 4 300 300 Euros
682 040 837 RCS Nanterre
N° d'identification TVA : FR 61 682 040 837



DES BÂTIMENTS À L'ÉPREUVE DU TEMPS



CONTRAT D'ENTRETIEN ECO

OUVRAGES D'ETANCHEITE POUR TOITURES TERRASSES

**CONTRAT N° 7 AB 2292 - CHAFG
RESIDENCE MAZELEYRE - VAUCRESSON**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

Nom : PRUDHOMME Catherine

Adresse : 34 RUE DE LA CELLE - 78150 LE CHESNAY

Agissant pour le compte de : NEXITY, en sa qualité de Gestionnaire

Adresse des ouvrages : RESIDENCE MAZELEYRE - 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE - 92420 VAUCRESSON

D'une part,

ci-après désigné "le Client",

Et :

L'entreprise : SMAC

Société à Actions Simplifiée au capital de 4.300.000 Euros

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 682 040 837

Adresse du siège : 143 avenue de Verdun 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Prise en son agence de : IDF ETANCHEITE située IDF ETANCHEITE 5 avenue des Frères Lumière - 92160 ANTONY

Représentée par Julien AUDAT, en sa qualité de Chef de service commercial

D'autre part,

ci-après désignée "SMAC"

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

L'entretien technique et un usage conforme à leur destination conditionnent la durabilité des toitures et contribuent au maintien du patrimoine immobilier.

Le Client est gestionnaire d'un bâtiment RESIDENCE MAZELEYRE sis à 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE - 92420 VAUCRESSON (ci-après "le Bâtiment") comprenant les revêtements assurant l'étanchéité de ce bâtiment.

SMAC n'a pas réalisé les travaux d'étanchéité et/ou de couverture des Toitures-Terrasses dudit/desdits Bâtiment(s).



IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

1. DEFINITION

Les Toitures-Terrasses sont les toitures comportant un revêtement d'étanchéité mis en oeuvre sur un élément porteur de pente faible, accessibles et circulables sans mise en place de moyens spéciaux. Elles sont définies précisément à l'article 2 ci-dessous.

2. OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat (ci-après "le Contrat") porte sur l'entretien par SMAC des Toitures-Terrasses du Bâtiment (ci après "les Prestations"), telle qu'elles sont limitativement énumérées à l'article 3.

Localisation : RESIDENCE MAZELEYRE - 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE - 92420 VAUCRESSON

Description des Toitures - Terrasses : NETTOYAGE UNIQUEMENT EN SOUS FACE DE LA PROTECTION LOURDE DES TOITURES TERRASSES ACCESSIBLES EN DALLES SUR PLOTS PAR DEPOSE DES DALLES AU POURTOUR DANS LA MESURE OU CELA EST POSSIBLE D'ACCEDEZ POUR VERIFICATION DES RELEVES ET D'UN RANG SUR TROIS EN PARTIE COURANTE

NON PREVU DEPLACEMENT DES JARDINIERS TROP LOURDES ET TRAVAUX SOUS LES CABANNES BOIS OU AUTRES

Surface : 2810

La personne représentant le Client est : PRUDHOMME Catherine

Les Prestations seront effectuées par l'agence SMAC ci-après désignée : IDF ETANCHEITE 5 avenue des Frères Lumière - 92160 ANTONY

3. PRESTATIONS

3.1 Contenu des Prestations

Le Client a souscrit l'offre Toitures terrasses Eco.

Il est précisé que la réalisation des opérations annuelles d'entretien consiste dans : :

- l'examen visuel des parties apparentes et des accessoires des revêtements d'étanchéité,
- l'enlèvement des herbes, mousses, végétations, menus détritiques et menus objets,
- la vérification du bon fonctionnement des orifices d'évacuation des eaux pluviales et trop-pleins et leur nettoyage,
- la remise en place des protections meubles (gravillons non compris dalles sur plots) des revêtements d'étanchéité ou le balayage des revêtements d'étanchéité auto-protégés.

3.2 Périodicité

L'entretien technique des Toitures-Terrasses est effectué une fois par an, à des dates à convenir entre les parties.



3.3 Prestations exclues du contrat

Ne sont pas comprises dans Prestations les prestations suivantes :

- l'enlèvement des objets lourds ou encombrants,
- la réparation des revêtements d'étanchéité, à l'exception des dérogations expresses prévues et de leurs accessoires ou des ouvrages émergents ou installations techniques,
- le dégorgement des canalisations d'évacuation des eaux pluviales en dessous du niveau des Toitures-Terrasses,
- la réfection totale ou partielle de la Toiture-Terrasse,
- Et généralement tous travaux non décrits à l'article 3.1 qui doivent faire l'objet d'un devis complémentaire.

3.4 Compte-rendu

Un rapport de visite est adressé au Client dans le mois suivant la (les) visite(s) périodique(s) ou réalisation de Prestations, formulant toutes les observations utiles quant à la bonne utilisation des Toitures-Terrasses et signalant tous abus ou anomalies éventuels pouvant être à l'origine de désordres déjà constatés ou susceptibles de se produire.

Les travaux ou fournitures non compris dans le Contrat qui apparaissent nécessaires ou utiles au bon fonctionnement des Toitures-Terrasses sont indiqués dans le rapport de visite. Ils peuvent être exécutés par SMAC, lorsqu'ils relèvent de sa spécialité, sur la base de devis et commandes du Client qui interviendront hors du champ du Contrat.

4. HYGIENE ET SECURITE

- 4.1 Préalablement à chaque intervention de SMAC, le Client prend toutes mesures utiles pour permettre un accès facile des personnels de SMAC aux Toitures-Terrasses et fournit à SMAC toutes informations utiles susceptibles d'avoir une incidence sur l'hygiène et la sécurité de ses personnels pendant la durée de la visite
- 4.2 Lorsque l'intervention de SMAC est une opération dans un établissement d'une entreprise au sens du Code du Travail, les parties s'engagent mutuellement à prendre toutes les mesures prescrites dans les Articles R 4511-1 et suivants dudit Code.

5. RESPONSABILITE

- 5.1 Les Prestations n'étant pas des actes de construction au sens notamment des articles 1792 et suivants du code civil, elles ne sont pas susceptibles de prolonger les garanties légales auxquelles SMAC est tenu au titre des travaux qu'elle a réalisés antérieurement au Contrat ni d'imputer à SMAC, en tout ou partie, les garanties légales relatives aux travaux qu'elle n'a pas réalisés antérieurement.

De même, la garde juridique des Toitures-Terrasses n'est pas transférée à SMAC à un moment quelconque de l'exécution du Contrat

- 5.2 SMAC ne peut être tenu pour responsable du mauvais comportement d'une Toiture-Terrasse entre deux visites que pour autant qu'il résulte de l'inexécution prouvée du Contrat.



5.3 SMAC ne peut être tenu pour responsable ni des conséquences du retard ou du défaut d'exécution des prestations préconisées dans son rapport ni des dommages causés aux Toitures-Terrasses par des phénomènes naturels (tempête, foudre, grêle, ...) ou par des phénomènes accidentels (incendie, dégradations, ...) ou par un usage anormal ou abusif. En tout état de cause, la responsabilité de SMAC est limitée aux seuls dommages directs à l'exclusion de toutes pertes financières ou d'exploitation et ne peut excéder le prix annuel forfaitaire de la Prestation concernée.

6. PRIX

6.1 Les Prestations seront effectuées moyennant le versement d'un prix annuel forfaitaire de **28.000,00** EUROS Hors Taxes, valeur mois : Octobre année : 2020, la TVA étant facturée en sus.

6.2 Ce prix est révisé annuellement au 1er janvier selon la formule suivante :

$$P = P_o \times S/S_o, \text{ dans laquelle}$$

P est le prix révisé,

P_o est le prix de base arrêté au § 6.1 ci-dessus,

S est la dernière moyenne nationale des indices élémentaires mensuels des salaires régionaux dans les industries du BTP connue à la date d'établissement de la facture,

S_o est la moyenne des indices élémentaires des salaires régionaux dans les industries du BTP du mois et de l'année fixés au § 6.1 ci-dessus.

7. PAIEMENT

Le paiement du prix est exigible à 30 jours de la date d'émission de la facture.

Tout retard de paiement ouvrira droit au paiement d'intérêts de retard d'un montant égal à trois fois le taux d'interêt légal et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

8. DUREE

Le Contrat prend effet le jour de sa signature par les deux parties pour une première période qui prendra fin le 31 décembre de l'année civile en cours.

Le Contrat se renouvellera ensuite, de plein droit, d'année civile en année civile par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties au moins trois mois avant l'expiration de l'année civile en cours, par lettre recommandée avec avis de réception.

9. RESILIATION

9.1 Le Contrat pourra être résilié par l'une des parties, sans autre formalité que l'envoi à l'autre partie d'un courrier adressé sous la forme recommandée avec avis de réception, en cas d'inexécution par l'autre des parties de ses obligations malgré une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception, restée sans effet pendant un mois.



9.2 Le Contrat ne peut être cédé ou transféré par le Client sans l'accord préalable et écrit de SMAC. A défaut, SMAC peut résilier le Contrat sans autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception.

Fait le 27/10/2020

En deux originaux dont un exemplaire pour chacune des parties.

Pour le Client,

Pour SMAC,

PRUDHOMME Catherine

Julien AUDAT



- Accueil : 01 48 94 12 00
- Entretien : 01 48 94 18 18
- Dépannage : 01 48 94 86 30
- Travaux : 01 48 94 86 29

DEVIS N°20 / 78131

**Affaire : 18, Boulevard de la République
92420 VAUCRESSON**

Trx. prévus : Entretien ponctuel des terrasses accessibles

Localisation : Toitures-terrasses accessibles en dalles sur plots

Client : Nexity Agence Le Chesnay

Rosny-Sous-Bois, le 09/12/2020

**DEVIS
QUANTITATIF
ESTIMATIF**

**ENTRETIEN PONCTUEL ET REPRISE DES RELEVES
D'ETANCHEITE SUR LES TOITURES TERRASSES DE TYPE
ACCESSIBLE AVEC PROTECTION EN DALLES SUR PLOTS DE
LA RESIDENCE MAZELEYRE**

Dans la limite des quantités indiquées

Localisation :

- Terrasses accessibles en DSP du bâtiment A au 4ème étage 332m²
- Edicule en chape ardoisée au 5ème étage du bâtiment A 19m²
- Terrasses accessibles en DSP du bâtiment B1/B2 au 4ème étage 395m²
- Edicule en chape ardoisée au 5ème étage du bâtiment B1/B2 72m²
- Terrasses accessibles en DSP du bâtiment C au 4ème étage 332m²
- Edicule en chape ardoisée au 5ème étage du bâtiment C 19m²
- Terrasses accessibles en DSP du bâtiment D au 4ème étage 332m²
- Edicule en chape ardoisée au 5ème étage du bâtiment D 19m²
- Terrasses accessibles en DSP du bâtiment E au 4ème étage 332m²
- Edicule en chape ardoisée au 5ème étage du bâtiment E 19m²
- Terrasses accessibles en DSP du bâtiment F au 4ème étage 332m²
- Edicule en chape ardoisée au 5ème étage du bâtiment F 19m²
- Terrasses accessibles en DSP du bâtiment G au 4ème étage 332m²
- Edicule en chape ardoisée au 5ème étage du bâtiment G 19m²
- Terrasses accessibles en DSP du bâtiment H au 4ème étage 332m²
- Edicule en chape ardoisée au 5ème étage du bâtiment H 19m²

**Pour une surface d'environ 2719 m² pour les terrasses en DSP
Et 205m² pour les édicules en chape auto-protégée**

**Nota : Ce chiffrage prévoit l'ensemble des terrasses privatives de la
résidence ; si toutefois une terrasse avait été oubliée dans la liste
ci-dessus, son entretien serait tout de même réaliser au titre du
présent devis.**

Conditions particulières pour cette intervention :

- Les grosses jardinières ne seront pas déplacées,



ACTIVITÉS :

Étanchéité des terrasses, Couverture, Résine, Parking, Entretien, Dépannage et Recherche de fuites.

QUALIFICATIONS QUALIBAT :

Étanchéité : 3212, Couverture : 3101, 3142, 3152, 3161, Résine : 3241.





- Les départs EP devront être accessibles facilement en soulevant simplement une dalle,
 - Un point d'eau et une prise électrique devront être mis à notre disposition sur chaque terrasse pendant toute la durée de notre intervention,
 - Les accès des terrasses non accessibles par la toiture supérieure de l'immeuble devront se faire par les appartements.

- Les travaux de nettoyage de toutes les terrasses devront se réaliser sans interruption, suivant un planning d'intervention transmis 15 jours avant au conseil syndical.

Nota : La surface des dalles ne sera pas lavée au nettoyeur haute pression.

Note technique :

Nous prévoyons dans ce présent devis la reprise d'environ 100ml de relèves d'étanchéité qui ont été signalés défectueux par un confrère sur l'ensemble des bâtiments.

Après réalisation de notre intervention, un rapport photographique vous sera fournis comprenant nos observations et préconisations, ainsi qu'un devis de réparations s'il y'a lieu.

Vous trouverez ci-joint une proposition de contrat d'entretien (tous les deux ans) dont la première intervention sera à réaliser deux ans après les travaux d'entretien ponctuel.

1) Installation de chantier :

- 1 Déplacement sur le site d'une camionnette pour approvisionnement
- 2 Protection ascenseur et appartement pour passage pendant les Tvx

FORF Pour mémoire réalisé gracieusement
 FORF Pour mémoire réalisé gracieusement

Sous-Total N°1

2) Travaux d'entretien :

- 3 Après dépose partielle des dalles sur plots (cptée ci-avant) nettoyage par moyens manuels et au jet d'eau de la membrane étanche en P.C
- 4 Entretien ponctuel et nettoyage de la terrasse type autoprotégée

M2 2.719,0 6,25 16.993,75

M2 205,0 2,13 436,65

Sous-Total N°2 **17.430,40**

3) Travaux de réparation :

- 5 Dépose partielle de la protection en dalles 40 x 40 sur une rangée
- 6 Arrachage des relevés défectueux et réfection à l'identique
- 7 Après reprise, repose des dalles sur plots, y compris tous calages

ML En même temps que l'entretien

ML 100,0 60,31 6.031,00

ML En même temps que l'entretien

Sous-Total N°3 **6.031,00**



Signataire : **GHAZALI Ibrahim**
Tél. ligne directe : 01.48.94.43.84



TOTAL GENERAL H.T. (hors variante)	:	23.461,40
T.V.A. à 10,00 %	:	2.346,14
TOTAL T.T.C. (en Euro)	:	25.807,54

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- **Valeur :**
Nos prix ont été calculés hors taxe, hors frais, valeur **DECEMBRE 2020**.
- **Actualisation :**
Nos prix sont fermes et non révisables pour une durée de **4 mois** francs. Passé ce délai, ils seront actualisables suivant l'index **BT53** du **MONITEUR** du **BATIMENT** et des **TRAVAUX PUBLICS**.
- **Paiement :**
 - Acompte à la commande de **25 %**.
 - Règlement par **chèque sous 30 jours**, passé ce délai il sera appliqué des pénalités fixées au taux d'**intérêt annuel de 10,25 %** conformément à l'article L441-6 du code du commerce.
 - Aucune ristourne ne sera accordée en cas de paiement comptant ou anticipé.
- **Délai :**
Les travaux pourront débiter **8 semaine(s)** après réception de l'ordre de service.
- **Accès :**
Le libre accès au bâtiment, et à la terrasse à réaliser devra nous être laissé par les propriétaires, sans aucune restriction.
- **Fournitures :**
L'eau et la puissance électrique éventuellement nécessaires à la réalisation de nos travaux devront nous être fournies gracieusement par la propriété.
- **Garantie :**
Pour les raisons évoquées dans notre note technique, les travaux du présent devis ne pourront bénéficier d'une garantie autre que de bonne et loyale exécution.
- **Durée des travaux :**
Hors intempéries et travaux non prévus, la durée des travaux est estimée à **6 semaine(s)**.

**Devis n° D-200099 du 15/11/2020**

Chantier : Nexity - VAUCRESSON
18 Boulevard de la République - Batiments
A,B1,B2,C,D,E,F,G,H
92420 VAUCRESSON

Nexity Lamy
34 rue de la Celle

78150 LE CHESNAY

Travaux : Travaux d'étanchéité

N°	Désignation	Qté	U	PUHT	Montant H.T
1	BATIMENT A				1 230,00
1.1	Enlever les dalles et l'ancienne étanchéité	1,00		230,000	230,00
1.2	Mise en place d'étanchéité et remise des dalles en conformité	1,00		1 000,000	1 000,00
2	BATIMENT B1				1 230,00
2.1	Enlever les dalles et l'ancienne étanchéité	1,00		230,000	230,00
2.2	Mise en place d'étanchéité et remise des dalles en conformité	1,00		1 000,000	1 000,00
3	BATIMENT B2				1 230,00
3.1	Enlever les dalles et l'ancienne étanchéité	1,00		230,000	230,00
3.2	Mise en place d'étanchéité et remise des dalles en conformité	1,00		1 000,000	1 000,00
4	BATIMENT C				1 230,00
4.1	Enlever les dalles et l'ancienne étanchéité	1,00		230,000	230,00
4.2	Mise en place d'étanchéité et remise des dalles en conformité	1,00		1 000,000	1 000,00
5	BATIMENT D				1 230,00
5.1	Enlever les dalles et l'ancienne étanchéité	1,00		230,000	230,00
5.2	Mise en place d'étanchéité et remise des dalles en conformité	1,00		1 000,000	1 000,00
6	BATIMENT E				1 230,00
6.1	Enlever les dalles et l'ancienne étanchéité	1,00		230,000	230,00
6.2	Mise en place d'étanchéité et remise des dalles en conformité	1,00		1 000,000	1 000,00
7	BATIMENT F				1 230,00
7.1	Enlever les dalles et l'ancienne étanchéité	1,00		230,000	230,00
7.2	Mise en place d'étanchéité et remise des dalles en conformité	1,00		1 000,000	1 000,00
8	BATIMENT G				1 230,00
8.1	Enlever les dalles et l'ancienne étanchéité	1,00		230,000	230,00
8.2	Mise en place d'étanchéité et remise des dalles en conformité	1,00		1 000,000	1 000,00
9	BATIMENT H				1 230,00
9.1	Enlever les dalles et l'ancienne étanchéité	1,00		230,000	230,00
9.2	Mise en place d'étanchéité et remise des dalles en conformité	1,00		1 000,000	1 000,00

Devis (EUR)

Total H.T	11 070,00
TVA	1 107,00
Total T.T.C	12 177,00

% TVA	Base	Total TVA
10,00	11 070,00	1 107,00

Validité du devis : **15/02/2021**

Mode de règlement : Règlement par chèque

Conditions de règlement :

Règlement comptant

Signature Entreprise

Devis n° D-200099

Signature précédée de la mention "lu et approuvé".

Mme LADAME Arlette
Résidence Mazeleyre Bât.A
18 Bd de la République
92420 - VAUCRESSON

à NEXITY

RECU LE 25 SEP. 2020
A l'attention de Madame PRUDHOMME

LETTRE AVEC AR

Vaucresson le 24/09/2020

OBJET : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020 - Résolution sur arbustes

Madame,

Comme vous me l'avez signalé dans votre mail, les résolutions évoquées ne peuvent être mises à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale qu'avec l'accord du Conseil Syndical.

N'étant pas sûre que la demande faite par mail auprès de vous et du C.S ait été prise en compte par ce dernier lors de l'établissement de l'ordre du jour de la prochaine A.G., je préfère donc vous adresser de nouveau ma demande par lettre recommandée.

Cette résolution concerne le remplacement des troènes et arbustes qui sont morts depuis l'an passé et qui, si cette résolution est votée, ne pourrait être effective qu'au printemps prochain. Je pense que vous pouvez faire établir dès à présent des devis aux fins de mise en concurrence et de les présenter à la prochaine Assemblée Générale.

Vous en remerciant par avance de votre obligeance,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Arlette LADAME



Alain Duchesne
22 place Bourdongle
26110 Nyons
18 BLD de la république
92420 Vaucresson

REÇU LE 06 OCT. 2020

LETTRE RECOMMANDEE
AVEC ACCUSE DE RECEPTION

A l'attention
de Madame Prud'homme

Le 2/10/2020

Madame,

J'ai adressé à vos services il y a quelques temps un courrier concernant le fréquent non-respect des (de ma) places de parking privées extérieure au sein de la résidence Mazeleyre.

Une de vos collaboratrices m'a répondu de manière désinvolte que l'occupation de ma place de parking par un tiers devait être réglé par moi-même : marquage au sol, mot sur le pare-brise...

Je paye les services d'un syndic, aussi pour être défendu dans ce genre de situation, pas de me dire de me débrouiller seul. Le marquage individuel, la pose d'un bouclier, sinon interdit, est du moins réglementé (j'ai par le passé posé deux boucliers qui ont été rapidement vandalisés) je n'ai donc aucun moyen d'action. Les échanges avec des personnes ne respectant pas la règle ont déjà été parfois violents. Au vu des comportements d'individus dangereux récemment rapportés, un incident dans la résidence peut facilement dégénérer.

Il est totalement anormal de ne pas pouvoir occuper de manière certaine un bien pour lequel chacun paie charges et impôts.

Donc, puisqu'aujourd'hui encore ma place est occupée par le véhicule d'un individu peu scrupuleux, et ce pour un temps indéterminé, je passe au degré supérieur, et demande par ce courrier recommandé qu'une résolution soit inscrite à la prochaine assemblée générale.

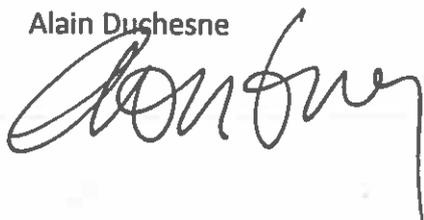
Cette résolution proposerait de voter la mise en œuvre d'un système pérenne capable d'empêcher quiconque d'occuper des places privées.

Par exemple : la pose, à l'entrée de la résidence d'une barrière activée à l'aide d'un badge appartenant aux copropriétaires de place numérotées et aux copropriétaires ne possédant pas de place privée stationnant aux places « U privé ».

Ou d'autres systèmes tels que poteaux encadrants chaque emplacement de stationnement privé, reliés par une chaîne cadenassée.

Bien cordialement

Alain Duchesne



Ulrich LIMOGES & Muriel SALOMON
 18 boulevard de la République
 Résidence Mazeleyre
 Bâtiment A
 92420 VAUCRESSON
Ulrich.limoges@gmail.com
 0622583354

NEXITY Le Chesnay
 Catherine PRUDHOMME
 34 rue de la Celle
 78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

VAUCRESSON,
 Le 06 novembre 2020.

Objet : demande d'autorisation copropriétaires Mazeleyre pour travaux.

Madame PRUDHOMME,

Propriétaires d'un appartement situé au 3^{ème} étage du bâtiment A dans lequel nous vivons avec nos 2 enfants (11 ans & 5 ans), nous avons comme projets de faire construire une véranda sur la terrasse dont nous avons la jouissance, ainsi qu'un réaménagement de l'intérieur de notre appartement afin d'y optimiser les espaces de vie.

A valider en séance lors de l'Assemblée Générale des copropriétaires :

1. Installation d'une véranda (< 20m²) sur le toit de la terrasse privative.
2. Aménagement de l'appartement : murs porteurs à déposer (cuisine / salon) + radiateur entrée à déplacer (optionnel).

VERANDA SUR TERRASSE

- Entrepreneur : SAS SCINTELLE <https://www.scintelle.fr>
 « Conception et installation sur-mesure de vérandas depuis plus de 35 ans », avec 2 réalisations effectuées sur la résidence Mazeleyre il y a + de 10 ans.
 - Fourniture et installation d'une véranda tendance à rupture de pont thermique totale (voir détails techniques dans l'annexe).
- Entrepreneur : EIRL AUREL ONEA
 En charge de nombreux chantiers dans la Résidence Mazeleyre aussi bien à la demande du conseil syndical pour la copropriété, que par les résidents à titre individuel.
 - Mise à niveau des plots.
 - Création de support véranda en matériel léger (y compris matériaux).
 - Isolation du support véranda.
 - Etanchéité de la terrasse.
 - Installation d'un système individuel de pompe à chaleur/climatisation.

Conformément au règlement de la copropriété, celle-ci aura une superficie inférieure à 20m² et sera entièrement démontable.

TRAVAUX DANS L'APPARTEMENT

▪ Entrepreneur : ARCHITECTE D'INTERIEUR C.F.A.I. FANNY BON <https://www.fannybon.com/>
« Notre activité s'étend de la rénovation au neuf et se trouve forte de plus de 25 ans d'expérience dans le domaine de l'architecture d'intérieur, de l'aménagement d'espace et de la décoration (Fanny Bon). »

- Dépose de murs porteurs entre la cuisine et le salon avec pose de 2 IPN suivant la note du Bureau d'études techniques (BET).
- Petit radiateur de l'entrée à déplacer d'environ 90 cm (optionnel).

- Autres travaux ne nécessitant pas l'accord des copropriétaires (peinture, électricité, menuiserie, ...).
- Souscription à une Assurance Dommages-Ouvrage (pour 10 ans), dans le cadre de la rénovation de bâtiment couverts par la garantie décennale (article L242-1 du Code des Assurances).
- Attestations d'assurances décennale et de responsabilité civile professionnelle (sur demande).

Avec ces éléments, nous vous remercions de prendre notre demande en considération et de bien vouloir en tenir informés les copropriétaires lors de la prochaine Assemblée Générale.

Vous souhaitant bonne réception de ce message, nous vous prions d'agréer, Madame PRUDHOMME, l'expression de nos sentiments distingués.

Famille LIMOGES SALOMON.

ANNEXES

- SAS Scintelle : devis et plans 3D (ci-dessous).
- EIRL ONEA Aurel : devis.
- Architecte d'intérieur Fanny Bon : plans (ci-dessous).

acture proforma n°D-200082
u 21/10/2020

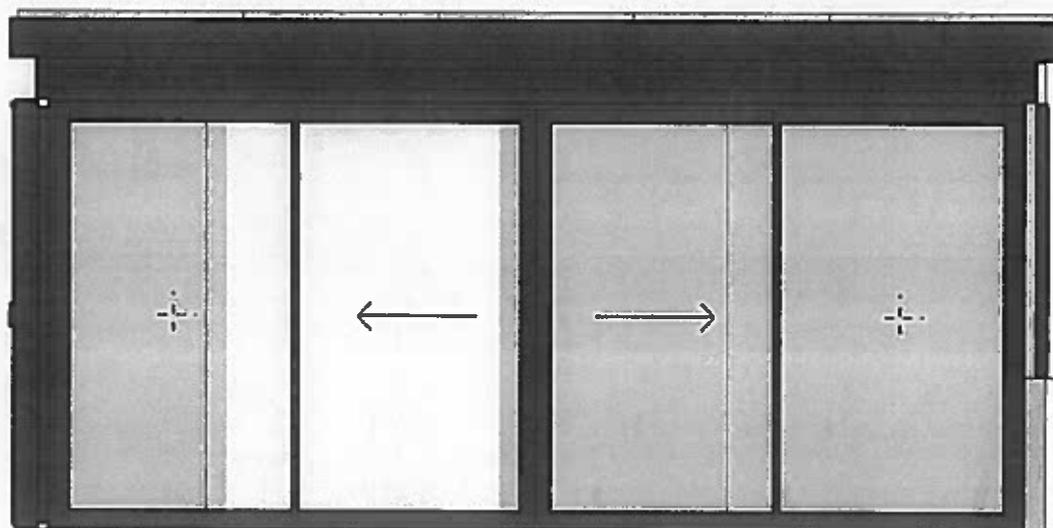
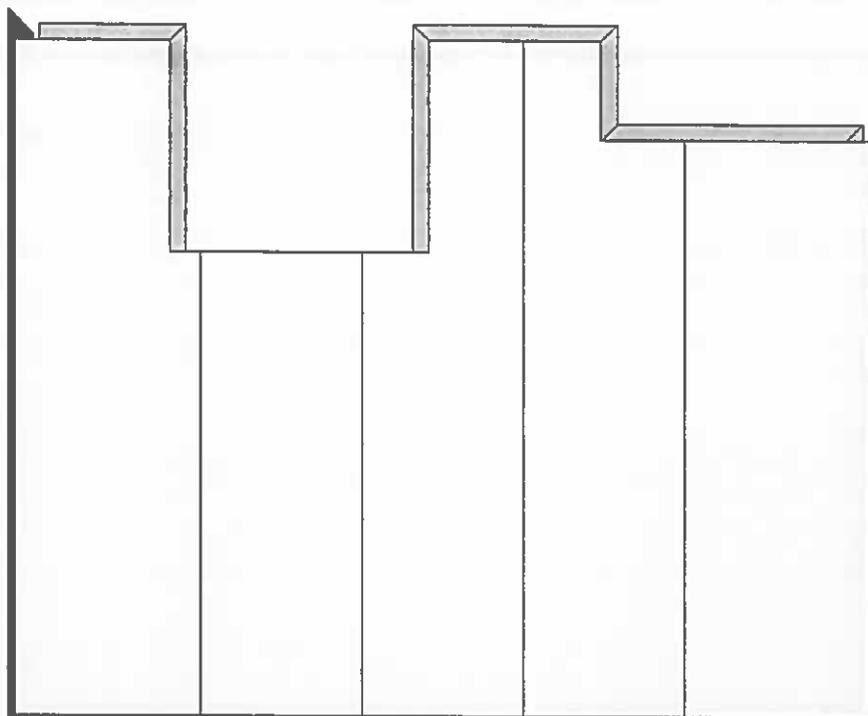
antier : LIMOGES Ulrich - VAUCRESSON
 3 Boulevard de la République - Batiment A
 2420 VAUCRESSON

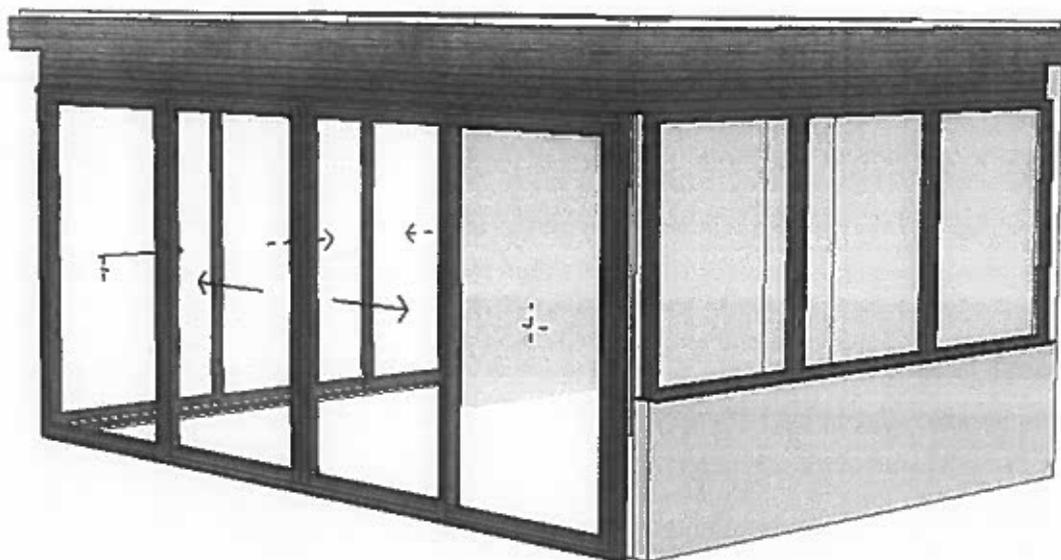
ravaux : Travaux veranda

Mr LIMOGES Ulrich
 18 Boulevard de la République
 Batiment A
 92420 VAUCRESSON

N°	Désignation	Qté	U	PUHT	Montant H.T
1	Préparation de la terrasse	1,00			
2	Mise à niveau des plots	1,00			
3	Création de support véranda en matériel léger (y compris matériaux)	1,00			
4	Isolation du support véranda	1,00			
5	Etanchéité de la terrasse (à voir sur place s'il est nécessaire)	1,00			
6	Nettoyage et débarras du chantier	1,00			

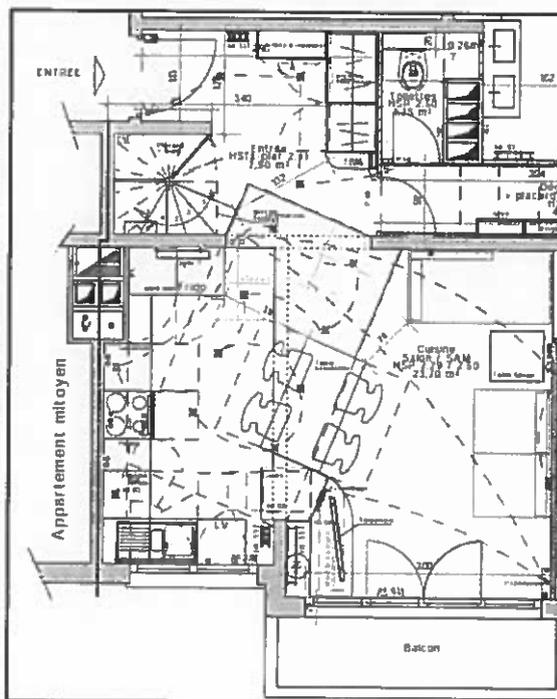
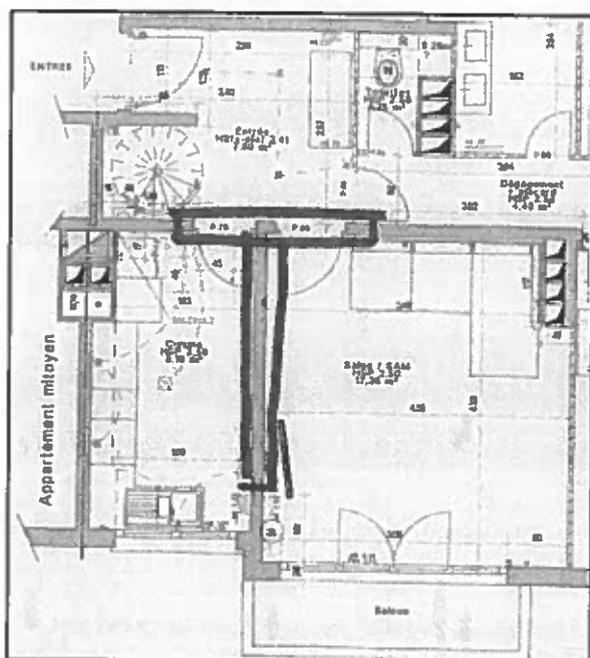
Véranda

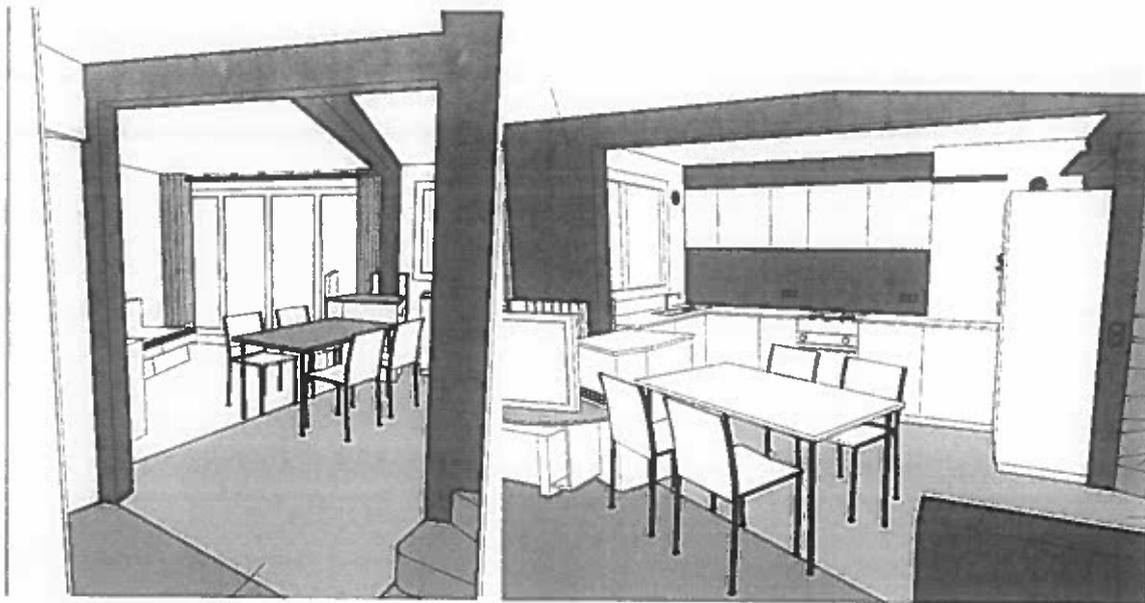




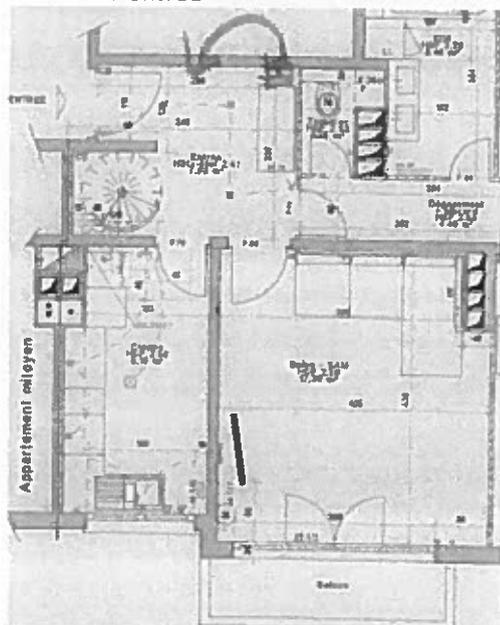
Appartement

Avant / Après





Radiateur entrée



VÉRANDAS | MENUISERIES | PORTAILS | PORTES DE GARAGE | STORES | MOBILIER

scintelle
concepteur fabricant installateur

M & Mme LIMOGES-SALOMON
18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE

92420 VAUCRESSON

MARCHE A FORFAIT

Technicien-Conseil : MANSUY Charlene 06.12.71.22.43

Lieu d'implantation : M & Mme LIMOGES-SALOMON - 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE
- 92420 VAUCRESSON

Coordonnées : 06 22 58 33 54

le 30/09/2020, Offre n°----- Code Client -----

Désignation

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE VERANDA TENDANCE A RUPTURE DE PONT THERMIQUE TOTALE

- DIMENSIONS :

- . Longueur : 4.00 m
- . Largeur : 5.00 m
- . Hauteur sous chéneau : 2.15 m
- . Hauteur au point de fixation murale : 2.50 m

- FACADE :

Un châssis coulissant 4 vantaux dont 2 fixe de 5.00 m de large x 2.15 m de haut.

- PIGNON GAUCHE :

Un châssis coulissant 3 vantaux de 4.00 m de large x 2.15 m de haut.

- PIGNON DROIT :

- . Un châssis fixe 3 vantaux de 3.40 m de large x 1.40 m de haut.
- . Vitrage ornementale granité 200.
- . Muret de 0.80 m.

- LES CARACTERISTIQUES GENERALES :

. Les parois verticales et la toiture sont en Aluminium à rupture de pont thermique
. La rupture de pont thermique assure une isolation optimum tant en toiture qu'en façade, évitant ainsi l'effet de radiation chaud et froid des profils et la condensation.

. SCINTELLE utilise de l'aluminium de première fusion, d'une pureté supérieure à 99,9%. L'extrusion des profils est totalement réalisée en France sur un site éco responsable.

- L'ETANCHEITE ET LA FIXATION :

. L'étanchéité est assurée suivant les normes et recommandations S.N.J.F. (Syndicat National du Joint Français).
. Nos joints, type élastomère 1ère catégorie, sont de section appropriée aux supports et appliqués sur fonds de joints.
. Les joints du type Néoprène n'assurant pas une étanchéité durable et n'étant pas conformes aux normes pour la pose entre l'aluminium et les murs, ne sont jamais utilisés par SCINTELLE.

. Les fixations sont réalisées à l'aide de visserie en acier inoxydable largement dimensionnée.

. Etanchéité de faitage avec double joint d'étanchéité et solin en aluminium.

- LA VENTILATION :

. Afin d'optimiser votre confort, la ventilation incluse dans notre offre permet un renouvellement de 3 fois le volume de votre installation par heure, soit 150 m³ par heure tant en ventilation basse que haute.

. Introduction par aérateurs statiques à rupture de pont thermique renson, type TH90B réglable.

- CHASSIS FIXES :

- . Profils en aluminium thermolaqué à rupture de pont thermique de 32 mm.
- . Assemblage par coupe d'onglet avec équerres serties et collées.
- . La conception de la frappe permet une très grande isolation thermique mais également phonique : test de 37 dB en 2012.
- . Châssis conforme à la réglementation thermique 2020.

- CHASSIS COULISSANTS : 3 points de fermeture

. Profils en aluminium thermolaqué à rupture de pont thermique de 28 mm avec rail en aluminium massif extrudé monté sur un joint silent-bloc EPDM permettant un fonctionnement silencieux.

. Assemblage par coupes droites et montage en portefeuille sur cadreuse par vis inox, permettant ainsi d'obtenir un clair de verre optimum.

. Drainage caché.

. Déplacement sur galets polyamide

. Roulements à aiguilles réglages, conformes aux normes NFP 20501 et 24301.

. Butées de porte et d'antidégondage.

. Poignées aluminium thermolaqué.

. Châssis conforme à la réglementation thermique 2020.

- LE VITRAGE : un double vitrage super isolant feuilleté 4/15/44-2 Faiblement émissif avec Argon de coefficient Ug = 1.0

. Ce double vitrage est équipé d'un verre fixé par pyrolyse dans l'épaisseur de la glace, parfaitement invisible, feuilleté en face extérieure. Sous l'effet d'un choc, le verre feuilleté s'étoile sans se briser, les morceaux de verre collent à l'intercalaire PVB. Il évite ainsi les risques de blessures par coupures ou projection d'éclats de verre. c'est un vitrage de sécurité.

VÉRANDAS | MENUISERIES | PORTAILS | PORTES DE GARAGE | STORES | MOBILIER

scintelle
concepteur fabricant installateur

Désignation

L'aluminium sélectionné par SCINTELLE nous permet de vous proposer l'installation des doubles vitrages d'une épaisseur totale de 32mm.

Cette épaisseur totale, longtemps réservée aux pays qui ont une réglementation très stricte en matière d'isolation, optimise le bilan énergétique global de votre installation.

Plus l'espace entre le vitrage intérieur et le vitrage extérieur est important, moins la radiation du froid se fait ressentir.

A titre d'information, un simple vitrage quelle que soit son épaisseur, a un coefficient de déperdition thermique de 5,7 W/M2 C°, un double vitrage 4/6/4 (14 mm) de 3,20 W/M2 C°, un double vitrage de 4/18/4 de 2,9. Ce coefficient est nommé U. Il mesure la déperdition en Watt sur 1m2 de vitrage pour un écart de température d'un degré entre la température intérieure et extérieure en une heure.

La qualité de ce double vitrage n'est pas uniquement un facteur d'économie d'énergie, c'est aussi une augmentation importante de confort par la suppression de l'effet de paroi froide qui vous permet une utilisation maximum de l'espace même par température extérieure très basse.

- COUVERTURE : AUTOPORTEUSE

Chéneau mouluré autoporteur avec sablière incorporée à Rupture de pont thermique et goutte d'eau protégeant les parois verticales des salissures.

Rehausse de chéneau décorative moulurée avec fonction de trop plein interdisant tout débordement intérieur même en cas de pluies exceptionnelles.

Descente d'eau pluviale de diamètre 80 avec crépine anti obstruction.

Faitage ancré au mur avec double joint d'étanchéité et solin en aluminium.

- REMPLISSAGE: Panneau Composite Isolant 168 mm - Silence - Blanc RAL 9016

Colori int : Blanc granité

Coefficient d'isolation U = 0,16 W/m² °C

Affaiblissement acoustique au bruit d'impact = 52 dB

- THERMOLAQUAGE : NVRVOL2 (NOIR VOLCAN)

Profils aluminium thermolaqué conformes aux normes européennes E.W.A.A.

Laquage 60 à 80 microns, après décapage, par poudrage polyester et polymérisation par cuisson au four à 180° bénéficiant du Label QUALICOAT et QUALIMARINE.

La poudre polyester de classe 2 permet d'obtenir une garantie de 25 ans sur la tenue des coloris des collections Terra Cigala et Profils Colors.

- Maçonnerie à la charge du client

(travaux à exécuter suivant les règles de construction en vigueur)

- GENERALITES :

VERANDA conforme aux règles professionnelles du S.N.F.A.

=> _____ € TTC

Total

=> _____ TTC

Délai : 10 à 12 semaines après métré définitif

AU COMPTANT :

Acompte initial 30% : €

Acompte début chantier 50% : €

Solde fin des travaux 20% : €

A CREDIT :

Etablissement financier : T.E.G. :

Versement initial : €

le solde en mensualités de €

Montant total à crédit : €

Coût total du crédit : €

MONTANT HT :

MONTANT TVA :

MONTANT GLOBAL

ET FORFAITAIRE TTC :

Signature client :

Fait à

le / /

Précédé de la mention
"lu et approuvé, bon pour accord"

Assurance professionnelle Garanties biennale et décennale SMABTP contrat n° 1247001/001 333399/0 couvrant la France Métropolitaine et DOM - sociétaire 441873B - Smabtp Lille, 266 bd Clémenceau 59846 MARCQ EN BAROEUL

Si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire détachable figurant à la fin de nos conditions générales de ventes ci-jointes.

CP

M et Mme Charigot
18, bld de la République
92420 VAUCRESSON
Tél :0607421294

Objet : installation abri jardin
Sur terrasse résidence Mazeleyre

REÇU LE 22 OCT, 2020

NEXITY LE CHESNAY
34, rue de la Celle
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Att : Mme Catherine Prudhomme

Vaucresson le 20 Octobre 2020

Madame,

Nous sommes les nouveaux propriétaires de l'appartement du 3eme étage bâtiment F,
(anciennement LA VERNONNAISE).

Par la présente, nous désirons soumettre à la prochaine AG de décembre notre projet d'installation
D'un abri/haut-vent d'une superficie totale de 17,70m² , sur notre terrasse dans le même esprit que
celles existantes dans la résidence.

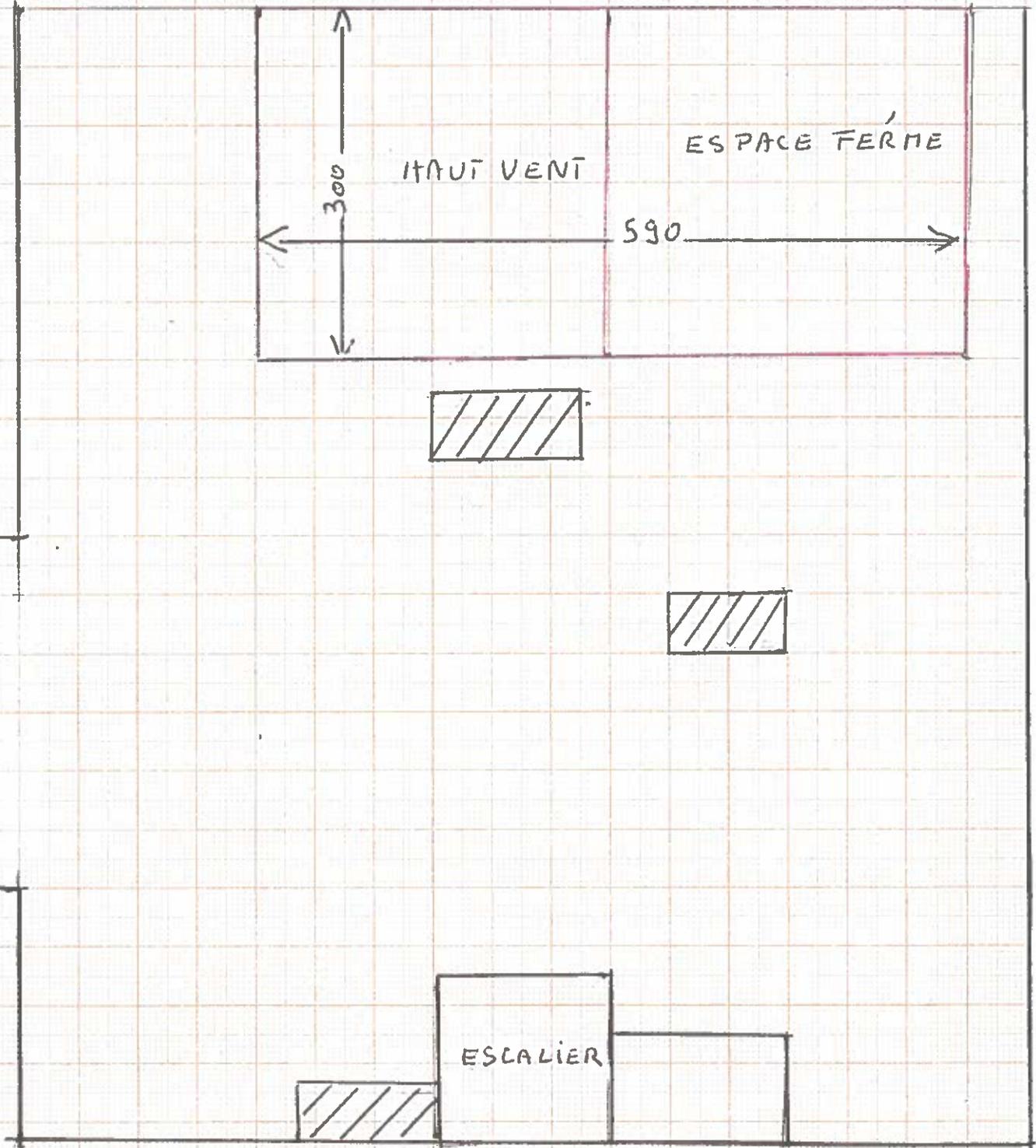
Vous remerciant par avance de faire figurer notre projet, nous vous joignons photo du produit et
plan d'implantation.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Rue de
CAZES

PROPOSITION D'UN ABRI DE 17,70m²
COMPOSÉ D'UN ESPACE FERMÉ ET D'UN
HAUT VENT



TERRASSE DE MR & MME CHARIGOT.
3^e étage bâtiment F.

Bld de la République

Abri démontable



JARDIN

toiture, votre abri est équipé d'un **revêtement de toit** en bitume pour première couverture. Le toit possède un débord de 50 cm sur le devant, 24 cm sur l'arrière et 20 cm sur les côtés.

Votre abri en bois Chill-Out est garanti 5 ans.

Attention, l'illustration montre l'appentis avec sa paroi arrière qui n'est pas fournie.

DESCRIPTION DÉTAILS TECHNIQUES ACCESSOIRES AVIS CLIENTS

INFORMATIONS

Référence	MAJFR20093622
Code Produit	126.3024.40201
Marque	Weka

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Plancher inclus	Oui
Type de plancher	Plancher en bois massif 19 mm
Matière	Bois massif
Origine	Allemagne
Nom Commun	Abri 28 mm Chill-Out 3
Epaisseur du bois	28 mm
Porte	Double porte
Dimensions de la porte	1,65 x 1,73 m (l,h)
Toiture	Toit en bois massif avec couverture en bitume
Largeur	5,90 m
Longueur	2,40 / 3 m
Hauteur	2,26 m

) 17,70 m²

TRANSPORT ET GARANTIES

Bernard PERRET
18, boulevard de la République
Résidence Mazeleyre
Bât. A
92420 VAUCRESSON

NEXITY
34, rue de la Celle
78150 LE CHESNAY

VAUCRESSON, le 17 septembre
2020

Par courrier RAR + mail : CPRUDHOMME@nexity.fr

A l'attention de Madame Catherine PRUDHOMME

Chère Madame,

Je prends votre attache en votre qualité de syndic de la copropriété « Résidence Mazeleyre » située au 18 boulevard de la République à VAUCRESSON (92420).

Je suis l'un des copropriétaires de cet ensemble immobilier.

C'est à ce titre que j'entends vous rappeler qu'il est fondamental et urgent de mettre à jour notre règlement intérieur de copropriété, afin de le mettre en conformité avec la loi ELAN du 23 novembre 2019.

Cette loi impose en effet aux syndicats des copropriétaires, prises en la personne de leur syndic, de mettre à l'ordre du jour d'une assemblée générale la nécessité de modifier le règlement de copropriété pour le mettre en conformité avec les articles 6-4 et suivants de ladite Loi ELAN qui modifie la Loi de 1965 réglementant le droit de la propriété. Ce texte précise que les parties communes spéciales sont des parties communes qui ne bénéficient pas à l'intégralité des copropriétaires de telles sortes que les charges spéciales et les frais d'entretien ne sont pas imposés à tous.

En effet, la Loi ELAN stipule que :

« Les parties communes à jouissance privative sont les parties communes affectées à l'usage et à l'utilité exclusifs d'un lot. Elles appartiennent indivisément à tous les copropriétaires. Le droit de jouissance privative est nécessairement accessoire au lot de copropriété auquel il est attaché.

Il ne peut en aucun cas constituer la partie privative d'un lot ».

L'existence des parties communes spéciales et de celles à jouissance privative est subordonnée à leur mention expresse dans le règlement de copropriété.

Par voie de conséquence, les syndicats des copropriétaires disposent d'un délai de trois ans à compter de la promulgation de la dite ELAN pour mettre leur règlement de copropriété en conformité avec les dispositions de l'article 6-4 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965, soit au plus tard au 23 novembre 2021.

Il convient donc de proposer lors de la prochaine assemblée générale une mise à jour du règlement intérieur en détaillant :

- les lots bénéficiant de jouissance privative (c'est notamment mon cas, puisque je dispose, comme de nombreux autres copropriétaires, d'une terrasse à usage privatif).

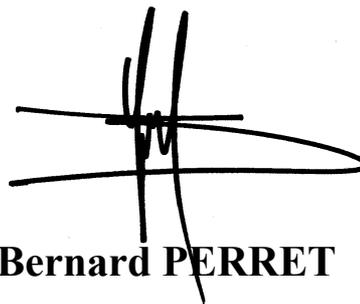
- les droits accessoires concédés par la copropriété (c'est encore notamment mon cas, comme d'autres copropriétaires, puisque la copropriété a autorisé le propriétaire de l'époque de mon lot à construire une véranda sur ma terrasse).

Je vous en remercie vivement par avance et vous remercie de bien vouloir me tenir informé de la préparation de ce point important pour notre prochaine assemblée générale.

Je suis à votre entière disposition pour toute assistance éventuelle sur ce point.

Dans cette attente,

Je vous prie de recevoir, Chère Madame, l'expression de mes salutations respectueuses.



Bernard PERRET


 nexity

“

EN CAS DE PANNE
DANS MON
IMMEUBLE, VOUS
ÊTES DISPONIBLE
LE SOIR ?

”

NOUVEAU

UN SERVICE
“ASSISTANCE IMMEUBLE**”
SOIR ET WEEK-END.
ÇA VOUS VA ?

Notre mission de syndic ne s'arrête pas à la fermeture de l'agence.
Aussi, nous proposons désormais un service
« **Assistance Immeuble*** », pour gérer panne et sinistre des parties
communes de votre immeuble en dehors des jours et heures
ouvrables de votre agence.

Au service de vos envies,

la client touch 



POUR FACILITER VOTRE VIE AU QUOTIDIEN !

POUR UNE MEILLEURE PROTECTION DE VOTRE IMMEUBLE :

- ✓ **Disponibilité totale en dehors des jours et heures ouvrables** de votre agence
- ✓ **Personnalisation de la prestation** par immeuble
- ✓ **Réduction des risques de sinistres importants** dans les parties communes de votre immeuble
- ✓ **Sécurité** des biens et des personnes
- ✓ **Gain de temps** grâce à une gestion des incidents intervenus hors ouverture de votre agence
- ✓ **Garantie** de toujours correspondre avec un interlocuteur compétent
- ✓ **Dépannage rapide** avec la garantie d'une réparation sans mauvaise surprise

**NEXITY PROPOSE UN
SERVICE "ASSISTANCE
IMMEUBLE*" DÉDIÉ
À VOTRE COPROPRIÉTÉ**



POUR GÉRER TOUS SINISTRES ET PANNES DANS VOTRE COPROPRIÉTÉ

- 1** Vous appelez un numéro gratuit et dédié à Nexity
- 2** Vous expliquez à un conseiller la nature de la panne, fuite...
- 3** Nous missionnons en priorité vos prestataires habituels
- 4** Vous êtes tenus informés du suivi de l'intervention

mynexity.fr